

# Forgotten Books

— [www.forgottenbooks.com](http://www.forgottenbooks.com) —

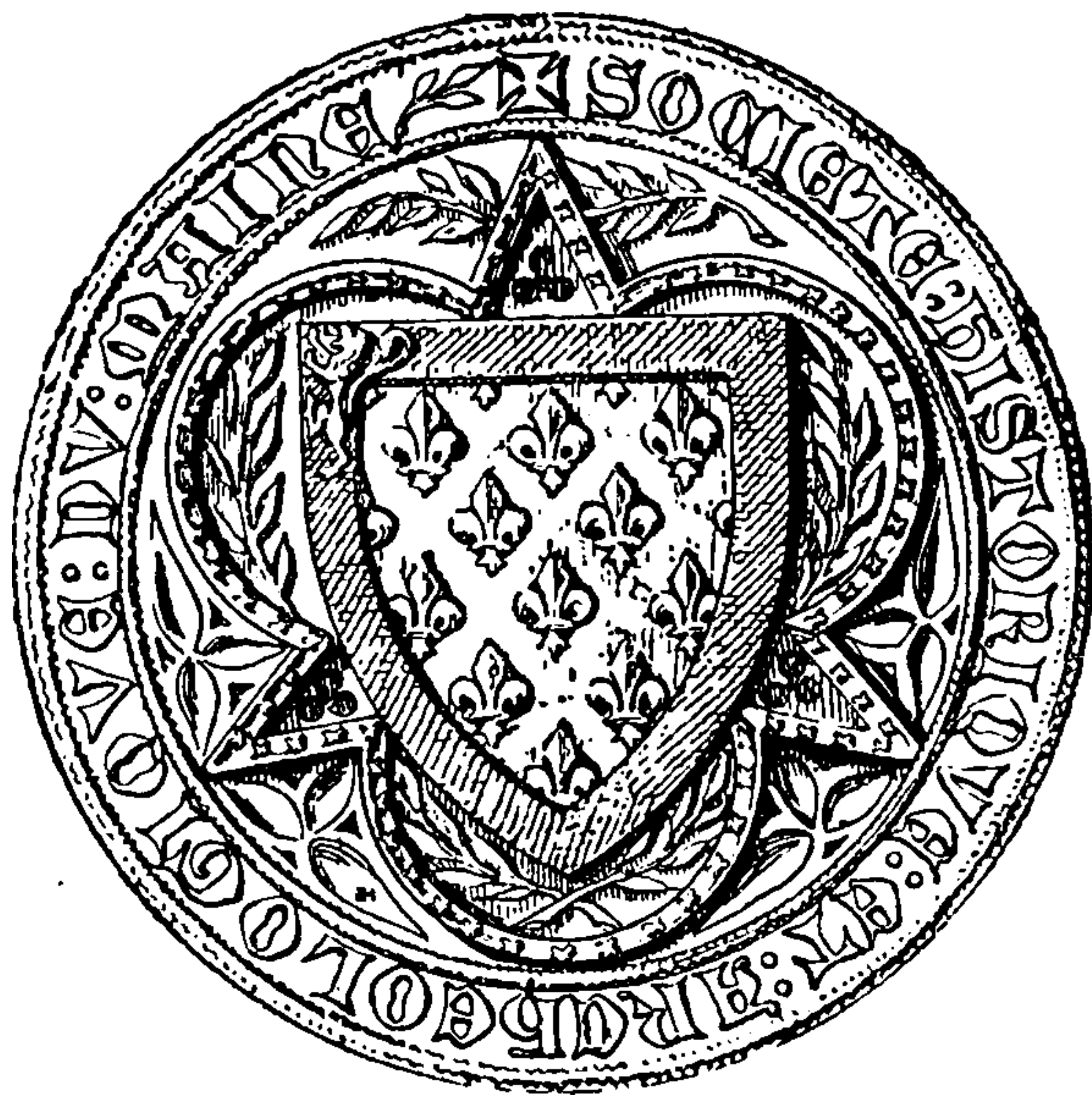
Copyright © 2016 FB &c Ltd.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, distributed, or transmitted in any form or by any means, including photocopying, recording, or other electronic or mechanical methods, without the prior written permission of the publisher, except in the case of brief quotations embodied in critical reviews and certain other noncommercial uses permitted by copyright law.

MÉMOIRE CHRONOLOGIQUE  
DE  
MAUCOURT DE BOURJOLLY  
SUR LA VILLE DE LAVAL

—  
TOME I

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES  
DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE



TIRÉ A 424 EXEMPLAIRES  
Dont 24 sur papier de Hollande.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

---

# MÉMOIRE CHRONOLOGIQUE

DE

UCO RI DE BOLENOI

SUR LA VILLE DE LAVAL

SUIVI DE LA CHRONIQUE DE GUITET DE LA HOULLERIE

Textes établis et annotés

PAR JULES LE FIZELIER

Publés avec de nouvelles recherches

PAR A. BERTRAND DE BROUSSILLON

ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE

TOME I

Jusqu'en 1548





DC

801

.L45M3

1886

r.1



## INTRODUCTION

Les Maucourt<sup>1</sup> étaient originaires de la baronnie de Vaujours, unie en 1667 à la baronnie de Saint-Christophe pour former le duché-pairie de la Vallière<sup>2</sup>. La terre de Bourg-Joly est située dans la paroisse de Chaumont<sup>3</sup>.

L'arrière grand-père de notre historien, Urbain Maucourt, sieur de Bourjolly, s'adonna à la carrière des armes ; il était en 1569 guidon de la compagnie de gendarmes de Louis de Bueil, baron de Vaujours.

1. Au tome II, pages 229-232, se trouve une notice sur la famille Maucourt de Bourjolly, dressée par Charles de Bourjolly. Dans ce même tome II, aux pages 347-355, nous avons inséré un certain nombre d'actes extraits des registres de paroisse, qui en sont les pièces justificatives.

2. Lettres patentes portant érection de la terre de Vaujours et de la baronnie de Saint-Christophe en duché et pairie pour être appelé le duché et pairie de la Vallière, en faveur de Louise-Françoise de la Vallière et de Marie-Anne, fille naturelle du roi, et de ses hoirs et descendants mâles et femelles, pour être tenu et mouvant du roi et de la couronne et château du Louvre ; permission d'y établir des officiers et que les appellations des jugements qu'ils rendront ressortiront au parlement de Paris et légitimation de la dite Marie-Anne. A Saint-Germain-en-Laye, en mai 1667 (folio 345 du tome XI des *Ordonnances de Louis XIV*).

3. M. Port, dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, tome I, p. 452, signale dans la commune de Chaumont l'existence d'une ferme appelée Bourg-Joly dont, en 1642, était sieur honorable homme Louis Maucourt.

Il mourut en 1611. De son mariage avec Jacqueline Baré naquit Jacques Maucourt de Bourjolly, qui fut sénéchal de Saint-Germain-d'Arcé où il décéda l'an 1636 laissant plusieurs enfants de Catherine des Pingneux, sa femme<sup>1</sup>.

L'aîné fut Louis Maucourt, sieur de Bourjolly, né le 22 septembre 1617, qui, reprenant les armes portées par son grand-père, combattit à Sedan, à Arras, à Fribourg, où il reçut un coup de pistolet dans le bras gauche, puis à Philipsbourg et à Mayence. Ses campagnes finies, vers 1641, il devint fermier général de la terre de la Roche-Pichemer<sup>2</sup> ; puis, le 14 juin 1644, à Mézangers, il épousa Julienne Boullant, fille unique de Charles Boullant, sieur de la Ferme et de la Coudrière, en Mézangers, et de Julienne des Rouaux, et mourut le 30 août 1670.

L'aîné de ses enfants<sup>3</sup> naquit à la Roche-Piche-

1. Il ne nous a pas été possible de nous procurer les actes relatifs à Jacques Maucourt. M. l'abbé Coudret, curé de Saint-Germain-d'Arcé, a pris la peine d'en faire la recherche pour nous ; mais sans succès, à cause des lacunes que présente la série des registres de la paroisse.

2. On possède, dans les archives de la Roche-Pichemer, le bail de sa ferme-générale dont l'existence a été constatée par M. W. d'Ozouville.

Louis Maucourt fut parrain à plusieurs reprises. Nous avons relevé six actes de la paroisse de Saint-Ouën-des-Vallons où il figure à ce titre ; 24 août 1641 ; 11 juin et 11 août 1642 ; 5 septembre 1644 ; 17 mars et 14 juin 1645.

C'est le 22 mai 1645 que Charles de Montesson acheta la Roche-Pichemer de René du Plessis, marquis de Jarzé, et de Catherine Amy, sa femme, ainsi que de Charles du Plessis, baron du Plessis-Bourré, et de Marin du Plessis.

Louis Maucourt cessa sans doute vers cette époque d'être fermier général de la Roche, car il ne figure plus à aucun titre sur les registres de la paroisse.

3. Nous lui connaissons aussi une fille, Renée Maucourt, laquelle, le 25 mai 1679, en l'église de Mézangers, épousa François Livet. (Voir les registres de Mézangers).



mer le 19 novembre 1645 et fut baptisé à Saint-Ouën-des-Vallons, le 11 mai 1646; il fut avocat. C'est lui qui est l'auteur du *Mémoire Chronologique sur les Seigneurs de Laval*.

De son alliance, contractée à Laval<sup>1</sup> le 10 juillet 1675, avec Renée Debonnaire, fille d'Etienne Debonnaire, sieur de la Féaudière, et de Barbe le Maignan, il n'eut qu'un seul fils, Jean<sup>2</sup>, né à Mézangers le 12 septembre 1677 et baptisé dans cette paroisse le 15 septembre. Devenu veuf le 7 mai 1694<sup>3</sup>, Bourjolly mourut à Mézangers, le 10 août 1721, dans sa soixante dix-septième année<sup>4</sup>.

Jean Maucourt de Bourjolly et de la Coudrière, lieutenant à l'élection de Laval, épousa, le 12 juillet 1707, Madeleine Gaultier, fille de Mathurin Gaultier et de Renée Brillet. Sur leurs sept enfants trois vécurent à peine, le quatrième et le cinquième leur furent enlevés par une épidémie au printemps de 1716; le sixième, Jean, né le 10 février 1712, atteint de la même maladie que ses deux frères et miraculeusement sauvé, grâce à la foi ardente de ses parents envers saint Félix de Cantalice<sup>5</sup>, mourut lui aussi le 18 août 1719.

1. L'acte n'existe plus; il ne figure pas aux registres de la Trinité; et celui de Saint-Vénérand, où il se trouvait sans doute, fait défaut pour 1675.

2. Une fille Renée, baptisée à Mézangers le 18 octobre 1680, ne vécut sans doute pas.

3. Renée Debonnaire fut ensevelie à Mézangers.

4. Nous l'avons trouvé à Mézangers figurant deux fois comme parrain: dans un acte du 19 novembre 1700 où il est qualifié: « propriétaire de la terre de la Coudrière en cette paroisse, licencié ès-droit, avocat en parlement » et dans un autre acte du 5 mars 1702. Dans les deux pièces figure sa signature autographe: MAUCOURT.

5. Voir tome II, p. 222.

Le septième seul survécut : Madeleine, née à Laval le 3 juin 1717, épousa en l'église Saint-Tugal, le 2 septembre 1734, messire Lancelot Turpin, baron de Crissé, et seigneur d'Angrie, en Anjou. Ils eurent un fils, né le 21 septembre 1735 qui, lors de son baptême, le même jour, en l'église de la Trinité de Laval, fut nommé Lancelot-Jacques par son oncle, Jacques-Turpin de Crissé, lieutenant au régiment de Navarre, et par Madeleine Gaultier, sa grand'mère.

Tombé ainsi en quenouille, le nom de Maucourt de Bourjolly ne vivrait plus dans la mémoire des hommes si Charles Maucourt, en écrivant son *Mémoire chronologique des Seigneurs de Laval*, n'avait élevé un monument qui doit le préserver de l'oubli.

Le temps n'a pas diminué la grande réputation de son œuvre. Les nombreuses copies qui existent montrent le haut prix qu'on attache à sa possession ; les innombrables emprunts que lui ont faits tous les historiens du Bas-Maine sont des preuves que cette estime n'est pas exagérée. Il faut recourir à cette compilation pour suppléer à des textes disparus, dont le laborieux écrivain nous a conservé les passages les plus précieux. Sans lui que saurait-on de l'existence de la *Chronique de Sainte-Catherine*, détruite par l'incendie du prieuré, le 18 janvier 1776, des *Mémoires* de Charles Marest, du *Mémoire sur les seigneurs de Laval* de M. de Juigny, chanoine de Saint-Tugal, et de l'*Oraison funèbre de Guy XX*, prononcée le 26 février 1609 par le P. Olivier de Cuilly ? Ces écrivains ont laissé si peu de traces qu'ils ont échappé



aux recherches du savant auteur de l'*Histoire littéraire du Maine*. Le soin que Bourjolly a eu de nous conserver les œuvres disparues des historiens lavallois est loin de constituer son seul mérite ; on constate aussi chez lui une réelle érudition. Il a mis à contribution la plupart des ouvrages où les actes des seigneurs de Laval sont relatés et qui existaient à son époque ; il ne néglige pas d'indiquer ceux dont il se sert et mentionne les sources auxquelles il puise.

Mais aussi, il faut bien le reconnaître, ses emprunts sont souvent inexacts, ses citations sont des à peu près qui désespèrent l'érudition de notre époque, accoutumée à la rigoureuse exactitude des textes. Sa critique aussi est insuffisante : désireux d'élever un monument à la gloire des seigneurs de Laval, il n'a garde de rejeter ce qui lui paraît honorable pour leur mémoire et recueille des fables indignes d'un historien sérieux. Son œuvre n'a donc aucun droit à une confiance absolue. Elle est loin cependant de mériter le jugement sévère porté par M. Hauréau<sup>1</sup> qui estime « qu'on n'en saurait tirer aucun profit. » Le judicieux auteur n'a guère été à même de l'étudier. Il n'en connaissait que les premiers chapitres — les plus défectueux — ceux qui « d'après une copie très fautive, » ont été publiés en 1837 par M. Verger<sup>2</sup> ; la rigueur de son appréciation ne peut atteindre l'œuvre entière.

La tentative avortée de M. Verger laissait le

1. *Histoire Littéraire du Maine*, tome VIII, p. 94.

2. *Archives curieuses de Nantes et des Provinces de l'Ouest*, tome I, p. 16, 124, 216, 349 ; II, p. 249, 384.



champ libre aux érudits lavallois ; l'entreprise devait les séduire. Elle tenta en effet deux savants, unis par l'amitié et une estime réciproque, bien capables l'un et l'autre de la mener à bien et qui furent enlevés à la science sans avoir vu paraître l'œuvre à laquelle ils semblaient devoir attacher leurs noms.

Editeur de la *Chronique rimée de Le Doyen* — dont il avait su éclairer le texte par des notes multipliées — auteur de *Notices sur Entrammes, sur le Prieuré de Saint-Martin* et sur les *Corporations d'Arts et Métiers au Comté de Laval*, M. Louis-Julien Morin de la Beauluère n'eut pas la vie assez longue pour un travail si considérable. Lorsqu'il mourut le 4 mai 1861, il laissait une copie de sa propre main de la rédaction abrégée du *Mémoire*, accompagnée de citations et de documents. Grâce aux soins de son petit-fils, M. Louis Morin de la Beauluère, son travail sera bientôt dans toutes les mains : il paraît en même temps que ce volume sous ce titre : *Notes de M. L.-J. Morin de la Beauluère sur le Mémoire de Bourjolly*. A l'exception du petit nombre de textes qui font double emploi avec les notes de M. Le Fizelier et les nôtres, il contient tout ce qu'il a laissé sur Bourjolly.

M. Jules-Antoine Le Fizelier arriva plus près du but. Né à Laval, le 19 juin 1825, il était fils de M. Antoine Le Fizelier, décédé subitement à Laval, le 1<sup>er</sup> janvier 1866, et de M<sup>lle</sup> Lucile Queruau-Després. Après avoir fait de brillantes études au collège Louis le Grand et avoir passé sa licence en droit à Paris en 1847, il revint se fixer dans son pays natal. En 1851, il succéda à son père dans sa charge d'a-

---

voué, dont il remplit avec distinction les devoirs jusqu'à la cession qu'il en fit en 1871. Entré au conseil municipal de Laval en 1860 et, en 1871, au conseil d'arrondissement, où il représentait le canton ouest de Laval, il quitta ces deux assemblées lorsque, par décret du 15 février 1873, il fut appelé au Conseil de Préfecture de la Mayenne dont il ne tarda guère à devenir vice-président.

« Dans ce poste délicat <sup>1</sup> il montra ce respect  
« scrupuleux de la légalité, cette impartialité,  
« cette modération calme et souriante, qui faisait  
« le fond de son caractère, qualités nécessaires  
« assurément chez tous les hommes chargés de  
« rendre la justice, mais particulièrement pré-  
« cieuses chez le juge administratif, appelé sans  
« cesse à prononcer entre le pouvoir qui l'a  
« nommé et les simples citoyens qui se croient  
« lésés par les actes de ce même pouvoir.

« M. Le Fizelier était fort attaché à ces fonc-  
« tions, qu'il savait si bien remplir, et ce fut pour  
« lui un chagrin profond d'y renoncer; mais  
« quand il vit le gouvernement de la République »  
accentuer son hostilité pour la liberté religieuse  
et expulser les congrégations, « il n'hésita pas, et  
« se retira sans bruit, sans éclat, sans se départir  
« de cette discrétion qu'il apportait à toute chose.

« Le sacrifice n'en fut pas moins dur pour lui ;  
« il s'en consolait en songeant aux travaux histo-  
« riques auxquels il allait consacrer tout son  
« temps. »

L'histoire et les beaux-arts ont été, en effet, les

1. *Indépendant de l'Ouest* du 13 avril 1883.



---

grandes préoccupations de sa vie ; tous les travaux qu'il a fait imprimer leur sont relatifs. La longue liste que nous en donnons, et où ils sont classés autant que possible dans l'ordre de leur publication, n'en contient aucun qui leur soit étranger, aucun qui s'éloigne du culte du beau et du vrai, dont ni les occupations professionnelles ni les charges publiques ne le détournèrent jamais.

1852. — RAPPORT SUR LES BEAUX-ARTS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE. (*Bulletin de la Société de l'Industrie de la Mayenne*, tome I, pages 149-157).

— RAPPORT SUR LA SECTION DES BEAUX-ARTS ET DES INDUSTRIES QUI S'Y RAPPORTENT DE L'EXPOSITION DE LAVAL DE 1852. (*Société de l'Industrie*, I, 349-390).

— COMPTE-RENDU GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION A LA SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE. (*Société de l'Industrie*, I, 247-274).

1853. — LA MAYENNE A L'EXPOSITION D'ANGERS. (*Société de l'Industrie*, II, 123-126).

— MM. LANDELLE, COIGNARD ET BEAUVAIS AU SALON DE 1853. (*Société de l'Industrie*, II, 126-129).

— PROCÈS-VERBAL DES ASSISES SCIENTIFIQUES TENUES A LAVAL LES 31 MAI ET 1<sup>er</sup> JUIN 1853, PAR L'INSTITUT DES PROVINCES ET LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS. (*Société de l'Industrie*, II, p. 57-113).

1854. — NOTICE SUR UNE CUVE BAPTISMALE ET UN VITRAIL DE L'ÉGLISE DE MONTAUDIN. (*Société de l'Industrie*, II, p. 287-291).

— NOTICE SUR LE CALENDRIER DE PRIZ. (*Société de l'Industrie*), II, p. 215-223).



---

1857. — PROGRAMME DE LA CAVALCADE HISTORIQUE : ENTRÉE DE CHARLES VIII A LAVAL.

1860. — FÊTE DU COURONNEMENT DE NOTRE-DAME D'AVESNIÈRES. (*Echo de la Mayenne*, 13 mai 1860).

1864. — GERVAIS AU QUATRIÈME CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE A LAVAL. (*Indépendant de l'Ouest*, 10 avril 1864).

1865. — M<sup>lle</sup> CLAUSS AU PREMIER CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE. (*Indépendant de l'Ouest*, 8 janvier 1865).

— NOTICE SUR LES BUTTES DU BIGNON. (*Bulletin monumental*).

1866. — LE VOYAGEUR FRANÇOIS PYRARD EST-IL NÉ A LAVAL? (*Société de l'Industrie*, III, p. 57-64).

— LA BATAILLE DE MAYENNE EN 1590. (*Société de l'Industrie*, III, p. 91-103).

— VOCABULAIRE DES MOTS POPULAIRES ET RUSTIQUES USITÉS DANS LE BAS-MAINE, LETTRE A. (*Société de l'Industrie*, III, p. 113-173).

1867. — UNE EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1499 : LE CIMETIÈRE DE SAINT-VÉNÉRAND A LAVAL. (*Société de l'Industrie*, tome, IV, p. 57-62).

— LE DRAME DE MONTJEAN, OCTOBRE 1591. (*Société de l'Industrie*, IV, 63-77).

— L'ANNÉE 1790. (*Ibid.* IV, 79).

— RAPPORT DU 21 OCTOBRE 1867 SUR LES TRAVAUX DE LA SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS. (*Ibid.*, IV, p. 40-47).

— ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE LAVAL DE GUITET DE LA

HOULLERIE, CONTINUÉ PAR DES EXTRAITS DU REGISTRE DE RENÉ LE RAY. (*Ibid.* IV, p. 251-306).

— M. CHAMARET, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'INDUSTRIE. (*Echo de la Mayenne*, 7 août 1868).

1869. — LA GABELLE DANS LE MAINE ET L'ANJOU. (1515-1789). (*Annuaire de la Mayenne*, pour 1869).

1876. — LA BATAILLE DE LA BROSSINIÈRE. (*Revue du Maine*, tome I, p. 28-42).

1878. — GÉOGRAPHIE ANCIENNE DU BAS-MAINE. — ARVII ET DIABLINTES. (*Congrès archéologique de 1878*, p. 555-590).

1879. — DOLMEN ET POLISSOIR DE MONTENAY. (*Revue du Maine*, tome VI, p. 85-89).

— LES COMMENCEMENTS D'AMBROISE DE LORÉ. (*Revue du Maine*, tome VI, p. 322-336).

— L'ÉGLISE DE MONTAUDIN. (*Commission historique et archéologique de la Mayenne*, tome I, p. 138-140).

1880. — ANNE DE LAVAL, DAME DE LA TRÉMOILLE. (*Revue du Maine*, tome VIII, p. 5-37).

1881<sup>1</sup>. — UNE LETTRE INÉDITE DE L'ABBÉ ASSELINE SUR ÉVRON, 1771. (*Revue du Maine*, tome X, p. 95-100).

1. Depuis le décès de M. Le Fizelier, M. Emile Moreau a fait paraître, en y mettant la dernière main, les travaux suivants :

LA PRÉHISTOIRE AU CONGRÈS DE VANNES. (*Commission de la Mayenne*, tome II, p. 107-117).

ESSAI SUR LES SÉPULTURES MÉROVINGIENNES ET LES OBJETS DE LA MÊME ÉPOQUE, DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE. (*Commission de la Mayenne*, tome III, p. 119-153 et tirage à part).

UN PAYS DE MARCHE AUX VI<sup>e</sup> ET IX<sup>e</sup> SIÈCLES. (*Études et Récits*, p. 35-60).

LE SIÈGE DE CRAON, 1592. (*Études et Récits*, p. 229-242).



---

Non content de produire par lui-même, M. Le Fizelier apportait encore son précieux concours à tout ce qui était organisé à Laval en faveur de ses études favorites. Lors de la fondation de la Société de l'Industrie, dont son père fut nommé vice-président, il fut appelé à prendre à côté de lui place au bureau ; et il ne tarda guère à devenir secrétaire général de la Société et président de la section des Lettres, Sciences et Arts. L'un des organisateurs les plus actifs et les plus utiles des grandes expositions de Laval, il avait été pour celle de septembre 1852 rapporteur de la section des Beaux-Arts et secrétaire général de celle de septembre 1857.

La Société Philharmonique, la Société Historique et Archéologique du Maine, la Commission de la Bibliothèque de Laval, la Société des Arts-Réunis le comptaient au nombre de leurs membres. Il appartenait à la Société Française d'Archéologie depuis 1853 ; et, lors du décès de M. de la Beauluère, il lui succéda comme inspecteur pour la Mayenne.

En 1878, la constitution de la Commission Historique et Archéologique de la Mayenne fut son œuvre ; et ses confrères le choisirent comme secrétaire général lors des élections du bureau du 21 février 1878.

C'est en octobre 1880 qu'il donnait sa démission du Conseil de Préfecture. Depuis trente ans il recueillait de toutes parts des documents sur l'histoire du Bas-Maine ; ses cartons étaient pleins. *Bourjolly, la Bibliographie du Bas-Maine, la Notice sur David Rivault*, et tant d'autres travaux, dont



il avait esquissé le plan, sollicitaient son activité, allaient être un aliment pour cette verte maturité qui faisait l'admiration de tous ses amis....

Mais en 1882 vint la maladie ; un an après, le 10 avril 1883, la mort à laquelle l'avaient préparé, depuis de longs mois déjà, les voix écoutées de deux prélats<sup>1</sup> qui, en lui apportant les consolations de la religion, lui avaient fait entrevoir le suprême sacrifice dont l'amitié dévouée de M. l'abbé Dulong de Rosnay parvint à lui faire accepter les rigueurs.

Les fruits de ses recherches, les produits de ses investigations ne sont pas perdus : obéissant à ses dernières volontés, sa famille a remis toutes ses notes, toutes ses copies de documents à la Bibliothèque de Laval où livres et manuscrits forment un fonds qui ne sera pas divisé.

C'est pour répondre aussi à un désir maintes fois exprimé que les *Etudes et Récits* ont été publiés.

Cet élégant volume, dans lequel on sent partout la main habile de M. Emile Moreau, et sur lequel — par une discrétion exagérée — il n'a pas voulu ajouter son nom, contient la plupart des travaux que nous venons d'énumérer<sup>2</sup>.

1. L'un d'eux, monseigneur l'évêque de Laval, tint à assister à ses obsèques en l'église Notre-Dame et y donna l'absoute.

*L'Indépendant de l'Ouest* du 13 avril 1883, *l'Echo de la Mayenne* du 13 avril 1883, la *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, tome III, p. 66-68, rendirent hommage à la mémoire de M. Le Fizelier.

2. Jules Le Fizelier. — *Etudes et Récits sur Laval et le Bas-Maine*, (Laval, Moreau, 1884, xxii-296 p. in-8°, tiré à 311 exemplaires).

Dans l'avant-propos, M. Emile Moreau nous fait connaître le plan que M. Le Fizelier avait conçu pour tracer l'histoire du Bas-Maine en une « série de tableaux, vivement colorés, qui devaient donner une image fidèle de la vie du Bas-Maine aux diverses époques de ses annales. »





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





---

soit daté, à la dédicace, du 20 décembre 1711, il contient toutes les continuations ajoutées par Bourjolly.

La deuxième rédaction « envoyée au Mans, reliée en veau, en avril 1716, à madame la duchesse de Roquelaure, » dans laquelle le récit se poursuit jusqu'en 1717, n'existe plus à l'état d'original<sup>1</sup>. Elle est représentée par diverses copies, au nombre desquelles figurent celles que possédaient M. Le Fizelier et M. de La Beauluère. On la distingue de la précédente par de nombreuses réductions de texte et par l'absence des documents latins. L'œuvre y est sensiblement modifiée ; elle perd son apparence érudite sans rien gagner comme forme littéraire.

La troisième rédaction est celle du manuscrit de M. Serveau d'Evron ; c'est une copie du texte de 1716, faite en 1797, et qui renferme des notes et des additions, lesquelles peuvent en partie émaner de Bourjolly lui-même, grand'oncle de M. Serveau.

M. Le Fizelier n'a pu consulter que le tome I<sup>er</sup> de cette copie, le seul qui existe à la Bibliothèque de Laval et qui s'arrête à l'année 1500. Plus heureux que lui, et prévenu par la note communiquée par M. Emile Moreau<sup>2</sup>, nous avons examiné le manuscrit de M. Cerclot des Coudrières que M. Claude de Monti de Rezé nous a gracieusement

1. Sauf cependant la dédicace à Madame de Roquelaure, et quatre feuillets, qui sont conservés, sous le n<sup>o</sup> 506, à la Bibliothèque de Laval.

2. Voir tome II, p. 231.



prêté. Ce manuscrit, qui contient dans son intégrité la copie de M. Serveau, ne fournit pour le second volume que trois ou quatre notes insérées aux additions.

M. Le Fizelier a contrôlé ces trois versions l'une par l'autre.

Le texte le plus ancien, et en même temps le plus développé, celui qui est le plus authentique, puisqu'il existe encore à l'état de minute autographe, celui de 1711, a été pris par lui pour base de l'édition ; il a relevé toutes les additions fournies par les autres manuscrits ; et, coordonnant les textes ainsi obtenus, faisant un choix entre les passages différents s'excluant l'un l'autre, il a réuni en un corps de récit les détails fournis par chacun des manuscrits.

Aucune recherche de Bourjolly ne lui a échappé.

Ces additions sont placées entre crochets accompagnés d'une lettre qui distingue les rédactions et permet au lecteur, dès le commencement de chaque emprunt, d'en discerner l'origine<sup>1</sup>.

Ce labeur ingrat, fruit d'une minutieuse patience, est tout entier l'œuvre de M. Le Fizelier. Il était absolument terminé lorsque le manuscrit nous a été remis ; nous n'avons pas eu à y revenir.

1. [a] Passages du manuscrit du Mans qui n'ont pas été maintenus dans la rédaction de 1716, aussi bien que passages empruntés à la copie de ce manuscrit qui appartient à la Bibliothèque de Laval.

[i] Emprunts à la rédaction de de 1716 qui, plus abrégée dans la plupart des cas, contient cependant certaines variantes heureuses et certaines additions.

[s] Emprunts faits au manuscrit Serveau de la Bibliothèque de Laval ou au manuscrit Cerclot des Coudrières, propriété de M. Claude de Monti de Rezé.

---

Il n'en a pas été de même pour les annotations. Le texte avait besoin d'être sévèrement contrôlé : il fallait en vérifier les assertions, en réfuter les erreurs, en combler les lacunes, en fortifier l'autorité. Cette partie de sa tâche, M. Le Fizelier l'a inégalement remplie. Pour certaines époques, dont l'étude l'avait spécialement intéressé, sur certains personnages attrayants, les notes se présentent ; elles sont abondantes, précises, et font vivement regretter que sa main n'ait pu les faire toutes et n'ait pas eu le temps nécessaire pour répartir la lumière sur l'œuvre entière.

L'honneur nous est incombé de terminer ce travail d'annotation et de réunir autour du texte de Bourjolly ceux des documents que M. Le Fizelier n'a pas connus. Nous avons dépouillé ceux des ouvrages qu'il n'avait pas eu le temps de consulter et mis la dernière main à cette importante publication <sup>1</sup>.

Le récit de Bourjolly s'arrête avec l'année 1717. Pour mener l'histoire de Laval jusqu'à la Révolution, nous avons eu recours à *l'Abrégé de l'histoire des Seigneurs de la ville de Laval, avec l'analyse des évènements les plus remarquables*, par M. Guitet de la Houllerie, complété par les *Extraits d'un registre concernant la dépense et recette de maître René Le Ray, notaire royal à Laval, commencé le 29 avril*

1. Les notes de M. Le Fizelier n'ont aucun signe distinctif ; les nôtres sont entre crochets, accompagnés de la lettre D [<sup>a</sup>].

A partir de la page 257 du tome II, n'ayant plus aucune note de M. Le Fizelier, nous avons cessé de mettre nos notes entre crochets.



1777. Ces textes ont été publiés en 1867<sup>1</sup> par M. Le Fizelier, sans aucune note, sans aucun éclaircissement. En les éditant de nouveau, nous nous sommes efforcé d'en signaler les omissions et d'en compléter le récit.

De 1627 à 1790, nous avons fait de précieux emprunts au curieux *Livre de raison* tenu au début par la famille L'Houtellier, de Laval, livre dont M. Le Fizelier a laissé des extraits, et qui a servi de base à M. Charles Maignan pour sa publication : *Notes extraites du Journal tenu par une Famille de Tisserands*<sup>2</sup>.

Les faits qu'il renferme seront plus en lumière ici que dans les feuilletons d'un journal, dont la collection est toujours difficile à trouver<sup>3</sup>.

A ces divers textes nous n'avons fait subir qu'une seule modification, celle de l'orthographe. Nous sommes de ceux qui préconisent la plus scrupuleuse exactitude dans la publication des textes anciens, des documents auxquels s'attache un intérêt philologique, et de ceux là mêmes qui sont publiés comme autographes de personnages « dont « il est curieux de mettre en lumière les manières

1. *Bulletin de la Société de l'Industrie de la Mayenne*, tome IV, p. 252-302.

Les faits historiques conservés par Guitet de la Houllerie pour la période antérieure à 1717 ont pris place dans nos notes. Il sont entre crochets, accompagnés de la lettre G [°].

2. Nous conservons à ce livre de raison le titre sous lequel il est connu.

Nous avons placé ce qui en est extrait entre crochets, précédés de la lettre T [°].

3. Voir dans l'*Echo de la Mayenne*, mai 1858 les commentaires dont M. Charles-Marie Maignan a accompagné le texte de ce livre de raison.



---

« d'écrire et le savoir orthographique. » Mais nous savons aussi à quel point est rebutante la lecture d'un long volume dont le texte est rempli de lettres parasites, de bizarreries orthographiques, dans lequel — sous prétexte de conformité à l'original — on n'a mis ni accents, ni apostrophes.

Nous nous sommes bien gardé de tomber dans cet excès, nous avons donné aux mots l'orthographe moderne, sauf le maintien de l'*oi* qui était d'usage constant avant le *xix<sup>e</sup>* siècle.

Ceux des noms propres qui nous étaient inconnus ont été insérés sous la forme donnée par les manuscrits ; tous ceux dont nous avons pu trouver la forme régulière ont été ramenés à l'orthographe moderne, ce qui nous a permis d'identifier un grand nombre d'entre eux, restés méconnaissables jusqu'ici sous des formes défectueuses que les historiens se bornaient à transcrire.

Ces règles sont celles qui ont été appliquées aux principaux textes des *xvii<sup>e</sup>* et *xviii<sup>e</sup>* siècles édités à notre époque, celles que nous même avons eu occasion de dresser pour la publication des *Mémoires du Marquis de Sourches*.

Avant de laisser la parole à notre auteur nous devons remercier Madame Le Fizelier et Madame Carteret, sa fille, de l'honneur qu'elles nous ont fait en nous associant à la publication de Bourjolly préparée par M. Le Fizelier et en nous permettant de mettre notre nom à côté de celui de notre savant collègue.

Nous devons remercier aussi M. Emile Moreau. Tout le monde verra combien élégant est le vo-

---

lume sorti de ses presses ; mais nous seul-pouvons dire à quel point sa surveillance incessante a été utile à la publication, et comment son érudition a secondé nos efforts et facilité nos recherches. En se chargeant de la confection de la table alphabétique des matières il a donné son couronnement à l'œuvre et largement contribué à la perfection de l'ouvrage.

BERTRAND DE BROUSSILLON.



# ABRÉVIATIONS

M. Le Fizelier a établi le texte du *Mémoire Chronologique* en coordonnant les diverses rédactions que Bourjolly nous a laissées de son œuvre.

La base de l'édition est le manuscrit des Archives de la Sarthe, autographe de Bourjolly, corrigé par lui-même et daté de 1711.

Tout ce qui, dans le texte, n'est pas entre crochets appartient à cette première rédaction.

[<sup>a</sup>] Nous plaçons entre crochets, accompagnés de la lettre <sup>a</sup>, les passages du manuscrit du Mans que Bourjolly n'a pas maintenus dans la rédaction de 1716, ainsi que certains passages qui figurent seulement dans la copie de ce manuscrit conservée par la Bibliothèque de Laval.

[<sup>1</sup>] Nous distinguons par la lettre <sup>1</sup> les emprunts faits à la deuxième rédaction, datée de 1716.

M. Le Fizelier possédait une copie de cette rédaction, faite en 1820 par sa grand'mère.

[<sup>s</sup>] La lettre <sup>s</sup> nous sert à indiquer les additions du manuscrit de M. Serveau empruntées jusqu'en 1500 à l'original, conservé à la Bibliothèque de Laval, et postérieurement à cette date à la copie Cerclot des Coudrières, propriété de M. Claude de Monti de Rézé.

[<sup>g</sup>] Les faits historiques de l'*Abrégé de l'Histoire de Laval* de Guitet de la Houllerie, antérieurs à 1717, placés en note.

[<sup>t</sup>] Extraits du livre de raison tenu à Laval par la famille L'Houllier et connu sous le titre de *Journal d'une famille de tisseurs*.

[<sup>d</sup>] La lettre <sup>d</sup> équivaut, pour les notes entre crochets, à la signature de M. Bertrand de Broussillon qui, auteur de toutes les annotations sur Guitet de la Houllerie, a cessé, à partir de la page 257 du tome II, de placer ses notes entre crochets.

Les notes relatives au texte de Bourjolly et qui ne portent aucun signe spécial ont été rédigées par M. Le Fizelier.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



de la généalogie des seigneurs de Laval, jusqu'à ce temps où nous vivons ; ces deux savants ecclésiastiques conviennent quasi en tous les articles, si ce n'est où il est question de parler de l'économie du Chapitre de Saint-Tugal, où M. de Juigny est plus profond. Mais, comme ces deux Messieurs nous faisant voir le berceau de ces seigneurs, après les avoir légèrement promenés par le champ de l'hyménée, les conduisent incontinent dans leur tombeau, il m'a semblé, Monsieur, que les observations de M. Le Blanc, qui comprennent diverses choses hors son sujet, donnent néanmoins plus de satisfaction que l'abrégé, quoique fidèle, de ces deux chanoines. Il dit les avoir tirées des trésors de Laval et de Vitré, où la libéralité, la politique et les alliances de ces seigneurs sont soigneusement décrites. Cet auteur demeure néanmoins d'accord que les affaires de sa profession l'ont notablement distrait dans le cours de sa narration, qu'il promet de reprendre dans un troisième livre et de faire l'éloge des dames de la maison de Laval, alliées aux princes d'Alençon, de Bourbon-Vendôme, de Genève-Savoie et d'Anjou. Mais, comme on n'a point vu ce troisième livre, je me suis efforcé de mettre par ordre chronologique les titres qu'il rapporte en son recueil, où il n'a pas eu la commodité d'en retrancher la confusion, en leur donnant le rang de leur date, pour mieux suivre le cours de l'histoire qu'il finit avec la vie de Guy XIV. Depuis ce temps là, je me suis servi des termes de l'histoire générale pour faire connoître les mœurs et les actions militaires des seigneurs de Laval, et en cela j'ai cru être obligé de rapporter les occasions qui les ont fait naître et les combats où ils se

---

sont trouvés pour la gloire et le service de leurs rois.

La maison ancienne de Laval, les adoptions et les alliances de Montmorency, Montfort et de Coligny, ayant fini par la mort de Guy XX, tué en Hongrie le 3 décembre 1605, je joins succinctement, Monsieur, à ce mémoire l'origine, vies et actions des seigneurs de la Trémoille, recueillis en la même histoire générale ; un desquels, descendant d'Anne de Laval, fille de Guy XVI, a hérité par le trépas de Guy XX, dont je viens de parler, de cette grande seigneurie de Laval et de Vitré, et transmise à ses successeurs. Je sais qu'il faudrait une plume meilleure que la mienne et un style plus relevé pour traiter cette matière ; mais je ne crois pas que mon insuffisance blesse la mémoire de ces grands hommes dont le mérite éclatant ne peut être terni par le foible crayon que j'en ébauche.

Je vous l'offre, Monsieur, tel qu'il est, avec la même franchise qu'il vous plaît que je vive avec vous, qui provient de l'alliance que M. Jean Maucourt, mon fils unique, lieutenant au siège de l'élection de cette ville, a contractée avec demoiselle Madeleine Gaultier, votre fille ; je ne croirai pas mon travail inutile, si pour vous délasser des grandes occupations où les affaires du public vous attachent, vous voulez bien, pendant les moments de votre récréation, y jeter quelquefois la vue, par la réflexion des personnages qui y sont représentés, auxquels quelques-uns de vos ancêtres ont donné leurs services.

Permettez-moi d'espérer de vous cette faveur avec la continuation de votre bienveillance, et en recon-



naissance je porterai mes vœux vers notre Dieu tout-puissant à ce qu'il lui plaise vous départir l'abondance de ses grâces et de vous inspirer parfaitement que je suis avec sincérité et respect,

Monsieur,

Votre très humble et très  
obéissant serviteur,

CHARLES MAUCOURT DE BOURJOLLY.

De Laval, ce 20 décembre 1711.





## II

A TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE DAME

MARIE LOUISE DE LAVAL-MONTMORENCY,

DUCHESSE DE ROQUELAURE ET DU LUDE<sup>1</sup>

Madame,

Je prends la liberté de mettre en les mains de votre Grandeur le portrait véritable raccourci des anciens seigneurs du nom et de la ville de Laval. La matière est excellente mais mon génie n'est pas assez étendu et ma main n'est pas assez adroite pour lui donner le lustre et le beau jour que méritent les objets qu'il représente.

Observez, Madame, ce petit-fils du prince Charles-Martel, le sage Valla, lequel après la défaite de l'armée de l'infortuné Bernard, roi d'Italie, du sang duquel

1. La bibliothèque de Laval possède l'original autographe de cette dédicace, ou plutôt le brouillon écrit, raturé, corrigé de la main même de Bourjolly. Une note curieuse, également de la main de notre auteur, a été mise *in fine* et en marge de ce brouillon ; elle est ainsi conçue : « *Envoyé l'histoire de Laval, reliée en veau, au Mans, le ... avril 1716, à madame la Duchesse de Roquelauré.* »

l'empereur Louis I<sup>er</sup>, son oncle, souilla ses mains, se retira, avec quelques reliques de cette défaite, dans les ruines d'une forteresse autrefois bâtie par Jules César sur le territoire Armorique, nommée par quelques anciens auteurs fort *de Valle* ou *de Laval*, lequel il restaura pour se défendre contre la fureur de cet empereur.

Regardez, Madame, le buste de Guy I<sup>er</sup>, fils unique de Valla, qui fit, au même endroit que César, élever cette haute et superbe tour, laquelle, nonobstant la furie des Normands, la violence des Anglois et les injures des temps, subsiste encore aujourd'hui, comme une preuve de la magnificence de celui qui l'a bâtie.

Considérez, Madame, ces généraux des armées des trois premiers empereurs d'Occident, ces comtes, gouverneurs de province et lieutenants généraux des rois de leur temps ; ces vertueux fondateurs d'abbayes et de collèges de chanoines, leurs successeurs qui ont donné des lois à leurs vassaux et octroyé des grâces aux coupables, préférant miséricorde à justice, comme des souverains.

Figurez-vous, Madame, comme une perspective posée à l'un des bouts de la grande salle du château de Laval, si votre esprit vous y porte, vous verrez en éloignement six princesses alliées avec ces anciens princes ou sires de Laval, comme vous êtes leur petite-fille, prenez place avec elles et vous approchez singulièrement d'Emma leur dernière et unique héritière, laquelle devenue veuve du prince Robert d'Alençon, fut remariée, par l'autorité du roi Philippe-Auguste, avec le grand connétable Mathieu de Montmorency ; c'est de



ces deux illustres personnes, Madame, que vous êtes sortie et que vous portez le nom de Laval-Montmorency, origine de la seconde lignée, laquelle ayant fourché par le deuxième mariage de Guy VIII avec Jeanne de Brienne (fille d'Agnès de Bourbon, petite-fille de Béran-gère de Castille), d'eux sortit André de Laval-Montmorency duquel, Madame, vous êtes issue par huit générations<sup>1</sup>.

1. Madame Marie Louise de Laval-Montmorency, duchesse de Roquelaure et du Lude, était une des dernières descendantes de la branche de Laval-Lezay et par suite de la famille des Laval-Montmorency. Son père, Guy de Laval, seigneur de Lezay et de la Plesse eut, suivant Moréri, quatre enfants de son mariage avec Françoise de Sesmaisons :

1° Pierre de Laval, III<sup>e</sup> du nom, marquis de Lezay et de Meignac, père du fameux comte de Laval dit *La Mentonnière* ;

2° Hilaire de Laval, dit l'abbé de Laval, savant ecclésiastique ;

3° N... de Laval, abbesse de Sainte-Croix, à Poitiers ;

4° Enfin, Marie-Louise de Laval, devenue duchesse de Roquelaure.

Elle fut, dans sa jeunesse, fille d'honneur de la grande Dauphine et épousa, le 20 mai 1683, Gaston, duc de Roquelaure, pair de France, le dernier des mâles de cette maison.

Antoine Gaston, duc de Roquelaure, était fils de Gaston Jean-Baptiste de Roquelaure, moins connu par ses services militaires que par ses intarissables plaisanteries, et petit-fils d'Antoine de Roquelaure, le compagnon d'armes d'Henri IV.

Madame de Roquelaure a joué un grand rôle à la cour de Louis XIV. Le roi la tenait en haute considération, et la protégea toujours ouvertement, elle et sa famille. La médisance prétendait qu'il avait eu pour elle plus que de l'amitié et que *la belle Laval*, comme on l'appelait, n'avait pas su être cruelle au triomphant monarque. Quelle femme eût pu ou voulu l'être ?

Il faut lire, du reste, à ce sujet, les auteurs contemporains. Après cela, sans croire aveuglément à tous ces méchants propos de cour, on ne sait plus trop que penser de la « sage conduite et de toutes les hautes vertus » dont Bourjolly gratifie cette belle dame.

Madame de Caylus, dans ses *Mémoires* (collect. Petitot, 2<sup>e</sup> série, t. LXVI, p. 422 et 423) : « Mademoiselle de Laval avait un grand air, une belle taille, un visage agréable et dansait parfaitement bien. *On prétend qu'elle plut au Roi* ; il la maria à M. de Roquelaure. »

Saint-Simon, dans ses *Mémoires* (édit. Hachette in-12, 1863, t. III, p. 216) : « *Le roi, épris de Mademoiselle de Laval*, fille d'hon-



Vous êtes alliée à la troisième lignée des aînés, nommée des *Laval-Montfort* où les écrivains Lavallois dénombrent des comtes-pairs, des amiraux, des maréchaux, des grands maîtres d'hôtel de France, quatre princesses mariées avec ces seigneurs, une des leurs, bisaïeule de Henri-le-Grand et l'autre épouse de René d'Anjou, roi de Sicile.

neur de mademoiselle la Dauphine, la maria à Biran, fils de Roquelaure, duc à brevet, moyennant un autre brevet de duc pour lui... Le roi eut toujours de la considération pour madame de Roquelaure, née aussi plus que personne que j'ai connue pour cheminer dans une cour. Il ne put enfin résister à ses peines sur la situation de son mari... Elle n'apporta pas un écu en mariage dans une maison fort obérée. Son art et son crédit la rendirent une des plus solidement riches ; *mais la beauté heureuse était, sous Louis XIV, la dot des dots.* »

Madame la duchesse d'Orléans, dans sa *Correspondance* (édit. Brunet, 1 vol. in-12, p. 236, à la date du 9 mai 1716) : « Longtemps avant sa mort, le Roi s'était converti et ne courait plus après les femmes ; il avait même exilé madame de la Ferté qui se posait comme éprise de lui .. *On a soupçonné aussi la duchesse de Roquelaure, de la maison de Laval, d'avoir fait la conquête du Roi ; mais sa majesté ne s'est pas fâchée comme à l'égard de la duchesse de la Ferté. La médisance a beaucoup parlé de cette intrigue, mais je n'y ai pas mis le nez.* »

Enfin on trouve dans les chansonniers manuscrits du temps de nombreux couplets satiriques contre cette dame. En voici un entre mille :

« Charmante Roquelaure,  
Votre mari discret  
Vous aime et vous adore  
Et sait qu'on vous a fait....  
Flon Flon, Larira dondaine  
Flon Flon, Larira dondon. »

Madame de Roquelaure mourut à Paris le 12 mars 1735, à l'âge de 78 ans. De son union avec Gaston de Roquelaure, il ne sortit que deux filles. L'aînée, Louise, épousa en 1708, le prince de Léon, fils du duc de Rohan Chabot ; la seconde, Elisabeth, se maria en 1714 avec Louis de Lorraine, prince de Pons.

Les divers épisodes de l'enlèvement de l'aînée, de mademoiselle Louise de Roquelaure, petite bossue pétillante d'esprit et de malice, et son mariage secret avec le prince de Léon sont racontés par Saint-Simon avec une verve et des couleurs incomparables. Il faut lire ce charmant épisode. (T. IV, ch. XII, p. 147 et s. Edit.; Hachette, 1864.)





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





daignez l'agréer et le recevoir de la main du plus simple des vassaux<sup>1</sup> de votre baronnie du Rocher, mais du plus zélé pour honorer votre Grandeur, priant Dieu tout puissant de vous départir ses grâces avec une heureuse vie et de vous inspirer que je suis avec un profond respect,

[Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CHARLES MAUCOURT DE BOURJOLLY.]

1. Maucourt de Bourjolly était *vassal* de Madame de Roquelaure à raison de sa terre de la Grande-Coudrière, qui était un fief dépendant de la baronnie du Rocher-Mézangers. (V. M. Gérault, *Notice sur Évron*. . . 2<sup>e</sup> édit. 1840, p. 278-281). — La Coudrière est située au Nord-E. et à 2 kilom. environ du bourg de Mézangers. On y voit encore les ruines d'une ancienne maison jadis entourée de douves et dont les ouvertures présentent un curieux mélange d'ogive et de plein-cointre.

La seigneurie et le château du Rocher, après avoir appartenu à la famille Lemaire, passèrent dans celle de Bouillé. En 1665, Eléonore de Bouillé, épouse de Henri de Daillon, vendit cette terre à J.-B. Gaston de Roquelaure, son beau-père et beau-père de Madame de Roquelaure à laquelle est adressée cette épître dédicatoire.

Sur le *Château du Rocher* et ses propriétaires successifs, voir l'article de M. de Wismes, dans le *Maine et l'Anjou illustrés* (in-f<sup>o</sup>, Nantes-Paris).





# EPIGRAMMES

## I

[<sup>a</sup> AD ERUDITUM LAVALLORUM COMITUM HISTORICUM,  
EPIGRAMMA.

EXTULIT A TUMULO COMITES MAVECURTIUS, ATQUE  
GESTORUM MERITIS VERTIT AD ASTRA, DUCES :  
STEMMATA, TEMPLA REFERT, CLARO ORDINE PRÆLIA PANDENS ;  
ILLI PÆNA COMES, DUX FUIT INGENIUM.

M. VERNÆUS, DOCTOR MEDICUS <sup>1</sup> ].

## II

[<sup>1</sup> A L'AUTEUR DES MÉMOIRES GÉNÉALOGIQUES DES COMTES  
DE LAVAL.

EPIGRAMME.

CES COMTES ET CES DUCS PAROISSANT AUJOURD'HUI  
PAR LE BRILLANT ÉCLAT DE TA FIDÈLE HISTOIRE  
HORS DE L'OBSCURITÉ D'UN LONG ET TRISTE OUBLI,  
DOIVENT A TON LABEUR LEUR RENOISSANTE GLOIRE.  
LES AIGLONS DE L'EMPIRE EN LEURS ARMES DOUBLÉS  
FONT CONNOISTRE LE FRUICT DE LEUR RARE VAILLANCE ;  
PAR LEURS BRAVES COMBATS LES ANGLOIS RÉPOUSSÉS  
LEUR ONT ACQUIS L'HONNEUR DES BEAUX LYS DE LA FRANCE.  
LEURS SUPERBES PALAIS REHAUSSANT LEUR GRANDEUR,

LEURS SACRÉS ORATOIRES,

NE TOUCHENT TANT MON CŒUR

QUE CE DIVIN POURTRAIT QUI SCELLE LEURS MÉMOIRES.]

1. Cette épigramme latine ne se trouve que dans le ms. <sup>a</sup>.

L'auteur, le docteur Mathurin *de Vernay du Ronceray*, appartenait à une vieille famille lavalloise où la pratique de la médecine était héréditaire. Ce nom se rencontre souvent dans les rapports judiciaires du XVIII<sup>e</sup> siècle, conservés aux archives départementales de la Mayenne, série B. — V. aussi D. Piolin, *Eglise du Mans*, T. VI, p. 256.

L'auteur de l'épigramme était le médecin de la famille Mau-court de Bourjolly (V. Livre VII, conclusion du mémoire).









## AVERTISSEMENT

Si ce recueil tombe quelques fois entre les mains de ces habiles du siècle qui savent, par un trait de plume, donner du jour à l'obscurité même, et qui, par le charme de leurs périodes élégantes et douces, ont le pouvoir de s'attirer l'admiration des esprits les plus indifférents, ils se piqueront sans doute que la matière grave et illustre de ce mémoire soit traitée par un génie foible, et décrite par une main grossière comme la mienne. Pour leur inspirer un caractère de pitié et d'indulgence en cette occasion, je leur avouerai que je ne suis pas venu au monde parmi le lustre des villes d'où sortent ordinairement des lumières brillantes, je veux dire des personnages excellents, qui, par une communication avec les savants et par une étude continuelle des choses hautes et relevées, deviennent enfin l'ornement et la gloire de leur patrie. Je suis donc un villageois né à la maison seigneuriale de la Roche-Pichemer, sur le bord de la petite rivière de Gérane; mais que peut servir pour le génie et la raison une belle maison, ce corps inanimé qui ne peut passer que pour un agréable



désert ? Je leur dirai encore que je n'ai connu la ville de Laval qu'au milieu de mon âge, en y prenant alliance dans la famille des Debonnaire, qui s'en va finir, de même que les autres choses périssables de ce monde.

Il est donc vrai que je n'ai donné mon application pour former ce recueil qu'au temps de ma vieillesse, qui, me rendant infirme dans toutes les parties, me peut faire commettre des fautes peu supportables à des esprits singulièrement éclairés. Je conviens avec justice qu'il auroit été plus nécessaire que j'eusse fait une continuelle revue sur moi-même, que d'employer le temps qu'il me reste à la recherche et à la description abrégée de la vie de tant d'hommes illustres ; mais pour ma défense en cette occasion je me servirai du sentiment d'un ancien, Pétrarque : qu'après avoir imploré la miséricorde de Dieu sur ses péchés, l'homme peut prendre quelque divertissement honnête, soit en se proposant ou se remémorant les choses vertueuses ou vicieuses déjà passées pour éviter celles-ci et suivre celles-là ; soit en entrant en considération des choses qui peuvent advenir, pour se régler une conduite religieuse et bonne, afin d'être sage et résolu dans l'une et l'autre fortune.

Je dirai donc tout simplement que je n'ai pu manquer au devoir de la complaisance et reconnaissance sincère de l'amitié dont m'honore M. Mathurin Gaultier de la Villate, lieutenant-général du Siège ordinaire et de la Maison de ville de Laval<sup>1</sup>, qui m'a gracieusement porté d'entreprendre cet ouvrage par forme de récréation ; son

1. Fils de M. Mathurin Gaultier, conseiller du roi, auquel est dédiée la première rédaction du *Mémoire*.



---

esprit est d'une curiosité profonde pour les antiquités de sa ville, et dans le désir de la remplir, j'apprends d'être devenu prolix ; et comme je me disposois de clore ce mémoire, lui, qui ne se rebute pas, m'a mis entre les mains, pour une sûre instruction, un abrégé historique de l'origine, des alliances, des exploits et blasons des seigneurs de la Trémoille <sup>1</sup>, composé par le s<sup>r</sup> de Sainte-Marthe, historiographe de France, imprimé à Paris l'an 1668. C'est un ouvrage profondément recherché et d'un style élégant, digne d'un historien françois, auquel les curieux pourront avoir recours.

Pour moi, mon dessein n'a été de faire qu'un recueil de la ville de Laval et des seigneurs qui en ont porté le nom ; et si j'ai fait un sommaire des seigneurs de la Trémoille, c'est parce qu'ils possèdent les biens, et qu'ils ont succédé à ces puissants et fameux Guy de Laval, en quoi je me suis servi de ce qui est rapporté en l'histoire générale de ce royaume, qui ne comprend pas l'intérieur des maisons et familles des seigneurs, mais seulement leurs principales actions pour le bien de l'Etat.

Sainte-Marthe, dans le susdit abrégé, livre 2, p. 125, prétend que ceux qui ont écrit que le duc d'Athènes faisoit souche dans la maison de la Trémoille, ont confondu et se sont mépris en cette occasion disant qu'il n'y a eu que de l'alliance : ce que j'en ai écrit au premier chapitre du livre IV de ce mémoire, est extrait de Belleforest, auteur grave et reçu parmi les savants ; quoi qu'il en soit je ne prétends pas faire une dissertation pour régler les

1. [<sup>d</sup> *Histoire généalogique de la maison de la Trémoille...* tirée d'un ms. de MM. de Sainte-Marthe.... Paris, in-12, 1668].



---

opinions de ces deux historiens ; j'en laisserai le jugement libre à ceux qui voudront se donner la peine de les examiner.

Pour ce qui regarde les princes fondateurs et autres leurs successeurs de la ville de Laval, outre les auteurs que j'ai rapportés dans ma dédicatoire, j'ai suivi en quelques endroits les mémoires manuscrits de *Pierre Le Baud*, chantre de Saint-Tugal, de *Guillaume Le Doyen*, inspecteur économique, de *Jean Gesland*, avocat fiscal [<sup>1</sup> et procureur de la chambre des comptes], de *Charles Marest*, syndic de la ville de Laval, qui ont remarqué les choses notables arrivées chacun en son temps, et après eux d'*Ambroise Piau*, sous-chantre de la Trinité, qui a fait une généalogie fort étudiée des puînés ou collatéraux sortis de la maison de Laval, jusqu'en l'année 1640. J'ai encore été aidé par un vertueux ecclésiastique, M. Davost, d'un extrait universel des titres du trésor du château de Laval, et par un vénérable chanoine de Saint-Tugal <sup>1</sup>, de *l'Oraison funèbre* prononcée lors des obsèques de Guy XX<sup>e</sup>, le 26 février 1609, par le père Olivier de Cuilly, docteur en théologie, prieur du couvent des frères prêcheurs de cette ville, dans laquelle il fait un détail généalogique des prédécesseurs illustres de ce seigneur défunt où il rapporte les causes primordiales de leurs armoiries dont j'ai cru devoir faire une exposition spéciale.

Le discours de ce docteur me semble d'autant plus véritable, qu'il fut fait en présence du clergé, de la noblesse et des principaux bourgeois de la ville et comté

1. M. Gaultier.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



---

Charliens susmentionnés. Ce mariage contracté à condition que les enfants de Jean de Montfort porteroient le nom, cri et armes de Laval.

La quatrième lignée est des descendants des filles de Nicolas de Laval, dit Guy XVI<sup>e</sup> du nom et de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, son épouse : l'ainée des filles fut Catherine de Laval mariée avec Claude de Rieux, comte de Harcourt ; de leur mariage sortirent deux filles, Renée de Rieux, l'ainée, morte sans enfants : la puînée Claude de Rieux, mariée avec François de Coligny, seigneur d'Andelot, desquels sortit Paul de Coligny, dit Guy de Laval, XIX<sup>e</sup> du nom et de lui et d'Anne d'Allègre, son épouse, sortit Guy de Laval, XX<sup>e</sup> du nom, tué en Hongrie, sans avoir été marié, le 3 décembre 1605.

Nous ajouterons la cinquième lignée provenant d'Anne de Laval, fille puînée du susdit Guy XVI<sup>e</sup> et de Charlotte d'Aragon, laquelle, par le décès de dom Frédéric d'Aragon, son père, et de Ferdinand, son frère aîné, a dû hériter des royaumes de Naples et de Sicile, de la principauté de Tarente, et du duché de Calabre. Cette Anne de Laval fut donc mariée l'an 1521 avec François de la Trémoille, prince de Talmont. C'est de ce mariage que sont descendus Messieurs les ducs de la Trémoille, princes de Tarente et de Talmont, qui possèdent le comté et autres biens de la maison de Laval, lesquels par le moyen de cette Anne de Laval, seule fille de la princesse Charlotte d'Aragon, prétendent au royaume de Naples et de Sicile, et à la principauté de Tarente, leurs droits en cet égard étant imprescriptibles.

Je joins encore, mais hors l'œuvre de ce *mémoire*,



---

un discours succinct *du Gouvernement ancien de la ville de Laval*, où je rapporte les preuves que les seigneurs de Laval sont nés gouverneurs de leurs places.

Quant à l'administration de la justice entre et sur leurs vassaux, ces anciens seigneurs avoient un sénéchal; ce qui se voit dans les cartulaires des fondations, et dans leurs contrats de mariage, ou autres actes de conséquence, dans lesquels ils avoient pour assistants ou conseillers, des ecclésiastiques titrés, des nobles de la province, et toujours *N. Senescallus domini Guidonis* ou *Senescallus Lavalli*; mais cet office de Sénéchal de Laval, par succession des temps, a été divisé et rempli de plusieurs autres charges; et les rois y ont introduit des sièges d'officiers pour l'administration et l'exigement de leurs droits, què nous avons recueillis et rapportés jusqu'en la présente année 1711.

Je dis donc que je me suis efforcé de coter au soutien de ce mémoire, les pièces énoncées par autrui, en confessant qu'il n'y a rien de moi que le rapport; je mets encore en concurrence des mêmes pièces beaucoup de choses reçues par la seule tradition, qui est une croyance communément acceptée sans aucun titre, venue de main en main de nos pères, et à eux de nos aïeux, sans que rien puisse trouver le commencement; et sans elle plusieurs choses excellentes qui se sont passées demeureroient dans un perpétuel oubli.

*Quod apud multos unum invenitur, non est erratum, sed traditum*<sup>1</sup>.

L'on pourra m'objecter que la tradition est une doc-

1. Tertullien.



trine suspecte, et qu'il peut y avoir de l'erreur et de la méprise en quelques articles des pièces et des titres ; j'en dois convenir ; mais, afin de ne pas faire le censeur de ceux qui m'ont devancé, je rapporte séparément leurs opinions pour donner au lecteur une idée générale de ce qui est venu au cours chronologique de ce mémoire pour s'en former un détail véritable et plus essentiel.

Si mes extraits sont grossièrement décrits et si la liaison n'en est pas belle, c'est ma propre insuffisance qui leur donne ce défaut ; la matière étant d'elle-même si ample et si féconde qu'elle mérite le pinceau de quelqu'excellent ouvrier. Je souhaite ardemment que ce que j'en ai écrit lui puisse servir de crayon et qu'en attendant cette occasion, le lecteur y reçoive quelque'honnête plaisir, le conjurant de ne désagréer pas les petits traits historiques étrangers que j'ai enchassés dans le corps de l'ouvrage.

MAUCOURT DE BOURJOLLY.







MÉMOIRE CHRONOLOGIQUE

DES SEIGNEURS FONDATEURS DU CHATEAU ET DE LA VILLE  
DE LAVAL

---

LIVRE PREMIER

---

LA PREMIÈRE RACE  
DES SEIGNEURS DE LAVAL

800-1211

---

CHAPITRE PREMIER

DE L'ANTIQUITÉ ET DU FINAGE<sup>1</sup> DE LA VILLE DE LAVAL

La ville de Laval est bâtie sur les bords de la rivière de Mayenne; elle est au 48<sup>e</sup> degré de latitude <sup>2</sup>: Cette rivière se nommoit jadis, le Fleuve Noir <sup>3</sup> et quelques

1. *Finage*. Terme de l'ancien droit, étendue d'une juridiction, d'une paroisse.

2. Exactement : latitude : 48° 4' 7" — Longitude : 3° 6' 39" O. (*Annuaire du Bureau des Longitudes*.)

3. Sur ce nom de *Fleuve Noir* et sur les étymologies du mot *Meduana*, *Mayenne*, v. articles de MM. d'Ozouville et Lamy de la Brière, dans le *Mémorial de la Mayenne*. T. II, p. 126, 187, 193 et 204.



géographes disent qu'il faisoit la séparation de la Gaule Celtique en cet endroit d'avec la province de Bretagne, faisant la ville d'Angers limitrophe de ces deux régions.

Cette ville de Laval a, au levant, la ville royale de Sainte-Suzanne ; au midi, celle de Château-Gontier ; au nord, la ville de Mayenne, et au couchant, celle de Vitré : son taroir et sa juridiction, avant le mariage d'Ahoys de Laval avec Jacques sire de Château-Gontier, étoit de plus grande étendue qu'il n'est aujourd'hui ; cependant M. Jacques Le Blanc lui donne encore environ de dix lieues en ligne diamétrale.

L'historien Meslay a écrit que Jules César <sup>1</sup> avoit fait

1. Le nom de Jules César se trouve mêlé à nos plus anciens souvenirs : *Jules-les-Bains, le trésor de César, la Fontaine de Jouvence, les camps de César*, comme aussi aux légendes de la Cave à Margot, du château de Courceriers, *curia Cæsaris*.

M<sup>e</sup> Daniel Mitou, dans son long dithyrambe sur les funérailles de Guy XVI, intercalé par le Doyen au milieu de sa chronique rimée, (voir Guill. Le Doyen... p. 240), avait déjà rattaché le grand nom de César à la fondation de la ville de Laval :

(Au temps) De Jullus César tant renommé....  
 Laval estoit alors dicte Dunelles,  
 Lequel la print par armes solennelles.  
 Mais ne fust pas sans estre combattu.  
 Après qu'il eust par ung mols debattu,  
 Il les valnqult en cruelle bataille  
 Et au conflit il receut malnte taille.  
 Dont il tomba tant luy que son cheval ;  
 Lors mua nom Dunelles en Laval  
 Et oultre plus, pour leur grant vaillantise  
 Leur myst blason de sa propre devlse,  
 Que encore ont, c'est un lyon passant...

Cette légende de César renversé de cheval dans une grande bataille contre les Gaulois rappelle l'anecdote très bizarre, mais non invraisemblable, rapportée par le scholiaste de Virgile. (Servius, *Comment. Æneid XI, c. 8*).

La fréquence du nom de Jules César dans les plus anciennes traditions populaires et dans l'histoire de nos origines, s'explique par deux faits : 1<sup>o</sup> l'impression persistante des souvenirs de la conquête romaine ; 2<sup>o</sup> le grand rôle joué par Jules César dans les chansons de geste. On sait combien nos anciens annalistes et les chroniqueurs locaux ont emprunté aux inventions poétiques des trouvères, comme à une source historique. Bourjolly nous le dira naïvement en racontant le mariage de Guy IX et de Béatrix de Gavre.

Cette fable de César renversé dans une grande bataille livrée aux habitants de Dunelles, ces armoiries données par lui, ce



bâtir une forteresse sur l'éminence d'un vallon bordé de la rivière de Mayenne, dite en quelques titres latins *de Valle* et *de Lavalle*, où est la grosse tour du château de Laval, pour tenir en bride les Bretons armoriques.

D'autres tiennent que cet ouvrage de César ayant été ruiné, dès la première incursion des Normans et Danois en ce royaume, Guy, gouverneur ou comte du Maine (par le décès de Roland-le-Preux, son beau-frère, tué à la bataille de Roncevaux, l'an 796) <sup>1</sup>, fit bâtir un château au même endroit, nommé dans les cartulaires latins *Aula Guidonis* ou *Castellum Guidonis*; et cela vers l'an 800; lequel ayant été d'abondant ruiné par une autre incursion des Normans sous leur chef Hasting, il demeura comme enseveli en ses propres ruines jusques au temps de Guy II qui le fit rebâtir.

Laissant un peu en arrière les généalogistes Lavallois afin de régler notre chronologie avec l'histoire générale, pour parvenir à notre but, nous dirons que Charles Martel, prince ou duc des François, fut le fils de Pépin Héristal, maire du palais et d'Alpaïde sa seconde femme, petit fils d'Arnoul, duc d'Austrasie ou Lorraine, et d'Anchise sa femme, icelui Arnoul descendu de Clodion le Chevelu; que Martel eut plusieurs enfants de ses trois femmes, dont il n'y eut que deux qui laissèrent lignée, savoir: Pépin dit le Bref qui fut élu roi de France l'an 750 <sup>2</sup> pour les raisons que rapporte l'histoire; et Bernard qui fut frère consanguin de Pépin, que nos généalogistes disent chef de la maison de Laval <sup>3</sup>.

nom de Dunelles mué en celui de Laval, ne sont probablement que des emprunts faits à quelque chanson de geste aujourd'hui perdue. Dans *Huon de Bordeaux* (Edit. Guessard, p. 136), le petit génie Oberon, fils de Julius César, fait la description du château de *Dunostre*, construit par son père. Remarquer la ressemblance de ces noms: *Dunostre* et *Dunelles*.

1. La défaite de Roncevaux eut lieu en 778 et non en 796.

2. 751 et non 750.

3. Il est superflu de faire remarquer que ces fabuleuses gé-



Charlemagne succéda à Pepin, son père, au royaume de France, l'an 768, lequel étant appelé en Italie par le pape Adrien pour le protéger contre Didier, roi des Lombards, passa les Alpes à la tête d'une forte armée, avec laquelle il défit celle de Didier, qui se retira dans la ville de Pavie et envoya la veuve et les enfants de Carloman, neveux de Charles (qui s'étoient imprudemment retirés vers ce Lombard) et Aldégise, son fils, en la ville de Vérone, la plus forte place des états de Didier.

Le roi ayant investi Pavie et bien enclos Didier dans cette ville, laissa la conduite du siège à son oncle Bernard : lui s'étant acheminé devant Vérone, sa belle-sœur, ses neveux et les habitants se rendirent à sa discrétion, Aldégise s'étant enfui secrètement vers l'empereur de Constantinople<sup>1</sup>.

Charles, étant de retour au siège de Pavie, le trouva si dextrement conduit par Bernard, que Didier et les habitants étant pressés de peste et de famine, se rendirent par composition entre les mains du roi (776) qui fit tondre et mettre prisonnier ce roi Lombard à Lyon, où mourant, peu de temps après, finit en lui le royaume des Lombards.

Charlemagne étant ainsi devenu maître de l'état de Lombardie, s'en fit couronner roi au bourg de Modène par l'archevêque de Milan (777) ; il laissa aux peuples

néalogies sont des inventions destinées à flatter l'orgueil des seigneurs de Laval, et à leur laisser croire qu'ils descendaient des races royales des mérovingiens et des carolingiens.

Déjà notre vieux Pierre Le Baud, dans l'épître dédicatoire de ses *Chroniques de Vitré et de Laval*, disait à Madame Jehanne de Laval, femme du roi René : « . . . lesquels comtes et » seigneurs de Laval, il est notoire estre procréés et descendus du lignage de ce très hault et très glorieux emperceur et » roy de France, Charles-le-Grand, c'est à scavoir de sa propre » sœur germaine »

1. De Serres.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.







## CHAPITRE DEUXIÈME

GUY-VALLA

Valla, second fils de Bernard<sup>1</sup>, accompagna le roi de France, son cousin, en ses guerres d'Italie et de Saxe ; il se maria avec la sœur d'une des femmes de Charlemagne, de laquelle il eut un seul fils, Guy-Valla.

1. Après les fables césariennes, voici les légendes carolingiennes.

Il est certain que Bernhard, fils naturel de Charles Martel, eut plusieurs enfants parmi lesquels Wala, une des célébrités de la cour de Charlemagne. Ministre de l'empereur, il joua un grand rôle dans les événements politiques du règne de Louis le Débonnaire et fut plusieurs fois exilé. Il est certain aussi qu'il fut marié avant d'entrer dans les ordres. Mais son histoire est parfaitement connue et nous a été donnée très détaillée et très circonstanciée par Paschase Radbert, son successeur à l'abbaye de Corbie. (V. *Vita Valis, Acta Bened.* de Mabillon, T. v. — V. aussi *Fleury, Hist. Ecclésiast.* T. x, passim). Or, ni son historiographe, ni aucun des historiens du temps ne vient confirmer ce que nos chroniqueurs racontent de Wala. Il n'épousa pas la sœur d'une des femmes de Charlemagne, mais bien la fille d'un comte Wilhem, d'Aquitaine, dont l'église a fait Saint Guilhem de Gillone. Il n'eut jamais de fils nommé Guy-Valla, ne fut point envoyé en exil sur les marches de Bretagne et par conséquent n'y put construire un château auquel il aurait donné son nom. Retiré du monde, il fut d'abord abbé de Corbie, puis de Bolbio en Italie, où il mourut en 836.

La ressemblance des mots *Wala* et *Laval* et le désir de créer aux seigneurs de Laval d'orgueilleuses généalogies et des parentés royales, ont donné naissance à ces inventions : ce nom seul de *Guy-Wala* en montre la fausseté, en même temps que l'ignorance de nos chroniqueurs : à l'époque de Charlemagne



Guy Valla I<sup>er</sup> apprit le métier des armes dans l'école du magnanime Charles ; il passa en Espagne et combattit à la vue de ce prince en toutes les occasions, lequel, selon le P. de Cuilly, en lui donnant des marques d'une amitié singulière, lui fit épouser par dispense sa nièce Adèle, sœur du fameux Roland, tous deux enfants de Milon, comte d'Anjou, et de Berthe-au-Gros-Pied, sœur germaine de notre Charlemagne : et pour récompense des services de Guy et pour l'aiguillonner à bien faire, après la mort de Roland, arrivée à Roncevaux l'an 778<sup>1</sup>, il le constitua comte gouverneur du Maine et amiral de la côte britannique, dignités qui avoient été tenues par le prince Roland son beau-frère.

Les Gaules, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne, la Pannonie composèrent en Occident l'Empire Romain ; Charlemagne, s'étant rendu maître de ces belles provinces, prit, du consentement de l'impératrice Irène et de Nicéphore, son successeur, le titre d'empereur d'Occident,

et de Louis le Débonnaire, il n'y a pas d'exemple de nom patronymique ou de famille.

MM. Duchemin de Villiers et La Beauillère ont depuis longtemps fait justice de toutes ces fables. M. La Beauillère, dans ses notes et éclaircissements sur Le Doyen, fait remarquer que le père de Cuilly est le premier, qui, dans son oraison funèbre du jeune Guy XX et sans s'appuyer d'aucune autorité, les ait mises en circulation.

Le Guy-Valla, fils de Valla, est donc une figure légendaire ; mais le comte Guy, avec lequel Bourjolly le confond, est un personnage parfaitement historique, dont les exploits contre les Bretons sont racontés par tous les chroniqueurs du temps.

Le mariage du pseudo-Guy-Valla avec la sœur du paladin Roland, fille de Milon et de Berthe Pédauque, ses victoires navales contre l'empereur de Constantinople, ses armoiries redoublées, etc., sont probablement des fables ramassées dans quelque chanson de geste du XII<sup>e</sup> ou du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le Roland tué à Roncevaux a été réellement préfet de la marche de Bretagne et peut être regardé comme un des premiers comtes du Maine. C'est du reste tout ce que l'histoire dit de lui. « Ici, (à Roncevaux) périrent Eggiard, maître d'hôtel du roi, Anselme, comte du palais, et Roland, préfet des marches de Bretagne. » (Eginhard, *Vie de Charlemagne*).

1. Bourjolly, par erreur, donne ici la date de 796.



et en reçut la couronne à Rome par les mains du pape Léon III, le propre jour de Noël l'an 800.

Cet empereur ayant laissé plusieurs monuments de sa piété aux églises, fit aussi bâtir des palais superbes et quelques maisons de récréation : je ne dois pas omettre celle qui fut construite par ses ordres dans la bourgade de Villiers, proche le bord de la rivière de Mayenne, étant sise dans un territoire qui reconnoît le seigneur de Laval pour son suzerain : la tradition marque le domaine de<sup>1</sup> . . . . . où cet empereur couchoit, lorsqu'il ordonna le bâtiment de ce château, qui a toujours depuis retenu et porté le nom de Villiers-Charlemagne.

Pasquier en ses recherches, suivi du célèbre Daniel Pichon, avocat au Mans, dit en l'un de ses plaidoyers que cet empereur fit l'un de ses règlements ou *capitulaires* : *in Cœnomanico pago* ; j'ajoute que ce put être dans son château de Villiers<sup>2</sup>.

L'histoire de son règne porte que parmi ces grands états nouvellement conquis, il y avoit souvent quelque partie qui prenoit quelque prétexte pour remuer.

La Bretagne leva les armes. Guy Valla, ayant été pourvu nouvellement par l'empereur du gouvernement sur les marches de la Bretagne, s'opposa à ce soulèvement et, ayant soumis les peuples Bretons à force d'armes (799), il porta les écussons des vaincus en signe de sujétion à l'empereur, en la ville d'Aix-la-Chapelle [où il] retournoit triomphant de la guerre de Saxe. Par cette

1. Le nom du domaine manque dans tous les manuscrits. La dénomination de *Villiers-Charlemagne* se trouve déjà dans des textes du XII<sup>e</sup> siècle : *Ecclesia que vulgo Vilers Caroli magni appellatur*, an<sup>o</sup> 1114. (Bibl. nat. fonds latin, 5441, et dans Baluze). Léon Maître, *Dict. topographique de la Mayenne*, v. Villiers. — V. aussi sur cette tradition, Duchemin de Villiers, *Essais*, p. 224.

2. [ <sup>s</sup> Les vestiges qui nous en restent nous autorisent à croire que ce château était considérable et qu'il était renfermé dans une très grande enceinte.]



soumission les princes Bretons furent réconciliés à l'empereur, ceci l'an 800. Sigebert, parlant de cette guerre, dit : anno 800, *Per Guidonem Caroli ducem Britones vincuntur et in deditionem recipiuntur.*

L'historien Nic. Gilles dit qu'un des comtes de Charlemagne, nommé *Guido* ou *Vuido*, qui gardait pour lui les marches de la petite Bretagne, prit toutes les villes, citées et places du pays, auquel pour ce temps là, il y avoit plusieurs rois ; et par ainsi fut tout le pays mis en sa sujétion et la puissance des François, ce qui n'avoit point encore été fait et furent au roi Charlemagne portés les noms et armes de ceux qui s'étoient rendus à lui.

Aimoin, moine (Liv. iv, ch. 8), ajoute qu'on pensoit que tout fût apaisé de ce côté là, vu la promesse faite par les Bretons ce qui eût aussi été, si la légèreté déloyale de ce peuple n'eût soudain tourné ailleurs sa fantaisie. Et étoit gouverneur pour lors un seigneur nommé Guy qui les mit en bride et les châtia.

Charles, se sentant vieux et cassé, se résolut d'assigner à ses fils chacun ses états. Il donna à Pépin l'Italie, à Charles l'Allemagne, et retint Louis près de lui [parce qu'il le] destinoit pour l'empire et le royaume de France (807).

Pepin passa donc en Italie [et] l'empereur lui donna Valla pour conseiller. Ce Pepin étoit un jeune prince de grande espérance, vaillant et sage, qui mourut avant son père et laissa pour héritier de ce royaume d'Italie, Bernard, son fils, sous la tutelle de Valla, l'an 808.

Eminge, roi des Danois, se révolta de l'obéissance qu'il devait à l'empereur pour les états qu'il tenoit en Allemagne. Charles, fils de l'empereur, s'étant avancé avec des troupes pour le dompter, ce roi demanda la paix qui lui fut accordée et signée pour et au nom de l'empereur par notre Guy-Valla, l'an 812<sup>1</sup>.

1. Aimoin, Liv. iv, ch. 69 (B).

Ce comte Guy, Guido ou Wuido, que Bourjolly et tous nos



Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle, en Allemagne (814), au soixante et onzième an de son âge, mais si saintement que le pape Pascal III l'a mis au nombre des saints.

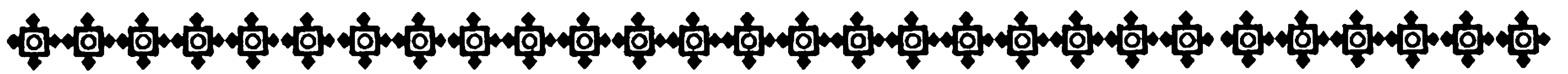
annalistes locaux assimilent à leur fabuleux Guy-Valla, est, nous l'avons dit, un personnage historique. Tous les annalistes ont rapporté ses victoires contre les Bretons en 799. M. La Beauluère (Notes sur Le Doyen, p. 368) a donné les textes d'*Ado Viennensis*, d'*Aimoin*, de *Rheginon* et d'*Eginhard*, etc. On peut y ajouter ce passage des *Grandes chroniques de Saint-Denis* :

« Là vint à li li cuens Guis, prévoz et garde des marches de »  
 » Bretagne, qui en cel an maismes avait cherchies toutes les »  
 » contrées des Bretons entre lui et aucuns comtes qui avec li »  
 » furent en celle besoigne : et li apporta par écrit les armes et »  
 » les nons des Dux et des princes de celle contrée qui a li »  
 » s'étoit rendue. Si li sembloit bien que toute celle terre fu con- »  
 » quise ; et elle si estoit, se la desloiauté des gens du pais ne »  
 » se fust tornée. »

*Gui*, *Guido*, *Vido*, *Wuido*, *Wito* (on le retrouve, dans les anciens textes, sous ces diverses formes) est un nom franc, probablement dérivé de l'adjectif germanique *Veid* « ample, large » (Grimm. *Grammatik*, 2<sup>e</sup> édition, T. II, p. 578 et 640) qui apparaît en vieux saxon sous la forme *vid*, et en vieux haut-allemand sous la forme *wit*. (V. *Revue celtique*, T. II, p. 406).







## CHAPITRE TROISIÈME

GUY-VALLA (Suite)<sup>1</sup>

Louis le Débonnaire succéda à l'empereur Charles, son père ; Bernard roi d'Italie, son neveu, fut conseillé par les évêques de Milan et d'Orléans et par Valla, d'entreprendre contre son oncle et de s'emparer du royaume lui appartenant comme fils de Pepin, aîné de Charlemagne.

Les armées de ces deux princes viennent aux mains ; celle de Bernard étant défaite, et lui pris prisonnier avec les évêques et seigneurs de son parti, Louis leur fit à tous crever les yeux, et ensuite agité d'impatience les fit décapiter<sup>2</sup> (817). L'Italie blâma cette violence et pour marque de son regret, est écrit sur son tombeau dans la principale église de Milan :

*Bernardus, civilitate mirabilis, cæterisque piis virtutibus inclitus, rex, hic quiescit. Regnavit an. IV, obiit*

1. [<sup>d</sup> M. Le Fizelier avait étudié l'origine du « comte Guy » et les guerres dont le Maine fut le champ de bataille au commencement du IX<sup>e</sup> siècle. Il avait intitulé son travail *Un pays de Marche aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles*. Ce travail, malheureusement inachevé, a été recueilli par M. E. Moreau et a pris place aux pages 35-60 des *Etudes et Récits sur Laval et le Bas-Maine* (Laval, 1884, in-8° de xxii-296 p.) ]

2. De Serres.



*XV kal. Maii, indictione II, filius piæ memoriæ Pepini.*

Valla, tuteur et conseiller de l'infortuné Bernard, se sauva de la défaite et se retira au pays du Maine vers Guy, son fils, qui en était comte ; et passant outre la rivière de Mayenne, se logea dans les ruines d'un vieux château dit *de Valle* ou Laval, situé hors de l'obéissance du Débonnaire, selon le Père Cuilly, qu'il occupa avec ses gens de guerre, comme place neutre, en mode de principauté et y commença un fort qu'il nomma de son nom de Valla ou Laval, à l'imitation des anciens qui donnoient leur nom aux mêmes villes qu'ils faisoient bâtir, comme nous lisons de Rome par Rhemus et Romulus, d'Alexandrie par Alexandre et plusieurs autres<sup>1</sup>.

1. Vincent Queruau, dont Bourjolly invoque l'autorité, fait venir Valla dans le Maine d'abord en 818 (page 695 du *Tableau Historial*), puis en 829 après la révolte des fils du Débonnaire. Voici son texte : (page 695) « Icy est le commencement et l'origine de la noble et antique maison de Laval. C'est chose toute assurée que Bernard estoit fils de Charles Martel et frère de Pepin ; qu'il fut grand capitaine, compagnon d'armes de Charlemagne son neveu, tant contre les Lombards en Italie que partout ailleurs ; qu'il fut, après la défaite d'iceux Lombards, vice-roy en Italie et qu'il eut un fils nommé Valla qui fut son successeur après son décès ; qu'iceluy Valla, l'an de grâce 781, estant gouverneur, lieutenant et conseiller de Pepin fils de Charlemagne, au royaume d'Italie, eut un fils nommé Guy de Laval, lequel estant en l'armée de Lothaire fils de Louis Débonnaire, qu'il prétendoit déjetter du royaume de France, après la deffaite, Valla avec son fils Guy de Laval, se retira sur les lisières de Bretagne, où il bastit le chasteau de Laval, depuis dict Laval, auquel il donna son nom, l'an de grâce 818 et ainsi ses descendants l'ont toujours pris et retenu. Ainsi le tiennent messire Charles de Flavigny en sa Chronique de Loys le Débonnaire, page 313, et de Charlemagne, p. 312 et 314, et Aymon le Moyne livre IV, 2, chap. 69 et 100. »

(Et page 717) : « Et de faict l'an 829, Lothaire, roy d'Italie, Pepin, roi d'Aquitaine et Loys, enfans de Loys le Débonnaire, prennent les armes contre leur père, sous faux donné à entendre par leurs gouverneurs et spécialement du dict Valla.... Il les surmonte mais tout aussi tost il leur pardonne et les remet en leurs royaumes ; et Valla quitte l'Italie et se vient rendre avec son fils nommé Guy au pais du Mayne, sur les marches de Bretagne et y amena avecques luy nombre d'hommes vaillans et





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons

aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



La province de Bretagne étant ainsi pacifiée, Guy Valla fit parachever le fort que Valla son père avoit commencé sur le bord de la rivière de Mayenne, et l'orna de cette grande tour qui subsiste encore à présent<sup>1</sup>.

Lothaire étant établi au royaume d'Italie, eut guerre avec l'empereur d'Orient pour quelques places de la Sclavonie qui reconnoissoient encore cet empereur. Lothaire demanda du secours à l'empereur Louis, son père, qui lui envoya Guy Valla avec des troupes, lequel ayant remporté les enseignes de l'empereur de Constantinople dans une bataille navale (822) les restes des vaincus repassèrent la mer.

Etant de retour en France l'empereur Louis ordonna que les aiglerions de ses armes seroient encore redoublés et mis au nombre de seize<sup>2</sup>.

Guy étant revenu dans son gouvernement du Maine, fit édifier la ville de Laval. Les ceintures des murailles garnies de tours, d'une grosseur et d'une architecture merveilleuses, et la profondeur du fossé dans un terrain élevé et pierreux dénotent la puissance et l'intelligence de ce fondateur. Ce sien ouvrage fut parachevé vers l'an 829.

Cuilly (redoublement des alérions, coquilles), rapportée par Bourjolly, v. la note de M. La Beauluère, p. 362-386 de son édition de Le Doyen.

Le blason ne remonte pas à l'époque de Louis le Débonnaire qui par conséquent n'a jamais pu donner d'armoiries à ses leudes.

1. Cette tour et ces murailles, dont Bourjolly va parler tout à l'heure, ne peuvent être de cette époque reculée ; elles ont été probablement construites sous Guy v, (voy. plus loin). Il suffit de regarder « cette grande tour » pour voir qu'elle n'est pas antérieure au XII<sup>e</sup> siècle. Au IX<sup>e</sup> siècle tous les donjons ou châteaux étoient construits en bois et entourés de palissades. (v. de Caumont).

2. Cette victoire navale de Guy-Valla sur l'empereur de Constantinople et ce « nouveau redoublement des aiglerions de ses armes » sont encore des inventions du père de Cuilly dans son *Panégyrique de Guy XX<sup>e</sup>*. Voy. La Beauluère, loc. cit.



La mort cruelle du prince Bernard et celle des évêques qui l'avaient accompagné, furent le sujet d'animer les gens du clergé de France contre le gouvernement de Louis le Débonnaire, qui étoit obsédé par l'humeur impérieuse de Judith de Suève, sa seconde femme.

Les évêques et les grands du royaume, pour se venger d'elle, mandèrent Lothaire, roi d'Italie, de venir pour abaisser l'autorité de cette femme. Lothaire donc dresse une grande armée, ayant Valla<sup>1</sup> pour son lieutenant-général, descend en France, où ayant convoqué un concile national en la ville de Lyon, l'empereur, son père, y comparoissant pour y entendre les plaintes contre soi, par la censure des prélats, ce prince trop dévotieux fut condamné à se retirer en le monastère de Saint-Médard de Soissons et de quitter l'empire et ce royaume à ses enfants (829).

Ceci exécuté, Lothaire, qui se tenoit en France, renvoya Valla en Italie pour gouverner ce royaume en son absence où il mourut bientôt après<sup>2</sup>.

Guy I<sup>er</sup>, son fils, prit le surnom de Laval qu'il avoit bâti (chose assez ordinaire en France de prendre le surnom des seigneuries qu'on possède) laquelle a toujours été tenue et occupée jusqu'à aujourd'hui par les vrais descendants, mais par le moyen des filles, des princes Valla et Guy ses premiers fondateurs.

1. « Suivant Bodreau. » Julien Bodreau, né au Mans en 1599, avocat à la sénéchaussée et siège présidial de cette ville, a laissé un commentaire estimé de la coutume du Maine (Gervais Alliot, 1645, in-fol.). On trouve dans la préface de ce volume une dissertation sur les antiquités du pays du Maine.

2. Vincent Queruau : « Estant Valla de retour à Rome vers » Lothaire, il y mourut l'an ensuivant et laissa Guy son fils » audict pays du Mayne pour parachever le chasteau de Laval » qu'il nomma de son nom. Guy Valla premier du nom, fils de » Valla, espousa Adelle, fille de Milon, comte d'Anjou, et de » Berthe, sœur de Charlemagne, fut fait comte du Mayne et » fist guerre aux Bretons qu'il assubjectit à l'empereur par » huict batailles qu'il gaigna sur eux. »



Parmi les confusions du règne des enfants de l'empereur Louis, Guy Valla se montra toujours magnanime défenseur des droits de celui qui portoit titre de roi de France, il combattit vaillamment les Bretons dans leurs divers soulèvements contre la couronne françoise, tua Homard de Léon leur roitelet, défit huit barons de Bretagne, gagna leurs enseignes et fit quitter par ses victoires, le titre de roi que les princes Bretons avoient usurpé<sup>1</sup>.

Le temps de la mort de Guy I<sup>er</sup> est diversement rapporté par les auteurs : la chronique latine de la province d'Anjou, du père Labbe, jésuite, parle en ces termes : *anno 835, fuit prælium inter Lambertum et Odonem comites, in quo perierunt multi nobiles viri : ipse Odo comes Aurelianensium, Willelmus, frater ejus, comes Blesensium, Guido comes Cenomanensium, Teuto abbas sancti Martini*<sup>2</sup>.

1. « Selon le père de Cuilly. »

Le père de Cuilly fait remporter aussi à Guy « huit batailles rangées contre les Bretons, dans l'une des quelles il tua Guy-Homard leur roi. » Et c'est une occasion pour ce panégyriste fantaisiste d'ajouter huit alérions de plus aux armes des seigneurs de Laval.

Les historiens contemporains (Eginhard, Thégan, etc.) disent seulement que Ludwig-le-Pieux, pénétrant en Armorique pour châtier les Bretons révoltés, rallia tous les comtes de la frontière. Quant au tiern Gwiomarck (le *Morvannus* de nos chroniqueurs, le *Morvan-lez-Breiz* des poésies bretonnes) que Bourjolly appelle *Homard*, il fut tué non par le comte Guy, mais par le comte Lambert ; s'il faut en croire Ernold Niger, par un guerrier sans renom, un écuyer de l'empereur, Colston ou Colsus, suivant Pierre Le Baud.

2. Cette chronique d'Anjou est la *Chronica Rainaldi archidiaconi S<sup>ci</sup> Mauricii Andegavensis*, insérée dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, publiées par la Société de l'histoire de France (1869) et que le père Labbe avait déjà donnée dans sa *Bibliotheca nova manuscriptorum*. La *Chronica Rainaldi* reproduit exactement le texte latin donné par Bourjolly.

L'année 834 est la date exacte de la bataille livrée près d'Orléans entre Eudes, comte d'Orléans, et Lambert, et par suite de la mort du comte Guy.

V., sur cette bataille, *Chronicon Vendocinense* (D. Bouquet,



Queruau<sup>1</sup> rapporte que Lambert, comte de Nantes, faisant bâtir le château de Craon pour servir de retraite aux Bretons contre les François et de là ravager l'Anjou et le Maine, Guy s'y voulant opposer, fut tué dans une bataille par Lambert, l'an 842.

La Chronique de Sainte-Catherine, rédigée par le chanoine dont nous avons parlé, porte que Guy et Lambert étant entrés en contestation pour les limites de leur gouvernement et que Lambert l'ayant surpris dans une embûche auprès de Craon, le tua vers l'an 842.

Il ne faut pas grandement s'étonner si les auteurs discordent dans une si haute antiquité, aucun desquels ne marque le lieu du tombeau de Guy I<sup>er</sup>.

T. VI, pag. 241). — Nithard (D. Bouquet, T. V, p. 69) et surtout *Miracula Sti Benedicti abbatis, ab Adrevaldo monacho Floriacensi scriptis* (D. Bouquet, T. VI, p. 313, et Mabillon, *Analecta*, T. II).

1. « Enfin Guy Valla fut occis en bataille par Lambert, comte de Nantes, estant au bourg de Craon, où il (Lambert) faisoit bastir un chasteau pour servir de forteresse et retraicte aux Bretons contre les François et delà pouvoit courir et ravager l'Anjou et le Mayne l'an de grâce..... » (V. Queruau, *Tableau historial*). Queruau fait ici une confusion. Il confond le premier comte Guy avec un autre Guy, comte du Maine, son fils peut-être, qui lui avait succédé, qui apparaît comme *missus dominicus* pour l'église du Mans dans un diplôme de Louis-le-Débonnaire de 835 (D. Bouquet, T. VI, page 599) et qui semble en effet avoir été tué dans un combat par le comte Lambert, vers 842 ou 843.

«..... Si Lambert... s'enfuit à Craon, une ville qui lors estoit du territoire de Nantes (lui) appartenant par le droict du monastère de Saint Clement, auquel la sœur d'iceluy Lambert, nommée Doda, présidoit. Et de là fist Lambert maints assauts aux regions voisines, contre lequel plusieurs s'élevèrent qui s'en retournèrent deconfits. Et entre autres Guy, comte du Maine, esperant le vaincre l'assaillit avecques grand nombre de chevaliers qu'il mist en fuite. Et quand il eut ainsi vaincu ses résistans, il composa un chastel sur la rive d'Udon ...» (P. Le Baud, p. 103). — Ce texte de Le Baud n'est qu'une traduction à peu près littérale d'un texte latin tiré du *Chronicon Briocense* : «..Adversus autem Lambertum multi ad eum debellandum insurgentes, ab eo victi recesserunt. Porro Guido, Cenomanensis comes, sperans eum fortitudine magnâ militum vincere, in fugam versus est..»



Les enfants de Guy I<sup>er</sup> et d'Adèle d'Anjou, sa femme, furent Dosgebert, Vivian et Guyon qui succédèrent aux états de leur père <sup>1</sup>.

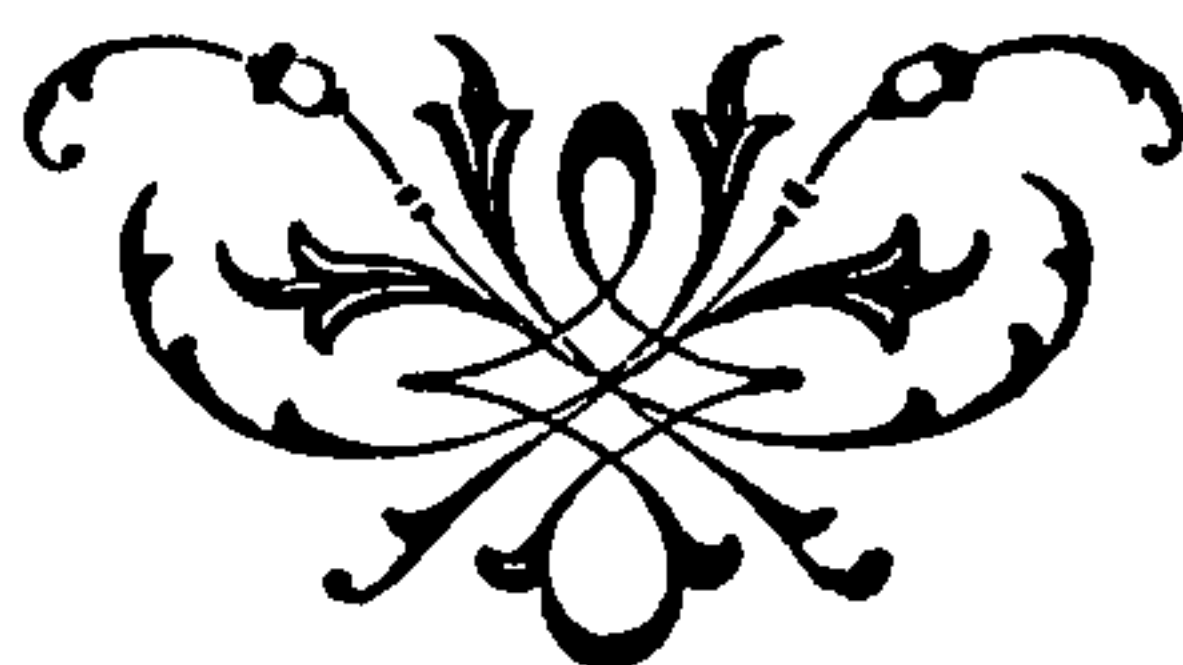
1. V. Queruau : « Guy Valla eut trois enfans Guybert, Vivian et Guyon. ainsy le rapportent M<sup>e</sup> Jean Journée, historio-  
graphe, et M<sup>e</sup> André Millé, historien, docteur en médecine. »

[<sup>d</sup> Selon les *Annales de Saint-Bertin*, p. 58 de l'édition de la *Société de l'histoire de France*, en 844, un combat aurait eu lieu à Mayenne :


« Landbertus cum Britonibus quosdam markionum Meduanæ ponte interceptos perimit. »

Nous y lisons sous la date de 852 :

« Landbertus et Guarnarius fratres, pars vel maxima discordiarum, alter dolo alter judicio interficiuntur. Salomon Brito Karolo fidelis efficitur, tertiaque Britannia parte donatur. »]







## CHAPITRE QUATRIÈME

### DOSGEBERT OU VUIDOBERT.

Dosgebert ou Vuidobert, fils aîné de Guy Valla et d'Adèle, fut comte du Maine après le décès de son père <sup>1</sup>. Reginon le nomme Gautzbert et Montferré parle de lui au livre iv des *Comtes du Maine*, f° 39 ; il vengea la mort de Guy I<sup>er</sup> son père, ayant tué Lambert, comte de Nantes ; les uns disent en trahison, les autres en une bataille rangée, et que quelque temps après, il fut aussi tué par les Nantais l'an 850 ou 852, suivant l'historien Vignier <sup>2</sup>, qui ne parle point de sa postérité.

Il gouverna le comté du Maine pendant le temps de trente-cinq années.

1. « Selon le père de Cully, en 843. » (Note de Bourjolly).

2. [<sup>a</sup> Nicolas Vignier (médecin de Bar-sur-Seine) auteur du *Traicté de l'estat et origine des anciens francois* ; Troyes, 1582, in-4° et de plusieurs autres ouvrages. (V. Brunet, *Manuel du Libraire*, tome v, p. 1218).

Nous trouvons dans la *Chronicon Sti Maxentii Pictavensis*, anno 852 : « Et sequenti anno, Lambertus, comes Namnetensium, a Gauberto comite Cenomannensium in bello occiditur ; et Karolus, quinta vice, Britanniam vastavit et [per] Pipinum nepotem suum ibi positum acquirens, Britanniam sibi subjugavit, occiso Erispoio.

« Ramnulfus comes quogue Pictavensis et Raino comes Arbatilicensis, consanguineus ejus, cum Normannis in Briliaco villa dimicantes fugati sunt (pridie non. novembris) et Gaubertus, dux Cenomanensis, insidiis Namnetensium circumventus, occisus est (mense martio). »



De ce Dosgebert descendirent les autres comtes du Maine de père en fils, nommés Godefroy, Riol, Huon et Herbert.

Sibille, fille de ce dernier, fut femme d'Hélie, seigneur de la Flèche et comte du Maine, desquels sortit Guy-bourge, comtesse du Maine, qui porta le comté à Foulques le Bel, comte d'Anjou et de Touraine son mari, lequel fut élu roi de Jérusalem ; d'eux naquit Geofroy le Bel, comte d'Anjou, du Maine et de la Touraine, l'an 1147, roi titulaire d'Angleterre à cause de Mathilde sa femme et duc de Normandie, lequel fut père de Henry second, roi d'Angleterre, et d'autres enfants ; desquels comtes du Maine et d'Anjou, rois d'Angleterre, sont descendus tous les rois et reines qui ont régné en Angleterre depuis le roi Henry II jusqu'à la reine Elisabeth, décédée l'an 1603 ; même le roi Jacques Stuart I<sup>er</sup> du nom est descendu d'eux de l'estoc maternel : et par conséquent la reine Anne, qui tient le sceptre d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande en la présente année 1711.







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





à ces princes Bretons une sanglante bataille, dont il demeura victorieux, par la mort néanmoins de Vivian son lieutenant et d'une bonne partie de son armée. L'historien Fauchet rapporte ainsi cette bataille: *Anno sequenti (852), jubente Domino, Nomenoius, ab angelo percussus, interiit*<sup>1</sup>, *et Carolus Calvus, quarto Britanniam ingressus, cum Erispoio filio Nomenoi dimicavit. Victor extitit, sed maximam partem exercitus sui cum Viviano duce amisit.*

La tradition porte que ce Vivian fut inhumé à Cossé, lequel depuis, en mémoire de ce capitaine, l'on a nommé Cossé-le-Vivien.

L'on ne trouve point de lignée issue de son corps chez les auteurs qui traitent de la maison de Laval: et néanmoins quelques généalogistes de la maison de Rohan ont écrit que de Vivian étoit issu un Torquatus, geniteur premier des comtes de Porthoët, dont sont descendus les vicomtes de Rohan.

Le père Cuilly et Le Blanc rapportent que Vivian fut tué<sup>2</sup> auprès de Craon par Lambert, comte de Nantes, au quatrième voyage qu'il fit contre les Bretons; mais que

1 P. Le Baud, p. 111, d'après Sigebert et Vincent de Beauvais, raconte d'une manière plus merveilleuse encore la mort du roi breton Nominoë: «... Et comme Nemenoius s'efforçast de dépeupler et gaster le royaume des François, il luy sembla qu'il vit assister près luy saint Maurille jadis Evesque de la cité d'Angers, du quel il fut feru en la teste d'un baston et sentit l'ire de Dieu par mort....»

2. V. Queruau: « En la mesme année (862) Vivian, 3<sup>e</sup> fils de Gui-Valla, gouverneur pour le roy de France ès limites et confins de Bretagne, estably à Rennes, fut tué à Cossé près Laval, en une bataille donnée entre Charles le Chauve et Nemenois, roy de Bretagne, il fut fort regretté, enterré au dict Cossé, qui fust à cause de luy nommé Cossé-le-Vivian de nom, parce qu'il lui appartenoit en propriété. » La date 862 est une erreur, c'est 852 qu'il faut lire.

S'il faut en croire le *Liber revelationum Audradi medici* (Dom Bouquet .. T. VII, p. 291), le corps de Vivian resta sans sépulture et devint la proie des bêtes fauves. *Vivianum ab hostibus interfectum devoraverunt feræ sylvarum.*



---

Dosgebert vengea sa mort et celle de Guy, leur père commun, en tuant Lambert comme nous avons ci-dessus remarqué. Queruau, contre ces auteurs, met sa mort en une bataille donnée à Cossé entre Charles le Chauve et Nominoë, duc de Bretagne, l'an 862. <sup>1</sup>

1. [<sup>d</sup> Dans les *Annales de Saint-Bertin*, p. 88 de l'édition de la *Société de l'histoire de France*, sous la date de 856 : « Hiems asperima et sicca, pestilentia valida, qua magna pars hominum absumitur » nous lisons :

« Karolus rex, cum Respogio (Hérispoe) Britonum paciscens, filiam ejus filio suo Hludowico despondet, dato illi ducatu Cenomannico usque ad viam quæ a Lotitia Parisiorum Cæsaredunum Turonum ducit. »]







## CHAPITRE SIXIÈME

### GUYON

Guyon, troisième fils de Guy I<sup>er</sup>, comte du Maine et d'Adèle d'Anjou, fut un vaillant chef de guerre sous les rois Charles le Chauve et Louis le Bègue son fils ; il eut son établissement en la ville et contrée de Laval, dont ses descendants ont retenu le nom.

Queruau<sup>1</sup> rapporte qu'il épousa, en l'an 842, Ingonde grande dame bretonne, dame d'Avénières et de la Gravelle et [de tout le] pays depuis ce château jusques à la rivière de Mayenne et se plaignoit de ce que le père et l'ayeul de Guyon avoient bâti leur forteresse de Laval sur ses appartenances : au moyen de ce mariage la querelle fut assoupie et les domaines d'Ingonde réunis avec la forteresse de son mari, laquelle ayant été ruinée par les Normands, Guyon la fit rebâtir et à cause de ce elle fut nommée Laval-Guyon.

Il accompagna le roi Charles dans sa guerre contre les Normands ; il fut avec ce prince au siège de la ville d'Angers qu'il reprit sur eux l'an 865.

1. V. Queruau : « . . . l'an 842, Guyon, fils de Gui, espousa Ingonde, dame de Bretagne, qui prétendoit plusieurs seigneuries lui appartenir à cause de ses prédécesseurs qui en avoient été enassés : le s. dict Guyon eut de la dicte Ingonde quatre enfans, puis mourut l'an de grâce 894. »



Ils avoient choisi cette place comme le lieu le plus commode par sa situation pour y tenir leur flotte en sûreté et y retirer leurs femmes, leurs enfants, et les dépouilles des places qu'ils avoient ruinées. S'étant ainsi rendus maîtres de la ville et l'ayant mise en état de défense, Charles le Chauve résolut de les en chasser. Il se présenta avec une nombreuse armée, dont une aile étoit commandée par Guyon de Laval, et demanda en outre du secours à Salomon, roi de Bretagne. La rivière de la Mayenne baignoit alors les murs depuis Saint-Serge jusqu'au lieu où est le château, et les vaisseaux des Normands étoient entre le pont de Maine et l'île du Mont que l'on appelle aujourd'hui Saint-Aubin. Charles fit entourer la ville d'une forte palissade pour empêcher les Normands de sortir et de se répandre du côté de la Bretagne; il pria Salomon de se rendre au siège pour défendre cette partie. Le pont de Maine étoit rompu et les Normands s'étoient emparés de tous les bateaux de sorte que les Bretons furent contraints de demeurer quelque temps spectateurs. Mais Salomon trouva bientôt le moyen de rendre son armée utile; elle étoit campée dans les prés qui sont entre l'île Saint-Aubin et le pont des Treilles, depuis la tête de ces prairies jusqu'au pont de Maine, en rasant les coteaux qui sont du côté de la Bretagne. Il fit creuser un fossé large et plus bas que le lit de la rivière, dans lequel il fit entrer les eaux de la Maine; c'est le canal où elle coule encore à présent et qui porte pour cette raison le nom de *Reculée*. Par ce moyen le passage de la rivière étant devenu facile et se trouvant à sec, il eût été facile à Charles d'exterminer tous les Normands, mais il aima mieux traiter avec eux; ces derniers faits se passaient en août, septembre et octobre de l'an 873<sup>1</sup>.

1. Voir la description de ce siège d'Angers, à la p. 132 de *Chronicon Sti Sergii andegavensis* dans *Chroniques des Églises d'Anjou*, publiées par la Société de l'Histoire de France.

[<sup>d</sup> Voir aussi au *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, par Célestin Port, tome III, p. 230.]



Sous le règne de Louis le Bègue, le royaume de France fut quasi tout renversé par diverses descentes de ces nations belliqueuses ; Dupleix fait mention que Guyon, excellent capitaine, combattit plusieurs fois contre les Normands et Danois, lesquels prirent encore une fois, Angers, le Mans et Nantes, et nous disons que ces étrangers ayant occupé par leur multitude le château de Laval-Guyon, le démolirent (869) pour la seconde fois, qui ne fut rétabli que sous Guy II, ainsi qu'il sera dit en son lieu.

[<sup>1</sup> Charles le Chauve éprouva des difficultés à vaincre les Normands ; il en eut aussi contre les Bretons et voulant s'approcher de la Bretagne, il logea dans le monastère d'Entramnes<sup>1</sup> qui étoit considérable dans le neuvième siècle où la paix fut signée par la médiation de Guyon.]

Les enfants de Guyon et d'Ingonde furent :

Yves qui succéda à la seigneurie de Laval ;

Coco qui fit bâtir le château de la Coconnière dont on voit encore quelques ruines, selon Le Censier.

Queruu leur donne encore pour enfants Hüet, Hamelin et Berthe<sup>2</sup>.

Guyon mourut, selon Le Censier, l'an 880, et, selon Queruu, l'an 894<sup>3</sup>.

1. [<sup>d</sup> Dans les *Annales de Saint-Bertin*, publiées en 1871, par l'abbé Dehaisnes, pour la *Société de l'histoire de France*, p. 118, nous lisons, sous la date de 863, le passage suivant relatif à l'entrevue d'Entramnes : « Karolus rex Cenomannis civitatem adit, indeque usque ad monasterium quod Interamnis dicitur procedit ; ubi Salomon, dux Britonum, cum primoribus suæ gentis illi obviam venit, seque illi commendat et fidelitatem jurat, omnesque primores Britannix jurare facit, et census illius terræ secundum antiquam consuetudinem illi exsolvit. Cui Karolus ob fidelitatis suæ meritum partem terræ quæ Inter-Duas-Aguas dicitur, et abbatiam Sancti Albini in beneficium donat Gozfridum et Roricum atque Heriveum cæterosque qui ab eo nuper sicut et sæpe defecerant recipit, et cum indulgentia honoribus donat : indeque Cenomannis revertitur, et Pascha Domini celebrat. » Le jour de Pâques, en 863, fut le 11 avril.]

2. Fausse citation. Ce n'est pas à Guyon mais à son fils Bernard, que V. Queruu donne cinq enfants, Hugues, Hamelin, Berthe, Foulques et Huet.

3. 884 dans d'autres manuscrits.





## CHAPITRE SEPTIÈME

### JUBLAINS

(§ 1<sup>er</sup>. — *Rédaction de Bourjolly.*)

[<sup>a</sup> Jules-Bains et par corruption Jublains, est une grande paroisse sise au levant, à deux lieues de la ville de Mayenne et à une demie du Bourgnouvel, ancien siège royal de cette province.

[<sup>a</sup> Les géographes, qui travaillent à Paris par ordre du Roi à faire une entière observation des places de ce royaume, ont requis depuis peu un savant ecclésiastique de cette contrée <sup>1</sup> de leur envoyer des mémoires de ce lieu de *Jules-Bains*, comme d'une place antique où Jules César, pendant ses conquêtes des Gaules, faisoit quelquefois son séjour; comme elle est dans le voisinage de ma

1. Ce savant ecclésiastique doit être Jean-Baptiste Guyard de la Fosse, né à Mayenne le 1<sup>er</sup> avril 1677, mort en cette même ville le 25 janvier 1743. Il embrassa l'état ecclésiastique et fut prêtre habitué de la paroisse Notre-Dame. On voit par des actes de l'état civil qu'en 1701, à l'âge de 24 ans, il était cleric régent au collège de Mayenne. Toute sa vie il s'occupa de travaux historiques. Il a laissé :

1<sup>o</sup> *Histoire des Seigneurs de Mayenne et de ce qui s'est passé de plus considérable dans cette ville*, terminée avant 1740, restée longtemps inédite et publiée seulement en 1850 dans *l'Annuaire de la Sarthe* et tirée à part à petit nombre, IV-190-XLIV p. in-18.

2<sup>o</sup> *Histoire des Evêques du Mans*, publiée seulement au Mans en 1837 par Richelet, avec cette fausse indication : « par un ancien bénédictin de Saint-Maur » (Dom Jean Colomb). On sait



maison de la Coudrière, je vais décrire ce que j'en ai vu et dire ce que j'en ai appris.

[<sup>a</sup> La tradition du pays veut qu'il y ait eu une ville bâtie et unie avec la maison de plaisance de ce capitaine romain, dont il reste encore aujourd'hui l'enceinte des murailles beaucoup ruinées ; et dans les endroits où elles ne le sont pas, l'on voit par les dehors deux rangs de pierres taillées en pointes de diamant, qui semblent sortir du corps du mur à une brasse loin l'une de l'autre ; l'ouverture de cette maison était au midi et au bas des jardins situés au nord, on voit l'endroit où César se baignoit, que les paysans nomment la Fontaine de Jovance. Cette fontaine est de figure ovale, circuïte de belles pierres de taille et, au bout, vers le nord, il y a une voûte haute de un à deux pieds par laquelle l'eau venoit par canaux à cette fontaine.

[<sup>a</sup> Pour le corps de la maison, il est entièrement ruiné et rempli de broussailles, le reste de cette enceinte est cultivé par le propriétaire qui a une grande maison bâtie sur la porte de l'entrée, nommée vulgairement le château de Jublains.

[<sup>a</sup> Les paysans content qu'en cette maison, Jules César ramassoit son trésor et que dans l'intérieur des ruines

combien Richelet était coutumier de ces supercheries littéraires.

3° *Remarques sur les observations de M. Lebeuf, sur les peuples Diablintes et leur pays, particulièrement par rapport à l'histoire de la ville de Mayenne, prête à être mise au jour.* — Paris, Denis Mouchet, 1741, in-12, 24 pag. — Réimpression. Laval, Léon Moreau, 1880, in-8°.

(V. notice biographique en tête de l'*Histoire des Seigneurs de Mayenne*. 1850. — *Bibliothèque historique de la France* de J. Lelong. — Anjubault. Note sur l'*Histoire des Evêques du Mans*, dans la *Chronique de l'Ouest*, n<sup>os</sup> des 18, 23 et 25 janvier 1861. — H. Chardon. *Bulletin de la Société..... de la Sarthe*. xxii<sup>e</sup> tome, 1874, p. 516 et s.).

Les indications données sur Guyard de la Fosse par Desportes dans sa *Bibliographie du Maine* et par Hauréau dans son *Histoire littéraire du Maine* sont erronées et incomplètes.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



aboutir au lieu du Bourgnouvel. On y voit encore une large et longue rue, où il y a quelques anciens restes de pierre à paver. C'est en ce lieu où se tiennent les quatre foires royales de l'année.

[<sup>a</sup> L'histoire porte que les Normands et Danois ayant pénétré la France jusqu'en Bretagne, après avoir ravagé les campagnes des provinces, ruinoient les villes et les châteaux. La tradition du pays veut que la maison et la ville de Jules Bains, ainsi que le Bourgnouvel aient été entièrement démolis et brûlés par ces nations féroces ; peut-être que ce fut en indignation de ce qu'elles ne trouvèrent pas le trésor de César, ainsi qu'on leur faisoit accroire : je ne ferai point de procès à ceux qui ne voudront point croire cet article.

[<sup>a</sup> Le docteur Bruneau, doyen de Laval, assure avoir lu d'anciens écrits qui portoient qu'après la ruine de Jules Bains et de Bourgnouvel, les habitants qui restèrent de cette désolation se vinrent réfugier en la ville de Laval, dont le château avait été abattu par les Normands ; qu'ils s'y habituèrent et contribuèrent ensuite à la construction de l'intérieur de la ville. Je rapporte ceci sous l'autorité de ce grave docteur.

(§ II. — *Rédaction de M. Serveau.*)

[<sup>s</sup> Il est peu d'endroits <sup>1</sup> qui nous fournisse d'aussi beaux monuments d'antiquités que le bourg de Jules-les-Bains que, par corruption, on a par la suite des temps, appelé *Jublains* <sup>2</sup>.

1. Nous donnons, à la suite de la rédaction de Bourjolly, ce même chapitre entièrement refait par M. Serveau, son petit-neveu.

2. Il est superflu de faire remarquer que l'étymologie proposée par Bourjolly et son petit-neveu ne saurait plus se sou-



[<sup>s</sup> La situation de ce village est droite et un peu élevée, ayant sa pente au midi ; toutes les rues et issues sont encore à demi pavées et, d'après les vestiges que l'on rencontre deçà et delà des bâtiments qui y ont été construits anciennement, on ne peut se dissimuler que ce lieu fut autrefois considérable.

[<sup>s</sup> A l'orient de Jublains est le village de Doucé qu'on dit avoir été un faubourg de la ville qui y étoit bâtie. Il a, à son couchant, le Bourgnouvel qu'on dit aussi avoir été un autre faubourg. Mayenne est à son nord, Evron et Sainte-Suzanne sont au midi.

[<sup>s</sup> Ceux qui prétendent que Jublains fut jadis une ville considérable, dont Doucé et Bourgnouvel formoient les deux extrémités, (ce qui lui donnoit au moins une lieue d'étendue), ont pour appui de leur assertion les vestiges d'une voie pavée qui part de Jublains et pénètre, à travers des bois, pour aboutir au Bourgnouvel où on voit encore une longue et large rue au-devant de laquelle se trouvent entassées des pierres à paver qui annoncent que cette rue l'avoit été.

[<sup>s</sup> On trouve aussi sur le chemin qui conduit de Jublains à Doucé, des monuments qui accréditent cette même idée.

[<sup>s</sup> Il y a en outre entre les deux villages une pièce de terre, nommée le champ de Forgeul et que quelques-uns appellent le champ de foire et que d'autres disent avoir

tenir aujourd'hui. *Jublains* est une simple altération de *Diablinites* (v. les formes successives dans Cauvin. *Géographie ancienne du Maine*. v<sup>o</sup> *Diabliniticus*).

[<sup>d</sup> Dans le magnifique travail de M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, *Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomanicum* (Le Mans, 1883, 284 p. in-8<sup>o</sup>), donné aux tomes x à xii de la *Revue historique et archéologique du Maine*, ont été publiées, p. 222-227, trois monnaies mérovingiennes de Jublains. L'une d'elles est un important témoin des formes transitoires du nom de Jublains, qui se présente chez elle sous la forme de JABO-LENTAS.



été le forum Julii, c'est-à-dire l'endroit où on enterroit les corps des amis de César. Les laboureurs y ont trouvé différents cercueils qui prouvent que cette pièce de terre fut anciennement un cimetière.

[<sup>s</sup> La matière dont ces cercueils étoient composés étoit une terre cuite à laquelle on avoit donné un tel degré de cuisson qu'elle avoit acquis la dureté de la pierre et les ossements qu'on y a trouvés dénotent que les hommes du temps étoient d'une taille gigantesque.

[<sup>s</sup> L'origine de Jublains remonte à une époque si ancienne qu'il seroit très difficile et même impossible d'établir un jugement solide sur les véritables causes de sa dénomination. Ceux qui prétendent que la première vient de celle des peuples qui en habitoient le pays, je veux dire des Diablintes, trouvent l'appui de cette assertion dans le testament de saint Bertrand évêque du Mans, de l'an 616, où l'on voit, dans le détail des différents dons qu'il fait aux églises de son diocèse, qu'il s'explique ainsi à l'égard de Jublains : *Villa Marciliaco, sita secus Diablentas vico..... pronepoti meo, Lodochrano dono* <sup>1</sup>. Les biens compris dans ce don, qu'on reconnoît encore aujourd'hui, et le peu de distance qu'il y a entre Jublains et Marcillé, puisque les deux paroisses sont limitrophes, dissipent les doutes qu'on pourrait élever sur la question de savoir si l'église de Jublains est celle dont ce prélat a entendu parler par l'expression latine : *Diablentas*.

[<sup>s</sup> Ceux qui prétendent au contraire que le nom de *Jublains* ou *Jules Bains* dérive de ces deux mots latins

1. [<sup>d</sup> Au texte latin donné ici par les manuscrits, texte étranger au testament de Saint-Bertrand, nous substituons le seul passage de ce document où il soit question à la fois de Marcillé et de Jublains.

[<sup>d</sup> A la page 227 de la *Recherche des monnaies mérovingiennes*, de M. d'Amécourt, se trouve une monnaie émise à Marcillé.



*Julii Balnea*, ont, en leur faveur, les monuments que les Romains y ont laissés et dans lesquels on ne peut méconnoître leur ouvrage.

[<sup>s</sup> Si mes lumières me permettoient d'approfondir ce dédale d'incertitude et d'émettre mon opinion sur des choses d'une si haute antiquité, je me croirois fondé à soutenir l'affirmative de la première assertion et alors j'aurois recours aux *Commentaires de César, Liv. IV*, où il nous dit que les Diablintes étoient une portion du peuple celtique qui habitoient les pays voisins de l'Océan, entre l'Angleterre et les Gaules et contigus aux villes de Lisieux, Avranches, Sées, Nantes et Vannes ; qu'ils occupoient en outre le Perche et le pays de Cornouailles en Bretagne, que même le Perche étoit celui qu'ils habitoient principalement, aussi a-t-il retenu la dénomination latine : *Diablintis*.

[<sup>s</sup> La rivière de la Mayenne ou le Fleuve Noir servoit de ligne de séparation entre la Gaule celtique Lyonnaise et la Gaule Armorique et le pays occupé par les Diablintes étant limitrophe de ces deux parties des Gaules (dont il pouvoit même faire partie) on ne doit pas trouver étonnant que, pour se mettre à couvert des incursions des peuples qui les avoisinoient, ils eussent fait bâtir des places de défense et que Jublains, dont le local présente un site très avantageux et éloigné de deux lieues seulement de la rivière de la Mayenne, fût une de leurs places frontières.

[<sup>s</sup> Cette affirmative<sup>t</sup>, bien loin de démentir le séjour des Romains à Jublains et les établissements qu'on ne peut se dissimuler avoir été leur ouvrage, ne tend au contraire qu'à en confirmer l'idée ; car on peut dire avec raison que lorsque Jules César entreprit la conquête de la Gaule Armorique, il choisit cette grande cité pour y établir, en cette partie, des lignes de retranchement et que Jublains qui en étoit le point central, sitost (*sic*) [si tant?]



qu'il est à une distance à peu près égale du Bourgnouvel et de Doucé, fut l'endroit qu'il s'attacha principalement à fortifier, mais je ne me persuaderai jamais que César, en voulant se procurer une place forte, ait jamais eu l'idée de bâtir une ville entière, surtout aussi considérable que la tradition nous la suppose avoir été, car cette construction auroit nécessité un séjour bien plus long que celui des Romains dans le pays dont ils faisoient la conquête ; dès lors je me résumerai à dire que Jublains existoit avant leur passage, que les Diablintes l'occupoient alors et qu'ils (les Romains) n'ont fait qu'ajouter aux ouvrages de ceux-ci.

[<sup>s</sup> Ceux qui soutiennent le parti contraire et veulent que Jublains doive son établissement primitif aux Romains, disent que César y avoit fait bâtir une place forte avec une maison de plaisance en laquelle il faisoit quelquefois son séjour pendant sa conquête des Gaules ; que les Romains faisant beaucoup usage de bains, il en fit construire des salles auprès de cette maison de plaisance et que c'est de là que dérive l'expression latine : *Julii Balnea*.

[<sup>s</sup> Mais ceci n'est point capable de détruire mon opinion parce que le mot Jublains en langue celtique signifie Diablintes ; d'ailleurs quel que soit le site de Jublains, on ne se persuadera jamais que César lui eût accordé le mérite de la préférence par la seule cause de sa position qui n'est qu'à deux lieues de distance de la rivière qui faisoit, en cette partie, la ligne démarcative du pays dont il avoit projeté la conquête, s'il n'y eut été déterminé par d'autres circonstances, telles que celles d'y trouver une ville bâtie dont il suffisoit sans doute d'augmenter les fortifications ; c'est aussi ce qu'il paroît avoir fait en choisissant le centre de cette ville pour celui de ses principaux retranchements.

[<sup>s</sup> Il est encore à remarquer que les hameaux qui avoi-



---

sinent Jublains, les fontaines, les chemins et les carrefours ont conservé leurs dénominations primitives qui dérivoient du langage celtique et étoient analogues soit à la destination soit à la situation de chaque objet <sup>1</sup>.

[<sup>s</sup> Après avoir motivé les raisons qui autorisent à croire qu'avant la descente [des Romains?] il y avoit réellement une ville à Jublains, je vais me rapprocher de ces localités.

[<sup>s</sup> Les Romains ont séjourné à Jublains et y ont laissé des monuments dignes de leur grandeur et de leur puissance : voici un point de vérité au-dessus de toute critique et je vais le prouver par des exemples.

[<sup>s</sup> L'endroit que la tradition nous indique pour avoir été le château de César est situé au midi à peu de distance du bourg et près un hameau nommé le Mur.

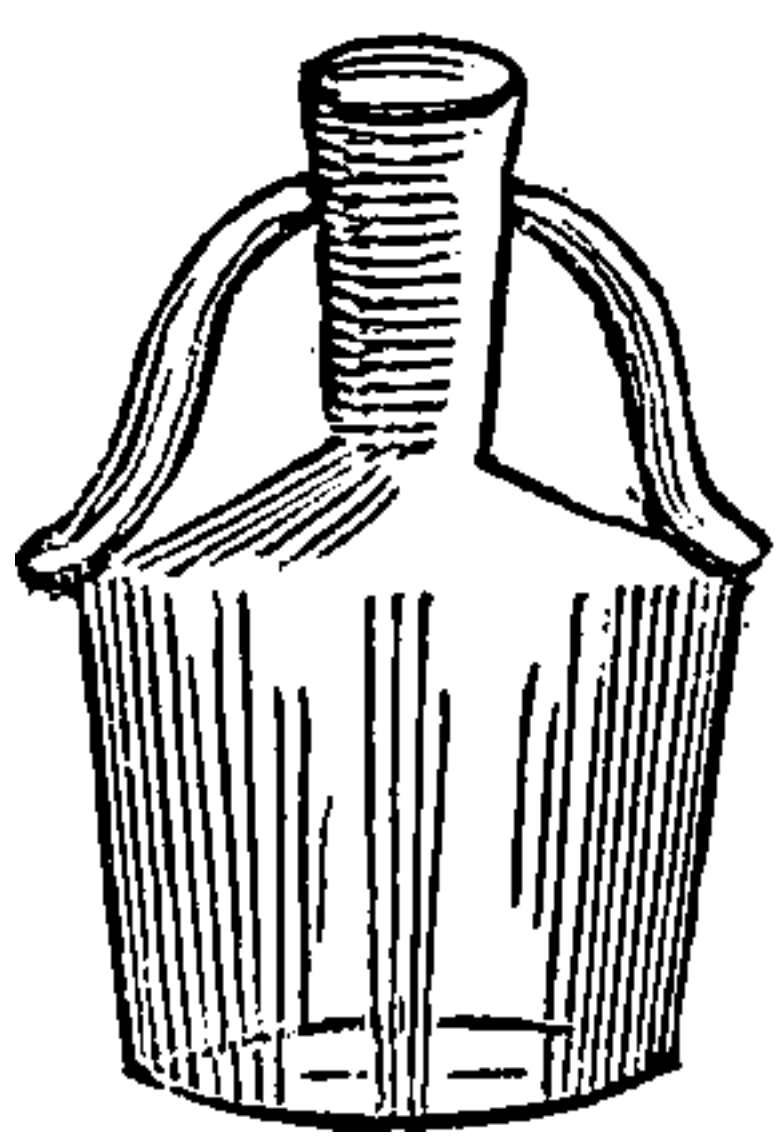
[<sup>s</sup> L'emplacement peut contenir un journal et est entouré de murs flanqués de tours. Ils employèrent beaucoup de briques en la construction de ces murs qui furent travaillés avec la plus grande solidité et ces briques ont au moins un pied en carré sur deux à trois pouces d'épaisseur. L'on y voit par dehors deux rangs de pierres taillées en pointes de diamant qui semblent sortir du corps du mur et sont placées à une brasse de distance l'une de l'autre. L'ouverture de cette enceinte étoit au midi : le contour intérieur [extérieur?] des murs étoit entouré de fossés et au milieu est un entassement de débris, rempli de broussailles où étoit le château de César : au dehors de l'enceinte vers le nord étoient les jardins.

[<sup>s</sup> Parmi les monuments d'antiquité qu'on trouve journellement dans les décombres on y a, entre autres, trouvé plusieurs médailles des empereurs et des pièces de monnoie qui assurent l'époque où les Romains y ont habité :

1. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas donné des exemples de ces noms celtiques qu'il croit retrouver dans les noms des localités qui entourent Jublains.



on y trouve aussi des vases antiques et des flacons en verre qui nous prouvent que l'invention du verre n'étoit pas inconnue dans ces temps reculés. J'ai vu entr'autres une tasse à boire dans la forme qu'avoient nos premières tasses à café, c'est-à-dire large du haut et étroite du bas. La terre dont ils se servoient étoit rouge mais d'une pâte très fine. Quant aux flacons, le verre étoit épais et de couleur verte.



[<sup>s</sup> En 1776, M. Lair, curé de Jublains, voulant procurer aux pauvres habitants de la paroisse les moyens de subsister pendant l'hiver qui fut très froid, les em-

ploya à défricher une broussaille qui étoit dans un verger dépendant de la cure et peu éloigné du presbytère. Lorsque les ouvriers eurent déraciné les broussailles qui avoient pris naissance parmi les débris des bâtiments qui avoient été construits en cet endroit et lorsque le terrain fut aplani au niveau du sol, ils découvrirent l'emplacement d'une salle qui avoit seize pieds de large sur vingt-deux de longueur : le carrelage, quoique encombré depuis un temps immémorial, avoit néanmoins conservé son ancienne beauté d'une manière aussi saine qu'on ne pouvoit qu'admirer et l'habileté des ouvriers et la solidité des matériaux qu'ils avoient employés <sup>1</sup>. Au milieu de la salle étoit figuré un aigle éployé ; tout le carrelage étoit d'un pied en carré et les figures antiques que chaque carreau représentoit, se correspondoient d'un angle à l'autre de la salle. Les pièces de compartiment avoient au plus un pouce en quarré et étoient nuancées des couleurs relatives à l'objet qu'ils avoient voulu représenter.

1. Cette belle mosaïque, dont un fragment est conservé au Musée de Laval, fut détruite. Seulement on en fit un dessin dont une copie existe à la Bibliothèque du Mans. Une photographie d'après ce dessin figure dans l'album de *Jublains*, de M. Barbe.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.



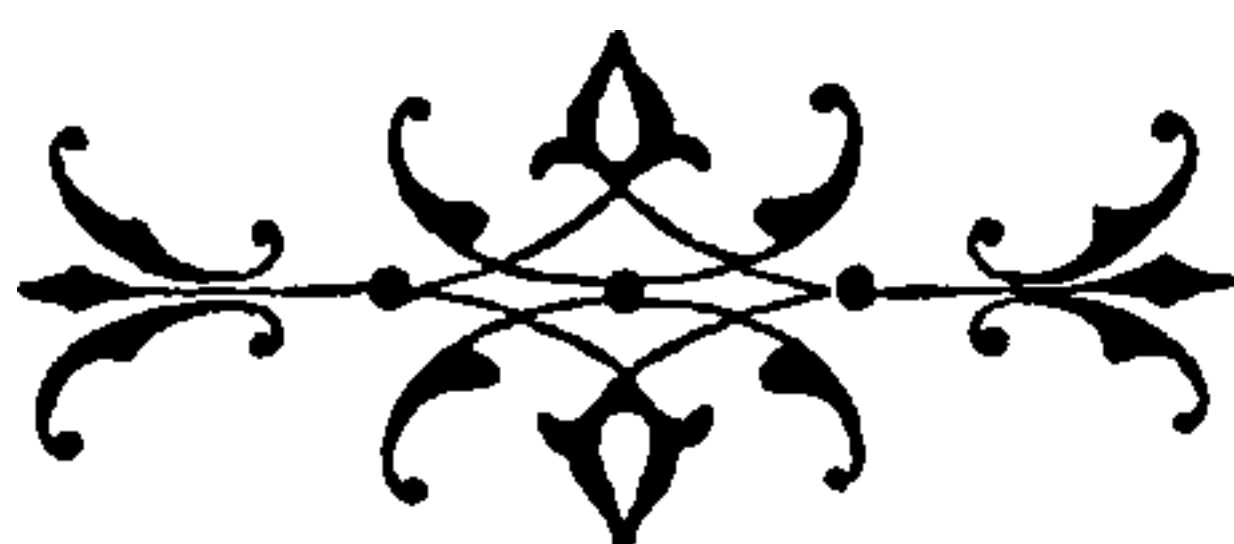


ses brochures de M. Verger et surtout sa *Notice sur Jublains* (2<sup>e</sup> édit., 1 vol. in-8°, Nantes, 1835). — Les notes de M. Magdeleine, insérées dans les *Congrès de la Société française*, 1837, 1842, etc — H. Barbe, *Jublains, notes sur ses antiquités* (1 vol. in-8° avec un atlas, Le Mans, 1865) ; le même, 1 broch. in-8°, Tours, Bouserez, et les *Mémoires de la Société d'Archéologie de Mayenne*, Tome I, 1865.

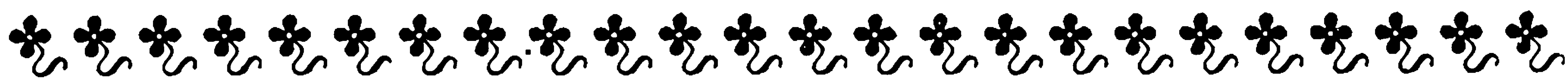
Pour la bibliographie complète, voir ma *Bibliographie générale du Bas-Maine*, manuscrite.

V. aussi aux Archives départementales, série B, n° 1.670 (Barre ducale de Mayenne) un décret d'adjudication au profit de René de Champagne, vicomte de Neuville, moyennant la somme de 260 livres, *du vieil chateau des murs de Jublains*.

[<sup>a</sup> Nous devons signaler aussi l'importante étude de M. Eugène Hucher sur le *Trésor de Jublains* : 4,500 monnaies trouvées par M. Plessix, le 27 août 1879, dans le taillis de la Tonnelle. Ce travail, accompagné de très nombreuses vignettes dont plusieurs représentent des types « émis chez les Diablintes, » a été donné dans la *Revue du Maine*, tome VII, p. 221-246, 374-396 ; VIII, 113-134.







## CHAPITRE HUITIÈME

YVES 1<sup>er</sup>

Yves succéda à Guyon et à Ingonde, ses père et mère ; il ne posséda la seigneurie de Laval que pendant deux années, après lesquelles il mourut vers l'an 882, [1 sans laisser d'enfans de son corps, suivant le père de Cuilly ; suivant d'autres, Bernard et Hugues furent enfans d'Yves] 1.

L'histoire de Normandie, écrite par du Moulin, porte que Rollo, capitaine en chef des Normands ou Danois,

1. V. Queruau : « L'an 894, Bernard 2<sup>e</sup> du nom, fils du dit » Guyon et de Ingonde, dame de Bretagne, possède la Sei- » gneurie 32 ans et meurt l'an de grâce 936, laissant 5 enfans, à » scavoir Hugues, Hamelin, Berte, Fouques et Huet. — En 935 » Hugues Valla, fils du dict Bernard succéda en la seigneurie » de son frère (de son père) environ le temps du règne des rois » Lothaire et de son fils, Hugues Valla, fils de Bernard étant » mort, son fils aîné nommé Yves, ayant appréhendé la suc- » cession de son père et d'icelle ayant jouy depuis le decez de » son père qui fut en l'an 964, jusques en l'an 988 qu'il mourut, » et laissa pour successeurs et enfans, Guy et Geoffroy... »

Guittet de la Houllerie : « Yves fut seigneur de Laval après » le deceds de Guion son bisayeul. Il mourut sans enfans en » 882. »

De même, d'après David Blondel, Yves succéda à son grand-père Guy, mari d'Ingonde, le père de Yves nommé aussi Guido étant *donatus ante patrem*.

Comme on le voit, il n'y a nul accord entre les généalogistes Lavallois sur le père et sur les enfans de Yves I<sup>er</sup>, ni sur les dates.



épousa Calle, fille de Charles le Chauve, d'autres âisent Gilette, sa sœur, à laquelle il donna la Neustrie pour apanage. Ce Rollo, s'étant fait chrétien, en fut le premier duc qui départit une partie de cette grande province à ses gens de guerre pour l'habiter. C'est de lui que sont descendus les ducs de Normandie et les rois d'Angleterre. L'historien [du Moulin] parle aussi du général Hasting et du capitaine Gerlon, desquels sont issus les seigneurs d'Harcourt et les comtes de Blois et de Champagne. Cette pacification fut faite avec les Normands, selon Queruau, en l'an 889; l'histoire de France la marque diversement, mais néanmoins quelque temps après <sup>1</sup>.

Ce fut environ ce temps-là que le corps de saint Tugal ou Tugdual, évêque de Tréguier, qui vivoit vers l'an 600, fut apporté à Laval pour le sauver de la furie des Normands, [*a furore Normannorum*]. Il fut longtemps conservé en la chapelle du château et ensuite son chef fut porté à Chartres <sup>2</sup> et l'un de ses bras à Montlandon <sup>3</sup>. La translation du corps de ce saint évêque, écrite en sa légende, se fit en l'an 878 <sup>4</sup>.

1. Le traité de Saint-Clair sur Epte est de la fin de l'année 911 et le mariage du vieux chef de pirates Roll, devenu « le duc Robert » est de janvier 912. Il n'est pas acquis que la femme épousée en 912 par Roll ait été une fille de Charles-le-Simple. En comparant les textes des chroniqueurs du temps (Nithar, Dudon, de Saint-Quentin, etc.), en examinant les généalogies, en rapprochant certaines dates, on trouve à cette version généralement admise, des objections assez sérieuses. V. Depping, *Hist. des expéditions maritimes des Normands*, nouv. édit., Paris, Didier, 1844, in-12, note x, page 425. — *Inursions Normandes dans le Maine*, par de l'Estang, qui paraît avoir dit le dernier mot sur cette question.

2. [<sup>a</sup> Dans l'*Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, par J.-B. Souchet (4 in-8°, 1857-1876), nous n'avons trouvé aucune mention du chef de Saint-Tugal).

3. Montlandon, commune du département d'Eure-et-Loir, arrondissement de Nogent-le-Rotrou.

4. « Le père de Cuilly, Le Blanc de la Vignole. »

S'il faut en croire les légendes, le passage du corps de Saint-



M. de Juigny, chanoine de S. Tugal, qui a manuscrite [une généalogie] des comtes de Laval, dit qu'un procès-verbal de l'an 1560 fait foi que les religionnaires, étant entrés par force en la ville de Laval, se saisirent de la châsse d'argent où les reliques de ce saint étoient renfermées ; qu'ils les jetèrent dans le feu, mais qu'une bonne veuve en retira la principale avant qu'elle fût bien endommagée ; et il resta enfin un os de l'épaule et deux moindres ossements.

Tugal à Laval fut signalé par une grande merveille : « Guenan évêque de Lantrogner, craignant que les soldats n'exercassent leur impiété sur le tombeau de S. Tugal, qui pour lors estoit en grande vénération en son diocèse, fit transporter son corps en France ; mais lorsqu'il passa par Laval, il s'arresta si ferme et s'apesantit de telle sorte, que la force et le nombre des chevaux et des bœufs et de toutes les machines que l'on se pût imaginer ne le peurent jamais esbranler ny le faire avancer un seul pas. Cet accident miraculeux leur fit incontinent juger que ce lieu estoit destiné pour sa demeure et qu'il vouloit que son corps y fust honoré. » (Le Corvaisier, page 230).

Notre vieux Leblanc de la Vignole rapporte ainsi le fait : « On tient par tradition que celui qui porta le corps du saint ne put passer le pont et se reposa sur une boutique de maison, laquelle on a toujours appelée depuis la maison heureuse. »

Il est vrai qu'il n'y avait ni pont, ni maison en cet endroit l'an 878, mais les légendes ne s'arrêtent pas devant ces impossibilités chronologiques.

V. aussi sur cette légende, Jean Moreau, *Legenda aurea Pontificum Cenomanensium*, mss. de la biblioth. du Mans : — Dom Morice, *Vies des Saints de Bretagne*, édit. Tresvaux, T. I, p. 187. — Duchemin de Villiers, *Essais*, page 303. — Guillois, *Vies des Saints du Maine*, T. III, page 298. — Boullier, *Recherches*, p. 204 et enfin D. Piolin, T. II, p. 426.







## CHAPITRE NEUVIÈME

BECLIO OU BELLAILLÉ — YVES II — HUGUES

### BELLAILLÉ

Beclio <sup>1</sup>, suivant Blondel, ou Bellaillé, selon Le Cencier, oncle ou cousin des susdits Bernard et Hugues, leur succéda à la seigneurie de Laval. Il fit bâtir les belles arches du pont qui est sur la rivière de Mayenne [et] qui fait la communication de la ville avec le faubourg. Les savants en architecture considèrent curieusement la dernière sur laquelle il y a deux petites tours hardiment élevées qui partent dès le fond de la rivière, qui en cet endroit, est comme un abîme ; et cependant cet ancien ouvrage s'est conservé depuis plusieurs siècles

1. « Blondel et Le Cencier. » (Note de B.).

Vincent Queruau ne connaît pas ce prétendu Beclio ou Bellaillé. Blondel, dans son ouvrage intitulé : *Genealogiæ Francicæ plenior assertio* (Amsterdam, 1654, 2 vol. in-f°), l'appelle Berlio et non Beclio, le fait fils de *Guido Ingundis maritus* et père de *Hugo Bertæ maritus*.

Du reste, il n'y a aucune concordance possible entre les diverses généalogies de ces seigneurs de Laval, données par Queruau, Bourjolly et les autres.

Il est probable que les écrivains Lavallois ont inventé ce *Bellaillé* ainsi que ses fils *Boz* et *Guémard*, pour expliquer l'origine des fiefs voisins de Laval, qui portent ces noms. Bellaillé et Boz sont incontestablement des noms de lieux et nom des noms d'hommes.



sans qu'il paroisse avoir été sujet aux injures et aux inondations fréquentes de ce fleuve noir <sup>1</sup>.

Ce seigneur fit aussi bâtir la chaussée et les moulins dits, à cause de lui, de Bellaillé qui sont situés au dessous de son pont.

Du temps du seigneur Bellaillé vivoit Berthevin l'ermite, homme de sainte vie, qui fit bâtir un oratoire en un lieu presque inaccessible, sur le bord de la rivière de Vicoin, où l'on va encore en procession. La paroisse où est situé cet oratoire est fondée de son nom et nommée Saint Berthevin. Ce saint se retiroit de nuit pour prier Dieu en ce désert où est l'oratoire en question, et le jour il enseignoit les jeunes enfants. La réputation de sa sainteté fit que le seigneur et la dame de Laval désirèrent de le connoître et le prirent pour leur conseiller <sup>2</sup> ; de quoi leurs domestiques entrant en jalousie le tuèrent malheureusement, pendant qu'il faisoit sa prière, ainsi que porte la légende de ce saint qui se conserve au trésor de l'église paroissiale de Saint-Berthevin <sup>3</sup>.

1. [<sup>s</sup> La porte de ville qui étoit entre ces deux tours et les bâtiments construits aux deux côtés du pont, rendant ce passage trop difficile pour les voitures, la ville a fait démolir le tout depuis 1770. A ce moyen on découvre à l'entier la beauté de ce pont, dont la majeure partie étoit cachée par les maisons qu'on y avoit construites.]

Cette porte est nommée la porte du « Pont de Maenne » dans un aveu de 1407, cité par D. de Villiers, p. 302. Elle s'appelait aussi « Porte du pont Saint-Julien. » (*Ibid.*).

En tous cas, ce pont de pierre construit par un pseudo-Bellaillé à la fin du ix<sup>e</sup> siècle, aussi bien que celui qui aurait été construit ou réparé plus tard par Guy II, au commencement du xi<sup>e</sup> siècle, sont des rêves de nos chroniqueurs. Le *vieux pont*, qui existe encore, avec ses arches ogivales, accompagnées d'arches en terre ferme sur les deux rives, ne peut être antérieur au xiii<sup>e</sup> siècle.

2. « Le Blanc de la Vignole. »

3. Sur la légende de Saint-Berthevin voir :

*Vie de Saint-Berthevin*, par Hédou, prieur de Brecey, dans *l'Avranchin monumental et hist.* (2 vol. in-8°), reproduite dans *l'Echo de la Mayenne* du 6 nov. 1853. — *Vita Sancti-Bertivini*, extrait d'un m. s. de la biblioth. d'Avranches. Impr. à la fin du



Le trépas du seigneur de Bellaillé arriva vers l'an 924, après avoir vécu 42 ans seigneur de Laval.

On ne sait point le nom de la femme de Bellaillé ; néanmoins Le Cencier leur donne pour enfants :

1<sup>er</sup> Hugues ou Yves, leur successeur.

Le 2<sup>e</sup> Berthevin.

Le 3<sup>e</sup> Boz qui donna le nom aux fiefs de Boz, Chamboz et la Bozée.

Le 4<sup>e</sup> Foulques.

Le 5<sup>e</sup> Huet.

Le 6<sup>e</sup> Guémard, qui fit bâtir le Bois-Guémard.

## YVES II

Yves, deuxième du nom, seigneur de Laval, selon Blondel et Le Cencier, épousa Havoise de Mathefelon, grande et puissante maison, alliée aux comtes de Blois, par le mariage de Hubert de Champagne, seigneur d'Arnay, (tige des seigneurs de la Suze et de Villaine) avec Agnès, héritière principale de cette maison, dont l'aîné de leurs enfants prit le nom et les puînés retinrent celui de Champagne.

Yves et la dame son épouse firent bâtir l'église Saint-Julien, qui est l'ancien hôpital et aumônerie de cette

vi<sup>e</sup> vol. de l'*Hist. de l'église du Mans*, de D. Piolin, p. 595. — *Etude hagiographique sur Saint-Berthevin*, diacre et martyr, par M. Guays-Destouches, (1 br., Le Mans, Leguicheux-Gallienne, 1868. Extrait de la *Semaine du Fidèle*, du Mans). — La légende de Saint-Berthevin, dans les *Récits du pays de Bocage*, par Duchemin-Descepeaux (1 vol. in-12, Laval, Godbert, 1855), introd. p. XIII. — La légende donnée par le manuscrit d'Avranches et par feu M. Guays-Destouches est charmante. Elle est bien plus hardie et plus poétique que celle donnée par Hédou et conservée dans la tradition de la paroisse. On y trouve une description singulièrement exacte de ce beau site que nous appelons *la chaire de Saint-Berthevin*.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



qui étoit fils puîné d'Eudes premier comte de Blois, de Chartres et de Brie ; lequel Robert étoit baron d'Evron et seigneur de la Champagne du Maine, sise le long de la rivière de Vègre <sup>1</sup>.

2<sup>o</sup> Herpin qui épousa Perroque, fille de Herbert de Montjean, comme appert par un titre d'Avesgaud, évêque du Mans, de l'an 1002.

### HUGUES

Le seigneur Hugues <sup>2</sup> de Laval donna le lieu de Thévalles aux frères de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem<sup>3</sup>

» père et ledit Geoffroy l'épousa, de laquelle il eut quatre en-  
 » fans, dont l'aisné porta le nom de Guy de Laval. Depuis et  
 » constant leur mariage, le dit Geoffroy, sa dite femme Berthe  
 » et le père d'icelle qui estoit aussi seigneur d'Evron, furent  
 » fondateurs de cette belle abbaye d'Evron. »

1. La *Vègre*, petite rivière qui a sa source à Rouessé-Vassé et se jette dans la Sarthe à Avoise. La Champagne étoit une ancienne contrée du Maine qui contenait 39 paroisses, dont une seule, Cossé-en-Champagne, appartient aujourd'hui au département de la Mayenne.

2. Ce Hugues, fils de Berlio ou Bellailé, suivant Blondel et Guitet de la Houllerie, son petit-fils, suivant Bourjolly, me semble ne faire qu'un avec le comte du Maine, Hugues II, qui, lui aussi, aurait épousé une Berthe de Champagne et qui est connu par ses démêlés avec Sigefroy, évêque du Mans (960-995). Nos vieux chroniqueurs locaux prenaient à droite et à gauche, pour remplir les années vides qui précèdent Gui II et lui composer une généalogie.

3. Tous nos vieux historiens, Bourjolly, Guitet de la Houllerie, etc., commettent ici une grosse erreur chronologique en attribuant à Yves II ou à Hugues qui vivaient, suivant eux, au x<sup>e</sup> siècle, la donation de Thévalles en faveur des pères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui n'ont été créés qu'après la croisade, en 1104. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que des écrivains modernes ont reproduit bravement la même erreur.

Nos historiens se trompent également sur le nom de l'ordre auquel cette donation fut faite. C'est aux Templiers, créés en 1118. Il n'est pas douteux que la commanderie de Thévalles et le Breil-aux-Francis n'aient appartenu, d'abord, à l'ordre du



pour la demeure du receveur des dons et aumônes faits à l'ordre. [Plus tard] Guy V donna à cet ordre la moitié des droits et coutumes qu'il recueillerait les jours de foires et la moitié de celle du marché le jour de samedi et pour ménager l'égalité de la recette de ces droits, il fut stipulé qu'un serviteur du seigneur de Laval en ferait la collecte et qu'un frère de l'ordre les garderait dans une bourse « *famulus autem domini Lavallensis redditus prædictarum nundinarum in manu sua percipiat ; et frater supra dicti hospitalis bursas ferat et manu præfati famuli costumam recipiat et custodiat etc. Costuma tam in sabbato quam in aliis diebus communis etc.* »

Par succession des temps, l'ordre en a fait une commanderie de grand revenu, y ayant joint le *Breil-aux-Francis* avec établissement d'une juridiction.

Les enfants de Hugues et de Berthe furent :

Guy,

Geoffroy,

Adam, qui épousa Adèle fille d'Evarain, seigneur d'Entramnes ; de leur mariage sortit Guy de Laval, mari d'Agnès qui fit de grands dons à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem.

Le trépas de Hugues, seigneur de Laval, arriva, selon la chronique de Sainte-Catherine, l'an 990. Berthe lui survécut ; elle apporta à la maison de Laval la seigneurie de la Champagne du Maine qui contient en son territoire grand nombre de paroisses vers le Mans. Son trisaïeul, le général Gerlon, l'avoit conquise par la force de ses armes.

Temple ; des chartes de 1274, 1294, etc., en font foi. L'ordre des pères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem ne devint possesseur de ces biens qu'après la suppression de l'ordre du Temple, en 1312. Sur les possessions de ces ordres dans le Bas-Maine, v La Beauluère, *Entramnes* T. II du *Bulletin de la Société de l'Industrie de la Mayenne*, p. 364. D. Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, T. IV, p. 25.





## CHAPITRE DIXIÈME

### ABBAYE D'EVRON<sup>1</sup>

(§ 1<sup>er</sup>. — Rédaction d'après Bourjolly. (Ms. A et L.)

[<sup>a</sup> C'étoit anciennement une vaste forêt appelée *Aurion*, un repaire de brigands. Saint Thuribe, évêque du Mans,

1. Pour compléter et rectifier les indications données par Bourjolly et Serveau sur l'abbaye et la ville d'Evron, voir :

1° *Cartulaire de l'abbaye d'Évron*, ms. du xvii<sup>e</sup> siècle, 2 vol. aux Archives de la Mayenne ;

2° D. Ignace Chevallier, *Hist. de l'abbaye de N.-D. d'Evron*, composée en 1669, ms. n° 8, p. 111, du résidu de l'abbaye de Saint-Germain, bibl. Nationale ;

3° D. Briant, *Notes sur Evron*, ms. n° 583 bis, et *Compendium monasticum Avrionensis*, ms. du même fonds Saint-Germain ;

4° *Lettre de l'abbé Asseline sur Evron*, 6 juillet 1771, ms. de M. Maulny, aux Archives de la Sarthe, publiée par M. Jules Le Fizelier, *Revue du Maine*, Tome x, p. 95 ;

5° *Evron*, dans *l'Etat de la France*, de Boulainvilliers, T. vi, p. 184 ;

6° *Ebronium et series abbatum*, dans le *Gallia christiana* de M. Hauréau, T. xiv, p. 483 ;

7° L'abbé Gérault, *Notice historique sur Evron, son abbaye et ses monuments*, 1<sup>re</sup> édit., Laval, Sauvage-Hardy, 1838, in-8° ;

Id., 2<sup>e</sup> édit. suivie de notes et d'un *Essai sur la statistique, l'histoire.... de l'ancien doyenné d'Evron*, Laval, Sauvage-Hardy, 1840, grand in-8° ;

8° Le même. — *Mémoires ecclésiastiques concernant le district d'Evron, pendant la Révolution, de 1789 à 1802*, Laval, Godbert, 1847, in-8° ;

9° Le même. Divers travaux sur *Evron*, publiés dans le *Mémorial de la Mayenne*, T. iii, p. 77 ; T. iv, p. 382 ; — dans l'*An-*



pour les en chasser, y fit bâtir une chapelle en l'honneur de la Sainte-Vierge, l'an de Notre-Seigneur 142<sup>1</sup>.

[<sup>a</sup> Cette chapelle, sous le nom de Saint Crépin, subsiste encore aujourd'hui, entre la maison abbatiale et l'église de Notre-Dame ; mais on ne la considère que comme le plus ancien monument érigé dans cette abbaye.

[<sup>a</sup> Le Corvaisier et le père Bondonnet, dans la *Vie des évêques du Mans*, disent que Hadouin, douzième évêque, fut le premier fondateur de l'abbaye de Notre-Dame d'Evron, vers l'an 630, et que l'on croit pieusement qu'il ya du lait de la sainte Vierge, révélé à ce saint évêque et qui se conserve en l'église de cette abbaye.

[<sup>a</sup> Cherchons l'origine du passage de ces deux historiens dans le *Cartulaire de la fondation*.

[<sup>a</sup> Un jeune étranger, *peregrinus*, étant du nombre de ceux qui ne s'estimoient pas bons catholiques, s'ils ne faisoient le voyage de la Palestine après que le chemin en eut été ouvert par les armes et assuré par la piété du grand Constantin, s'étant mis en chemin pour aller, par dévotion, visiter les Saints Lieux honorés de la présence corporelle du Sauveur et où le mystère de notre rédemption avoit été consommé, fut, en l'an 614, pris et retenu captif par les Sarrasins. Il resta parmi eux jusque vers l'an 630. Alors son maître, content de ses longs services, lui rendit sa liberté ; et pour récompense ce Sarrasin lui donna, quoique avec regret, une fiole de

*nuaire de la Sarthe*, 1843 ; — dans l'*Annuaire de la Mayenne*, 1851, p. 352 ;

10° *Messenger, Evron*, (*Mayenne pittoresque*, p. 55) ;

11° La Sicotière, *Evron. Maine et Anjou illustrés*, de M. de Wismes ;

12° (L'abbé Gourdelier). — *Monographie religieuse et pèlerinage de N.-D. de l'Epine d'Evron*, Laval, Mary-Beauchêne, 1876, in-8° ;

(Extrait de la *Bibliographie générale du Bas-Maine*, par M. Jules Le Fizelier, ms.).

1. « *In vita sancti Thuribii*, » Bolland., 16 avril.



cristal dans laquelle il l'assura qu'il y avoit du lait de la Vierge, mère de son Dieu.

[<sup>a</sup> Ce pèlerin, extrêmement joyeux d'un si rare présent, repassa la mer, et, traversant la France, fatigué du chemin, se reposa sur le bord d'une fontaine, dans la forêt d'Evron, pendit son sac dans lequel étoit la fiole en question à la branche d'une aubépine et ensuite il s'endormit. A son réveil, il fut surpris de voir ce petit arbre extrêmement grossi et haussé ; il appela un bûcheron pour l'abattre, mais inutilement, la cognée sembloit retourner vers lui.

[<sup>a</sup> En ce triste état, ayant appris que le pieux Hadouin, évêque du Mans, faisoit la visite de son diocèse, il va le trouver et lui conte l'histoire de son aventure. Ce prélat, s'étant transporté sur ce lieu, fit mettre le peuple qui le suivoit en prières et s'approchant de l'aubépine où étoit suspendu ce lait virginal, cet arbre reprit lors miraculeusement sa première forme si bien qu'il reçut révéremment ce lait sacré.

[<sup>a</sup> Hadouin ordonna [la construction d'] un oratoire en ce lieu, où étoit gardé et révééré ce reliquaire virginal. Il y fit ensuite, par révélation divine, bâtir une église qu'il dédia à Dieu, sous le patronage de Notre-Dame « *Sub patronatu Beatæ Deiparæ Virginis anno DCXXX* et la dota de bons revenus dénommés même dans son testament <sup>1</sup>.

[<sup>a</sup> Il imita en cette pieuse occasion la manière et l'exemple de deux de ses prédécesseurs évêques du Mans ; *Domnole*, qui avoit fondé l'abbaye de Saint-Vincent en l'an 572, et qui l'avoit donnée aux religieux de l'ordre nouvellement institué par le patriarche saint Benoît et *Bertrand*, qui avoit pareillement fondé et donné à des

1. *Cartul. Ebron.* 630.

[<sup>d</sup> Voir le texte de ce testament aux p. 121-124 de la *Notice sur Evron* de M. l'abbé Gérault (Laval, 1840, in-8°).



religieux du même ordre l'abbaye de Saint-Pierre de la Couture en la ville du Mans, en l'an 600.

[<sup>a</sup> Hadouin ayant donc, suivant les règles canoniques, érigé en abbaye cette église d'Evron, avec les biens qu'il y avoit donnés, il y établit des religieux de l'ordre susdit pour vaquer à l'oraison et à la célébration de l'office divin.

[<sup>a</sup> Le cartulaire remarque que l'aubépine étoit plantée au même lieu où l'on bâtit le grand autel et que, pour mémoire du miracle, l'évêque Hadouin fit retailer le tronc de cet arbre dans l'une des extrémités de l'autel, de sorte que le vulgaire de ce temps-là appelloit cette église : *Notre-Dame de l'Epine*.

[<sup>a</sup> Elle fut ensuite visitée par un peuple nombreux à cause des grands miracles que la main de Dieu y opéroit en faveur de sa sainte mère, le sacré lait de laquelle y a toujours été religieusement révééré pour les merveilles spéciales que les femmes nourrices reçoivent en invoquant le nom et le secours de cette mère de miséricorde.

[<sup>1</sup> Nous avons rapporté dans un chapitre précédent la pacification faite avec les Normands et leur établissement dans la Neustrie. Avant ceci l'histoire de France note les grandes villes qu'ils prirent et brûlèrent, les diverses batailles où ils furent tantôt vaincus, tantôt vainqueurs et que leurs descentes réitérées en ce royaume furent comme un torrent rapide et débordé qui entraîne tout en son passage ; ces idolâtres s'attachèrent particulièrement à renverser les lieux sacrés ; c'est pourquoi on transportoit les reliquaires des saints d'un lieu dans un autre.

[<sup>1</sup> La belle et riche abbaye d'Evron fut par eux démolie et brûlée, l'église abattue et les moines qui la desservoient furent détruits ; leur cartulaire — que les religieux m'ont confié — porte que ce désordre leur arriva vers l'an 866, sous le règne de Charles-le-Chauve, et que



par là *et inde* les biens des moines demeurèrent abandonnés.

[<sup>a</sup> Géclon <sup>1</sup>, un de leurs généraux, frère [puîné] du duc Rollo, désirant s'établir en la province du Maine par la force de ses armes, fit brûler une partie de la ville du Mans et le couvent entier de Sainte-Scholastique (866) il s'empara de la Champagne-Hommet ou Cenomanoise (869) et des biens lors abandonnés que l'évêque Hadouin avoit donnés pour former le temporel de l'église d'Evron, et, pour s'assurer ces moyennes conquêtes, il renversa le vaste château *Gannes*, situé en la paroisse de Thorigné, qui borde cette contrée de la Champagne; mais, n'ayant pu emporter la place de Sainte-Suzanne fortifiée par le même Gannes, [prince puissant en biens], vers l'an 780, il détruisit tous les châteaux voisins, nous disons de Brûlon, du Plessis-Buret, de Chellé, de Brécé, de Courceriers, de Villaines <sup>2</sup> et ses gens ruinèrent celui de Laval.

[<sup>a</sup> Robert de Blois, comte de Brie et de Champagne, arrière-petit-fils du général Gerlon, fit rebâtir et restaurer l'abbaye d'Evron vers l'an 988 <sup>3</sup>. Prouvons ceci

1. Ou *Gelon*, ou *Grelon*, ou *Gerlon*; tout ceci est une fable arrangée à plaisir par les moines, et que Bourjolly raconte d'après le Cartulaire: en 989, époque de la charte de restauration de l'abbaye d'Evron, une partie des biens de l'ancienne abbaye étaient aux mains des vicomtes et comtes de Blois, qui se disaient descendre d'un Gerlon. Il était habile aux moines de faire croire aux donateurs que leur aïeul était le destructeur et le spoliateur de l'abbaye au IX<sup>e</sup> siècle, afin d'en tirer des restitutions ou des donations plus considérables. C'est un Sydrick qui ravagea le Maine en 865. V. la belle *Dissertation* de M. de l'Estang sur *Les incursions normandes dans le Maine*, Le Mans, 1854, p. 72. V. aussi *Art de vérifier les dates*, comtes de Blois; et d'Arbois de Jubainville: *Histoire des comtes de Champagne*.

2. [<sup>1</sup> Prorsùs arces vicinas funditùs everterunt. (*Cartul. Ebron.*)

3. M. l'abbé Gérault aux pages 129-135 de son *Essai* a donné *in extenso* d'après le Cartulaire, le prétendu diplôme, daté de Paris l'an 988 indiction 2, par lequel Robert de Blois ordonne la restauration d'Evron. Aux pages 127-129 il donne une autre prétendue requête de ce même seigneur relative à la réformation du monastère. Ces pièces me paraissent apocryphes.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





[<sup>a</sup> Sur la seconde, [sur la grande voûte qui est celle qui forme le milieu de la croix] est bâti le clocher de charpente, couvert d'ardoises, mais d'une hauteur qui n'a quasi pas d'égale. Si la nef, qui se termine à la tour carrée, où est l'horloge qui sonne sur une des grosses cloches, avoit un juste rapport d'architecture et de hauteur avec celle du chœur, cette église pourroit passer pour l'une des plus belles du royaume.

[<sup>a</sup> Robert de Blois orna cette église, au milieu de la nef, d'un crucifix couvert de lames d'or qui furent néanmoins enlevées par la crainte des Huguenots, en 1562. Il donna en outre l'image de la Vierge, couverte de lames d'argent, telle qu'on la voit aujourd'hui sur le haut du grand autel, [dans l'enfoncement du point rond].

[<sup>a</sup> Il y a dans cette église trois anciens tombeaux que les religieux disent être des fondateurs et de leurs descendants : L'on en voit deux en entrant sur la droite, de Robert I<sup>er</sup> et de Robert II, comtes de Blois et des comtesses leurs épouses qui y ont été apportés des chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Benoît par un décret capitulaire.

[<sup>a</sup> Le troisième est de bronze, de Renaud, comte de Blois (*Roberti nepos*,) élevé d'environ deux pieds au côté sénestre du grand autel. L'épithaphe, en mauvais latin, est de l'an 1277, le jour de l'Annonciation ; *quo de cœlis vox venit Gabrielis ; Virgo Maria, Dei presentet eum faciei, ut sic fiat ei dic miserere mei*<sup>1</sup>.

1. On trouve à la bibliothèque Bodleienne, d'Oxford, une splendide collection de dessins intitulée : *Tombeaux et épithaphe des églises de France, du XIII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, 16 vol. in-f°. Elle avait été réunie par Gaignières et dérobée à la France avant la Révolution.

Cette collection a été copiée à Oxford, très fidèlement, par M. Jules Frappaz, et déposée à la bibliothèque Nationale à Paris. La bibliothèque du Mans a fait copier également, en Angleterre, en fac simile, toutes les planches intéressant l'épigraphie du Maine. Moi-même, j'ai calqué et dessiné, sur la



[<sup>a</sup> Au côté droit, au bas des degrés du même autel, les pèlerins qui viennent prier en cette église, sont curieux de puiser de l'eau, par une petite trappe, dans la même fontaine, sur les bords de laquelle nous avons dit que le pèlerin revenant de Jérusalem et d'entre les mains des Sarrasins, s'étoit endormi.

collection du Mans, tous les tombeaux et toutes les inscriptions intéressant le Bas-Maine.

Cette collection renferme, pour le département de la Mayenne :

- 2 dessins d'inscriptions de l'*Eglise de Mayenne* ;
- 13 — de tombes et d'inscriptions de l'*église de l'abbaye d'Evron* ;
- 6 — de tombes et d'inscriptions de l'*Abbaye de Fontaine-Daniel*.

Les 13 dessins relatifs à l'église d'Evron représentent :

1<sup>o</sup> *Tombe en pierre* : un guerrier et sa femme, tous deux couchés, la tête appuyée sur un coussin soutenu par des anges. Le guerrier en cotte de mailles ; l'écu soutenu par le bras gauche. Armoiries de l'écu et inscription effacées.

2<sup>o</sup> *Tombe en pierre* représentant également un guerrier et sa femme. Dans celle-ci, à l'encontre de la première, la statue de l'homme est à droite, celle de la femme à gauche, mêmes costumes ; au pied de la statue de la femme, deux petits moines qui semblent prier pour elle. Les armoiries de l'écu et l'inscription effacées.

Ces 2 tombeaux sont probablement les deux premiers dont parle Bourjolly, ceux que les religieux disaient être de Robert I et Robert II, comtes de Blois, et des comtesses leurs épouses ; à l'époque de Bourjolly, ils existaient encore dans l'église, à droite en entrant, et y avaient été apportés des chapelles de Saint-Pierre et de Saint-Benoit ; — suivant M. Serveau. — Ils étaient en pierre de Bernay. En 1779 et 1780, ils furent détruits par les moines et sciés en deux, chaque morceau renfermant une statue.

Ces pierres tombales ont été retrouvées en 1866, le long du mur du bas côté méridional, servant de sièges aux pauvres, la face tournée vers le mur et dans un état déplorable de dégradation et de mutilation. On les a conservées et dressées le long de la paroi du mur de l'église, près de la porte d'entrée. M. Gourdelier croit que ces tombeaux sont ceux de Jean de la Chapelle et de sa femme, inhumés vers 1230, et de Guillaume et Gillette de Mézangers, inhumés, d'après le Cartulaire, vers 1280. V. *N.-D. de l'Épine*, p. 80.

3<sup>o</sup> *Tombe en cuivre émaillé* de Renaud, vicomte de Blois. ✠ 1277. Il tient à son bras son écu qui est d'or à la croix de gueules. Les religieux vendirent cette statue en 1779. L'argent fut employé à la restauration du chœur. C'est le troisième tom-



[<sup>a</sup> Robert enrichit ou restitua à cette abbaye son domaine d'Evron, titré de baronnie, qu'il avoit hérité de ses majeurs et fut soigneux d'y faire réunir les autres biens qui en avoient formé le temporel dès le temps de la première fondation faite par l'évêque Hadouin.

beau dont parle Bourjolly qui donne des fragments de l'épithaphe. D'après Gérard, *Notice sur Evron*, p. 30, et le dessin de Gaignières, cette épithaphe doit être ainsi restituée :

Bis sex centeno septeno septuageno anno.  
De celis quo vox venit Gabrlelis  
Novit hec claudi que respicit ossa Renaudi  
sub. . . . .  
. . . . . a regna patere. Amen.  
Virgo Maria Dei presentet eum faciel  
Ut sic fiat ei, dic misere mei.

4° *Tombe de Jean*, abbé. Sur le dessin de Gaignières on lit l'épithaphe suivante : « ✠ Me modo terra tegit teget et te precor hortus michi sit requies ; sic sit et yidi mortis in hora obiit. Obiit Johannes abbas istius abbacie. Anima ejus requiescat in pace. Amen. Anno Domini M° CC° L XXXVIII »

5° *Tombe de Gervais Langlois*, 1319. Cette tombe se trouvait sous la seconde arcade, c'est-à-dire au milieu des trois arcades placées au-dessous de la sacristie. L'inscription, très originale, était ainsi conçue :

Quid dicam de l'abé ?  
Prudens fult et sine labe  
Mortuus est, mort solt ;  
Requiem sibi det Deus ; or solt.  
† Anno X. IX. M. C. terno fult Anglcl  
Sub terra positus lcl.  
Tectus sub hac petra  
Quem dirgat E. L. super ethera  
Dans de peccatis  
Veniam, societque beatis.

6° *Tombe de Jean de Chanteloup*. L'épithaphe autour du tombeau est conçue : « Hic jacet dominus Johannes de Cantulupi, presbiter, qui obiit in otabis ante festum B... anno Domini millesimo trecentesimo, vigesimo. Anima ejus requiescat in pace. Amen. »

7° *Tombe d'Alain-Duplessis* (pas d'inscription).

8° *Tombeau de Jean de Favières*. ✠ 1482. Dernier abbé régulier d'Evron. Il existe encore avec sa statue couchée dans la chapelle de Notre-Dame de Pitié, autrefois de Sainte-Madeleine.

9° *Epithaphe sur plaque de cuivre de Gervais Thérault* : « Pour exhorter à grant compassion — Les cueurs humains et à dévotion — Voullans avoir pardon de leurs deffaults — Vénérable hom frère Gerves Therault — Religieux et chambrier de cyens — Fist composer et faire par grant sens — Ce bel oupvraige





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Evron, donnèrent à l'abbé et à ses moines les métairies de Hoillé et de Buffeu, *Mediatarias de Hoillé et de Boufeu, anno 1219* <sup>1</sup>.

[<sup>a</sup> Anne de Laval est reconnue leur bienfaitrice par un traité de l'an 1442.

[<sup>a</sup> Je ne sais point la raison pour laquelle on voit encore dans la principale vitre sur le côté gauche du grand autel de l'église, les armoiries pleines de Guy XIV, premier comte de Laval ; ce qui dénote une prééminence pareille à celle des fondateurs.

[<sup>a</sup> Les registres portent que [son fils] Guy, XV<sup>e</sup> du nom, deuxième comte de Laval, grand maître d'hôtel de France, assigna à l'abbé et à ses moines cent sols de rente à perpétuité sur la châtellenie de Vaiges, le 9 juin 1495, payables au jour de la Purification, à condition que ses successeurs comtes de Laval, arrivant pour la première fois à Evron, seront par les moines conduits au monastère, qu'ils atteindront la relique du lait de la Sainte Vierge, pendant que les seigneurs feront leur prière, on chantera un répons et qu'on sonnera la grosse cloche. Les religieux ont en leur trésor ce titre signé du comte et scellé du scel de ses armes.

[<sup>a</sup> En considération [d'autres] donations l'abbé et les moines doivent payer, chacun an, au seigneur de Laval, vingt-trois béliers de devoir et service <sup>2</sup>.

1. *Buffeu* (le grand et le petit), fermes situées dans la commune d'Evron. *Hoillé* est inconnu, mais un hameau situé à 3.200 m. NNE d'Evron, porte le nom de *Poillé*.

2. C'est à raison de la donation de la terre de Sainte-Marie, en la paroisse de Saint-Jean-sur-Erve, que les moines furent chargés de cette singulière redevance de *vingt-trois béliers lainus, cornus et c.....us* (non châtrés) comme disent les anciens titres.

Ces béliers furent les héros d'une aventure qui rappelle la joyeuse histoire des moutons de Panurge, de maître François Rabelais : « En l'an 1620, l'une des tours qui défendoient le château du côté du Val de Maine s'éboula ; les maçons du seigneur remplacèrent le vide qu'elle laissoit, par un mur à hauteur



[<sup>a</sup> Je veux maintenant finir par un miracle que les religieux publient par ancienne tradition, qu'un seigneur de Laval, Guy III, ayant repris par force les domaines que ses auteurs avoient donnés à cette abbaye, et parlé irrévérencieusement de l'image de la sainte Vierge, patronne de cette église, le col lui tourna ; mais que, touché de repentir et ayant restitué, il fut guéri par les prières d'un bon abbé (1084).

[<sup>a</sup> Ce seroit une chose édifiante que la lecture de leurs registres sur les miracles perpétrés en cette église.

[<sup>a</sup> Moi qui écris ceci et qui, pour mon propre malheur, ne suis pas pieux, je ne crois pas devoir en omettre un dont j'ai les preuves les plus positives. Un matin, il y a sept ou huit ans, me promenant dans les avenues de ma terre de la Coudrière<sup>1</sup> je rencontrai la nommée Louise Janvier, accompagnée de son mari, laquelle désolée de n'avoir plus de lait pour nourrir son enfant âgé d'environ deux mois, s'en alloit faire son voyage dans l'église d'Évron, devant l'autel où est gardé le lait virginal ; et après

d'appui d'homme, et fut ainsi fait le dit mur, qu'il formoit comme terrasse du côté de la cour du château. Voilà que, dans ce temps, suivant son accoutumance annuelle, le fermier arrive avec ses 23 béliers et sottement les lâche en la cour. Soudain, ne sais pourquoi ni comment, le mage de la bande, le plus cornu, le plus lainu et le plus... vaillant saute, criaat et bêlant, par dessus le mur et se jette en bas, dans le Val de Maine ; tout aussitôt les autres, criant, bêlant en pareilles intonation et musique sautent après. Le vilain, à son tour, court, crie, bêle et s'ahanne à les vouloir empêcher et retenir, mais n'y pouvoit rien. Vous savez, du mouton c'est la nature, suivre le premier quelque part qu'il aille, car, dit Aristoteles (*Liv. IX, de hist. animal.*), c'est le plus sot et inepte animal du monde. Tous y passèrent à la file. Mais le vilain ne fut pas si niais que le marchand de moutons de Panurge, il ne fit pas le saut et resta sur la terrasse. Le conte en courut dans toute la cité Lavalloise ; d'aucuns s'en gaussèrent et en firent de grandes risées. » (V. Le Blanc de la Vignole, ms., et Duchemin de Villiers, *Essais*, p. 294).

1. La Grande-Coudrière, ferme, commune de Mézangers, près de l'étang de Gué-de-Selle. La maison, telle que dut l'habiter Bourjolly, existe encore.



ses dévotions accomplies, je revis, environ trois heures après, les hardes qui couvroient la poitrine de cette villageoise, toutes pénétrées du lait qui sortoit en abondance de ses mamelles.

[<sup>a</sup> Les registres des religieux font mention des hommes excellents nourris en cette abbaye : Mecerne ou *Mérole*, moine, fut coadjuteur de Gauziolène, et deux ans après, fut établi évêque du Mans par le roi Charlemagne, en l'an 770<sup>1</sup>.

[<sup>a</sup> Renault, abbé d'Evron, fut personnage d'autorité, qui, en faveur des moines d'Auvers-le-Hamon, [qu'il protégeoit] dédaignoit le serment du puissant seigneur de Laval, Guy II, sur son affirmation d'avoir donné l'emplacement du faubourg Saint-Martin aux moines de Marmoutier et non à ceux d'Auvers, en l'an 1046, don qui fut confirmé par le comte du Maine. Il faudroit un volume pour en faire un juste dénombrement.

(§ II. — *Rédaction d'après le manuscrit Serveau*) 2.

[<sup>s</sup> Le lieu où Evron a été bâti et tous ses environs étoient, au commencement de l'ère chrétienne, plantés en bois connus alors sous la dénomination de forêt d'*Evreux* ou l'*Orion*, d'où on a tiré le nom d'Evron : un village situé dans la paroisse et à trois quarts de lieue de la ville, a conservé ce nom primitif de l'Orion.

[<sup>s</sup> Plusieurs auteurs, et entre autres Trouillard, en ses *Mémoires des comtes du Maine*, page 4, veulent que les

1. Bondonnet.

2. Nous croyons devoir donner *in extenso* la rédaction du manuscrit de M. Serveau qui a complètement refait le travail de son oncle Bourjolly, et nous fournit des détails intéressants sur l'histoire et la topographie ancienne de la ville d'Evron, détails qu'on ne trouverait pas ailleurs.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





muniquoit de la maison abbatiale à l'église. On ignore les raisons pour lesquelles on changea, par suite des temps, le nom de cette chapelle (de la Vierge) sous l'invocation de laquelle elle avoit été consacrée, en celui de Saint-Crépin : c'est encore sous ce dernier nom qu'on connoît aujourd'hui cet édifice.

[<sup>s</sup> En l'an 630, saint Hadouin, douzième évêque du Mans, fonda l'abbaye d'Evron, dont il fit bâtir les lieux claustraux et la maison abbatiale, près la chapelle de Saint-Crépin ; il la dota de plusieurs biens, ainsi qu'il se voit par son testament, et y mit des moines qui vivoient sous la règle de Saint-Benoît, qu'il fit dépositaires d'un reliquaire contenant du lait de la Vierge. Il avoit été trouvé miraculeusement ; voici ce que nous en apprend la tradition :

[<sup>s</sup> Un jeune étranger....<sup>1</sup>.

[<sup>s</sup> Saint Hadouin étoit alors à Neau où il étoit allé visiter des filles vertueuses qui vivoient en commun dans une maison située au milieu du bourg. Il existe encore des restes de murs de la maison qu'elles habitoient, et j'y ai même vu la niche où étoit le bénitier de leur réfectoire, qui n'étoit autre chose qu'une pierre de taille creusée et scellée dans le mur.

[<sup>s</sup> Le pèlerin, informé que l'évêque étoit dans le voisinage, alla le trouver....<sup>2</sup>.

[<sup>s</sup> L'historique du miracle est peint sur les vitraux de l'église où l'on voit, dans l'un, le pèlerin endormi au pied de l'aubépin, et dans l'autre l'évêque qui détache le sac dont il retire la relique, etc. etc. Cette même histoire étoit représentée en sculpture sur les panneaux du chœur qu'on a détruits en 1780, lors des changements

1. La suite comme dans la rédaction de Bourjolly, p. 71, jusqu'à : « la cognée sembloit retourner vers lui. »

2. Même rédaction qu'à la page 72, jusqu'à : « le vulgaire appeloit Notre-Dame de l'Epine. »



que les moines firent en ce temps à leur église et dont je vais avoir l'occasion de parler. C'est René de Châteaubriant qui avoit fait faire ces panneaux, vers la fin du quinzième siècle, ainsi qu'on en pouvoit juger par ses armes qui étoient au-dessus de la stalle de l'abbé qu'il étoit alors. Cet ancien chœur remplissoit l'espace des deux arcades de la nouvelle nef.

[<sup>s</sup> Avant les embellissements faits à l'église en 1780, le grand autel étoit à peu près dans l'enfoncement du rond-point, n'étant éloigné que de six à huit pieds des piliers, qui en formoient le cintre. Cet autel étoit en boiserie d'une sculpture gothique. Les gradins étoient surmontés de quatre tableaux qui représentoient les quatre évangélistes et la masse de l'autel se terminoit par une niche en laquelle étoit placée la Vierge d'argent dont je vais avoir occasion de parler. Au pied des marches de l'autel étoit du côté gauche ou de l'épître la fontaine miraculeuse dont l'entrée étoit fermée avec une trappe.

[<sup>s</sup> Lorsque les moines ont dans les derniers temps changé la forme de décoration de leur église, ils ont fait couvrir la fontaine avec des madriers et ensuite paver, de sorte qu'on n'en voit aucune trace aujourd'hui.

[<sup>s</sup> Cette fontaine avoit dix à douze pieds de profondeur, étoit de forme carrée et plus large du bas que du haut; elle tarit assez ordinairement dans le temps de sécheresse et j'ai entendu dire à des anciens qui servoient à l'église de Notre-Dame, au commencement du siècle où nous sommes (c'est-à-dire vers 1700), époque où le fanatisme religieux n'étoit pas encore détruit, qu'ils avoient attention de voir, les veilles des fêtes de la Mi-Août et de l'Angevaine, si les eaux de la fontaine n'étoient point tarées, parce qu'alors ils y portoient de l'eau du puits du cloître et la vendoient, le jour de la fête, aux voyageurs qui la payoient un sol et six liards la petite bouteille.

[<sup>s</sup> La tradition veut aussi qu'un souterrain, dont on



voit l'entrée dans un champ nommé *le Champ des Caves*, situé derrière les murs, communiquoit à cette fontaine. Je crois au contraire qu'il correspondoit au donjon ou place forte de l'abbaye et il est convenable d'en donner une idée afin de transmettre à nos descendants des connaissances locales qu'il leur seroit impossible de se procurer, puisque dans les moments désastreux que nous avons éprouvés, en 1793, le chartrier d'Evron fut, comme bien d'autres, la proie des flammes. Ainsi je vais parler d'après les titres que j'ai vus.

[<sup>s</sup> Lorsque saint Hadouin réalisa le projet qu'il avoit formé de fonder une abbaye à Evron, on jeta aux deux extrémités de la chapelle Saint-Crépin les fondements de deux vastes corps de bâtiments : celui situé à l'orient fut destiné pour le logement de l'abbé et l'autre pour celui des religieux, au bout duquel, vers le nord, étoit le réfectoire dont les moines firent par la suite une écurie : dans l'intérieur du dernier bâtiment on voit encore une salle voûtée qui étoit l'ancien chapitre.

[<sup>s</sup> Les moines, s'étant occupés de la construction de leurs lieux claustraux, avant de penser à celle de l'église, la chapelle Saint-Crépin leur en servit et on voit encore au pignon de cette chapelle une porte qui communiquoit par le moyen d'une galerie à la maison conventuelle.

[<sup>s</sup> L'abbaye d'Evron avoit été fondée pour l'entretien de trente moines et la maison étoit dirigée par différents officiers, auxquels on avoit désigné des revenus proportionnels à la dépense que chaque office pouvoit nécessiter. Ces offices étoient ceux de prieur, de sous-prieur, de secretain ou sacristain, de chambrier, de prévôt, d'aumônier, de procureur, de cellérier et d'infirmier ; il y en avoit un dixième qui étoit celui d'armurier <sup>1</sup>.

1. *Armurier, armoirier, armairier, armarier...* procureur d'abbaye. Fred. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, v<sup>o</sup> Armairier. V. Ducange, v<sup>o</sup> Armarierius.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



[<sup>s</sup> La tradition veut qu'elles fussent placées dans le jardin qui est en face de la maison, c'est-à-dire dans la partie qui est aujourd'hui en parterre ; j'y ai même vu la maison du chambrier qui étoit à l'endroit où est la demie lune pour descendre au jardin. Elle étoit distribuée de plusieurs appartements tant haut que bas et servoit d'infirmierie pour les religieux, jusqu'au moment où [cette infirmerie] fut placée dans l'intérieur de la nouvelle maison. Il y avoit dans un cabinet, au bout d'une des salles, une chapelle domestique, où j'ai été à la messe. Cette maison fut démolie en 1752.

[<sup>s</sup> Le pavillon, au bout duquel est le pressoir, étoit la maison de l'infirmier et les bâtimens de l'infirmierie étoient dans la basse-cour. Ils s'étendoient même jusqu'au pavillon de l'abbatiale, car j'ai vu, par une transaction passée en 1620 ou 1622 entre l'abbé et les religieux, que Jacques Mortier, lors abbé <sup>1</sup>, voulant se faire un appartement au bout du pavillon que son prédécesseur avoit fait bâtir, il requit les religieux de lui abandonner l'emplacement des bâtimens de l'infirmierie qui avoient été détruits depuis quarante ans par les infidèles <sup>2</sup> ; et, pour indemnité, il leur donna les matières nécessaires pour faire faire un second étage au pavillon de l'infirmier et soixante francs pour la main d'œuvre. Cette proposition acceptée, l'abbé fit construire le bâtiment nommé *l'alcôve*. Le closeau de la Fuie étoit le jardin de l'infirmier, ainsi appelé parce qu'il y avoit au bas une fuie qui a été détruite en 1795.

[<sup>s</sup> J'ai ci-devant observé que les moines d'Evron n'avoient, à l'époque de leur établissement primitif, que deux corps de bâtimens pour leur habitation, qu'ils étoient situés aux deux extrémités de la chapelle Saint-Crépin ; il

1. Suivant M. Gérard *Pierre Mortier* et non *Jacques Mortier* fut abbé de 1616 à 1635.

2. Les Huguenots.



s'agit maintenant d'entrer dans le détail de leur circonscription et en celui des causes de leur augmentation.

[<sup>s</sup> La manie monacale étant l'esprit dominant de ces premiers siècles de la catholicité, la maison claustrale fut bientôt insuffisante pour loger tous les individus qui se soumirent à suivre la règle de saint Benoît, il fallut y suppléer [par] un second corps de bâtiment qu'on édifia au côté opposé de l'ancien et c'est dans l'espace qui existe entre les deux édifices qu'on fit faire le cloître pour la facilité des communications de l'un à l'autre.

[<sup>s</sup> Cet espace présente un carré qui étoit borné à l'orient par la maison claustrale édifiée sous l'inspection de l'évêque Hadouin, au couchant la nouvelle maison, au nord le réfectoire dont on a, par suite, fait l'écurie et au midi l'église.

[<sup>s</sup> Les peuplès du Nord, n'ayant pas plus ménagé les maisons religieuses que les châteaux des seigneurs, lors des incursions qu'ils firent en ce pays que nous habitons, les moines furent obligés de se fortifier pour s'en mettre à couvert. Ceux d'Evron firent bâtir un donjon qu'ils placèrent de manière à garantir les lieux claustraux ; il étoit situé à l'endroit où on a fait construire, à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, le pavillon qui fait face au jardin abbatial. On voit encore du côté du jardin quelques restes de ce donjon, qui fut détruit lors des guerres des Normands ainsi que je vais avoir l'occasion de le rapporter.

[<sup>s</sup> Le donjon et les lieux claustraux étoient défendus par un large fossé entretenu d'eaux vives au moyen de canaux qui y faisoient descendre celle des fontaines Esnault situées sur le chemin du Boulay à Diergé. La grande douve et le jardin de l'abbatiale formoient alors un étang qui défendoit le donjon ; le jeu de paume étoit un fossé dont les eaux se communiquoient avec celles de l'étang et faisoient le circuit de la communauté en descendant au bas du jardin, où étoient les maisons des offi-



ciers, pour de là se rendre à la douve, de sorte que l'entrée de la maison que nous voyons aujourd'hui a été bâtie dans les fossés. On a vu, au bout du parterre, des marques de ces fossés jusqu'en 1780, que les moines les firent combler pour former ce magnifique jardin que nous voyons encore.

[<sup>s</sup> Nous avons des témoins non équivoques de la preuve de l'existence de ces fossés en les marques du pont-levis, que l'on voit au portail de l'église et à celui de l'abbatiale. A l'extérieur des fossés il régnoit une muraille de quinze pieds d'élévation sur cinq pieds de large ; on en peut juger par les restes de cette muraille qui existent le long du jardin de l'abbatiale et du jeu de paume.

[<sup>s</sup> C'est pour faciliter la communication du dehors avec le donjon que je crois qu'il est plus probable d'attribuer les motifs pour lesquels on creusa dans ces temps reculés le souterrain dont j'ai parlé plus haut dans ce mémoire.

[<sup>s</sup> Je n'ai vu aucuns titres qui indiquassent au juste le temps où la première église des moines et la tour furent construites, mais je suis porté à croire que ces deux édifices le furent dans le temps des lieux claustraux et le compte que je vais rendre de la ruine de l'abbaye confirmera mon idée. Je n'ai également rien vu qui m'indiquât l'époque ni les causes pour lesquelles les moines firent bâtir cette grande arcade au-dessus de laquelle on a placé les prisons.

[<sup>s</sup> C'est ici le moment de donner une idée de ce que devint Evron après l'établissement des moines et de la manière dont la culture s'en est progressivement accrue jusqu'à nos jours.

[<sup>s</sup> Nous avons remarqué ci-dessus qu'Evron n'étoit qu'un pays de bois au milieu du second siècle de l'église ; la surface de son sol étoit la même au commencement du septième ; ainsi c'est donc à la relique et à l'établisse-





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





qu'à l'hôtellerie des Quatre-Vents où, plus tard, ils firent placer une porte de ville. Ces échoppes étoient occupées par des marchands de chapelets et autres effets pieux qui avoient touché à la relique, et qu'ils vendoient aux voyageurs, que les miracles qui s'y opéroient journellement, faisoient affluer de toutes parts.

[<sup>s</sup> Lorsque les moines entreprenoient ainsi des défrichements, les seigneurs étoient alors en usage de leur abandonner la propriété des terrains défrichés, à la charge de les tenir d'eux en fief, moyennant une modique redevance ou à la charge seulement du divin service. C'est ainsi que les comtes du Maine abandonnèrent aux moines d'Evron la propriété des terrains qu'ils avoient défrichés, et ceux-ci ne pouvant en entreprendre seuls la culture, ils en inféodèrent à leurs coopérateurs. Ces derniers, attachés au sol par le titre de la propriété, formèrent une société dont le point central fut celui du canton que leurs sueurs et leurs travaux devoient rendre si utile à cette société.

[<sup>s</sup> De là l'établissement d'une paroisse à Evron, dont les limites furent déterminées par l'étendue du terrain jusqu'alors défriché, et les moines furent choisis pour en être les directeurs et administrateurs.

[<sup>s</sup> Si, d'un côté, cette marque de confiance leur appartenoit comme ayant coopéré les premiers à la nouvelle production des terrains défrichés, elle n'étoit, d'ailleurs, qu'une suite de ce qui se pratiquoit alors dans les pays dont ils entreprenoient la culture.

[<sup>s</sup> C'est à ces considérations de nos premiers pères, que nous devons l'établissement le plus reculé des moines dans les fonctions curiales ; nous en trouvons les causes secondes dans les neuvième et dixième siècles, où la pénurie des ministres et leur ignorance obligea de faire sortir les moines de leurs cloîtres pour remplir ces fonctions curiales.



[<sup>s</sup> Mais, pour ne pas m'écarter de mon sujet, qui ne doit tendre qu'à faire voir ce qu'Evron étoit en son principe, et par quels moyens il est devenu tel que nous le voyons aujourd'hui, je me bornerai à dire que son gouvernement spirituel par le secours monacal, n'est point une suite des causes qui eurent lieu dans les siècles précités ; qu'elle l'est au contraire à son origine et que, du moment où il y eut à Evron une réunion d'hommes suffisante pour se former en société, elle s'y organisa aussitôt, sous la direction des moines pour le spirituel.

[<sup>s</sup> L'érection du pays d'Evron en paroisse est donc d'une époque antérieure de deux cents ans au moins à ces siècles que l'histoire nous présente comme des siècles d'ignorance, et si, dans ces temps ultérieurs, on ne fit sortir les moines du cloître pour le gouvernement des paroisses qu'à défaut de sujets, on est au contraire fondé à dire, à l'égard d'Evron, que lorsqu'il reçut une forme politique, les motifs de reconnoissance déterminèrent en leur faveur.

[<sup>s</sup> Un décret d'Hamelin, évêque du Mans, du quatrième des nones d'avril de l'an 1202<sup>1</sup> vient à l'appui de cette assertion : on voit par l'énoncé de cette chartre que, quoique l'abbé et les moines fissent toutes les fonctions curiales, ils avoient cependant des prêtres pour administrer les malades dans la campagne et leur servir de suppléants dans les moments où les devoirs claustraux ne leur permettoient pas de remplir ceux de curés, de sorte que ces prêtres, plutôt guidés par l'esprit du gain que par celui de leur état, ne résidoient même pas à Evron, et que souvent les malades mouroient sans être administrés, parce que les prêtres étoient absents et que parfois les causes de maladie étoient si pressantes, qu'on n'avoit

1. Ni l'abbé Gérault, *Notice sur Evron*, ni D. Piolin, *Hist. de l'église du Mans*, ne parlent de ce décret d'Hamelin, de l'an 1202.



---

pas le temps de les aller chercher. Pour prévenir ces accidents qui sembloient n'être que trop fréquents, l'évêque établit un vicaire perpétuel pour gouverner la paroisse, en l'étendue de laquelle il devoit faire sa résidence, à la charge qu'il lui seroit accordé et à son coadjuteur une rétribution suffisante pour leur subsistance *pro vectu et vestitu*, dit la charte, et par ce même acte l'abbé et le couvent sont délégués pour nommer ce vicaire dont la nomination devoit être faite dans le mois de la vacance de la place par décès, démission ou autrement.

[<sup>s</sup> Il n'en faut pas davantage que l'expression de cette charte pour justifier l'affirmative de mon assertion ; car, si l'établissement d'un vicaire perpétuel à Evron ne remonte qu'à l'an 1202, il s'en tire une conséquence naturelle que dans les siècles antérieurs, les moines étoient seuls curés.

[<sup>s</sup> Aucuns titres ne prouvent précisément si dans ces premiers temps les habitants avoient une église particulière pour célébrer l'office divin, ou si, au contraire, l'église de l'abbaye leur étoit commune. Plusieurs raisons me déterminent à croire qu'ils n'en avoient pas d'autre. Je fais résulter la première de ces [raisons], qu'ayant été seuls curés jusqu'en 1202, il n'est pas présumable qu'on célébrât pour les habitants un office particulier [autre que] celui des moines ; je dis pour la seconde que la population de la paroisse n'étoit point, dans son principe, assez considérable pour exiger une autre église ; une troisième, qui me paraît sans réplique, résulte de la situation de l'église démolie en 1792. Elle avoit été construite dans les fossés dont l'abbaye avoit été fortifiée, d'où je conclus qu'elle ne le fut qu'après que le pays fut à couvert des courses des Normands, en un mot, après que l'évêque Hamelin eût rendu son décret portant établissement d'un vicaire perpétuel.

[<sup>s</sup> L'église ainsi détruite en 1792 avoit été consacrée





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



blir à ses frais et il étoit facile de distinguer la nouvelle construction de l'ancienne.

*Ici M. Serveau reprend le texte de Bourjolly jusqu'à la fin du chapitre. — Il y ajoute les renseignements suivants sur l'établissement des Bénédictines et du bureau de charité d'Evron :*

[<sup>s</sup> François de Montécler, premier marquis de ce nom, et Urbaine de Froullay, son épouse, eurent plusieurs enfants et entr'autres des filles qui, dès leur enfance, donnèrent des preuves non équivoques du goût qu'elles avoient pour la vie monastique. Le père et la mère ne cherchèrent point à contrarier leurs inclinations, mais aussi ils crurent qu'il étoit du devoir de la tendresse paternelle de mettre en usage tous les moyens propres à adoucir le sort de leurs filles dans la vie à laquelle elles vouloient se consacrer et en même temps de ne pas les perdre entièrement de vue. C'est sous ces diverses considérations qu'ils formèrent le pieux dessein de fonder à Evron une communauté de religieuses bénédictines ; dès lors ils firent l'acquisition d'un local propre à ce nouvel établissement, et on peut juger de son étendue par la circonscription des murs dont il est entouré. Ils y joignirent d'autres biens ; et les revenus de cette communauté se sont progressivement augmentés, soit par les dons qui lui furent faits, soit par les acquisitions que les religieuses sûrent faire avec leurs épargnes, de sorte que la maison jouissoit, au moment de sa suppression, de six mille livres au moins ; mais on faisoit entrer en la masse de ce revenu la part dont on la fit contribuer dans les biens de la communauté du même ordre, qui avoit été établie à Saint-Calais, et qui fut supprimée quelques années auparavant.

[<sup>s</sup> Les circonstances lors actuelles ne permettant point de s'occuper de la construction des lieux claustraux, on se servit des bâtimens qui existoient, qu'on distribua d'une manière analogique à leur nouvelle destination. On



se contenta d'y [ajouter] un pavillon [près] duquel on plaça l'église et le chœur des religieuses, on pratiqua au-dessus des cellules au premier et au second.

[<sup>s</sup> Ces bâtiments n'ont point changé de face jusqu'en 1780, que madame de Vaugirault, lors prieure, entreprit la maison que nous voyons aujourd'hui, à l'aide des secours qu'elle obtint des économats.

[<sup>s</sup> La distribution de ces anciens bâtiments et la construction du pavillon devoient nécessairement emporter des délais avant de pouvoir y loger les religieuses de la communauté naissante, on les plaça provisoirement dans les maisons Ballon, situées au devant des halles dont l'une appartient (1797) à M. Bourmault, et l'autre à M. Leclerc. Elles y faisoient leur règle et assistoient à l'office de la paroisse.

[<sup>s</sup> Deux filles des fondateurs furent les deux premières prieures. Elles ont été pendant un temps triennales et enfin sont devenues perpétuelles. La prieure a toujours porté la croix pectorale, comme les abbesses.

[<sup>s</sup> Leur parc a été, pendant plus d'un siècle, sans être entièrement clos de murs et ce n'est que depuis 1740 qu'il l'a été du côté de la rue de la Perrière, en descendant à la fontaine de l'Etron. La dot de Renée Serveau, ma tante, fut employée à perfectionner cette clôture.

[<sup>s</sup> C'est à la sœur Hélène Le Boucher qu'Evron doit le pieux établissement dont l'institution a pour objet le gouvernement des pauvres malades et l'instruction des jeunes filles. Cette fondation, approuvée par M. l'évêque du Mans, est de 1652.

[<sup>s</sup> La fondatrice légua pour le logement des filles qui voudroient se vouer à ce pieux exercice, la maison qu'elle possédoit au bas de la rue des Prés. Elle légua, en outre, quelques rentes qu'elle possédoit et fut la première à donner à ses sœurs l'exemple du régime de vie qu'elles



auroient à tenir dans la carrière qu'elles devoient parcourir.

[<sup>s</sup> J.-B. d'Estrées, abbé d'Evron, ne mit point en oubli cette maison de charité ; il lui donna par son testament une somme de vingt mille livres, dont les pauvres n'ont pas retiré tous les avantages que le testateur s'étoit proposé ; car, au lieu de l'employer en achat d'héritages qui auroient grossi le revenu des pauvres par l'augmentation progressive des fonds qui a eu lieu depuis 1720, les administrateurs du temps se bornèrent à créer des rentes constituées, au moyen de quoi la fortune [des pauvres] a toujours été la même.

[<sup>s</sup> M. Aubry de Malnoë, ancien juge d'Evron, avoit également légué une rente au profit des pauvres, qui devoit être employée en achat de grains qu'on leur distribuoit la vigile de Noël.

[<sup>s</sup> Les sœurs de la Chapelle-au-Riboul ont, par suite des temps, rempli à Evron toutes les obligations que la sœur Le Boucher avoit prescrit en le régime de vie qu'elle donna lorsqu'elle fit son établissement et elles y sont restées jusqu'en 1791, qu'on a tout détruit et rien réédifié. J'ignore de quelle manière le bien des pauvres est maintenant gouverné.]







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





quis de Ligurie, contre Guillaume le Conquérant, lequel Gautier Orderic Vital en son histoire, nomme « *potentissimus miles.* »

Le père de Cuilly lui donne pour femme Rotrude du Mans, fille de Hugues comte du Maine et de Berthe de Champagne<sup>1</sup> fille d'Eudes I<sup>er</sup> comte de Blois de Champagne, de Chartres et de Brie, sœur de mère de Conan II et de Hoël II, ducs de Bretagne, de laquelle il eut neuf enfants, dont Hamon étoit l'aîné.

La chronique de Sainte-Catherine porte qu'il épousa en premières nocces Berthe, fille de Robert de Champagne, fils aîné d'Eudes I comte de Champagne, de Blois et de Brie, laquelle avoit été auparavant fiancée avec son frère Guy, qui mourut avant ses épousailles, dont il eut trois enfants : Hamon, Jean et Guy, ces deux derniers morts sans lignée ; qu'en deuxièmes nocces Guy épousa Rotrude du Mans, fille de Hugues comte du Maine et de Berthe fille d'Eudes I<sup>er</sup>, comte de Blois, dont il eut sept enfants, quatre garçons savoir Gaultier, Guy, Gervais et Hubert. Trois filles, qui furent Hildelinde, Agnès et Hildeburge.

D'autres généalogistes<sup>2</sup> ont dit que Rotrude étoit fille

1. [<sup>d</sup> Le Maine et la maison de Champagne eurent à cette époque plusieurs alliances :

[<sup>d</sup> Eudes, II de Blois, Chartres, Tours, etc., — I de Champagne, — épousa en secondes nocces d'Ermengarde d'Auvergne, eut comme fils aîné Thibaut III de Blois et de Chartres, — I de Champagne, — qui épousa Gersende du Mans, et une fille Berthe, laquelle, veuve d'Alain III de Bretagne, épousa Hugues II du Mans. Voir l'*Histoire . . . de Champagne* de M. d'Arbois de Jubainville, tome I, passim, et le tableau de la page 427.

[<sup>d</sup> Herbert-Eveille-Chien succéda à son père, Hugues I, en 1015 au plus tôt ; il mourut le 13 avril 1036 ; Hugues II, qui lui succéda, épousa Berthe et mourut le 7 avril 1051, ne laissant qu'un fils et une fille. (Voir tome II, p. 252, de Auguste Le Prévost, *Orderici Vitalis.... Historiæ ecclesiasticæ libri quindecim* (1838-1855, 5 vol. in-8° édités pour la *Société de l'histoire de France*). Toutes nos citations sont faites d'après cette édition que le concours de Cauvin a rendue si précise pour tout ce qui est relatif au Maine.

2. Blondel : « Guido IV (c'est le Guy II de nos généalogistes) Rotrudis, Hamone de Castroledi et Ildeburgæ Ivonis Bellismensis filiæ natæ maritus. »



de Hamon sire de Château du Loir et d'Hildeburge de Bellême, sœur de Gervais évêque du Mans, depuis archevêque de Reims, 1035, chancelier de France, 1054, qui mourut l'an 1072 <sup>1</sup>.

Le Blanc rapporte un cartulaire latin de l'abbaye de Marmoutier, par lequel il paroît que Jean de Laval, moine et fils de Guy, donna aux religieux de Marmoutier la terre de Vesli en Vexin <sup>2</sup> assise sur la rivière d'Epte ; *Quod Veslianum ex hereditate matris obtinebat assentiente patre suo Guidone et Haimone fratre suo, etc.*

Les témoins de cette donation, faite *anno 1047*, sont *Mauricius archiepiscopus, Gervasius episcopus, Robertus Anglorum regis filius, Rodobertus filius Rogerii de Bellomonte, Ricardus comes Ebroacencis, Rogerius de Mongomerie, Hugo vice comes de Monteforti, Angelulphus de Aquila etc.*, tous grands seigneurs lors vivants en Normandie, parents de Jean de Laval du côté de sa mère, que l'on croit avoir été fille du comte de Vexin.

Ce don de la terre de Vesli ci-dessus fut approuvé par un titre d'Avesgaud, trentième évêque du Mans, *anno salutis m<sup>o</sup> c<sup>o</sup> secundo* <sup>3</sup>.

1. [<sup>d</sup> Gervais devint archevêque de Reims le 15 octobre 1055 et mourut le 4 juillet 1067. Il exerça, en effet, les fonctions de grand chancelier (voir Tessereau, *Grande chancellerie*, tome I, p. 6).

2. [<sup>d</sup> Voir ce qui est dit de la fondation du prieuré de Vesli, à la p. 341 du tome I de l'*Histoire de Marmoutier*, par dom Martène, publiée aux tomes XXIV et XXV (1874-1875) des *Mémoires de la Société de Touraine*.

3. La charte de donation est certainement apocryphe. Tout en démontre la fausseté : les dates, les noms, les témoins, etc.

Ainsi, faite en 1047, elle aurait été signée par un Maurice, archevêque de Rouen ; or, le seul archevêque de ce nom monte sur le siège de Rouen, après avoir été évêque du Mans, de 1216 à 1231 ; et vivait, par conséquent, 200 ans après la confection de cette prétendue charte qui porte son nom. — De même pour l'évêque Gervais : on ne connaît qu'un seul évêque suffragant de Rouen de ce nom : *Gervasius episco-*



Les choses qui se sont passées dans une si haute antiquité ne se peuvent bien régler que parmi les souverains qui ont leurs écrivains à gage, pour rédiger les affaires qui se passent de leur temps. Mais l'on peut dire avec justice que toutes ces alliances illustres, rapportées un peu diversement par les généalogistes, font voir que notre Guy ne dégénérerait pas de la grandeur qu'il avoit reçue de Guy-Valla son antécesseur. Disons avec les auteurs quelques choses de sa puissance séculière et de sa libéralité économique :

Nous ne rapporterons rien de ses exploits militaires, parce qu'étant en son âge viril sous Robert I, roi de France, qui gouverna son peuple en grande paix, Guy ne put donner des marques singulières de son haut courage, mais dans les actes qu'il faisoit, soit pour soi ou en faveur de ses amis, il finissoit par ces mots : « *Regnante nobilissimo Roberto.* »

M. Pierre Le Baud, doyen de Saint-Tugal, au chapitre XII de ses chroniques de Vitré, dit que Guy II rebâtit le château de Laval, que les Danois et Normands avoient ruiné : il étoit juste qu'il fît paroître sa magnificence dans le lieu de sa naissance et qu'il renouvelât l'apanage de son nom.

Cet auteur écrit encore qu'il arrêta prisonnier Robert

*pus Sagiensis, natione anglus...* qui siégea de 1221 à 1228. (*Gallicia christiana*, t. XI, p. 63, 692).

Quant au *Robertus Anglorum regis filius*, également témoin de cet acte, ce ne peut être que Robert Courte-Heuse, fils aîné de Guillaume le Conquérant. Or, il est difficile d'admettre que ce prince, mort en 1134, ait pu être témoin d'un acte passé en 1047 et qu'il l'ait été en compagnie d'un archevêque et d'un évêque qui vivaient cent ans après lui.

Il est également impossible que cette donation de 1047 ait pu être approuvée par l'évêque du Mans Avesgaud, qui étoit mort en 1035.

On a de nombreux exemples de ces chartes apocryphes, fabriquées par les moines dans l'intérêt de leur couvent, et dont la fausseté est démontrée par la grossière ignorance de ceux qui les ont fabriquées.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



ment pieux, fonda ou dota ce prieuré qu'il donna aux religieux de la Couture du Mans, *anno salutis M<sup>o</sup> XXIIII<sup>o</sup>* (1024) <sup>1</sup>.

[<sup>1</sup> Pour honorer l'antiquité, je vais rapporter une épithape qui est gravée sur un tombeau dans cette église quasi sous terre :

[<sup>1</sup> MARIANÆ EPITAPHIUM

Isto in sarcophago jacet, ut designat imago,  
Mundi de pelago quem traxit seva vorago  
Felix Andreas, dictus Mariana ; platheas

1. Comme pour le prieuré d'Auvers-le-Hamon, tous nos historiens attribuent la fondation du prieuré de Priz à Guy de Laval ; tous les historiens manceaux, au contraire, en font honneur à Guy d'Avoise et à ses deux fils Jean et Hamon. M. I. Boullier (p. 56 de ses *Recherches...*), essaie d'établir que cette contradiction n'est qu'apparente et que Guy d'Avoise est le même que notre Guy de Laval.

On sait que la petite église de Priz, qui existe encore, a été longtemps l'église paroissiale de la ville ou plutôt du bourg construit autour du château de Guy, et cela jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Sa construction est bien antérieure à l'année 1024. L'appareil des murs, les cordons de briques qu'on y remarque au midi et à l'est, notamment entre l'abside et l'absidiole du Nord, et d'autres indices permettent de faire remonter la première construction de ce sanctuaire au VII<sup>e</sup> ou au VIII<sup>e</sup> siècle.

Pour la fondation et l'histoire du prieuré, v. les chartes nombreuses y relatives dans le *Cartulaire des abbayes de Saint-Pierre de la Couture* et de *Saint-Pierre de Solesmes*, publié par les bénédictins de Solesmes, sous les auspices de M. le duc de Chaulnes (in-4<sup>o</sup>, Le Mans, Monnoyer, 1881), et surtout les *Recherches historiques...*, de M. Boullier, qui donne une longue et savante dissertation sur l'origine et le nom primitif : *Pritz, Prix, Prits, Prils, Perils*, etc...

On peut consulter également : Prosper Mérimée, *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France*, 1836, p. 81-83. Il appelle par erreur l'église de Priz : Grenoux. — Bachelot de la Pylaie, *Annuaire de la Mayenne*, 1836. — Magdelaine, *Notice sur les monuments historiques du département de la Mayenne*, insérée dans les *Archives curieuses de Nantes et des départements de l'Ouest*. — Le chevalier de Camprond, *Analyse des styles architectoniques...* p. 21. — *Messenger*, *La Mayenne pittoresque*, 1845, p. 19. — Jules Le Fizelier, *Notice sur le calendrier de la chapelle de Prisce*, insérée dans le *Bulletin de la Société de l'Industrie de la Mayenne*, T. II, p. 215, et avec la reproduction des figures dans le *Bulletin monumental*, 1854, p. 355. Même notice dans *Etudes et Récits*, in-8<sup>o</sup>, Laval, 1884, p. 77.



Istas dotavit, multisque bonis decoravit ;  
 Fontis fondator, pontis, crucis edificator.  
 Potet potator, pergat, latitetque viator.  
 Iustus, fecondus fuit in paciendo secundus  
 Job, vir amabundus ex omni crimine mundus.  
 Mundi Salvator custos sit et ejus amator (1). ]

1. L'építaphe se lit encore autour du tombeau. Il est situé dans la nef, à droite, et représente un personnage couché, deux anges à ses côtés, les pieds reposant sur deux animaux fantastiques. M. La Beauluère, qui donne l'inscription avec de légères variantes (*Bulletin de la Société de l'Industrie*, T. II, p. 90), fait remonter la construction de ce tombeau au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle : « L'écriture, dit-il, en présente tous les caractères, quelques lettres gothiques ou majuscules scholastiques, au milieu de lettres capitales romanes ... » Le zodiaque peint sur l'arc qui sépare le chœur de la nef, et décrit par M. Le Fizelier, est de la même époque.

Lors des séances de la Société française d'Archéologie à Laval, en 1878 (45<sup>e</sup> session), les membres visitèrent avec intérêt l'église de Priz et exprimèrent le désir que l'inscription fût exactement reproduite par l'estampage. Cette reproduction figure à la page 506 des *Procès-Verbaux* du Congrès (1 vol. in-8°. Tours, Bousrez, 1879).

Cet estampage fournit quelques variantes peu heureuses aux textes donnés par Bourjolly et La Beauluère. Ainsi, au second vers, TRIVXIT au lieu de TRAXIT, et au troisième, FASIX au lieu de FELIX. ce qui ne veut rien dire. Enfin, pour le nom du personnage, MARANA au lieu de MARIANA.

M. l'abbé Angot, de Laval, vient de refaire avec plus de soin l'estampage de l'inscription. Il résulte de son travail que Bourjolly, Boullier, La Beauluère avaient bien lu l'inscription ; que les prétendues variantes données dans les procès-verbaux de la Société Française, variantes qui ne présentent, d'ailleurs, aucun sens, n'existent pas et que c'est bien *Mariana* (Marienne, Mérienne, nom commun dans le Bas-Maine) qu'il faut lire et non *Marana*. Les seules variantes à apporter au texte des manuscrits de Bourjolly sont les suivantes : au troisième vers, *platheas* avec une *h* ; au septième, *fecondus* au lieu de *facundus*, et au huitième : *ex omni* au lieu de *et omni*.

Cette építaphe de l'église de Priz rappelle absolument, par le style et la forme des vers, celle qui existait à Fontaine-Daniel sur le tombeau de Juhel III de Mayenne, et qui nous a été conservée par Guyard de la Fosse (*Hist. des seigneurs de Mayenne*, p. 52).

Sur ce *Mariana*, inconnu dans l'histoire du Maine, voy. les hypothèses de M. I. Boullier, *Recherches historiques...*, p. 199.

L'építaphe peut se traduire ainsi :

Dans ce sarcophage repose, comme l'indique sa statue,  
 Félix Andreas dit Mariana,  
 Qui de la mer du monde a été entraîné dans le dévorant abîme.



Guy donna pareillement aux religieux de Marmoutier qui desservoient la chapelle de Saint-Martin, le bourg qui étoit situé entre la porte de Rennes ou occidentale, et la chapelle, à cause de Jean, son fils, qui s'étoit nouvellement rendu moine de cette abbaye ; voici l'extrait de ce don : *Wido castri, quod appellatur Vallis, in pago Cenomanensi, conditor et possessor, Majori Monasterio burgum*<sup>1</sup> *apud idem castrum cum omnibus consuetudinibus dedit ad portam Rhedonensem seu occidentalem etc. idque donasse de occasione Joannis filii, nuper effecti monachi. — Consentientibus uxore sua Rotrude et filiis Hamone, Gervasio, Guidone, et Agnete et Galterio filio Rotrudis*<sup>2</sup>.

[<sup>1</sup> Le Blanc a écrit que Rotrude du Mans avant que d'épouser Guy II étoit veuve de Geoffroy de Mayenne duquel elle avoit eu ce Gautier dénommé ci-dessus, qui fut un puissant cavalier, tenant le parti d'Azon, marquis de Ligurie, héritier de par sa mère du comté du Maine sur le mari de laquelle Guillaume le Bâtard l'avoit conquis, lequel Azon en transporta ses droits à Elie de la Flèche,

Il a doté ces lieux et les a ornés de ses bienfaits :

La fontaine, il la fit creuser ; le pont, la croix, il les fit construire.

Que l'aitéré boive ; que le voyageur passe ou s'abrite !

Homme juste, éloquent, il fut un second Job pour la patience ;

Il fut aimable et pur de tout crime.

Que le sauveur du monde l'aime et le tienne en sa garde.

1. Autres manuscrits : *quamdam terram...*

2. Sur ce don fait à Marmoutier et sur la fondation du prieuré de Saint-Martin, v. Boullier, *Recherches...*, p. 257. et surtout l'intéressante brochure de M. La Beaulière : *Le Prieuré saint Martin*, in-8°, Angers, 1857. (Extrait de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, T. I, p. 224-230, 329-349).

[<sup>a</sup> Dom Piolin, aux pages 649-653 du tome III de son *Histoire*, a donné le texte de deux documents relatifs à la dotation du prieuré de Saint-Martin ; au tome IV, p. 530, on trouve la charte de Guy V, de 1150, portant également dons à ce prieuré.

[<sup>a</sup> M. La Beaulière fait remarquer que le premier des documents donnés par dom Piolin est étranger à Saint-Martin.

[<sup>a</sup> On trouve également le récit de la fondation du prieuré de Saint-Martin dans l'*Histoire de Marmoutier*, de dom Martène, tome I, p. 339





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





et se vont rendre à deux anciennes tourelles qui enferment à présent dans la ville, la maison et environs du sieur Martin Blanchardière <sup>1</sup> et qui s'approchent, à quelques pas près, de la chapelle de Notre-Dame du Bourg-Chevreau où il y avoit anciennement quatre chapelains et un prêtre, érigé depuis en curé par autorité épiscopale. Et avant que l'église de Saint-Tugal fût bâtie (1446) et unie à cette chapelle, il y avoit une large place où se pouvoit tenir le marché et des maisons à l'entour de cette place du bourg Chevreau, que les moines vraisemblablement nomment « Burgum Guidonis. »

Je consens volontiers que quelque naturel lavallois fasse une plus juste découverte de ce bourg, dans lequel l'hôtel de Fouilloux étoit placé ; c'est aujourd'hui la maison de M. Lasnier La Valette.

L'abbaye du Ronceray fut fondée en la ville d'Angers par Foulques Nerra, comte d'Anjou, dont Richilde sa parente fut la première abbesse l'an 1028 <sup>2</sup>.

Le prieuré de Sainte-Croix de Vitré <sup>3</sup> fut fondé du temps de Guy II par Robert seigneur de Vitré, du consentement d'Enoguen de Fougères, sa mère, dame de Châtillon en Vendelais ; il le donna aux religieux de l'abbaye de Marmoutier, appelée dans les titres latins *Ma-*

1. [<sup>s</sup> C'est aujourd'hui (en 1797) la maison de madame Gaultier de la Villaudray.

V. sur l'étendue du bourg Chevreau, Duchemin de Villiers. *Essais...* pag. 300.

2. « Huret, historien d'Anjou » [<sup>d</sup> Jean Huret, *Les antiquités d'Anjou* ; Angers, 1605, in-12.

[<sup>d</sup> Le Ronceray fut en effet fondé en 1028 par Foulques-Nerra. V. Cél. Port. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, I, 69 ; et de Salies, *Histoire de Foulques Nerra* (in-12. Paris, 1874), p. 193. Sa première abbesse fut, selon M. Port, et aussi selon le *Gallia Christiana*, Leoburgis.

3. [<sup>d</sup> On trouve dans dom Lobineau (p. 207 des preuves) et dans dom Morice (p. 424 du tome I des preuves) la charte de fondation de ce prieuré, datée de 1064.

[<sup>d</sup> Voir aussi dans l'*Histoire de Marmoutier*, de dom Martène, ce qui est dit de ce prieuré.



*jus monasterium*. Ce Robert de Vitré est celui qui fut arrêté prisonnier par Guy II.

Guy II, seigneur de Laval, fut le premier fondateur du prieuré de Notre-Dame d'Avesnières<sup>1</sup> pour une occasion célèbre parmi les lavallois.

Suivant Charles Marest, ce seigneur passant un jour monté sur un cheval, par dessus le pont de Mayenne, tomba avec son cheval dans la rivière et le fil de l'eau l'emportant, il réclama humblement l'aide de Notre-Dame; et, sans ressentir aucun mal de l'impétuosité de l'eau, il aborda devant un grand champ plein d'avoines et se retirant de la rivière par ce champ, il aperçut une image de la sainte vierge Marie avec des lampes allumées, ainsi que nouvellement la comtesse d'Anjou avoit trouvé au Ronceray d'Angers : ému de cette merveilleuse navigation faite en un lit de rivière profond et rapide de plus de mille pas en longueur, et en reconnoissance du bienfait reçu, il fit bâtir une église à la ressemblance et sur le modèle de celle de Notre-Dame du Ronceray d'Angers. Et, pour cet effet, il retira d'Oranie sa sœur, mariée à

1. [<sup>a</sup> Le prieuré d'Avesnières fut fondé par Yves de Saint-Berthevin et enrichi par Hamon de Laval et Guy III, son fils, ainsi que l'établissent neuf chartes du cartulaire du Ronceray. Voir dom Piolin, tome VI, p. XII. Nous prévenons les érudits qu'ils chercheront vainement dans l'histoire de dom Piolin la « charte de l'abbaye de Marmoutier » qu'il affirme y avoir « publiée le premier » au tome III, p. 648.

Sur Avesnières, son église, son pèlerinage etc., v. E. B. et P. M., *N.-D. d'Avesnières, Historique et description*, dans le *Maine et l'Anjou* de M. le baron de Wismes. — Maignan. *N.-D. d'Avesnières*, in-16, Laval, Feillé, 1856. — Ch. Maignan, *Notice historique sur N.-D. d'Avesnières et relation du couronnement* (9 mai 1860) in-12. Laval, Moreau, 1860. — St. Couanier, *Rectifications à une brochure de M. Ch. Maignan*, (la notice précédente) in-12, Laval, Godbert, 1860 — Le même. *Fête du couronnement de N.-D. d'Avesnières* Laval, Godbert, in-18, 1860. — D. Piolin. *Le saint pèlerinage de N.-D. d'Avesnières. Histoire, description du monument*, in-16, Mary-Beauchêne. 1864.



Guérin de Saint-Berthevin, ce même champ qu'il lui avoit baillé en partage <sup>1</sup>.

[<sup>1</sup> Ayant joint des domaines à cette nouvelle église pour l'entretien et la célébration du service divin,] il donna le tout à l'abbaye du Ronceray d'Angers ; Richilde, en étant abbesse, accepta ce don au profit des sœurs de son abbaye, l'an 1040 <sup>2</sup>.

Richilde envoya une petite compagnie de religieuses pour occuper cette maison d'Avesnières, sur lesquelles elle établit Agnès de Laval, fille du fondateur, première prieure.

Le nombre des religieuses s'étant beaucoup augmenté sous la direction d'Agnès, Guy II, son père, leur augmenta leur mense, par l'abandon de ses dimes d'Avesnières, de Bonchamp et de Saint-Pierre-de-la-Poterie, (l'église de celui-ci ayant été ci-devant un temple d'infidèles). Il leur ajouta un droit dans sa forêt de Concise, afin qu'elles et leurs sujets pussent y prendre des bois et bâtir un bourg auprès de la nouvelle église.

Le cartulaire pour le don contient ces mots : *cum bonis et consuetudinibus ex propriis hominibus Agnetæ filiae suæ tradidit, anno Domini 1047. Cujus rei testes: Vivianus Infans, Adelardus de Vegia, Guarinus de Sancto Berthevino etc.*

Depuis ce temps-là le susdit prieuré a toujours été possédé par une fille religieuse, laquelle, quoique du corps de l'abbaye du Ronceray, en a les prérogatives.

La maison d'Avesnières, ne pouvant contenir toutes les filles religieuses, elles furent distribuées partie à Bonchamp, partie à Saint-Pierre-de-la-Poterie, si bien que ces trois corps de maisons avoient chacun [leur directeur ou] chapelain. Et la dame prieure avoit un quatrième

1. « Cartulaire du Ronceray ».

2. [<sup>a</sup> Cartulaire du Ronceray, 1040.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



me, récompensa leurs services de grandes et belles seigneuries, que leurs descendants conservèrent jusqu'au règne de Jean-sans-Terre, grand ennemi des François, qui les en spolia en 1204<sup>1</sup>.

Ses deux filles furent alliées aux maisons de Chaources et d'Anthenoise<sup>2</sup>, dont les seigneurs se sont fait renommer dans les guerres et dans les grandes occasions qui se sont passées dans l'Anjou et dans le Maine.

Le trépas de Guy II, arriva, selon la chronique de Sainte Catherine, l'an 1048. De son temps furent édifiées plusieurs églises paroissiales.

Berthe de Champagne ou de Blois, mère de Hamon de Laval, et N... dame de Vexin, deuxième femme de Guy II et mère de Jean de Laval, moine à Marmoutier, étoient déjà décédées; Rotrude du Mans, sa dernière femme lui survécut.

Un titre<sup>3</sup> de l'an 1050, que nous n'avons pas coté, finit

1. Aucun des enfants de Guy ne prit part à la conquête de l'Angleterre par Guillaume et par suite aucun ne fut récompensé de belles et grandes seigneuries en Angleterre. Le *Domesday book*, qui n'oublie pas le plus petit tenancier, ne fait mention d'aucun seigneur de Laval, non plus que d'aucun seigneur du Maine.

2. [<sup>d</sup> La généalogie de la famille d'Anthenaïse a été tout récemment étudiée dans un précieux volume — lequel malheureusement n'a pas été mis dans le commerce — *Notice historique et généalogique sur la Maison d'Anthenaïse*. 980-1878. Nouvelle édition, entièrement refondue et complétée, à laquelle sont jointes soixante chartes (texte et traduction) la plupart inédites et quatre tables alphabétiques par M. Bonneserre de Saint-Denis, paléographe; Angers, imprimerie Lachèze et Dolbeau, 1878, 197 p. in-8°. La première édition avait été insérée au tome VIII des *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France* de Lainé. Elle comprenait 48 p. in-8°. Voir aussi sur la famille d'Anthenaïse une note de M. Bougler aux pages 167-169 du tome II (1853) de la *Revue de l'Anjou*, et dans la *Notice historique sur le château du Port-Joulain* les pages 21 à 33, que M. Joubert a consacrées aux d'Anthenaïse et où il complète et rectifie M. Bonneserre de Saint-Denis.

3. [<sup>d</sup> Voir cette charte-notice dans dom Piolin, tome III, p. 651. Six enfants de Guy II ont approuvé cet acte ainsi que sa femme Rotrude et son beau-fils Gautier. Bourjolly omet ici une partie des témoins.



par ces mots : *Ista omnia que Guydo nobis fecit, pro sua et suorum parentum et liberorum et conjugum animabus, et concesserunt filii ejus Haimo, Hilde-  
linda, Agnes, Hildeburgis, et Guydo et Gervasius.*

*Hujus rei testes, de dono Guidonis, et de concessu Haimonis et Guydonis : Fulcodius de Chevillo Drogo de S<sup>to</sup> Dyonisio, Constantius de Genesto, Guarinus de Intramnis, Rotrudis, dicti Guydonis uxor, Galterius filius ejus, Gaufridus de Monte Merdoso, Gauscelinus, senescallus, Aryo armiger Haimonis, Raherius de Castellione, Robertus de Montepinsonis, Fulcherius de Asmariolis, Lisardus de Erqueneio, Hersandis uxor Hamonis, Guidulphus de Castrogunterii, etc.*

M. Jacques Le Blanc écrit que Guy II ayant fondé le prieuré de Priz, le donna aux religieux de la Couture établis à Laval avant la fondation de Saint-Martin. Cet auteur ne couche rien en ses mémoires sans en rapporter les preuves où qu'il soit rédigé par quelque historien. Où est donc le lieu de l'établissement des moines de la Couture à Laval ? Si c'étoit dans l'ancienne église du prieuré de Priz, Le Blanc l'auroit dû remarquer. Disons-nous que c'étoit dans l'église de la Trinité<sup>1</sup> ? [Mais] ni lui ni aucun autre auteur n'en fait foi.

Le cartulaire de la donation faite par Guy II et par Hamon, son fils, de l'église et du temporel d'Auvers aux religieux de la Couture, l'an 1002, ne parle point de cet établissement.

Les cartulaires pour le don et la fondation du prieuré d'Avesnières et de celui de Saint-Martin, l'an 1040, ne disent rien de cette église de la Trinité.

L'individu du procès d'entre les moines de la Couture établis à Auvers, soutenus de Renaud, abbé d'Evron,

1. Sur l'église de la Trinité, voir Isidore Boullier : *Recherches sur l'Eglise de la Trinité...*



et les moines de Marmoutier, établis à Saint-Martin <sup>1</sup>, disant : ceux-là que le seigneur Guy avoit donné à Guarinus, leur confrère, *quandam terram ad portam Rhedonensem*, qui est l'emplacement du faubourg Saint-Martin, pour l'unir à leur prieuré d'Auvers et ceux-ci, de Saint-Martin, [soutenant] qu'ils avoient titre de possessions en laquelle ils furent maintenus par arrêt souverain, donné à Domfront, par Guillaume duc de Normandie et comte du Maine, de l'avis des évêques et barons de la province. [Il n'y] est fait aucune mention des moines établis à Laval et s'il y en avoit en l'église de la Trinité, cet emplacement du faubourg de Saint-Martin leur auroit été sans doute plus convenable qu'à ceux d'Auvers-le-Hamon, éloignés de huit lieues de la ville de Laval. Cela me fait avancer que cette superbe et magnifique église de la Trinité n'étoit pas encore bâtie en l'an 1040.

[<sup>1</sup> L'arrêt, dont nous venons de parler, instruit sur ce que Renaud, devenu abbé de la Couture, se plaignit au comte du Maine, qui séjournoit lors au Mans, de ce que le seigneur de Laval, en frustrant les moines du corps de l'abbaye de la Couture d'un don qu'il leur avoit fait, vouloit, le retractant, gratifier des moines extra-provinciaires, si bien que le comte lui promit d'examiner et de juger de la chose à son premier loisir.

Voici l'extrait de cet arrêt : *Post non longum tempus, cum Comes teneret curiam suam apud castellum quod nomen habet Dominus Fronto, tenuit placitum de hac ipsâ re ; et, cum videret monachos Sancti Petri de Cultura neque litteras, neque testem habere ullum qui diceret quod Guido fecisset unquam donum de illa terra etc.*

1. [<sup>a</sup> Ce litige est raconté dans *l'Histoire de Marmoutier* de dom Martène, tome I, p. 339. M. Bonneserre de Saint-Denis, dans sa *Notice sur la maison d'Anthenaise*, (Angers, 1878, 197 p. in-8°), a inséré, p. 65, une charte-notice extraite du *Cartulaire de Marmoutier* (III, 5) où cette affaire est brièvement racontée.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.


Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.







## CHAPITRE DOUZIÈME

HAMON

1048-1080

Hamon, seigneur de Laval, étoit seul fils du premier lit de Guy II et de Berthe<sup>1</sup> de Blois ou de Champagne<sup>2</sup>. Il épousa — vivant son père — Hersende dame du Gué-d'Orgé et d'Avesnières, laquelle avoit une maison de plaisance au Bourg-Hersent.

M. André Duchesne, grand généalogiste de la mai-

1. [<sup>d</sup> La mère de Hamon n'étoit pas Berthe de Champagne ; celle-ci fut comtesse du Mans. En cette qualité, en 1061, elle approuvait une donation à Marmoutier. (Toussaints du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux*, t. II, p. 8, citée par M. d'Arbois de Jubainville, *Histoire de Champagne*, I, 374). Dans la charte XI du *Cartulaire de la Couture*, nous trouvons au nombre des S apposés ceux « Hugonis comitis » et « Berte comitisse » . . . Dans la charte X nous lisons « hoc vidit Berta comitissa » ; puis : « S Hugonis cenomannensium comes. »

2. Suivant Moréri, Guy II n'aurait eu qu'une fille qui épousa Hamon. Celui-ci prit le nom de Laval et le conserva quoiqu'il n'ait point eu d'enfants de sa première femme, fille de Guy II. Mais de sa deuxième femme, *Helsarde* de Bretagne, il eut Guy III, dit *le Chauve*, seigneur de Laval.

V. Queruau, *Tableau historial*. . . p. 775. « L'an 1048, Guy-Geoffroy de Laval mourut, ayant sept enfans, entre lesquels Guemar de Laval donna le nom au lieu du Boisgamard. Adam de Laval espousa la fille Davarin d'Outremer (\*). Hamon de Laval, fils aîné de Guy-Geoffroy, du temps de l'empereur, dit Le Noir, espousa une dame bretonne, nommée Hersende, dame du Bourg-Hersent, du Gué-d'Orgé et Avesnières, et eut quatre enfans. »

(\*) Erreur d'impression : il faut lire « la fille d'Evarin d'Entrammes. »



son de Montmorency, a écrit que Hamon étoit fils de la deuxième femme de Guy, Rotrude de Château-du-Loir et lui donne pour parrain Hamon de Château-du-Loir son aïeul maternel ; que Rotrude eut pour frère germain Manassès de Château-du-Loir, père d'Adnette, qui épousa Hélie de la Flèche, comte du Mans <sup>1</sup>.

Le tombeau de ce comte, d'une antique structure, se voit dans une grande chapelle, dite de la Madelaine, à la sénestre de l'église de l'abbaye de la Couture <sup>2</sup>. Depuis [<sup>1</sup> 1641, F. Michel Laigneau] ancien religieux bénédictin, dit *Prior de Jovæio*, l'a fait restaurer ; et, dans la table de marbre juxte le sépulcre, a fait graver que [Goisbert et Onoch] deux frères de ce prince, *in hoc cœnobio monachi ex militibus efferti, ibi deffuncti ac sepulti sunt*.

Notre Hamon fut homme de guerre ; il passa avec ses frères en Angleterre, qui tous eurent part aux victoires et aux conquêtes de Guillaume duc de Normandie, dit le Conquérant <sup>3</sup>. Le comte de Bretagne y passa pareillement,

1. [<sup>a</sup> En premières noces Hélie de la Flèche épousa Mathilde, fille unique de Gervais de Château-du-Loir. En secondes, Agnès de Poitou (*Orderic Vital*, tomes III, p. 332 ; IV, 35, 103).

2. [<sup>a</sup> Un dessin de Gaignières, représentant le *Tombeau d'Hélie de la Flèche*, est reproduit à la page 37 du *Cartulaire de la Couture*.

3. Il faut définitivement abandonner cette fable de Hamon de Laval et de ses frères passant en Angleterre à la suite de Guillaume le Conquérant, devenant ses compagnons de victoire, et obtenant de lui de grands fiefs en Angleterre et un des léopards de ses armoiries pour mettre en leur blason, fable que tous nos historiens ont répétée jusqu'à ce jour, même le judicieux M. La Beauvière (V. Le Doyen... notes... p. 363). Et pourtant il avait pu lire la belle et irréfutable *dissertation* de M. de l'Estang sur la part que prirent les habitants du Maine à la conquête de l'Angleterre, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Sarthe*, aux p. 390-406 du t. XI, 1854-1855, et en tirage à part.

En 1066, le Maine étoit depuis trois ans sous la domination détestée de Guillaume, toujours prêt à se soulever... on répondit donc fort peu à son appel. Sauf quelques bandes d'aventuriers prêts à servir toutes les causes et qui, d'ailleurs, combattirent brillamment à Hastings, mêlés à des Angevins et à des Bretons, sous Roger de Montgommery, aucun sire de Laval, aucun seigneur du Bas-Maine ne suivit Guillaume en Angleterre.



accompagné de ses barons, savoir de Raoul seigneur de Grader et de Montfort et du seigneur de Lohéac, dont les maisons sont fondues en celle de Laval

Avant que le duc Guillaume passât en Angleterre, il fit bâtir le château du Mans, pour s'assurer de la ville et du comté du Maine, l'an 1064<sup>1</sup>.

Hamelin d'Anthemoise, seigneur de Bazougers, homme de foi lige de notre Hamon, avant que de passer avec lui en Angleterre, fonda le prieuré de Bazougers qu'il donna aux religieux de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Ce don<sup>2</sup> fut fait *apud Vallem Widonis, in domo*

On ne trouve le nom d'aucun d'eux, ni dans la chronique neustrienne de Jean Le Blond (ms. de la bibl. Nationale), ni dans le Roman du Rou de Wace, ni dans Orderic etc, ni, ce qui est définitif, dans ces listes des vainqueurs d'Hastings, dressées pour perpétuer la mémoire (Liste de l'abbaye de Saint-Martin-la-Bataille, donnée par A. Duchesne, *Veter. Script. Normann.* — Liste de la chronique de Brompton, *Rerum Angl. Script.*, de Solden — Liste plus récente donnée dans *Collect. de rebus Britann.*).

Par ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, dans ce *Domesday-book*, qui n'oublie pas un seul des tenanciers ayant obtenu des terres, on ne voit figurer aucun seigneur de Laval. On y trouve seulement les noms de deux hommes du Bas-Maine : William Gorram (Guillaume de Gorron) qui figure comme vassal d'Hervé de Bordeaux pour la terre d'Appenhall dans le comté de Suffolk, et un Achard d'Ambrières qui avait suivi Guillaume, et conduisait avec Mathieu de la Ferté et Henry de Domfront), 80 hommes du pays du Passais. (V. *Recherches sur le Domesday ou liber censualis d'Angleterre*, ainsi que sur le *liber de Winton*, le *Boldon book*, par M. Léchaudé d'Anissy et de Sainte-Marie).

Ces exploits des Laval en Angleterre, ces grandes seigneuries accordées par Guillaume à Hamon et à ses frères, etc., sont donc des fables inventées par les généalogistes pour flatter l'orgueil des seigneurs Lavallois. Quant à ce légendaire léopard que Guillaume aurait pris dans ses armes pour en enrichir leur blason, il doit aller rejoindre ce *lion passant* que Jules César avait déjà donné aux vaillants habitants de Dunelles :

Et outre plus pour leur grand vaillantise  
Leur myst blason de sa propre devise  
Qu'encore ont : c'est un lyon passant. (V. ci-dessus, p. 24).

1. « Orderic Vital, tome iv, p. 50, 102. »

2. [<sup>1</sup> Cette charte-notice empruntée au *Cartulaire de Saint-Vincent* (n° 433) est insérée *in extenso* à la page 74 de la *Notice sur la maison d'Anthemoise*. Nous indiquons d'autres documents





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



*et ejus uxor Hersendis dederunt etiam in fluvio Vulcano arcam ad molendinum faciendum in bosco Conciso* <sup>1</sup>.

*Hamo dominus latæ Vallis, annuente uxore sua Hersende, dedit etiam vineas quasdam ; sed Guido filius, patre mortuo, resistit* <sup>2</sup>.

J'ai remarqué dans tous les cartulaires des fondations de chapitres, d'abbayes et de prieurés, que les anciens seigneurs de Laval ont été soigneux de donner des vignes aux chanoines et aux moines, pour l'accomplissement de l'oracle du prophète : *vinum lætificat cor hominis* <sup>3</sup>.

Les enfants de Hamon de Laval et de Hersende d'Avesnières sa femme furent, suivant Le Blanc de la Vignole et le Corvaisier :

Guy, qui succéda à la seigneurie de Laval.

Hugues de Laval, qui épousa Agnès, fille de Gautier, seigneur de Mayenne. Après la mort d'Agnès, Hugues se fit prêtre et fut chanoine de l'église du Mans, sous Hoël évêque <sup>4</sup> et en cette qualité il est dénommé dans les cartulaires des donations faites par Guy son frère à l'abbaye du Ronceray et au prieuré de Sainte-Croix de Vitré.

La chronique de Sainte-Catherine donne huit enfants à Hamon et à Hersende sa femme <sup>5</sup> savoir :

1. Sans nul doute, le *Moulin aux Moines*, sur la rivière du Vicoïn, aujourd'hui dans la commune de Saint-Berthevin, sur la limite de la forêt de Concise.

2. [<sup>a</sup> Dans la notice sur la famille d'Anthenaïse, p. 68, se trouve une charte-notice extraite du *Cartulaire de Marmoutier*, T. III, 9, relative à la restitution par Hamon à Marmoutier du partage des profits d'une foire établie par Guy II, à la Saint-André.

[<sup>a</sup> Au cartulaire de Saint-Vincent, numéro 479, se trouve un don fait à Saint-Vincent par Hamon, du consentement d'Hersende, sa femme, et de Guy, son fils.]

3. [<sup>a</sup> Voir, sur la culture de la vigne à Laval, la curieuse note de M. La Beauluère, p. 347-352 de son *Le Doyen*.

4. Hoël, évêque du Mans, de 1085 à 1097.

5. L'auteur de la *Chronique de Sainte-Catherine* confond certainement ici ces prétendus fils de Hamon avec les fils de Gui III qui, d'après nos autres chroniqueurs, auraient pris part à la première croisade.



---

Guy de Laval, leur successeur ;

Bonnet de Laval, Razel et Guy ; ces quatre cavaliers firent le voyage d'outre-mer avec Godefroy de Bouillon ;

Le cinquième fils fut Herpin ;

Le sixième Hugues ;

Deux filles :

Aldvarde de Laval, épouse du comte de Poitou ;

Horaine, mariée à Guérin, seigneur de Saint-Berthevin, son cousin.

Le trépas de Hamon arriva, suivant Le Blanc, vers l'an 1080 et fut son corps porté pour être enterré en l'église de l'abbaye de Marmoutier ; Hersende son épouse lui survécut de deux ans. Nous ferons voir dans la vie de Guy III que cette abbaye étoit le mausolée des précédents seigneurs de Laval.







## CHAPITRE TREIZIÈME

GUY III<sup>1</sup>

1080-1095

Robert, duc de Normandie, eut d'Hélène, sa concubine, Guillaume dit le Bâtard, qui lui succéda au duché de Normandie et au comté du Maine ; saint Edouard roi d'Angleterre l'institua son héritier ; mais, délayant de passer en Angleterre, Harold anglois, frère de la reine, s'empara du royaume pour le recouvrement duquel, Guillaume assembla une grande armée de ses barons et vassaux et appela à son secours le comte de Bretagne, les seigneurs de Laval<sup>2</sup>, oncles et neveux, et autres ses amis et alliés ; qui, étant descendus en Angleterre, donnèrent cette fameuse bataille d'Hastings à Harold, le 14 octobre 1066, en laquelle il fut défait et vingt mille

1. V. Queruau, *Tableau historial...* « L'an 1068, le dit Hamon de Laval, 9<sup>e</sup> seigneur du dict lieu, meurt ayant 4 enfans : le premier Guy de Laval, troisième du nom, succéda à la seigneurie après son père, espouza Denise de [Mortain] dont il eut 7 enfans qui furent tous hommes de grande vaillance.

» Il fist construire l'église d'Avesnières, il estoit pieux et devot.

» Guy de Laval, 3<sup>e</sup> du nom, meurt l'an 1098 ayant 7 enfans, six desquels allèrent avec Godefroy de Billon, au voyage de la Terre Sainte. »

2. Les seigneurs de Laval et du Bas-Maine, qui étaient les ennemis et nullement les amis de Guillaume, ne l'accompagnèrent pas dans la conquête de l'Angleterre.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





*pard d'or en champ de gueules lampassé d'azur*, dont se servirent les seigneurs de Laval jusqu'au temps de Guy VII.

Ce léopard sert à présent d'armoiries à la ville de Laval.

Le père Labbe<sup>1</sup>, jésuite, en ses *Tables généalogiques*, marque que la sœur aînée de la dame de Laval, nommée Agnès de Mortain, fut mariée à Robert de Vitré l'an 1070, et que la troisième sœur, nommée Emma de Mortain, fut mariée en 1099 à Guillaume comte de Toulouse, aïeul d'Aliénor, femme du roi Louis le Jeune et par lui répudiée, la soupçonnant de Saladin roi de Syrie, et ensuite remariée avec Henri II roi d'Angleterre l'an 1152; cette dernière alliance causa depuis de grandes guerres en ce royaume.

Ce fut après son mariage que Guy III reprit les domaines que Hamon, son père, avoit donnés à l'abbaye du Ronceray et aux prieurés; néanmoins Denise de Mortain, son épouse, le porta à recevoir de l'argent des religieuses pour la confirmation de ses dons; *Sed postea sicut pater ejus donaverat propter septuaginta solidos quos illi sanctimoniales dederunt, concessit: uxor autem Dyonia habuit viginti solidos, Hugo vicarius eorum quinque, Boscarius dapifer quinque. etc.*

*Testibus Hugone, fratre prædicti Guidonis; Amano, domini Guidonis capellano; Joanne de Meral; Guldino*

1. Le père Philippe Labbe, né à Bourges, en 1607, mort en 1667. Doué d'une grande mémoire et d'une vaste érudition, fut le plus infatigable des compilateurs. Le nombre de ses ouvrages ne s'élève pas à moins de 64. (T. xxv des *Mémoires* de Nicéron). — Nous ne savons à laquelle de ses nombreuses compilations de chronologie se rapporte la citation de Bourjolly.

Le père Labbe est connu encore par sa publication de la *Notitia dignitatum omnium imperii romani*, 1651, in-f°, et surtout par sa *Conciliorum collectio maxima*, Paris, 17 tomes, in-f°, 1672-1672. Les 8 premiers tomes sont de Labbe; les autres du père Cossart, son continuateur.



*de Volna ; Normano di Montiniaco, et Theobaldo de Aveneriis* <sup>1</sup>.

[<sup>1</sup> Guy III, poussé de la même foiblesse, se transporta orgueilleusement à l'abbaye d'Evron, où il contraignit les moines de lui remettre la terre de Sainte-Marie et les autres biens que ses auteurs avoient donnés à cette abbaye ; d'où, revenant comme triomphant, se tournant vers l'église et parlant irrévéremment de l'image de la sainte Vierge, patronne de cette église, son col demeura à l'instant tourné, sans le pouvoir remettre en sa situation naturelle. Les religieux tiennent, par une ancienne tradition, que le seigneur de Laval touché de repentir et ayant restitué [ces biens qu'il avoit repris à l'abbaye] fut guéri par les prières d'un bon abbé <sup>2</sup>.

Suivant le Corvaisier, Arnaud <sup>3</sup>, évêque du Mans, vint visiter le lieu du prieuré d'Avesnières, où il fut reçu par Guérin de Laval, seigneur de Saint-Berthevin, Oranie sa femme et par le seigneur d'Anthenoise.

Du temps de notre Guy III il y eut une guerre « *inter Castrogunterianos et Lavallenses* » (1085) rapportée en la chronique de Saint-Aubin-d'Angers ; mais Salomon de Sablé et Amaury de Craon, s'en étant rendus médiateurs, leur différend, après quelques pertes de part et d'autre, fut amiablement terminé.

Les enfants issus du mariage de Guy III et de Denise de Mortain <sup>4</sup> furent, selon la chronique de Sainte-Catherine :

1. Cartulaire du Ronceray

2. [<sup>d</sup> Ce passage se trouve textuellement inséré dans la *Notice sur Evron*, p. 13.

3. [<sup>d</sup> Arnaud fut évêque du Mans de 1067 à 1081].

4. Suivant Guitet de la Houllerie, les enfants de Guy III et de Denise de Mortain furent : « Guy leur successeur ; le deuxième, Hiltrude qui fut religieuse à Avesnières, et après abbesse du Ronceray à Angers ; le troisième, Gaudouine, qui épousa Patry de Sourches, seigneur de Malicorne ; le quatrième, Agnès de Laval qui épousa Hugues de Craon ; le cinquième,



Guy leur successeur ;

Gervais ;

Yves ;

Gaudouine, fille mariée à Patry de Chaources, seigneur de Malicorne ;

Agnès, mariée à Hugues, seigneur de Craon ;

Et Hiltrude, religieuse à Avesnières, depuis abbesse du Ronceray d'Angers où elle unit son prieuré d'Avesnières.

Le Blanc donne encore à notre Guy III pour enfants :

Bonnor,

Hamon,

Et Jean, qui furent au voyage d'outre-mer l'an 1096 et qui prirent la croix en l'église de Saint-Julien du Mans.

Il donne encore une autre fille à notre Guy, mariée au vicomte de Beaumont<sup>1</sup>.

La mort de Denise de Mortain arriva en l'an 1090 ; elle fut inhumée en l'église de Marmoutier. Cette mort affligea beaucoup et toucha sensiblement le cœur de Guy III. Un cartulaire de cette abbaye en fait foi :

*Post mortem Haimonis senioris de Valle Guidonis,*

me, Gervaise de Laval ; le sixième, Yves de Laval. Il n'eut point d'enfants de sa seconde femme.

« Le dit Guy III avoit été à la Terre Sainte. A son retour, il impétra du pape Urbain II qu'à l'avenir tous les seigneurs de Laval porteroient le nom de Guy et auroient les mêmes armes que lui. Il mourut en l'an 1098. »

1. [<sup>a</sup> Nous apprenons par la charte-notice, numéro 626 du *Cartulaire de Saint-Vincent*, que Raoul, fils du vicomte Hubert, épousa en 1095 une sœur de Guy de Laval. Ce fait avait échappé aux recherches si sagaces de M. Eugène Hucher sur les vicomtes de Beaumont. (Voir dans la *Revue du Maine*, t. XI, p. 319-408, son travail : *Monuments funéraires et sigillographiques des vicomtes de Beaumont au Maine*, et les nombreuses planches qui l'accompagnent). Il s'agit de Raoul II, le fondateur d'Etival, dont la tombe, aujourd'hui conservée au musée archéologique du Mans, est dessinée à la page 331 du travail précité.

[<sup>a</sup> Le rapprochement des dates nous détermine à attribuer cette alliance plutôt à une sœur de Guy IV qu'à une sœur de Guy III.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Ce même auteur dit qu'il donna aux moines de la Trinité de Vendôme le prieuré de l'hermitage de Concise<sup>1</sup>.

[<sup>1</sup> Etant mu par inspiration divine à établir en ce royaume plusieurs maisons de son ordre, saint Bernard vint visiter notre Guy III, lequel ayant une fille obsédée de l'esprit malin, elle en fut délivrée par la prière de ce saint abbé ; lequel ayant trouvé le lieu de Clermont convenable à son dessein, Guy reconnoissant de l'office salutaire qu'il lui avoit rendu<sup>2</sup>] y fit bâtir une chapelle où il entretenoit des religieux de l'ordre [de Citeaux]. Guy V, son petit-fils, donna le lieu entier pour la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de Clermont.

Les écrivains généalogistes ne conviennent pas du temps de sa mort ; les uns la mettent vers l'an 1095, les autres 1098. Son corps fut enterré en l'église de l'abbaye de Marmoutier, auprès de ses prédécesseurs. Cécile, sa femme, lui survécut ; elle consentit le don qu'il fit de la *terre de Nonilèche* au prieuré de Sainte-Croix de Vitré, [<sup>1</sup> fondé au temps de Guy II par Robert, seigneur de Vitré, que nous avons montré retenu prisonnier au retour du voyage de la Terre Sainte.]

1. « Il y a en Ahuillé le prieuré des Hermites, estimé 350 livres, à la présentation de l'abbé de Vendosme » (Le Paige). — V. aux Archives départementales, H 4, diverses pièces relatives à ce prieuré.

2. Cette visite de saint Bernard à Guy III, la guérison miraculeuse de la fille de ce seigneur, etc., ne sont que des fables ridicules. Saint Bernard, né en 1091, n'avait, au moment de la mort de Guy III, que 4 ou 7 ans, suivant qu'on fixe cette mort en 1095 ou en 1098 ; il n'est donc pas venu dans le Maine à cette époque, ni, du reste, à aucune autre.





\*\*\*\*\*

## CHAPITRE QUATORZIÈME

GUY IV

1095-1144 (1)

Guy, sire de Laval, IV<sup>e</sup> du nom, fils aîné de Guy III<sup>2</sup> et de Denise de Mortain, succéda à son père<sup>3</sup>. Il confir-

1. V. Queruau, *Tableau historial...*, p. 787 : « L'an 1097, Guy de Laval, 4 du nom, qui alla au voiage avecques ses frères Bonnor, Jean, Guy, Jean et Herpin, impétra du pape Urbain II que à l'advenir tous les seigneurs de Laval auroient nom Guy comme lui et porteroient les mesmes armes que lui.

» Il eut deux femmes ; sa première fut Emme de Mortain, troisième fille de Guillaume, comte dudit lieu, niepce de Guillaume le Bastard, roy d'Angleterre ; il en eut quatre enfans, Guy, Yves, Gaudonne et Hiltrude.

» Gaudonne fut mariée avec Patry de Courses, sieur de Malicorne, et Hiltrude fut religieuse à Avesnières, puis abbesse du Ronzeray à Angers »

Conférez avec la notice de Guitet de la Houllerie donnée ci-dessus, et relative à Guy III et à ses enfans. Evidemment, il y a confusion chez nos généalogistes entre ces deux seigneurs.

2. [<sup>d</sup> Le numéro 2.554 de la *Collection des sceaux* des Archives Nationales provient d'un acte des Archives de Tours, daté de 1095 ; il représente le sceau de Guy III ou de Guy IV. Il est rond, d'environ 0,06 ; il représente Guy à cheval, vêtu d'une cotte de mailles en anneaux qui descend à mi-jambes, le bouclier est vu par derrière.

3. [<sup>d</sup> Nous croyons pouvoir dater cet événement : d'après la charte-notice 626 du *Cartulaire de Saint-Vincent*, que nous avons citée p. 126, nous voyons en 1095 Raoul II de Beaumont prendre « *Sororem Widonis de Valle in conjugium.* » Le rapprochement des dates nous semble désigner Guy IV plutôt que Guy III, et nous amène ainsi à fixer à 1095, au plus tard, l'année où Guy IV succéda à son père.]



ma les dons que ses auteurs avoient faits aux abbayes d'Anjou et du Maine.

Il donna pareillement des biens à l'église cathédrale de Saint-Julien du Mans, à la charge qu'après son décès on célébreroit trente messes, dont l'évêque en diroit trois : ceci est rapporté par le Corvaisier sous Vulgrin, évêque du Mans<sup>1</sup>.

Sous le règne de Philippe I, roi de France, l'an 1096, on publia dans la chrétienté cette fameuse croisade pour le recouvrement de la Terre Sainte, occupée par les Sarrasins ; notre Guy IV, après avoir pris la croix avec ses frères dans l'église de Saint-Julien du Mans, s'y achemina avec bon nombre de ses nobles vassaux<sup>2</sup>. Belleforest écrit que l'armée chrétienne étoit de six cent mille combattants.

Ce voyage fut heureux, car les princes chrétiens conquièrent en peu de temps grand nombre de villes sur les infidèles ; et enfin la ville de Jérusalem fut prise d'assaut après trente-huit jours de siège.

Godefroy de Bouillon, prince lorrain, monta le premier sur la muraille et fut ensuite, par le consentement

1. [<sup>a</sup> Si la charte relative à ces dons n'est pas apocryphe, elle n'a pu être donnée sous Vulgrin, dont l'épiscopat va de 1055 à 1065. Elle ne figure pas dans le *Cartularium insignis ecclesiæ cenomanensis* (Le Mans, 1869, in-4°).

[<sup>a</sup> On sait que le regrettable abbé Lottin, à qui on doit cette savante publication (mise au jour sans porter son nom), avait omis d'y comprendre un certain nombre de pièces, parmi lesquelles se trouvent celles contenues sous la rubrique : « *Archidiaconatus de Laval*, » aux folios 49-67 du manuscrit latin 17.754 de la Bibliothèque nationale. — Voir *Notice sur le Livre Blanc de l'église du Mans*, par M. Léopold Delisle, au tome xxxi de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, et en tirage à part.

2. La part prise par Guy IV et ses frères à la première croisade, que Bourjolly rapporte d'après la chronique de Sainte-Catherine, est très douteuse. Aucun auteur, aucune autre chronique ne cite les sires de Laval et ne prononce même leur nom. Ce qu'en dit le R. P. D. Piolin, dans son *Histoire de l'église du Mans*., t. III, p. 423, est uniquement emprunté à Bourjolly, et repose sur le texte de la *Chronique du prieuré de Sainte-Catherine*.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





que temps ; les autres filles de ce roi et de Bathilde furent mariées à Rotrou, comte du Perche ; Conan, comte de Bretagne ; Roger, vicomte de Beaumont, et à Mathieu de Montmorency ; ainsi que rapporte du Tillet <sup>1</sup> en ses traités des rois de France et d'Angleterre <sup>2</sup>.

Notre Guy fonda, en l'honneur de Marie-Madeleine, le prieuré du Plessis-Milcent en sa forêt d'Olivet, ainsi nommé à cause qu'il fut érigé l'an mil cent, et le donna aux religieux de l'abbaye de la Roë en Craonnois <sup>3</sup>.

Guy fut l'un des arbitres du différend mu entre les religieux de Vendôme et Maurice de Craon, qui fut terminé en la ville d'Angers, par l'avis de Regnault, évêque,

1. [<sup>a</sup> Du Tillet, *Recueil des roys de France*, Paris, 1618, 2 vol., in-4°].

2. [<sup>a</sup> En effet, parmi les enfants naturels d'Henri Courte-Heuse, Mahault-l'ainée, épousa Rotrou III du Perche. (Voir des Mures, *Histoire des comtes du Perche*, 1856, in-8°, p. 279) ; Constance épousa Roscelin II, vicomte de Beaumont, (voir dans la *Revue du Maine*, tome XI, la p. 343 du travail de M. Eugène Hucher sur les Beaumont) ; Mahault-la-jeune, épousa Conan III de Bretagne. Orderie Vital, relevant les diverses alliances des filles naturelles d'Henri I, ne mentionne ni Emma, ni Avoise. (Voir tomes v, p. 4, 45, 46 ; iv, 187, 232, 308, 337 ; ii, 292 ; iii, 400).

3. On trouve dans le cartulaire de la Roë, conservé aux Archives de la Mayenne, la confirmation de cette fondation par Hugues de Saint-Calais, évêque du Mans (1135-1142). — *Confirmatio Ugōnis cenommanis episcopi de Plessiaco Millesendis* (n° xxx). — *Ego Ugo Cenomannensis episcopus tam futuris quam præsentibus notum fieri volo, quod elemosinam illam, quam Guido de Lavalles canonicis Stæ Mariæ de Rota in foresta sua donavit, quam postea eo defuncto filius ejus Guido, matre Ama et Gervasio avunculo suo concedentibus concessit et augmentavit, capellam scilicet de Plessiaco Millesendis cum terra ibi adjacente, sicut illi dimiserunt qui præsentes affuerunt, concedo et confirmo ita ut qui elemosinam illam violare vel aliquo modo minuere præsumpserint anathemate feriantur.*

Le prieuré du Plessis Milcent n'est nullement nommé ainsi parce qu'il aurait été fondé en l'année mil cent. Le nom est antérieur à la fondation ; il signifie simplement le parc de Milesende (Plessiacum Milesendis). On devrait donc écrire : Le Plessis Milsend ou Milesend. On dit dans le même sens le Bourg-Hersend : *Burgum Hersendis*. (V. *Cartul. de la Roë*, chap. xxx).



de Foulques, comte d'Anjou, de Guy de Laval, de Foulques de Mathefelon et d'Allard de Château-Gontier, l'an 1105<sup>1</sup>.

Roger<sup>2</sup>, vicomte de Beaumont et baron de Sainte-Suzanne — forteresse bâtie par Gannes, neveu de Charlemagne, vers l'an 780 — fonda, l'an 1109, dans sa forêt de Charnie, l'abbaye de Notre-Dame d'Etival, à la suscitation de saint Alleaume, qui, après avoir mené une longue et sainte vie, y mourut et y fut enterré le 27 avril l'an 1152<sup>3</sup>.

Ce sont des religieuses qui occupent cette abbaye.

Raoul, seigneur de Fougères, autre puissant seigneur, fonda l'abbaye de Savigny, l'an 1112<sup>4</sup>. On lit, dans les cartulaires de cette abbaye, les privilèges et exemptions que donnèrent aux religieux, Juhel de Mayenne, Guy de Laval, Robert de Vitré, Robert de Sablé, Savari d'Anthemoise et Guérin de Laval, seigneur de Saint-Berthevin, qui lui donna ses dimes et la paroisse de Grenoux<sup>5</sup>.

Guy de Laval est nommé, dans les tables du Maine,

1. [<sup>d</sup> On trouve aux pages 590-593 de la deuxième édition des *Chroniques Craonnaises*, de M. de Bodard (Le Mans, 1871, in-8°) le texte de la sentence du comte d'Anjou contre Maurice de Craon].

2. [<sup>d</sup> Il faut lire Raoul, le même que nous avons vu, p. 116, épouser une sœur de Guy IV.

3. Alleaume (*Adelermus*) mourut, suivant Pavillon (*Vie du bienheureux Robert d'Arbrisset*), le 27 avril 1152.

[<sup>d</sup> Dom Piolin, aux pages 677-680 du tome IV de son *Histoire...*, a publié, d'après un *vidimus* de 1285, le texte de la charte donnée en 1109 par Raoul de Beaumont, relative à la fondation de l'abbaye d'Etival. Aux Archives de la Sarthe, les dossiers de la série H, cotés 1.371 à 1.452, contiennent les archives de l'abbaye. Ils sont analysés au tome III de l'*Inventaire*].

4. [<sup>d</sup> La charte de fondation de Savigny est insérée à la page 525 du tome I des *Preuves* de l'histoire de Bretagne. Les Archives de la Mayenne possèdent une copie en deux volumes des *Cartulaires de Savigny*.

5. [<sup>d</sup> Le bienheureux Vital, fondateur de Savigny, mourut le 16 septembre 1122. Son rouleau mortuaire a été publié par M. Léopold Delisle, p. 281-344 de ses *Rouleaux des morts, du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle* (Paris, in-8°, 1866).



le premier des quatre puissants barons de la province ; le deuxième est Gautier de Mayenne ; le troisième, Liziard de Sablé, et le quatrième, Robert de Sillé<sup>1</sup>.

Ils secoururent de leurs forces Foulques, comte d'Anjou, et gagnèrent la bataille près la ville de Séez, contre Henri I, roi d'Angleterre, l'an 1112. Bourdigné et Hiret le rapportent ainsi dans leurs *Antiquités d'Anjou*, et notamment que notre Guy de Laval y mena bon nombre d'hommes de cheval et de pied, et qu'il conduisoit la quatrième bataille.

Il donna aussi retraite en ses châteaux de la Gravelle et de Launay à Robert de Vitré, son cousin germain, qui étoit assailli par Conan le Gros, comte de Bretagne ; mais l'histoire lui reproche qu'au moyen de la vicomté de Rennes, que le comte lui donna, l'ayant conquise sur Robert de Vitré, il abandonna ce sien parent. Disons, à ce sujet, que de tout temps les grands seigneurs ont embrassé les occasions d'augmenter leur fortune.

Nous lisons que cette guerre d'entre Conan et Robert de Vitré dura depuis l'année 1135 jusqu'en 1143 ; que Robert, assisté des seigneurs de la Guerche, de Candé et de Mathefelon, gagna la bataille au pont de Visseiche<sup>2</sup>, près de la Guerche, contre Conan quoique soutenu du comte d'Anjou, au moyen de laquelle [victoire] il recouvra toutes ses terres, entr'autres sa vicomté de Rennes et sa ville de Vitré, dont Martin de Rennes, son bisaïeul,

1. [<sup>d</sup> Sur Gautier de Mayenne, voir p. 19-22 de l'*Histoire des seigneurs de Mayenne*, de Guyard de la Fosse (Le Mans, 1850, in-18) ; sur Liziard de Sablé, voir les *Recherches historiques sur Sablé*, de Y. Marc (Sablé, 1850, in-8°, p. 25-29) où se trouve reproduit le passage dans lequel Bourdigné (*Chronique d'Anjou et du Maine*) raconte la lutte des quatre barons à la bataille de Séez. Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de cette affaire].

2. *Visseiche*, commune d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Vitré, canton de La Guerche.

Sur cette guerre, voir Pierre Le Baud et les historiens de Bretagne.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**





## CHAPITRE QUINZIÈME

GUY V<sup>1</sup>

1144-1194

Guy V<sup>2</sup> succéda à la seigneurie de Laval et aux autres biens de Guy IV son père. Il fut lieutenant général pour Henri II, roi d'Angleterre, ès provinces de Touraine, Anjou et le Maine, et l'accompagna au siège de Toulouse, qu'il leva en considération de Louis VII, roi de France (1162).

Il épousa, l'an 1148, Emma, seule fille de Geoffroy-le-Bel<sup>3</sup>, comte d'Anjou, de Touraine et du Maine, roi désigné d'Angleterre, et de Mathilde d'Angleterre, fille de Henry I<sup>er</sup><sup>4</sup>.

1. Dans tous les manuscrits de Bourjolly, sauf dans ceux de la deuxième rédaction, avant le chapitre relatif à Guy V, on trouve un chapitre consacré aux seigneurs de la Trémoille. Nous l'avons reporté en tête du livre VI, qui renferme l'histoire des seigneurs de cette famille.

2. [<sup>d</sup> Un dessin de Gaignières nous a conservé le sceau de Guy V. On le trouve reproduit à la page 69 du *Cartulaire de la Couture*].

3. [<sup>d</sup>M. Célestin Port, dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, tome II, p. 255, ne mentionne, comme enfants de Geoffroy Plantagenet et de Mathilde, que trois fils. Il indique, en outre, « une fille naturelle, Emma, qui épousa plus tard le duc de Norfolk. » Selon Bourjolly, Guy V serait petit fils d'Henri I, et aurait épousé sa cousine germaine. Orderic Vital ne dit nulle part que Geoffroy Plantagenet ait laissé une fille.

4. V. Queruau, *Tableau historial...*, p. 810 : « Le roy Louys partit (pour la croisade) avecques Eléonor, sa femme, accom-



[<sup>1</sup> Cette Emma passoit pour une des plus honnêtes et des plus belles dames de son temps]. *Emmam formosam ingeniosamque puellam desponsavit.*

Il fut, en son commencement, d'une humeur rude et sévère et même irréligieux ; il reprit par force tous les biens que ses prédécesseurs avoient donnés à l'abbaye et aux moines de Marmoutier. C'étoit un seigneur puissant en biens et en autorité, allié comme nous venons de dire au comte de Touraine et du Maine, auquel les moines n'étoient pas en état de résister par voie de fait. En cette extrémité ils eurent recours au pape Léon et à Guillaume évêque du Mans <sup>1</sup> pour la remise de leurs biens et la sûreté de leurs personnes. Enfin, leurs amis les accordèrent et fut faite la paix des moines qui disent dans leur cartulaire :

« Dominus quidem de Valle, post multas vexationes fratibus nostris apud Vallem commorantibus illatus post longum interdictum in personam ipsius et in totam ter-

pagné de plusieurs grands seigneurs françois, entre aultres de Guy de Laval, fils puisné de Guy, de Laval, quatrième du nom.

» Son frère aîné estoit Guy cinquiesme du nom, sieur de Laval, qui fut marié en 1147 avecques Emme, fille de Geoffroy le Bel, comte d'Anjou, le Mayne, Tourraine et roy titulaire d'Angleterre, dont il eut 3 enfans : Guy 6<sup>e</sup>, Geoffroy et Hamon. Geoffroy fut évêque du Mans environ l'an 1203. Hamon alla au 3<sup>e</sup> voyage de la Terre Sainte sous Philippe Dieu-Donné et en sa faveur Emme, sa mère, qui l'aymoit uniquement, commença la fondation de Clermont, à la persuasion de S. Bernard, qui fut confirmée par Guy 6, frère aîné du dit Hamon.

» Le dit Guy de Laval, père dudit Hamon, mari de la dite Emme, fut lieutenant général du roy Henri 2<sup>e</sup> du nom, roy d'Angleterre, son beau-frère et gouverneur pour iceluy d'Anjou, du Mayne et de Touraine. »

1. [<sup>a</sup> Voir dans dom Piolin, *Histoire...*, tome iv, p. 530-531. la charte de Guy V en faveur du prieuré de Saint-Martin et des fragments de celle où Guillaume de Passavant relate les incidents de cette querelle. Voir aussi l'*Histoire de Marmoutier*, t. II, p. 104. Voir encore au cartulaire de la Couture, les actes nos 53 et 54 qui mentionnent aussi les longs dissentiments ayant existé entre Guy et la Couture. Ces actes ne sont datés ni l'un ni l'autre ; l'éditeur du *Cartulaire* les donne comme passés vers 1150].



ram suam a domino Guillelmo episcopo Cenomanense, ex præcepto domini Papæ promulgatum etc... Optimatum suorum usus consilio, nos quiete dimisit etc...

» Ex parte Guidonis nobis hanc concordiam concessit :

» Hamo, frater ejus, Juhellus de Meduana, Amelinus, filius ejus, Guarinus de Sancto-Berthevino, Alardus Francus, Hugo de Cocæio, Herbertus de Bots, Vivianus Infans ; — et de famulis domini Guidonis : Vaslinus, coquus, Vuillermus de Capella, Robertus, senescallus Guidonis etc. — Ex parte Abbatis Garnerii ; Bermundus, prior, Rainaldus, bajulus, Ranulphus, prior Moritonii, Vuigelmus, prior de Vitriaco, Hubertus, prior de Valle, etc. — Actum apud Lavallem, anno millesimo centesimo quinquagesimo. »

L'abbaye de Bellebranche<sup>1</sup> fut fondée l'an 1151 par Robert, baron de Sablé. Le temporel fut ensuite beaucoup augmenté par la piété et la libéralité des seigneurs de Château-Gontier et d'Anthenoise ; le pape Alexandre III approuva cette fondation.

Revenant à notre Guy<sup>2</sup>, nous lisons que Emma, sa

1. [<sup>d</sup> Les Archives de la Mayenne ne possèdent que fort peu de chose — H 95, 96, 97 — sur l'abbaye de Bellebranche, située sur le territoire de la commune de Saint-Brice ; c'est aux Archives de la Sarthe que se trouvent la plupart de ses documents. Ils sont contenus dans les dossiers 653 à 782 de la série H, et sont analysés au tome III de l'*Inventaire sommaire*.

[<sup>d</sup> La mense abbatiale de Bellebranche fut réunie au collège de La Flèche en 1607, la mense conventuelle en 1684.

[<sup>d</sup> Au tome II (1843) du *Mémorial de la Mayenne*, p. 279-287, on trouve un travail posthume de M. de la Mulonière sur les difficultés auxquelles donna lieu cette union.

[<sup>d</sup> Au tome II de la *Revue du Maine*, p. 112, on trouve une charte de Charles V donnée le 4 avril 1365, au profit de l'abbaye.

2. [<sup>d</sup> Dans la *Notice sur la maison d'Anthenaïse*, p. 96, se trouve une charte, empruntée au *Cartulaire de Marmoutier*, t. III, fol. 10, portant don de la Gravelle à Marmoutier. Cette pièce est attribuée à Guy IV. Elle nous semble appartenir à Guy V qui y parle de son frère Hamon. — Guy V eut précisément un frère du nom d'Hamon. Nous ferons remarquer que la femme de l'auteur de l'acte se nomme Agathe

[<sup>d</sup> Au même ouvrage, p. 97, se trouve une charte de Guy V,





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





de Genesta, Rainaldus, senescallus domini Guidonis, Guillelmus de Capella, etc.

» Hæc gesta fuerunt anno ab incarnatione Domini M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> LII<sup>o</sup> (1152). »

L'année suivante, 1153, saint Bernard, qui étoit sur les lieux, avoit fait sortir les premiers fondements de cette abbaye, fille de son ordre. Il mourut [quelque temps après] en son abbaye de Clairvaux.

Notre Guy V, continuant ses œuvres pieuses, confirma [et] même augmenta, à la prière d'Ursion, abbé de Saint-Pierre de la Couture, l'aumône que ses antécresseurs avoient donnée pour le salut de leur âme, aux quatre religieux qui desservoient en l'église de la Trinité de Laval, à condition qu'il y auroit trois moines prêtres de l'abbaye de la Couture du Mans et un d'Auvers-le-Hamon. Et promit Guy qu'il n'établirait aucun chanoine, ni lui ni ses descendants, dans l'église de la Trinité qui demeurerait toujours sous l'autorité de l'abbé de Saint-Pierre de la Couture. Ce cartulaire est : « *Anno ab incarnatione Domini M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> LVIII<sup>o</sup>, in castro Lavallensi, eodem scilicet anno quo dedicata est Beati Juliani Cœnomanensis episcopi ecclesia* <sup>1</sup>. » Il semble que le seigneur de Laval veuille d'autant plus autoriser cette sienne patente en la donnant de l'année de la dédicace de l'église de Saint-Julien du Mans.

Ceci mérite quelques éclaircissements : Nous lisons dans la vie des évêques du Mans que saint Julien, ayant

1. Cette charte est insérée à la page 69 du *Cartulaire de la Couture* ; elle avait été reproduite *in extenso* à la p. 53 des *Recherches*., de M. Boullier. Nous ferons remarquer l'importance du synchronisme donné par cette date : « 1158, *anno quo dedicata est Beati Juliani Cœnomanensis episcopi ecclesia.* » — En effet, Guillaume de Passavent, le lundi de la Quasimodo, 28 avril 1158, procéda, en présence d'un grand nombre d'évêques, à une nouvelle consécration de la cathédrale. Elle avait été déjà consacrée par Hildebert en 1120. puis détruite par les incendies de 1134 et 1137. (V. *Recherches sur la cathédrale du Mans*, par l'abbé Persigan ; Le Mans, 1872, in-8°).



été envoyé de Rome par le pape Clément I pour la conversion des Manceaux ou Cénomans (peuples alors renommés chez les Romains), il arriva sur la fin du premier siècle de l'église, en la ville du Mans où, par les merveilles que Dieu opéroit par les prières de ce nouvel apôtre, ces idolâtres et *Défensor*, leur prince, embrassèrent la foi chrétienne, lequel donna son palais à saint Julien pour le consacrer en église cathédrale, ce qu'il accepta, et la dédia à la Mère du Sauveur. Ce temple, s'étant maintenu pendant l'espace de près de dix siècles, le siège [épiscopal] étoit tantôt rempli, tantôt vacant par la terreur des persécutions élevées et exécutées par les ordres des empereurs païens contre les chrétiens, vint enfin à menacer ruine par sa vétusté ; Geoffroy Martel, comte d'Anjou et du Maine, désiroit ardemment sa restauration ; mais il étoit difficile de trouver un homme capable de conduire une aussi haute entreprise. Néanmoins Vulgrin, abbé de Saint-Serge d'Angers, fort versé dans l'architecture, parut au comte digne de cet emploi, si bien que Gervais, évêque du Mans, étant mort, il pressa sur le clergé [pour] que Vulgrin fût élu et substitué en sa place trente-deuxième évêque.

Ce prélat donc, à l'instigation du comte, fit faire un grand amas de matériaux, traça le dessin d'un temple magnifique ; et, en l'an 1055, il en jeta les premiers fondements qu'il fit continuer pendant quatre années ; après sa mort Arnaud, évêque, suivit le même dessin, fit faire le chanceau, les deux croisées avec cette belle et haute tour, *membrorum quoque quæ cruces vocantur atque turris solidissima fundamenta antequam morietur instituens*. La tour étant bâtie (1098), il y fit mettre deux grosses cloches. Son épitaphe le marque ainsi :

*Dedit ecclesiæ duo cymbala maxima nostræ.*

Enfin Hoël, breton de naissance, successeur d'Arnaud, acheva ce grand ouvrage, et si la nef, qui est couverte



de plomb, étoit d'une élévation et d'une structure équivalente à celle du chœur et des croisées, ce seroit sans doute un des merveilleux édifices de ce royaume <sup>1</sup>.

Nous dirons donc avec le père Bondonnet, que Hildebert, trente-cinquième évêque du Mans, fit la dédicace de cette nouvelle église cathédrale, en l'honneur de la mère de Dieu, des saints martyrs Gervais et Protais et de saint Julien et qu'il fit cette cérémonie le lendemain de l'octave de Pâques que nous disons aujourd'hui le lendemain de Quasimodo l'an 1120.

C'est ainsi qu'il faut remarquer la date de la patente du seigneur de Laval.

En cet endroit, le Corvaisier (qui est, en ses écrits, combattu par le père Bondonnet) attribue la réédification de l'église cathédrale du Mans aux soins de l'évêque Hildebert, qui mourut l'an 1135 <sup>2</sup>. Et comme il semble que ce grand édifice n'a pu être construit pendant le cours du siège d'un seul évêque, peut-être que la date de la patente du seigneur de Laval de l'an 1158, qui étoit lors vivant, peut servir de règle, assurée à ces deux historiens antagonistes, pour établir la [date véritable de la] dédicace de l'église de Saint-Julien du Mans.

1. [<sup>d</sup> Orderic Vital mentionne les travaux faits à la cathédrale tomes II, p. 250-251 ; IV, 43].

2. [<sup>d</sup> C'est Guy d'Etampes qui mourut en 1135. Quant à la cathédrale, elle fut bien, en effet, consacrée par Hildebert, en 1120. Mais incendiée, le 3 septembre 1134, avec une partie de la ville, de nouveau brûlée avec le quartier Saint-Vincent, deux ou trois ans après, elle dut être restaurée et fut de nouveau consacrée en 1158.







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



celle de la Trinité n'étoient anciennement qu'une même chose <sup>1</sup>.

Les articles des titres que nous venons de rapporter distinguent assez positivement le prieuré de Priz d'avec les quatre moines desservant l'église de la Trinité [et] sont sans doute assez suffisants pour débattre le sentiment de ce docteur. Et si la tradition de Laval étoit reçue, elle affirmeroit que l'église de Priz étoit la primitive et la paroissiale.

Charles Marest estime, en ses mémoires, que du corps de la paroisse de Priz, les deux paroisses de la Trinité et de Saint-Tugal ont été formées. Je passe cette question plus curieuse que nécessaire pour le temps présent.

[<sup>1</sup> Le Blanc écrit que Guy II, ayant fondé le prieuré de Priz, le donna aux religieux de la Couture établis à Laval, avant la fondation du prieuré de Saint-Martin, l'an 1040. Cet auteur ne touche rien en ses écrits sans en rapporter les preuves, ou qu'il soit rédigé par quelque historien. Où est donc le lieu de l'établissement des moines de la Couture à Laval? Si c'étoit dans l'église ancienne du prieuré de Priz, Le Blanc l'auroit du remarquer? Disons-nous que c'étoit dans l'église de la Trinité? ni lui, ni aucun auteur n'en fait foi.]

[<sup>1</sup> Le cartulaire de la donation faite par Guy II et par Hamon, son fils, de l'église et du temporel d'Auvers aux religieux de la Couture, en 1002, ne parle point de cet établissement. Les cartulaires pour les fondations du prieuré d'Avesnières et de celui de Saint-Martin l'an 1040 ne disent rien de cette église de la Trinité.]

1. V. au *Journal des audiences du Parlement*, t. IV, p. 452. un arrêt du 8 juillet 1692 relatif au litige existant entre le curé de la Trinité et le chapitre de Saint-Tugal, au sujet des obsèques des nobles.

[<sup>1</sup> Les divers incidents de cette affaire sont résumés aux pages 246-248 des *Recherches* de M. Boullier; il déplore la perte du factum de 1696 qui « contenait sur les antiquités de la ville des détails très curieux. » ]



[<sup>1</sup>L'individu<sup>1</sup> du procès d'entre les moines de la Couture établis à Auvers, soutenus de Renaud, abbé d'Evron, et les moines de Marmoutiers, établis à Saint-Martin, disant, ceux-là, que le seigneur Guy II avoit donné à Garinus leur confrère « *quamdam terram ad portam Redonensem* » (qui est l'emplacement du faubourg Saint-Martin) pour l'unir à leur prieuré d'Auvers ; et disant ceux-ci (de Saint-Martin) qu'ils en avoient titre et possession ; en laquelle ils furent maintenus par arrêt souverain donné à Domfront « *apud Castellum quod nomen habet Dominus Frons* » par Guillaume, comte de Normandie et du Maine. Il n'y est fait aucune mention des moines établis à Laval et s'il y en avoit en l'église de la Trinité, cet emplacement du faubourg Saint-Martin leur auroit été sans doute plus convenable qu'à ceux d'Auvers-le-Hamon, éloignés de huit lieues de la ville de Laval. Cela me fait avancer que cette superbe et magnifique église n'étoit pas encore bâtie en l'an 1040.

[<sup>1</sup>Ce seroit [également] sans espérance de réussir que je voudrois rechercher le temps direct auquel l'église de la Trinité a été bâtie, puisqu'il est caché à la pénétration de tous les naturels lavallois ; je conjecture seulement qu'elle fut érigée et dédiée sur la fin de l'onzième siècle ; et, suivant l'opinion du docteur Bureau, sur la lecture qu'il assure avoir faite de quelques fragments des muniments de cette église, elle a été bâtie depuis l'an 1040 jusqu'en 1070<sup>2</sup>.

1. Vieux terme de pratique : *l'objet spécial aux procès...*

2. Dans un exemplaire, ayant appartenu à M. Pichot de la Graverie, on trouve en marge la note suivante, d'une autre écriture que celle du manuscrit :

« Les moines demeuroient sans doute à côté de l'église de la Trinité, en une vieille et grande maison qui a un porche qui conduit par dessus la rue des Curés, en ladite église, par le petit escalier du clocher. Le sieur de la Motte-Moraine s'est accommodé avec les moines de la Couture de cette ancienne maison et y en a fait bâtir une très belle et un cabinet en la place de la galerie qui conduisoit les moines à l'église. »



Je joins à ce mémoire la description de ce temple magnifique qui m'a été fournie par M. Villamy, l'un des régents du collège de Laval.

« L'église de la Trinité, grande et spacieuse, mais irrégulière, est d'une structure forte et antique et la première des paroisses de la ville ; elle a 115 pieds de long et 40 de large, Elle consiste en 16 voûtes, 12 moindres et 4 grandes, soutenues par 9 grosses masses ou piles carrées.

» Les 12 moindres ou petites voûtes composent le chœur et ses environs, ce qui fait une espèce de *barlong*<sup>1</sup>, elles sont par rangées de quatre, et le chœur long et

Nous avons encore vu, dans notre enfance, ce porche et cette galerie, avant les déplorables restaurations faites à l'église de la Trinité par l'abbé Tournesac. Des savantes *Recherches* de M. Boullier, p. 25-33, il paraît résulter que l'emplacement de l'église fut donné par le seigneur de Laval ; qu'elle fut d'abord desservie par des moines de la Couture qui avaient à Laval un petit monastère (sur l'emplacement de la maison dont il est parlé ci-dessus), d'où ils accédaient à la Trinité qui était comme leur chapelle : enfin, que la construction première de la Trinité remonte au milieu du XI<sup>e</sup> siècle (vers 1040).

Dans quelques exemplaires de Bourjolly on lit les mots suivants :

« J'ai vu au trésor de Laval d'anciennes écritures faites au cours des procès qu'avoit le seigneur (en 1516), au sujet du patronage de l'église de la Trinité, et qui ont été transcrites dans ce volume. » (Elles ne s'y trouvent pas, ce qui fait penser que ce passage a été extrait de quelque autre ouvrage et ajouté à celui de Bourjolly par un copiste qui n'a pas fait attention que ces mots formaient un non-sens). « Elles portent que l'ancien château de Laval et demeure du seigneur était le chœur de l'église de la Trinité qui fut donné aux bénédictins pour chapelle, lorsque l'autre château fut bâti sur la pente de la montagne où il est maintenant. »

Le chœur actuel de l'église n'a jamais été un château : mais il est très admissible qu'il ait été bâti là où s'élevait le château carlovingien des premiers comtes. — Il est difficile d'admettre cette vieille tradition d'une primitive église construite sur le *mont Jupiter*, sur l'emplacement d'un ancien temple païen, fable propagée par Le Paige, dans son *Dictionnaire du Maine*, et par M. Maupetit, dans ses *Renseignements sur les anciens monuments du département de la Mayenne*, *Annuaire*, année 1823.

1. Qui a la figure d'un carré long, mais irrégulier (*Dictionnaire de Littré*).





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





» Il y a dans cette vaste église, outre le grand autel qui est au haut du chœur bâti à la moderne et orné de seize colonnes de marbre, seize autres autels ; on a fait, il y a quelques années, au bas du chœur une arcade dont l'ouvrage est fort estimé tant à cause de sa hauteur, qui s'élève jusqu'à la voûte, que parce qu'elle est soutenue par huit colonnes de marbre et qu'elle est toute remplie d'architecture avec huit statues des saints en buste. Au-dessus de cette grande arcade il y en a une autre soutenue par deux colonnes de marbre, en laquelle est une image aussi en bosse de *Notre-Dame de Pitié* et au-dessus de cette arcade est un grand crucifix qui tient à la voûte.

» Cette église reçoit le jour par vingt-deux grandes fenêtres ou vitres peintes avec grand artifice, et où se voyent des représentations de l'Ancien et du Nouveau Testament.

» La tour ou clocher de cette église est bâtie sur le chœur en forme carrée ; elle est bien bâtie mais elle ne s'élève par plus haut que le faite de la charpente ; il y a dedans cinq belles cloches dont la grosse pèse onze mille livres : La charpente de cet édifice est aussi fort estimée à cause de sa hauteur prodigieuse. »

Le régent, qui a fait cette description, est un ecclésiastique aussi humble que docte, qui convie les habiles en architecture à faire une démonstration plus ampoulée de ce superbe édifice, en déchiffrant tous les dessins et en donnant le véritable nom aux figures de l'ouvrier. Ma manière n'étant pas de rien retrancher du témoignage des auteurs que je suis, je suis bien éloigné de rien dire contre une si exacte description ; mais, afin d'empêcher les esprits raffinés des lavallois, de gloser qu'on a confondu l'addition de la chapelle ou de la longue voûte avec l'ancien temple, je conviendrai que les quatre voûtes unies à celles du chœur, du côté du midi, s'étendent comme hors l'œuvre de la nef ; et, que pour rendre ce chœur ou le haut de l'église plus régulier, on a ajouté,



depuis six-vingt ans, une aile gauche au nord, semblable à celle que nous venons de dire être bâtie au midi.

Les seigneurs de Laval étant, lors du bâtiment de cette aile gauche, bons religionnaires, je n'ai point appris qu'ils aient eu de part à l'ornement de ce pieux édifice. Ce furent donc les seuls bourgeois et les marguilliers de la paroisse de la Trinité (la plus grande, sans difficulté, en nombre de peuple qui soit en la province du Maine) qui entreprirent et firent la dépense de cet ouvrage.

L'on fit tirer la pierre d'une carrière dans les taillis de l'Huisserie, que les lavallois nomment *la Rairie*, moins blanche que le tuffeau, mais plus forte, et beaucoup plus malléable que le marbre, dont le territoire de Laval est rempli, d'une admirable variété.

MM. Guillot, deux excellents architectes, ayant les matières sur la place, travaillèrent à la construction de cette aile gauche; l'un reçut 1200 livres et l'autre 800 livres des marguilliers.

Ils commencèrent, de prime face, à dépouirrir ou à défaire l'ancienne muraille et d'y bâtir des arcades pour soutenir les quatre petites voûtes, dont il a été parlé. Les deux dernières s'amortissent en pointes pyramidales renversées et les deux dernières l'une en rosette et l'autre en figure cruciale. Le tout est d'une sculpture délicate et si artistement jointe avec l'ancienne, qu'il semble que c'est la main d'un même ouvrier.

La cinquième voûte, plus élevée que les précédentes, qui s'unit au nord avec le portail, est un travail admiré des curieux. Je dirai simplement, suivant la médiocrité de mon sens peu étendu en ces sortes de matières, que cette voûte est de forme ronde; qu'elle a, par manière de souassement, quatre rosettes d'architecture qui forment quatre angles; que du centre de ces rosettes semblent partir quatre lignes larges de sept à huit pouces, diversement figurées et qui, sortant hors le continent de la voûte de l'épaisseur de quatre doigts, se vont rendre sur l'amortis-

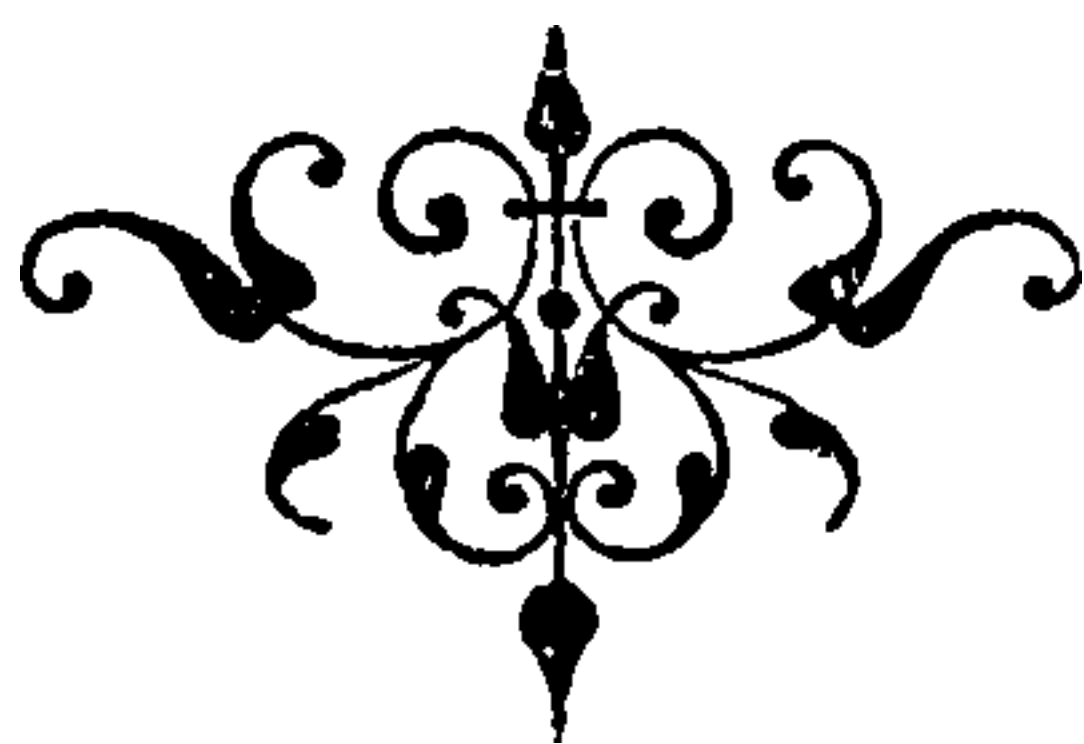


sement supérieur, et entre ces quatre susdites rosettes il y a huit autres lignes de la même épaisseur et figures qui atteignent pareillement l'amortissement susdit, qui est une ovale circuïte d'une rare architecture, plate en son sommet et vide d'un espace de quatre pieds en longueur et de deux en largeur. Ce vide est couvert d'une image peinte de la sainte Vierge.

La statue d'albâtre, qui est à l'autel, dont a parlé le vertueux régent, mais que je crois de marbre blanc d'Italie, représentant une femme, est posée sur une base de marbre noir, avec cette inscription gravée en gros caractères dorés : *Virgini parituræ*. En haut de ce même autel, il y a dans une niche une statue dorée de la sainte Vierge tenant son enfant Jésus dans son sein, avec cette inscription : *Virgini post partum*.

Tout cet ouvrage ajouté, ou du moins le portail, a été achevé de bâtir, suivant la suscription chiffrée, l'an 1596.

[<sup>s</sup> J'ai vu au trésor de Laval d'anciennes écritures faites au cours du procès qu'avoit le seigneur contre les paroissiens de la Trinité, au sujet du patronage de l'église et qui ont été déjà transcrites dans ce volume, qui portent que l'ancien château et plus ancienne demeure du Seigneur étoit le chœur de l'église de la Trinité, qui fut donné aux bénédictins pour chapelle lorsque l'autre château fut bâti sur la pente de la montagne où il est présentement.]







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



prébende (ou prébende épiscopale) de ce chapitre, le 16<sup>e</sup> des calendes d'août 1170.

Emma, mère du fondateur, fonda la seconde prébende, et Herbert de Boz la troisième.

Le pape Lucius approuva cette fondation l'an 1183.

Et Geoffroy, quarantième évêque du Mans, fils de notre Guy V, fit de beaux statuts pour ce chapitre.

Ce prélat ne tint le siège épiscopal que pendant environ cinq années ; il étoit d'une piété singulière ; il procura que les dévots et savants frères mineurs (Cordeliers) vinsent d'Italie en la ville du Mans. Bérangère de Navarre, veuve de Richard, roi d'Angleterre et comte du Maine, leur donna le fond où est leur couvent, lequel Geoffroy augmenta toujours jusqu'à son trépas. Il choisit sa sépulture dans la nouvelle église de ces religieux, fait le 12<sup>e</sup> d'août 1234.

Ce même pape [Lucius], dans la bulle susdite, approuve que les chanoines aient la supériorité et direction du collège de Laval par ces mots : « Donationem regiminis scholarum Lavallis. »

Le roi Henri III a confirmé l'érection de ce collège ; l'inscription, qui est sur la porte principale, en lettres d'or, dans une pierre de marbre, en fait foi :

« COLLEGIUM LAVALLENSE IMPENSIS PUBLICIS CONTRACTUM HENRICI TERTII FRANCIAE AC POLONIAE REGIS DIPLOMATE, ANNO DOMINI 1585 <sup>1</sup>. »

Pour ne pas paroître singulier dans cet ouvrage, je

naient au protestantisme (Voir *Mém. du Clergé*, 14 in-4<sup>o</sup>, t. XI, p. 1.294).

[<sup>d</sup> L'une des prébendes, conférée par le duc de la Trémoille à un capucin apostat du nom de François Descourtils, donna lieu à une longue instance terminée au Parlement de Paris, le 8 août 1675 (*Mém. du Clergé*, XII, 20-46).

1. On trouve dans les *Recherches*, de M. Boullier, p. 330, la bulle de Lucius III, du VIII avant les Kalendes de juin 1183 (24 mai et non pas 9 juin comme le dit M. Boullier). M. Boullier, p. 293, a consacré un intéressant chapitre à l'histoire du collège de Laval.



vais rapporter les opinions des auteurs lavallois sur la fondation de ce chapitre.

Queruau, dans sa chronologie imprimée<sup>1</sup>, feuillet 862, dit que le collège des Trois-Maries de Montsûrs fut fondé par André de Laval, seigneur de Châtillon-en-Vendelais, Aubigné, Courbeveille, Montsûrs, Meslay et Bouère, fils puîné de Gui VIII et de Jeanne de Beaumont de Brienne, de quatre chapelles, et que Jean de Laval son fils le fonda de six prébendes.

La chronique manuscrite de Sainte-Catherine, dit singulièrement que André de Laval fonda le collège des chanoines des Trois-Marie de Montsûrs.

M. de Juigny écrit que André de Laval fonda quatre chapellenies dans la chapelle de son château de Montsûrs, l'an 1367, et que Jean de Laval, seigneur de Châtillon, son fils aîné, les augmenta de deux, l'an 1386, et qu'elles furent érigées en chapitre par l'évêque du Mans, confirmé par la bulle de Clément VII en l'année 1387.

Le décret de ce collège, qui est au trésor de Saint-Tugal, fait sur les lieux par le grand vicaire de Pierre, évêque du Mans, porte que Jean de Laval, seigneur de Châtillon, veuf de Jeanne de Tinténiac, ayant autrefois fondé quatre chapellenies en la chapelle de son château de Montsûrs et que cette chapelle étant « de novo ædificata, sub titulo Beatæ Mariæ ac Triarum Mariarum », icelui seigneur de Châtillon, Guy XII, baron de Laval, son gendre, Jeanne de Laval, sa fille (qui auparavant que d'être épouse « prædicti Guidonis, » étoit veuve de Bertrand du Guesclin, connétable de France) y auroit encore fondé deux autres chapelles, et y auroient aussi donné des biens « pro cheviscario et duobus choraiis <sup>2</sup> » requi-

1. Bourjolly veut dire le *Tableau historial du Monde..*, par Vincent Queruau. C'est en effet dans cet ouvrage, à la p. 862, indiquée par Bourjolly, que se trouve le passage relatif au chapitre des Trois-Maries.

2. Pour un chevecier et deux choristes.



rent le seigneur évêque d'ériger les chapellenies en collège de chanoines, ce que le sieur grand vicaire, fondé de pouvoirs de l'évêque, leur accorda. Et il fut stipulé que ce collège seroit composé d'un chevecier qui auroit vingt livres tournois de principal revenu ; de cinq chanoines et de deux choristes, qui célébreroient l'office divin suivant l'ordre canonique de l'église du Mans ; et seroient les chanoines tenus de célébrer chacun jour, « summo mane, » une messe de requiem pour le repos de l'âme de Jeanne de Tinténiac, de Bertrand du Guesclin, « et aliorum consanguineorum, » et qu'à une autre heure du jour, ils diroient une messe « pro fondatoribus. »

Ce Jean de Laval-Châtillon, dans les guerres qui se mouvoient de son temps en la province de Bretagne, entre Jean de Montfort II<sup>e</sup> du nom et Charles de Blois, pour la possession et propriété du duché, tenoit le parti de Charles, qui fut tué à la bataille d'Auray, l'an 1363, en laquelle le seigneur de Châtillon ayant été fait prisonnier il paya pour sa rançon quarante mille écus.

Nonobstant cette grande perte, il ne laissa pas d'augmenter ses biens, de faire de grandes aumônes et enfin de doter le chapitre des chanoines et de faire rebâtir l'église en son château de Montsûrs, où étant décédé, son corps fut inhumé en cette nouvelle église le 8 d'août l'an 1398.

Son épitaphe est la suivante : CY GIST JEAN DE LAVAL, VIII<sup>e</sup> DU NOM, LEQUEL ESTOIT PETIT FILS DE MATHIEU DE MONMORANCY CONNESTABLE DE FRANCE ET D'EMMA DE LAVAL DERNIÈRE FILLE DIRECTEMENT DESCENDUE DE GUY VALLA.

Jean de Laval étoit aussi petit-fils de Jeanne de Brienne, laquelle étoit fille d'Agnès de Bourbon et petite-fille de Jean de Brienne, roi d'Acre et de Ptolémaïs, et de Béran-gère de Castille.

Icelui Jean de Laval n'eut de son mariage avec Jeanne





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





d'unir les six prébendes et les deux choristes avec ceux de son collège de Saint-Tugal, en conséquence du décret de Jean, évêque du Mans, qui congrège ensemble les dix-sept prébendes, non comprise l'épiscopale.

L'union des deux chapitres, datée du dernier août 1444, fut approuvée par la bulle du pape Eugène IV de l'an 1445 <sup>1</sup>.

Ces deux chapitres ainsi unis ensemble sont aujourd'hui représentés par : le doyen, au bénéfice duquel a été jointe la cure d'Andouillé, le chantre, la prébende épiscopale, douze chanoines, six chapelains, dont il y en a quatre portant l'aumusse comme les chanoines, un sacriste en titre aumussé, un maître de psalette, deux chantres, quatre choristes, le serpent et les orgues.

Quelques-uns disent que le principal du collège est d'une plus ancienne fondation que celles que je viens de marquer, et possède l'une des prébendes, nommée la *preceptoriale*.

Aux dimanches et fêtes solennelles, l'on y chante le service divin en musique, qui se fait à tous jours, ainsi que dans une église cathédrale, fort régulièrement et canoniquement, avec grande affluence et édification du peuple Lavallois.

Ce chapitre, en patronnage laïque des comtes de Laval, présente les cures de Saint-Jean-sur-Mayenne, de Saint-Médard, de Soulgé, de Saint-Martin de Montsûrs et de Saint-Tugal ; il présente aussi l'une des prébendes du même chapitre, dite de Saint-Jean de Coüasnon, par la concession d'Anne, comtesse de Laval, qui moyenna avec l'évêque du Mans, la jonction de la cure d'Andouillé avec le bénéfice du doyenné, la collation de laquelle appartenait à l'évêque ; et, en échange, le seigneur

1. M. Isidore Boullier, aux p. 341 et 344 de ses *Recherches*, a inséré une longue analyse de ce décret d'union du 31 août 1444.



évêque devint collateur de la cure de Meslay qui appartenait aux chanoines : ceci se traita vers l'an 1444.

Ce chapitre présente encore les six chapelles de son corps dont nous avons parlé.

Le curé de Saint-Tugal a pour ses paroissiens le seigneur de Laval et les gens de son château ; les gentilshommes demeurant en la ville et faubourgs, non originaires de la ville ; tous ceux qui servent en l'église, [qu'ils] soient chapelains ou chantres ; les soldats de la garnison du château ; les étrangers et prisonniers. Ce curé a encore quelques maisons qui sont de sa dépendance spirituelle et dans les processions solennelles, le doyen a le pas d'honneur et d'ancien.

Guillaume, évêque du Mans, ayant érigé l'église de Notre-Dame du Bourg-Chevreau en paroisse, ordonna que les chanoines, leurs prêtres et curé seroient exempts des droits rectoriaux qui pouvoient appartenir au prieur de Priz, moyennant « quinquaginta solidos » de rente, à asseoir pour leur indemnité ; d'où il résulte que l'église de Priz étoit la primitive de la ville.

Nous pouvons néanmoins écrire avec certitude que la chapelle de Sainte-Marie du château est le plus ancien monument ecclésiastique de la ville. Le seigneur, sa femme, ses enfants et leurs privilégiés reconnoissoient les seuls chapelains de cette chapelle pour le spirituel. Ces privilégiés sont dénommés dans les titres latins : « Tres coqui, duo pincernæ, unus panetarius, portarius, præco, camerarius, marescallus. »

Je sais bien que j'anticipe le temps de la fondation du chapitre de Montsûrs et de son union avec celui de Saint-Tugal, mais c'est pour ne pas tomber dans une redite lorsque nous serons parvenus au temps essentiel et pour faire voir amplement la dignité unie de ces deux chapitres, aujourd'hui « Insigne capitulum. »

Le chevecier du chapitre de Montsûrs, étant décédé



l'an 1447, on établit en son lieu la dignité de doyen de Saint-Tugal.

Sur le sol du prieuré de Saint-Melaine est situé le faubourg du Pont-de-Mayenne ; il est pareillement de la fondation des seigneurs de Laval ; les titres de l'abbaye de Toussaint d'Angers, d'où il dépend, en font foi <sup>1</sup>.

Du temps de Guy V, Hugues de Laval son proche parent et puissant seigneur en Angleterre, fonda, du consentement du roi Henri II, l'abbaye et le monastère « Sanctæ Mariæ de Charitate, sub regula sancti Benedicti » et leur donna son château et terre de Kerkeby <sup>2</sup>. Le seigneur Hugues étoit descendu des enfants de Guy II, qui s'étoient établis en Angleterre, ainsi qu'il a été remarqué en sa vie.

Revenons à notre Guy V : nous lisons qu'il étoit fortement attaché à la maison d'Angleterre, étant parent du roi au quatrième degré, lequel avoit épousé Aliénor, du-

1. [<sup>d</sup> M. Couanier de Launay, en appendice à son *Histoire de Laval*, a donné, p. 595-598, une dissertation sur l'histoire de la paroisse de Saint-Melaine.]

2. On ne trouve, ni dans le *Domesday-book*, ni dans la grande collection du *Monasticon anglicanum*, de W. Dugdale, mention de ce prétendu Hugues de Laval, fondateur de l'abbaye de Kerkeby.

Ce nom de lieu est assez fréquent en Angleterre. Il y avait dans le comté de Warwick non une abbaye, mais un prieuré de ce nom, dépendant de l'abbaye bénédictine de Saint-Nicolas d'Angers. Il fut fondé probablement peu après la conquête. On voit, en 1077, Geoffroy de *Wirchia* (de la Guierche ?) donner à Saint-Nicolas d'Angers, sur les biens qu'il avoit reçus du roi Guillaume, plusieurs choses, notamment 20 acres de terre *in Kirkeberia* (*Monasticon anglic.*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 562).

Il y avait aussi, à York, une grande abbaye sous le vocable de sainte Marie, fondée en 1088 par le comte Alain, fils de Guy, comte de Bretagne (*Monast. angl.*, I, 1<sup>re</sup> part., p. 383). On voit par une charte de Henri II, reproduite dans le même vol., p. 387, qu'un *Hugo, Baldici filius* avoit donné à Sainte-Marie d'York, *in Hotona, octo carrucatas terræ ; in Normanby tres carrucatas et in Kirkeby-Misperton, tres.*

Mais, dans tout cela, nulle indication d'un Hugues de Laval, grand tenancier en Angleterre, et fondateur d'une abbaye de Kerkeby.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



par la fortification de la ville que ce même Guy, suivant le témoignage du docteur de Cuilly, fit ceindre de hautes et fortes murailles.

Nous avons [l'écrit le contraire en la vie de Guy I<sup>er</sup> ; mais le sentiment du docteur de Cuilly se peut soutenir par le texte] d'un cartulaire de l'abbaye de Marmoutier de l'an 1096, que nous avons coté en la vie de Guy II et qui semble dire qu'il n'y avoit qu'un bourg au pied du château : « Mercatum, in castro Guidonis, vel in burgo ejusdem castri etc. »

Hamon de Laval, frère de Guy V, qui avoit contribué à la fondation de l'abbaye de Clermont, y fut inhumé l'an 1194.

Les enfants de Guy V et d'Emma d'Anjou son épouse furent :

Guy, qui leur succéda ;

Geoffroy, évêque du Mans, mort en odeur de sainteté, l'an 1234 ;

Hamon, l'un des plus vaillants chevaliers de son temps, qui alla au troisième voyage de la Terre Sainte, sous Philippe-Dieu-Donné, puis marié en Angleterre ;

Agnès, mariée avec Aimery d'Amboise, vicomte de Thouars ;

Jeanne de Laval, qui fit des dons aux Chartreux de Notre-Dame du Parc-d'Orques, en l'an 1238. Ces bons religieux reconnoissants conservent, en leur maison, un appartement pour les seigneurs de Laval.

Le trépas de Guy V arriva au mois de mars de l'année 1194 ; quelques généalogistes mettent 1196.

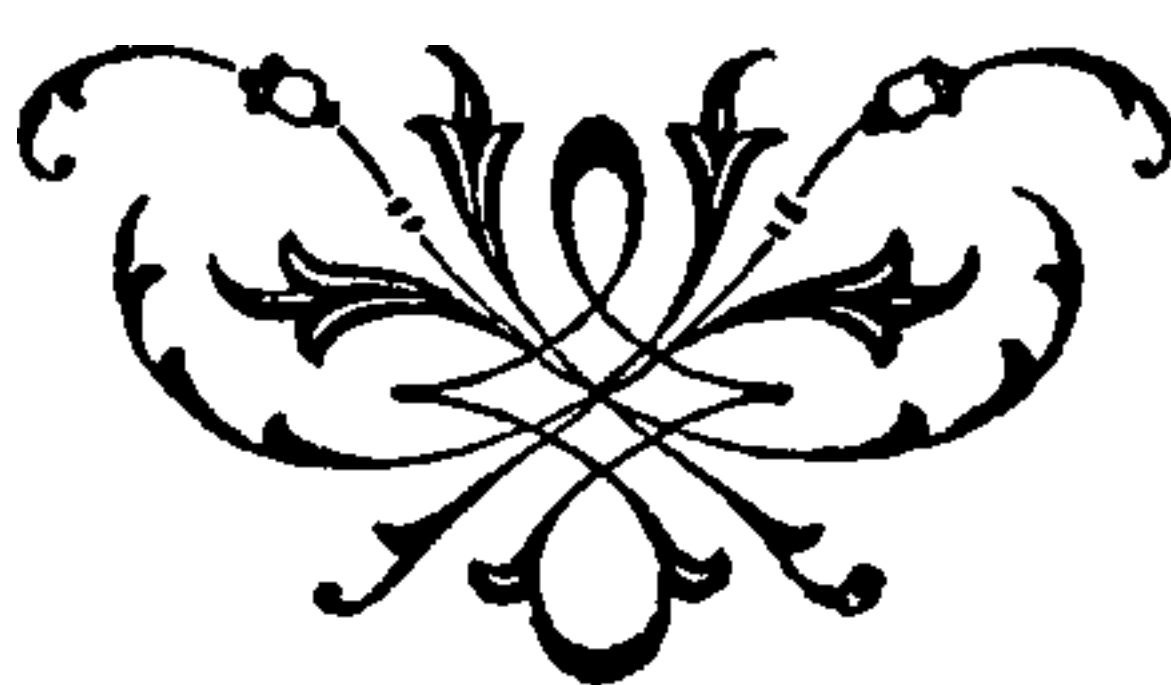
Emma lui survécut de quelques années ; ils sont tous les deux enterrés en l'abbaye de Clermont, que Choppin appelle : « Monumentum sepulcrale comitum Lavallensium. » Sur le tombeau d'Emma est écrit :



EMMA, REGIS FILIA.... LAVALLENSIS<sup>1</sup>.

C'est au chapitreau seulement de l'église que ces nobles fondateurs sont inhumés et non au chœur ainsi [qu'on fait] à présent. Loiseau cite un canon, au chapitre II des seigneuries, qui autorise cette première maxime.

1. [<sup>d</sup> Il faut remarquer que cette épitaphe est la même que celle attribuée à la femme de Guy IV. p. 135 ; il est bien probable qu'un seul des seigneurs de Laval : Guy IV ou Guy V, a épousé une *Emma Anglorum regis filia*. .







## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

GUY VI

1195-1210

Guy VI, sire de Laval, succéda à Guy V, son père, l'an 1194 ou 1196<sup>1</sup>.

Si Guy V fut étroitement attaché aux intérêts du roi d'Angleterre, Henri II, Guy le sixte ne le fut pas moins avec Richard, comte de Poitou, fils aîné de ce roi, lequel, étant décédé, il y eut trêve de guerre entre le roi de France Philippe Dieu-Donné et le susdit Richard, nouveau roi d'Angleterre, au moyen de la quelle Philippe lui rendit la ville du Mans, qu'il avoit conquise sur Henri, son père.

L'année suivante, 1190, le roi Richard, ayant fait ses préparatifs pour aller, avec le roi de France, au secours des chrétiens de Levant, opprimés par les princes des Turcs et Mahométans, notre Guy le sixte, nommé dans les titres latins qui parlent de ce voyage, *Guido Junior*

1. V. Queruau, *Tableau...*, p. 834. « L'an 1192, Guy de Laval VI du nom, frère de Hamon, après le decez de son père Guy V (qui) fut enterré avec sa femme Emme, en l'église de l'abbaye de Clermont, succéda à la seigneurie de Laval, espousa Avoise de Craon, fille de Maurice, baron dudit lieu. Le dit Guy sixieme confirma la fondation des douze prébendes de S. Tugal de Laval. On tient que ce fut la dite Avoise qui fonda le prieuré de Sainte-Catherine de Laval, l'an 1224. »





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





viles, oppression des sujets de l'un et l'autre de ces deux rois. Enfin, les deux armées rangées en bataille auprès d'Issoudun, le roi Richard, par un mouvement soudain, quitta ses gens et s'en vint tout désarmé, le 3 octobre 1195, vers le roi Philippe, auquel il fit la foi et l'hommage lige du duché de Normandie et des comtés de Poitou et d'Anjou et jurèrent les deux rois d'entretenir à l'avenir une bonne paix et licencièrent leurs troupes.

Notre Guy le sixte, qui étoit un des hauts chefs de l'armée du roi Richard, étant quitte, au moyen de cette paix, des travaux de la guerre, se retira en son château de la Gravelle, pour avoir le plaisir de la volerie ; Guy V, son père, étant décédé ou proche son décès, ainsi que nous avons ci-devant remarqué.

Le mariage de Guy VI fut fait quelque temps après avec Avoise de Craon, fille de Maurice II, baron de Craon<sup>1</sup>, et d'Isabelle de Mayenne. La chronique de Sainte-Catherine, suivie par M. de Juigny, dit que les seigneurs de Craon sont descendus des ducs de Saxe allemands, et des anciens ducs de Bourgogne.

Le Blanc qualifie les seigneurs de Craon de « puissants barons d'Anjou » : l'histoire de France porte que messire Jean de Craon, archevêque de Reims, sacra le roi Charles V, dit le Sage ; ces deux maisons avoient pris alliance ensemble, dès auparavant le mariage de Guy le sixte.

Il confirma toutes les donations que son père et ses ancêtres avoient faites à l'abbaye de Clermont, au chapitre des chanoines de son château et aux autres prieurés religieux dont nous avons parlé en ce mémoire.

« Omnes eleemosinas quas prædictæ ecclesiæ dederat Guido, senior pater meus, scilicet sedem abbatia ac totos

1. [<sup>d</sup> Le testament de Maurice de Craon, dressé vers 1200, est inséré *in extenso* aux pages CIII-CV de la préface du tome III des *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, de M. Beaupré.



insuper tallios super Vulcanum integre cum pertinentiis; quod factum est die sepulturæ Hamonis avunculi mei. Et præterea eleemosinam quam pater meus dedit, in præsentia Henrici abbatis Clarævallis, die sepulturæ Margaritæ neptis suæ et cognatæ meæ. »

« Hæc donatio et libera concessio facta super sanctum altare apud Gravellam, anno incarnationis Verbi 1194. »

Guy VI avoit le droit de morte-main en ses seigneuries, qui étoit qu'aucun clerc ni prêtre ne pourroit tester; et que, lui mort, tous les meubles du prêtre lui appartenoient; lequel Guy abolit en toutes ses seigneuries, par lettres patentes, comme aurait pu faire un souverain. En ces termes :

« Universis<sup>1</sup> fidelibus... Ego Guido sextus, dominus Lavallensis, salutem in Domino.

» Noverit universitas vestra me omnibus hominibus, tam clericis quam laïcis, illam pravam consuetudinem que manus mortua dicebatur, pro salute animæ meæ et patris mei et matris meæ, dimisisse, etc.

» Actum hoc anno incarnationis Verbi M<sup>o</sup> C<sup>o</sup> XC<sup>o</sup> VII<sup>o</sup> Philippo rege in Francia, Ricardo in Anglia.

» Hujus rei testes : Barthel., archiepiscopus Turonensis — Hamelinus, Cenomanensis episcopus — Gaufridus, Ebroniensis abbas — Gaufridus, Clarimontis abbas — Guarinus, Bellæbranchiæ abbas — Ol., prior de Laval — Hamelinus, Hugo, Ragulus, Michaël, canonici de Laval — Emma, domina de Laval — Raguellus, senescallus — Yvo Francus — Patricius de Chaource — Savaricus de Altanosa — Guillelmus de Erqueneio — Vivianus de Cocæio — Sylvester de Volva — Robertus de Bræio etc. »

Ces lettres sont scellées des sceaux de l'archevêque et de l'évêque et de celui de Guy de Laval, qui est d'un

1. [<sup>d</sup> Cette chartre est imprimée dans dom Piolin, tome IV, p. 574, d'après les manuscrits de Bourjolly.]



léopard avec une croix vis-à-vis de la tête ; et, autour est gravé : *Sigillum Guidonis Domini de Lavalle* ; cela marque la puissance des premiers barons de Laval, qui faisoient des lois et des édits en leurs terres ; mais, depuis le règne de Philippe-Auguste, tous ces droits souverains ou supérieurs des seigneurs se sont, dans la succession des temps, anéantis, quoiqu'ils les possédassent dès l'établissement de cette monarchie.

Guy VI fonda, l'an 1198, le prieuré conventuel d'Olivet, qu'il donna aux chanoines réguliers de l'abbaye de la Réal<sup>1</sup>, en Poitou : il est sous le patronage de saint Jean l'Évangéliste. Le cartulaire de ce prieuré porte : *Nos facimus perpetuam commemorationem domini Guidonis, fundatoris nostri, et Osonnæ filicæ ejus* : laquelle est enterrée dans l'église d'Olivet.

Il y avoit eu guerre en Bretagne entre Richard, roi d'Angleterre, et la duchesse Constance, mère du jeune duc Arthur, à qui auroit le bail et garde noble de ce jeune prince. Pendant le cours de cette guerre, les sujets du baron de Vitré se réfugièrent en la terre du baron de Laval ; mais, au lieu d'y trouver un asile, il les maltraita et les rançonna parce que Guy tenoit le parti de Richard contre la duchesse ; cela donna lieu au seigneur de Vitré, qui la secouroit, de dénoncer la guerre à notre Guy VI, laquelle fut fortement soutenue de part et d'autre par leurs amis et alliés, dans laquelle Robert Crispe et quelques autres gentilshommes furent tués<sup>2</sup>. Enfin, le traité de paix s'en suivit entr'eux et il fut convenu que leurs sujets auroient sauf-conduit, ès terre d'un chacun, et que les deux seigneurs, comme bons amis et bons voisins, s'entreserviroient envers tous et contre tous, fors contre le roi et leurs seigneurs liges et amis dont on fit le dénombrement.

1. [<sup>a</sup> *Regalis* : la Réau ou la Réal, abbaye de l'ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Poitiers.]

2. P. Le Baud.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



» Assensu igitur utriusque partis, prefati viri tale dede-  
» runt consilium : quod omnia damna quæ dominus Guido  
» et Hamo sibi invicem de omnibus hominibus qui sunt  
» de justicia eorum vel per se vel per alios fecerant, pro  
» bono pacis quitarentur, et eos illi qui propter domi-  
» num Guidonem causa guerræ suæ Hamoni nocuerant  
» vel aliquid damni fecerant cum eodem Hamone bonam  
» pacem ac firmam haberent ; similiter omnes illi qui  
» Hamonem adjuverant in guerra sua contra dominum  
» Guidonem bonam pacem cum eodem Guidone haberent.

» Super autem morte Roberti episcopi qui occasione  
» guerra mortuus est, promisit dominus Guido Hamoni  
» quod adjuvaret eum ad faciendam pacem cum amicis  
» ejusdem Roberti qui sunt in terra sua ; ita quod Hamo  
» conveniens beneficium feceret pro anima defuncti et  
» congruum honorem amicis. Quod si amici renuerint, ipse  
» Guido contra eos se cum Hamone bona fide teneret et  
» pro posse suo adjuvaret.

» Statutum est in hac pace quod omnes sessinas et pos-  
» sessiones, quod Hamo et omnes illi qui in guerra sua ad-  
» juverant ante guerram habebant, pacifice haberent et  
» possiderent et primo anno ita quiete tenerent.

» Quod si quis vellet eos infra annum in placitum tra-  
» here, super his non responderent elapso primo anno  
» respondebunt omnibus de eis conquirentibus, more solito  
» quantum jus dictaverit ; hoc excepto quod Hamo quitabit  
» et penitus dimisit domino Guidoni ad voluntatem ipsius  
» Guidonis Olivetum et Burgum-Hersent quæ ex dono  
» ejusdem Guidonis reclamabat et pro quibus guerram  
» moverat.

» Statutum est etiam quod dominus Guido acquitabit  
» Hamonem de omnibus debitis quæ Hamo debebit Ju-  
» dæis de terra ejusdem Guidonis illa die qua recessit  
» ab eo in guerram.

» Similiter statutum est quod dominus Guido faciet  
» eidem Hamoni prolongare terminum debitorum quæ ipse



» mutuaverat ante guerram ab hominibus qui sunt in po-  
 » testate et justitia ipsius Guidonis a festo omnium sanc-  
 » torum in quatuor annos, ita quod in fine primorum duo-  
 » rum annorum, in festo omnium sanctorum reddet tertiam  
 » partem quarto autem anno totum persolvat et de hujus  
 » modi solutione faciet homines bene securos ; si vero fe-  
 » cerit aliam compositionem cum hominibus illis super  
 » debito suo illam compositionem sequetur.

» Quidquid capiebat dominus Guido annuatim in num-  
 » mis in terra prædicti Hamonis extra villam Lavallis  
 » quitavit Hamoni usque ad viginti annos ; tali conditione :  
 » quod, si Hamo intra viginti annos moreretur, jus quod  
 » habebat dominus Guido in terra ipsius ad dominum La-  
 » vallis integre reverteretur.

» Quemcumque vero hominem Hamo in veteri foro  
 » Lavallis francum tenebat francum habebit sicut prius  
 » concessum est.

» Et in hac pace quod a primo natali Domini post hanc  
 » pacis compositionem usque ad tres annos habebit Hamo  
 » et homines sui ad reparationem ædificiorum suorum  
 » quæ destructa fuerunt in guerra sufficienter de nemori-  
 » bus domini Guidonis cum ostensione servientium ipsius  
 » Guidonis nemus sicut dictum est habebit Hamo ac ho-  
 » mines sui sed extra prohibitiones domini Guidonis.

» Cartam vero quæ de dono Oliveti et Burgi-Hersent  
 » Hamo habebat se eam perdidisse et si, vel per se vel  
 » per alium invenire posset, eam se reddituram domino  
 » Lavallis juravit quare si de cætero appareret carta  
 » illa ab omnibus tanquam falsa damnaretur.

» Actum est hoc anno ab incarnatione Domini M<sup>o</sup> C<sup>o</sup>  
 » IXC nono, apud Lavallem tali tenore quod Hamo ha-  
 » bebit totam terram suam in tali statu qualis erat prius  
 » guerram.

» De hac pactione tenenda sunt plegii et fidejussores :  
 » Ex parte domini Guidonis :



» Guillelmus de Filgeriis, Hamelinus Francus, Hugo  
 » Francus, Yvo Francus, Joannes de Sancto Hilario, Ro-  
 » bertus de Fustilæio, Hugo de Chevigneio.

» Ex parte Hamonis Infantis sunt plegii :

» Guillelmus de Aubigneio, Radulphus de Aubigneio,  
 » Herveus de Vitræio, Vivianus de Coceio, Robertus de  
 » Brée, Sylvester de Volva, Joannes...., Fulco Infans,  
 » Renaldus de Cantalupo, Odo de Sancto Berthevino, Odo  
 » de Saceio, Odo de Botz', Guillelmus de Haia, Petro de  
 » Altanosa et pluribus aliis.

» Testibus his episcopo Cenomanense, Petro de Alta-  
 » nosa et pluribus aliis tam clericis quam laicis. »

[Il résulte de ce traité] que toutes les pertes et dommages soufferts en cette guerre, tant de la part du seigneur Guy que de celle de Hamelin, seroient oubliés pour le bien et la paix : que leurs amis, qui les avoient aidés l'un et l'autre en cette guerre, n'en seroient aucunement inquiétés ni molestés ; que si les parents de l'évêque Robert Crispe, mort à l'occasion de cette guerre, vouloient s'en ressentir contre Hamelin, Guy promet d'interposer son autorité, avec les amis du défunt, pour pacifier la chose, se chargeant Hamelin en cet égard de rendre honneur en toutes rencontres aux parents, et de faire des prières pour le repos de l'âme de l'évêque défunt ; que si les parents ne vouloient point recevoir les devoirs sincères de Hamelin, en ce cas le seigneur Guy leur promet de l'aider contre eux de tout son pouvoir ; renonce Hamelin au profit dudit seigneur, à la propriété de la châtellenie d'Olivet et du Bourg-Hersent, cause de l'émotion de cette guerre, à condition que Guy l'acquittera de ce qu'il avoit emprunté des Juifs de sa terre pour soutenir les frais de la guerre, et qu'il lui fera donner terme de quatre ans pour payer ses créanciers ; que Guy permettra que Hamelin prenne et enlève du bois dans les forêts de Laval, pour les réparations de ses maisons et de celles de ses amis, ruinées pendant cette guerre.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





Patrière, conduisoit en Guyenne les troupes du maréchal de Lohéac, André de Laval, l'an 1440, où il réduisit à l'obéissance du roi Charles VII trois places occupées injustement par les Anglois.

Nous concluons donc que de tous les nobles chevaliers et écuyers, vassaux et amis des anciens barons et premiers comtes de Laval, il ne reste plus de véritables descendants et successeurs de leurs noms, que les seigneurs de la Patrière, qui suivent aujourd'hui, comme leurs devanciers, le parti des armes : les Feschal, les Chanteloup, les Anthenoise <sup>1</sup>, les Orange, les Averton, les Ouvrouin, les Arquenay et plusieurs autres, dont la mémoire est illustre, [ont disparu et] la famille en est éteinte, aussi bien que celle des fameux Guy de Laval.

Revenant à notre Guy le sixte. Le Blanc, faisant son éloge, dit que s'il fut pieux, il ne fut pas moins vaillant ; « pietate insignis et armis », à quoi nous ne pourrions rien ajouter.

Etant jeune il porta les armes avec Richard d'Angleterre, comte de Poitou, et encore depuis qu'il fut roi d'Angleterre, le suivit au voyage d'outremer et lorsqu'il voulut avoir, comme nous avons dit, le bail et garde noble de son neveu Arthus, duc de Bretagne, [ce jeune prince] fut massacré peu de temps après par Jean-sans-Terre, son oncle, parce qu'il avoit fait la foi et rendu l'hommage de son duché à Philippe, roi de France, et fait quelques traités secrets ensemble pour le royaume d'Angleterre, l'an 1202.

Tous les barons de Bretagne, d'Anjou et du Maine, vassaux du prince défunt, s'armèrent contre Jean-sans-Terre, pour venger la mort de leur seigneur.

1. La branche du Plessis-d'Anthenaïse était éteinte, dans le Maine, dès 1643, par le décès de Henri II auquel survécut sa veuve, Marie de Montesson, dont la pierre tombale, chargée d'une inscription, existe encore à Bais où elle est placée sous le porche du château de Montesson.



Le roi Philippe de France confisqua les terres du roi Jean en considération de ce meurtre, savoir : la Normandie, le Poitou, la Touraine, l'Anjou et le Maine qui lui demeurèrent. En haine de quoi, le roi Jean confisqua aussi les terres que les seigneurs de France tenoient en Angleterre, l'an 1204. J'ai dit ailleurs que les seigneurs de la maison de Laval y avoient perdu leurs biens.

Depuis cette confiscation faite par le roi de France, du Bouchet, en son *Histoire de Courtenay*<sup>1</sup>, marque que nos rois eurent le moyen de donner de grands apanages à leurs puînés : qu'auparavant cette occasion, les enfants de la maison de France, par un privilège de leur naissance, avoient le choix des filles héritières des grandes terres ; et, qu'après la première génération, ils retomboient en l'ordre de la noblesse militaire du royaume, se contentant, les descendants de ces princes, de prendre la qualité de bannerets, [<sup>1</sup> c'est-à-dire ayant puissance de lever bannières de guerre sur et avec leurs vassaux.]

Les enfants de Guy VI et d'Avoise de Craon, son épouse, furent au nombre de quatre :

Osanne, morte jeune, enterrée à Olivet ;

Isabeau<sup>2</sup>, idem ;

1. Du Bouchet : *Histoire généalogique de la maison royale de Courtenay*, Paris, 1661, in-folio.

2. [<sup>d</sup> Selon Duchesne, *Histoire de Montmorency*, p. 155, Isabeau de Laval devint la femme de Bouchard VI de Montmorency. Ce Bouchard était fils de Mathieu II, qui épousa Emma en secondes noces. Emma devint donc la belle-mère de sa sœur.

[<sup>d</sup> L'exactitude de cette affirmation de Duchesne est établie par un document extrêmement curieux, établi vers 1340, où les droits des filles, lorsqu'elles sont seules à hériter, sont constatés d'après la coutume. Ce document est imprimé *in extenso* aux pages CXV-CXIX de la préface du tome III du magnifique ouvrage de M. Beautemps-Beaupré : *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*. On y lit, § 3 : « Et a Lavauguion ot II filles, desquèles misires Mahi de Monmorenci ot l'ainznée o toutes les barounies ; et li fuiz audit Mahi ot la puisnée ; et n'ot que ce qui li fu donné en mariage. »



Guyonnet et Emma ont survécu leur père.

Le trépas de Guy VI arriva vers l'an 1210 ; et fut son corps enseveli sous une tombe au chapitreau du cloître de l'abbaye de Clermont. La chronique de Sainte-Catherine et M. de Juigny se sont mépris en marquant sa mort au 17 décembre 1218.







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Juhel, baron de Mayenne, frère utérin d'Avoise ; lequel mourut l'an 1220, et gît en l'église de cette abbaye.

Ce seigneur de Mayenne avoit aussi fondé le prieuré de Mont-Guyon de l'ordre de Grandmont, l'an 1198 <sup>1</sup>.

Revenant au deuxième mariage d'Avoise, elle fit quelques dons en faveur de ce mariage à Yves le Franc, qui furent ratifiés et même augmentés par Robert, comte d'Alençon, gendre d'Avoise ; lequel, par l'ordonnance du roi Philippe, lui donna pour son douaire les fiefs de Montjean et de Beaulieu, avec réserve de le lotir encore sur les biens d'Angleterre, en cas qu'ils fussent restitués par le roi Jean, dit Sans Terre.

Voici comme parle ce comte [d'Alençon] époux d'Emma, fille unique de Guy VI et d'Avoise :

« Innotescant omnes quod nos dedimus Yvo Franco et dominæ Ahoise, uxori suæ, villicationem terræ prædicti Yvonis, quam habet apud motam Montis-Joannis et ad Montem-Joannis et apud burgum du Chemin, Ruellium et la Brulatom, et tres sextarios frumenti quos habemus apud Polignæum de frumentagio et hæc concessimus ipsis et hæridibus prædicti Yvonis, qui dictam motam possidebunt libere et quiete etc.

« Actum apud Essæium <sup>2</sup>, anno gratiæ M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XV<sup>o</sup> <sup>3</sup>. »

Guyonnet, seigneur de Laval, étoit né, selon Le Cencier, l'an 1198 ; après la mort de Guy le Sixte, son père, il demeura sous la garde d'Avoise de Craon sa mère, de Juhel de Mayenne et d'Amaury de Craon ses oncles maternels ; mais le roi Philippe-Auguste donna à Raoul, vicomte de Beaumont, parent paternel, le bail de la terre

1. [<sup>d</sup> La charte de fondation du prieuré de Mont-Guyon, de 1198, est insérée à la page XII des preuves de l'*Histoire de Mayenne*, de Guyard de la Fosse.]

2. Essai (Orne).

3. C'est ici que s'arrête la publication du *Mémoire...*, de Bourjolly, que M. Verger avait commencée en 1837, dans les *Archives curieuses de Nantes et des provinces de l'Ouest*.



de Laval, ce qui se confirme par le titre suivant, où il approuve les pieuses donations faites pour le repos de l'âme de Guyonnet.

« Universis <sup>1</sup> præsentes litteras inspecturis, Radulphus vice-comes Bellimontis salutem in Domino <sup>2</sup>.

« Noverit universitas vestra quod Guido de Valle in infirmitate qua mortuus est, me præsente, concessit quidquid, domina Aloisa, mater ejus, Juhellus de Meduana, et Amaricus de Credono statuerunt pro anima ejus, videlicet ut, singulis annis, capiantur 15 libræ cænomanenses in perpetuam eleemosinam divisæ in hunc modum ; abbatiæ Clarimontis, centum solidos cænomanenses ; abbatiæ de Pereio XXV solidos ; abbatiæ Bellæ-Branchiæ centum solidos ; leprosis de La Valle quinque solidos etc.

» In nativitate beatæ virginis anno MCCXI.

» Quod ut firmitus teneatur in posterum, ego Radulphus, tunc bajulus terræ Lavallensis, supra dictam eleemosinam concessi per præsentem cartam.

» Anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XIIJ<sup>o</sup>. »

1. [<sup>d</sup> Cette pièce curieuse est publiée par dom Piolin, t. IV, p. 574.]

2. [<sup>d</sup> Les importants personnages, dont les noms figurent dans ce document, sont intéressants à étudier au point de vue sigillographique.

Pour Juhel III de Mayenne nous indiquerons les numéros suivants de la collection de sceaux des archives :

2772, sceau rond de l'année 1213 ;

2773, sceau triangulaire de 1214 ;

2505, fragment de sceau communiqué par les archives de Tours.

Voir aussi au folio 27 de la copie autographiée du *Cartulaire de Fontaine-Daniel* le dessin du sceau de Juhel.

Pour Maurice de Craon, la collection des archives possède, sous le numéro 1954, son sceau qui représente un génie monté sur une chèvre.

Pour Raoul de Beaumont, nous renvoyons au travail de M. Hucher déjà cité : *Monuments.. des vicomtes des Beaumont*, p. 319-408 du tome XI de la *Revue du Maine*. On y trouvera quatre sceaux de Raoul III accompagnés de leurs contre-sceaux, ainsi que le dessin restitué de la pierre tombale de ce seigneur, aujourd'hui conservée au musée archéologique du Mans.



La Chronique de Sainte Catherine, Queruau et autres généalogistes de la maison, n'ont point mis le dit Guyonnet au nombre des seigneurs portant le nom de Guy de Laval, parce qu'il mourut jeune, incontinent après son père et en puissance de curateurs.

En ce Guyonnet finit la ligne masculine de la première race des seigneurs de Laval et pour en conserver le nom on s'est servi depuis d'adoption par contrats de mariage.

On connoît par ce mémoire que cette première race est une des plus illustres de cette monarchie ; qu'elle a duré depuis Guy, comte du Maine, jusqu'à Emma, sœur de Guyonnet, plus de quatre cents ans sans avoir souffert aucune diminution de l'éclat de ses primogéniteurs.

Le tombeau de Guyonnet est au chapitreau de l'église de Clermont <sup>1</sup>, chargé d'une petite épée.

1. [<sup>a</sup> Il existe encore à Clermont.]







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





appellent « solidos. » « Actum Parisiis, anno M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XV. »

Le comte d'Alençon, après le meurtre du duc Arthur de Bretagne, s'étoit allié avec le roi de France, l'avoit bien servi en la guerre, lui ayant donné entrée par dessus les terres de son comté. [Le roi] conquît la Normandie et l'unit à la couronne, l'an 1213, trois cent quinze ans après que Charles le Simple l'avoit baillée en douaire à Gillette sa fille qui épousa Rollon, ou Raoul duc des Danois ou Normands <sup>1</sup>.

L'histoire de Normandie porte que Robert, comte d'Alençon, Juhel de Mayenne, Hugues de Beauçai furent ceux qui jurèrent la trêve d'entre le roi Philippe et Jean, roi d'Angleterre, [pendant deux ans ; ce fut proche la ville de Thouars] en l'an 1206 <sup>2</sup>.

Robert fut, selon du Tillet, l'un des comtes pairs avec Erard de Brienne et Mathieu de Montmorency, qui jugèrent la cause d'entre la comtesse de Champagne et Thibault, son fils, en l'an 1216 <sup>3</sup>.

Quelques généalogistes donnent deux enfants à ce comte et à Emma sa femme, savoir : Anne, mariée au comte de Rouergue et un fils posthume qui mourut jeune <sup>4</sup>.

Un cartulaire de Saint-Martin de Sées, rapporté par Bry, en son histoire des comtes d'Alençon, contient :

1. Nicolas Gilles.

2. [<sup>d</sup> Cette trêve de deux ans, obtenue par les instances du pape Innocent III, est du 8 octobre 1206 (Matth.-Paris, p. 180.)]

3. [<sup>d</sup> Le litige entre Blanche de Champagne et Erard de Brienne est exposé dans tous ses détails dans l'*Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, de M. d'Arbois de Jubainville, t. IV, 1<sup>re</sup> partie, p. 101-187. Robert III d'Alençon figure, en effet, au nombre des membres de l'assemblée de Melun (*op. cit* p. 136), de Juillet 1216, où il fut décidé que le statu quo devait être maintenu jusqu'à la majorité de Thibault.]

4. [<sup>d</sup> Ils eurent un fils, né posthume, qui mourut avant 1220. Il est connu sous le nom de Robert IV d'Alençon ; mais ils ne laissèrent pas de fille : les actes assez nombreux, relatifs à l'héritage de Robert IV, ne permettent aucun doute sur ce point.]



« Præfatus vero comes, Joanna uxore sua defuncta, Emmam, filiam Guidonis domini de Laval, in uxorem duxit et ex illa filium genuit qui Robertus vocatus est, sed antequam puer nasceretur, Robertus comes apud quoddam manorium, quod vocatur Morteville, prope Laval, diem clausit extremum 1217 »<sup>1</sup>.

Le Baud, en son histoire de Vitré<sup>2</sup>, dit que le lieu ou manoir où mourut le comte, est *Hermer* ou *Trancaloup*, où l'on voit encore à présent les ruines d'une haute tour et la muraille d'une longue salle ; c'est un pays de chasse, en la forêt de Brée, autrefois en parage et du partage des cadets de la maison de Laval<sup>3</sup>.

Etant dans mon adolescence, je passois un jour auprès de Trancaloup ; et considérant ce grand édifice ruiné, je me proposois, en mon entendement, comment il s'étoit pu faire qu'un ancien seigneur eût voulu faire la dépense

1. [<sup>a</sup> Le nécrologe de Perseigne fixe la mort de Robert III au 8 septembre 1217. M. Fleury, dans sa *Notice historique*, en tête du *Cartulaire de Perseigne*, (in-f°, Mamers, 1880), a donné d'après l'*Inventaire de Perseigne*, ms. du xvii<sup>e</sup> siècle conservé aux Archives de la Sarthe, la liste des douze tombeaux que renfermait l'abbaye, et parmi lesquels se trouvait celui de Robert, époux d'Emma.

[<sup>a</sup> Il existait, du reste, encore en 1787. (Voir Odolant Desnos, 2 vol. in-8°, Alençon, 1787, t. I, p. 334).]

2. On ne retrouve pas dans la *Chronique de Vitré*, imprimée à la suite de l'*Histoire de Bretagne* (1 vol. in-f°, Paris, 1638), le passage de Le Baud, cité ici par Bourjolly. Ou la citation est inexacte, ou Bourjolly a eu entre les mains un manuscrit de l'histoire de Le Baud différent de la version qui a été imprimée en 1638, et dans lequel se trouvait cette mention du lieu où mourut Robert d'Alençon.

3. Ici Bourjolly avait mis l'alinéa suivant, qu'il a ensuite effacé :

[<sup>a</sup> Sans prétendre blesser cet historien, je vais rapporter par un cartulaire, qu'Emma, veuve du comte Robert d'Alençon, et Guy VII, fils d'Emma et de Mathieu de Montmorency, donnent aux moines de Clermont, l'an 1248, un certain domaine de Brail, *Brolium*, *ac dominium cum omni jurisdictione quod vocatur Manteville*, etc. Comme ce dernier lieu est beaucoup plus proche de Laval que Trancaloup, qui en est éloigné de cinq lieues, ce n'est pas une erreur de croire que le comte, étant en ce domaine de Manteville, y termina le dernier jour de sa vie.]



d'un bâtiment pareil dans un si affreux désert ; j'aperçus lors un vieillard tout chenu, qui, sortant de la forêt, passoit par dessus un petit pont, sur le ruisseau qui borde les dehors de cette maison ; il étoit chargé d'un faix de bois sur son col, qu'il tenoit de la main gauche, et de la droite il le soutenoit avec le manche de sa cognée. S'étant peu à peu approché, je retins la bride de mon cheval, et, comme jeune homme curieux, je lui demandai comment s'appeloit ce vieil château ruiné. Lui, s'étant retourné avec peine vers Trancaloup, me répondit singulièrement : « Un seigneur de Laval y est mort » et puis

Ce pauvre bûcheron tout couvert de ramée,

Gagna d'un pas pesant sa chaumine enfumée <sup>1</sup>.

1. Dans sa deuxième rédaction, dédiée à M<sup>me</sup> de Roquelaure, Bourjolly termine ainsi ce chapitre :

[<sup>1</sup> « On connoit, par ce mémoire, que cette première race des seigneurs de Laval est une des plus illustres de cette monarchie ; qu'elle a duré depuis Guy, comte du Maine, jusqu'à Emma, plus de quatre cents ans, sans avoir souffert aucune diminution de l'éclat et de la grandeur de ses primogéniteurs.

[<sup>1</sup> » En abrégeant ce livre, par l'avis d'un de mes amis, je retranche une grande partie des cartulaires et des anciens titres latins qui soutiennent mon texte historique, pour n'être pas ennuyeux au lecteur. »]

Ce passage est important : il montre que tous les retranchements, toutes les suppressions de chartes et de textes latins, qu'on peut noter dans certains manuscrits, sont le fait de Bourjolly lui-même qui, dans une seconde rédaction de son mémoire, avait voulu l'alléger de citations et l'abréger « pour être moins ennuyeux aux lecteurs. »

Après l'anecdote du *pauvre bûcheron*, M. Serveau, dans sa transcription, termine ainsi le chapitre :

[<sup>s</sup> « Les différents voyages que j'ai eu occasion de faire à Trancaloup et l'examen auquel je me suis livré des titres de la terre de Brée, dont ces bois, anciennement nommés : *Forêt du Petit-Hermet*, font partie, m'ayant mis à portée de me livrer à une description plus étendue que celle que M. Maucourt en a donné dans son mémoire, désirant, d'ailleurs remplir la tâche que je me suis proposée en transcrivant ce mémoire, d'y ajouter des notes particulières que je me suis procurées, soit par la lecture des titres, soit par celle des écrivains qui ont parlé de la maison de Laval et dont les ouvrages ne sont pas parvenus à mon grand oncle (<sup>c</sup>), c'est pour remplir cet objet que je

(<sup>c</sup>) Sur le manuscrit de la Bibliothèque, une main plus récente a effacé ces mots « mon grand oncle » et les a remplacés par ceux-ci : « M. de Bourjolly. »





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**





## CHAPITRE VINGT-UNIÈME

### ARMOIRIES DE LAVAL ET DE MONTMORENCY

Le docteur de Cuilly écrit que les princes de la lignée des Clodionistes, descendus de Clodion-le-Chevelu, fils de Pharamond, roi de France, portèrent en leurs écussons et armoiries, une aigle que les uns ont dit avoir été *d'or sur un fond d'azur*, et les autres au contraire *d'azur sur un fond d'or*.

Que telles les portèrent Charles Martel, Pépin, son fils, roi de France, Charlemagne et toute sa lignée, les fleurs de lys n'ayant été reçues et admises en France que du temps des Capets.

Les cadets ou puînés des princes sus nommés, pour différence de leurs aînés portoient *quatre aiglerions d'azur sur un fond d'or* : Childebrand, le vaillant duc de Suève, cousin de Charles Martel et son compagnon d'armes les portoit ainsi ; lequel ayant marié la princesse Archilde sa fille avec Guy-le-Blond, chevalier françois, habitant de Paris, premier baron de Montmorency et l'un des principaux capitaines de Charles Martel, ce chevalier, qui portoit en son écusson *une croix d'argent pattée*, qui ne joignoit pas les bords de l'écusson, y ajouta les quatre aiglerions des armoiries du duc Childebrand son beau-père.

Bernard, second fils de Charles Martel, Valla son fils,



qui commença à bâtir le fort de Valle ou de Laval et Guy Valla, fils de celui-ci, comte du Maine et seigneur de la principauté de Laval, portèrent en leurs écussons et armoiries, *d'or à quatre aiglerions d'azur*.

Guy Valla, étant allé en Italie au secours du roi Lothaire, gagna les enseignes de l'empereur de Constantinople en une bataille navale, en considération de quoi les aiglerions de ses armoiries lui *furent redoublés* et mis au nombre de huit, et enrichis *d'une croix de gueules sur fond d'or*.

Ce même Guy, ayant ensuite, comme gouverneur du Maine et des limites de la Bretagne, subjugué les Bretons, qui s'élevoient contre le roi de France, et tué en bataille rangée Guyomard de Léon, leur roitelet prétendu, il porta à l'empereur Louis-le-Débonnaire huit enseignes des huit principaux barons de Bretagne ; pour cette raison l'empereur ordonna, que les huit aiglerions de ses armes seroient redoublés et que sa croix de gueules seroit *chargée et enrichie de cinq coquilles d'argent*, telles que les portoient en leurs armes les dits barons de Bretagne.

Voilà de la manière que les armes anciennes de Laval et celles de Montmorency ont été prises et tirées comme d'un même lieu, lesquelles, quoique un peu différentes, furent rassemblées par le mariage de Mathieu de Montmorency dit le Grand, connétable de France, avec Emma de Laval, héritière et dernière descendue des princes et premiers fondateurs de la ville de Laval. Nous traiterons de ce mariage dans le deuxième livre de ce mémoire.

Guy III, trisaïeul d'Emma susdite, portoit un quartier des armes d'Angleterre, par la concession du roi Guillaume, dit le Conquérant, ainsi que nous avons dit, qui étoit *de gueules au léopard d'or lampassé d'azur*<sup>1</sup>.

Ce léopard est représenté sur le front de la porte Re-

1. « Histoire de la Roque. »



noise<sup>1</sup> de Laval, laquelle, après le château de Laval, est le plus ancien monument urbain rapporté dans les titres latins et dont nous avons parlé dans la vie de Guy II. Ce léopard et enfin devenu, l'armoirie de la ville de Laval<sup>2</sup>.

Un ancien seigneur faisant bâtir « *Castellum in Tectis* », que l'on dit être celui de Saint-Ouën, on tiroit dans une carrière des pierres où il y avoit des coquilles naturellement figurées.

Ce château, avec sa dépendance, étant unis de temps immémorial aux domaines du comté de Laval, la tradition du pays veut que les coquilles, dont les armes de

1. Il est d'usage immémorial à Laval d'écrire rue et porte *Renaise*, et non *Rennaise*.

La porte Renaise était située vers le bas de la rue du même nom, sur le périmètre des murs de ville, et non loin de la grosse tour dite du maréchal de Lohéac ou de *l'Arsenal*, qui existe encore aujourd'hui, cachée derrière les maisons, entre la rue Renaise et la rue des Fossés. — La porte Renaise a été démolie à la fin du siècle dernier, de 1783 à 1787.

2. Il est superflu de faire remarquer l'ignorance de notre auteur sur l'époque réelle où les armoiries ont commencé à être en usage, et les niaiseries qu'il débite d'après le père de Cuilly.

Ce Childebrand, cette Archilde, ce Guy le Blond « chevalier françois et bourgeois de Paris, » cette bataille navale gagnée par Guy-Valla contre l'empereur de Constantinople, etc., nous paraissent être des fables que le père de Cuilly et autres empruntaient à des romans de chevalerie comme à des sources historiques

Nous avons déjà dit que Guillaume le Bâtard n'avait jamais pu donner d'armoiries à Guy de Laval qui ne l'avait point suivi dans sa conquête de l'Angleterre.

[<sup>d</sup> Quant aux armoiries des Montmorency, nous ferons cette seule observation : Mathieu II de Montmorancy, est le premier de sa race qui, entre les années 1203 et 1224, commença à remplacer les quatre aigles qui cantonnaient la croix de ses armes, par seize alérions.

[<sup>d</sup> Comparez les contre-sceaux 2.942 et 2.943 de la *Collection des Archives* attachés à des documents de 1193 et de 1203, et où se trouve la *croix cantonnée de quatre aigles*, avec les contre-sceaux de la même collection, numérotés 192 et 193, des années 1224 et 1230, qui portent la *croix cantonnée de seize alérions d'azur*. — On trouve ces sceaux figurés par Duchesne, dans ses *Preuves*, p. 70, 79, 88, 91.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.











## LIVRE SECOND

---

# LES LAVAL-MONTMORENCY

1218-1412

---

### CHAPITRE PREMIER

EMMA ET MATHIEU DE MONTMORENCY

1218-1224

La chronique de Sainte-Catherine, suivie par M. de Juigny, dit que Emma de Laval, veuve de Robert comte d'Alençon<sup>1</sup>, passa en secondes nocces avec Mathieu de

1. [<sup>d</sup> Emma eut de son premier mari, Robert III d'Alençon, un fils posthume qui, sous le nom de Robert IV, fut comte d'Alençon et de Châtelleraut et baron du Sonnois ; il mourut avant janvier 1220. Voir la très-rare *Dissertation sur les héritiers de Robert IV*, par Odolant Desnos (1785, in-8°) et les *Notes sur les barons du Sonnois au XIII<sup>e</sup> siècle* de M. G. Fleury aux p. 85-98 du tome VII de la *Revue du Maine*, et en tirage à part à 25 exemplaires, in-4°.



Montmorency, connétable de France, le 29 novembre 1220<sup>1</sup>, à des conditions qui marquent la supériorité de la maison de Laval sur celle du connétable, qui étoit aussi lors veuf de Gertrude de Nesle, dont il avoit des enfants : ces conditions furent que l'aîné qui proviendrait de ce second mariage, porteroit le nom et les armes de Laval, que le puîné demeurerait partagé de la maison et armes de Montmorency ; que le seigneur connétable prendroit en tous les actes publics la qualité de Guy, seigneur de Laval.

Le Blanc remarque que cette dame, étant allée à Paris pour traiter de son douaire et conventions avec le roi qui avoit acheté le comté d'Alençon<sup>2</sup> des héritiers collatéraux du défunt son mari, sa majesté la porta à ce second mariage avec Mathieu dit le Grand, sire de Montmorency, lequel, étant accompli aux conditions ci-dessus, le connétable confirma par ordre du roi, le douaire d'Avoise mère de l'épouse dont il a été parlé ci-devant, il lui en bailla acte authentique en l'année 1218.

Ce même auteur rapporte qu'en la même année, le connétable, étant dans la ville de Laval avec Emma son épouse, il racheta pour cent sols de rente à asseoir, la

1. [<sup>a</sup> Cette date de 1220 est inexacte. M. Louis La Beaulière, p. 301 de son édition de *Le Doyen*, a publié une chartre, qui est datée de 1218, portant don à l'abbaye de Bellebranche de la place du Gast à Laval. M. La Beaulière a extrait cette chartre, d'une ancienne généalogie manuscrite des seigneurs de Laval, dans laquelle il est dit qu'elle a été copiée sur l'original en parchemin.

[<sup>a</sup> Cette chartre est curieuse parce qu'elle passe en revue toute la famille des Laval : elle émane de Mathieu de Montmorency et d'Emma son épouse « comitissa de Alançonio et domina Lavallensis » ; les donateurs sont « Yvo Francus et uxor ejus Advisia de Lavalle, » le beau-père et la mère d'Emma. Le don est fait pour le profit des âmes de Guy de Laval et d'Hugues son fils qui est enseveli dans la dite abbaye.

2. [<sup>a</sup> Bry de la Clergerie, dans son *Histoire du comté d'Alençon*, livre III, p. 232, rapporte un extrait de la cession d'Alençon à Philippe-Auguste par les héritiers de Robert IV en janvier 1220 (v. s.)]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



nom et armés de sa maison, duquel est descendu de père en fils M. le connétable ; de lui sont venus les comtes de Horne et toute cette grande famille de Montmorency qui tient tant de biens ès Pays-Bas et en Allemagne et ont tant d'alliances avec les princes et seigneurs de l'Empire ; en sont aussi venus ceux de Fosseux et de Bours.

» L'autre fils prit le nom de Laval qui étoit celui de sa mère, il retint les armes de Montmorency ajoutant seulement pour différence, dedans la croix de gueules, les coquilles de Laval.

» De celui-ci est venue cette grande et riche maison de Laval, qui a tenu un si grand rang en Bretagne et en France <sup>1</sup>, qui a donné maintes femmes aux rois étrangers et en a reçu grand nombre de nos princes et princesses de France ; on dit communément en Bretagne qu'une fille de France a été anciennement mariée en cette maison. »

Il est donc vrai de parler que ces deux maisons de Laval et de Montmorency, ne sont proprement qu'une même alliance.

Vincent Queruau lavallois <sup>2</sup> dit : « C'est en ce temps ou environ de l'an 1212 que les deux nobles, très illustres et anciennes maisons de Laval et de Montmorency furent conjointes par alliance, et que depuis ce temps-là les seigneurs de Laval sont les aînés de Montmorency.

» Et pour le montrer, Emma seule héritière de Guy sire de Laval, surnommé le sixte, et d'Avoise de Craon, fut mariée avec Mathieu de Montmorency, fils aîné de Bouchard de Montmorency et de Laurence, fille de Baul-

1. Ibidem. p. 163.

2. Ici Bourjolly copie textuellement Queruau à la pag. 837 de son *Tableau historial* qu'il appelle sa *Chronologie. Tableau historial... et Chronologie* ne font évidemment qu'un seul et même ouvrage, puisque Bourjolly donne en marge cette indication : « en sa chronologie p. 837 » qui est exactement la page où se trouve le passage dans le *Tableau historial*.



douin III<sup>e</sup> du nom, tante de la reine Isabeau, femme de Philippe-Auguste et aïeule du roi saint Louis.

» Ce Mathieu donc ayant reçu l'épée et la dignité de connétable de France par le roi Louis VIII, sur lequel Mathieu tenoit le germain, épousant Emma, ce fut à condition que le premier fils qui naîtroit d'eux prendroit le nom et les armes de Laval et que le puîné demeurerait partagé de la maison de Montmorency ; le contrat de mariage en fait foi : il est au trésor de Laval.

Queruau <sup>1</sup> continue, p. 860 : « Il a esté dict en la page 696 de notre chronologie <sup>2</sup> que les anciens seigneurs de Laval estoient descendus des premiers roys de France, suivant le témoignage de Charles de Flavigny en son histoire des empereurs Charlemagne et Louis-le-Débonnaire, page 322, et d'Aymon moyne, livre iv, chapitres 69 et 100.

» L'on peut aüssy parfaitement rapporter l'antiquité de ceux de Montmorancy, la maison desquels a esté, depuis l'establissement de la monarchie françoise, très heureuse en lignée et postérité, depuis son origine remontée jusques à Saint Denys, par lequel, le premier qui fut converty, fut un seigneur de Montmorancy ; pour raison de quoy on tient que ses successeurs qui durent encore, sont appelés premiers barons chrestiens et premiers chevaliers de France.

» Et d'effet cette illustre maison s'est si bien maintenue durant la première et la seconde race de nos roys,

1. Vincent Queruau qui en effet, à la p. 696 de son *Tableau historial*, rapporte la légende de Valla et de son fils Guy-Valla « se retirant sur les lisières de Bretagne, y bâtissant le château de Laval, auquel il donne son nom, ajoute : « Ainsi le tiennent Charles de Flavigny, chevalier françois en sa chronique, en la vie de Loys le Debonnaire p. 313 et de Charlemagne pag. 312 et 214 et Aymon le moyne, livre 4, 2 chapitre (pag.) 69 et 100. »

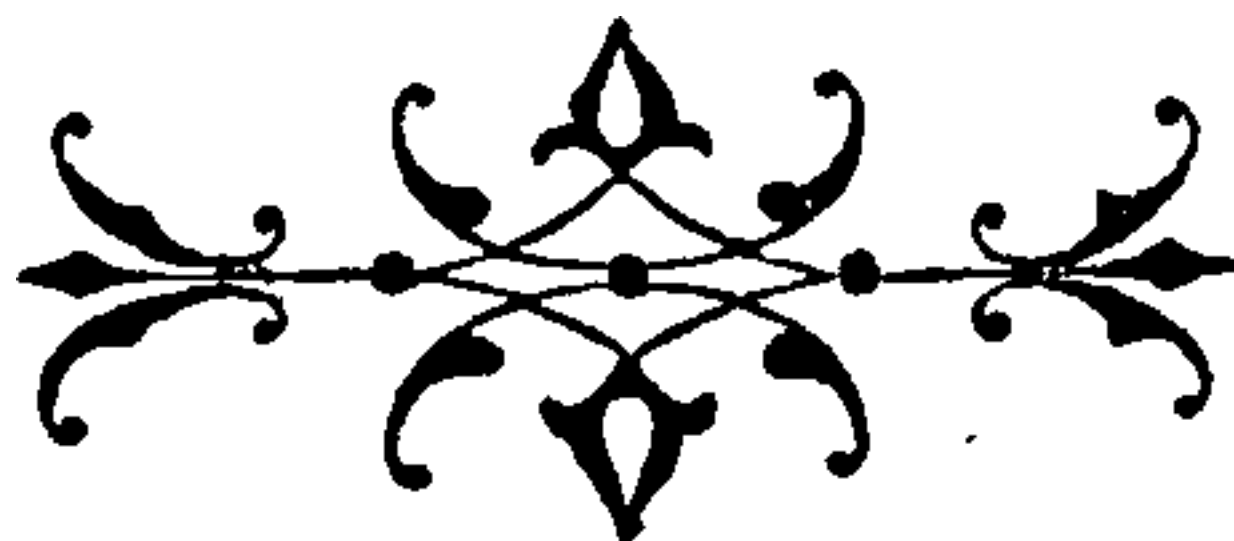
2. Tout ce qui suit jusqu'à la fin du chapitre est presque textuellement copié dans Queruau. *Tableau historial*... p. 861. Voir nos notes sur Guy-Valla p. 28-40.



que Hugues Capet ne trouve meilleur serviteur que Everard de Montmorancy, qui procréa Jean et Gabrielle, laquelle fut mariée à Amaulry fils bâtard du roy Robert ; de leur mariage sont sortis les princes et seigneurs de Monfort.

» Jean, fils unique d'Everard, procréa Bouchard de Montmorancy, qui, du règne de Philippes premier, eut différend avec l'abbé de Saint-Denis pour quelques terres que cet abbé prétendoit luy appartenir. Après leur accord Bouchard vint visiter le roy Philippes, accompagné d'un grand nombre de chevaliers chacun portant une chaisne d'or au col, faicte en façon de teste de cerf, a laquelle pendoit une effigie en une médaille qui représentoit un chien dont on estime que les successeurs du dit Bouchard, duc de Montmorancy, portent le chien courant sur le tymbre de leurs armes.

» Ce Bouchard engendra Gaultier qui étoit du temps de Philippes le Gros ; de ce Gaultier sortit un autre Bouchard, qui, du temps de Philippe Auguste, épousa Laurence fille de Bauldouïn, comme il a esté dit, duquel et de cette Laurence, procéda Mathieu de Montmorancy, dict le Grand, espoux d'Emma de Laval. »







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





« Omnibus ad quos præsens scriptum pervenerit, Ahoisia, domina de Laval, salutem.

» Noverit universitas vestra quod nos fundavimus oratorium in honore Domini nostri Jesu Christi, beatæ Mariæ matris ejus et beatæ Catharinæ virginis et martyris in herbergamento quod emimus a Petro Joanne prope Lavallem ; idemque oratorium dedimus et concessimus ecclesiæ beatæ Mariæ Regalis, sitæ in diœcesi Pictaviensi, in perpetuum possidendum ; in quo oratorio erunt quatuor canonici de ecclesia beatæ Mariæ Regalis qui ibi Deo deservient, in sacerdotali ordine constituti... etc.

» Actum hoc anno gratiæ, M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXIIIJ<sup>o</sup>, mense Septembri. »

La chronique de Sainte-Catherine et M. de Juigny<sup>1</sup>, disent que Avoise mourut sur la fin de l'an 1224 et qu'elle fut enterrée en l'église de Sainte-Catherine.

L'on voit encore à présent dans une ancienne vitre sur le chœur où chantent les chanoines, une dame peinte qui a deux écussons auprès d'elle : le plus proche porte de *gueules à trois lozanges d'or, la pointe de cet écusson perlée* ; l'écusson le plus éloigné semble porter de *sable à six coquilles d'argent, trois, deux, une* ; ces armoiries, selon la remarque de quelques auteurs, sont de l'ancien Laval.

Le Blanc écrit qu'Avoise mourut l'an 1230, et qu'elle et Yves, son second mari, ont eu leur sépulture en l'abbaye de Bellebranche.

Ajoutons que la fondation du prieuré de Sainte-Catherine fut faite du temps d'Honorius pape et de Maurice évêque du Mans ; que l'église fut consacrée par Michel

séminaire du Mans où bien des personnes ont pu le consulter. Le séminaire ne l'a jamais régulièrement aliéné et cependant il a cessé de le posséder dans sa bibliothèque. On ne saurait trop déplorer cette disparition qui prive les érudits de notre province de toute une série de documents importants.

1. « [1 Deux chanoines lavallois.] »



évêque d'Angers, en présence et du consentement de Geoffroy évêque du Mans, qui consacra l'autel qui est en la chapelle sous terre en la susdite église, le 23 juin 1247 <sup>1</sup>.

Il seroit superflu de rapporter ici les faits héroïques de notre connétable : M. André Duchesne, au livre qu'il a fait de *l'Origine, grandeur et vaillance des seigneurs de Montmorency* <sup>2</sup>, avec l'applaudissement de toute la nation françoise, ne les a pas oubliés ; l'histoire de son temps en contient une description glorieuse dont le docte Moréri a enrichi son dictionnaire.

Je viens donc aux enfants du connétable et d'Emma de Laval sa femme [qui sont] au nombre de trois :

Guy VII, leur successeur ;

Avoise <sup>3</sup> de Laval-Montmorency, dame de la Champa-

1. [<sup>d</sup> Voici une note ancienne relative à cette cérémonie telle que — sur la communication de M. Louis de Farcy — elle a été insérée dans la *Semaine du Fidèle*; tome xvii (1878-1879), p. 469.

[<sup>d</sup> Anno ab incarnatione Domini millesimo ducentesimo quadragesimo septimo, in vigilia Nativitatis beati Joannis-Baptistæ, consecrata [est ecclesia] beatæ Catharinæ de Lavalle a venerabili patre Michæle Andegavensi episcopo in nomine Domini et beatæ Mariæ semper virginis et beatæ Catharinæ et omnium sanctorum. Presente et volente venerabili patre nostro Gaufrido Cenomanensi episcopo, qui, eadem die, consecravit altare quod est subterraneum ejusdem ecclesiæ in honore Dei et beatæ Mariæ Magdalenæ et omnium sanctorum Dei.]

2. [<sup>d</sup> Le précieux volume d'André Duchesne est intitulé : *Histoire généalogique de la maison de Montmorency et de Laval justifiée par chartres, tiltres et arrests et autres bonnes et certaines preuves enrichie de plusieurs figures et divisée en XII livres*; Paris, 1624, 2 v. in-folio. Le second volume est intitulé : *Preuves de l'histoire de la maison de Montmorency, tirées des chartres de diverses églises, des registres de la Chancellerie, du Parlement et de la Chambre des Comptes et de plusieurs tiltres et historiens avec les figures des anciens sceaux et armes dont les seigneurs et dames de Montmorency scelloient leurs actes*. Nous aurons souvent à citer cet ouvrage soit pour déterminer les pages des renvois de Bourjolly, soit pour signaler l'existence de documents dont il a omis de parler. Nous ferons nos renvois soit à *l'Histoire* soit aux *preuves*.

3. [<sup>d</sup>Ménage, dans son *Histoire de Sablé* (Paris, 1683, in-folio), p. 348, a publié un document extrêmement important Il y est



gne du Maine, mariée en 1237 avec Jacques, seigneur de Château-Gontier <sup>1</sup> et de Nogent-le-Rotrou ;

Yolande, mariée à Guillaume de Doucelles, seigneur de la Guerche et de Pouancé.

Le trépas du connétable Mathieu de Montmorency, arriva le 24 novembre 1230, et fut son corps inhumé dans l'église de Saint-Martin de Montmorency, au tombeau de ses ancêtres <sup>2</sup>.

dit : « Joannes, dominus Tociaci et Lavalli Guidonis.. de assensu et voluntate Annæ (?), comitissæ de Alençonio et dominæ Lavalli carissimæ sponsæ nostræ, dedimus... nobili viro Jacobo, domino Castri Gonterii, in maritagium cum Hahoysia, uxore sua, filia sponsæ nostræ supra dictæ... » Cette pièce, datée de septembre 1239, est la constitution de dot d'Avoise de Laval et contient l'énumération de toutes les terres qui sont données « dicto Jacobo et suis heredibus, de dicta Hahoisia de reventibus, cum assensu Guidonis, filii sponsæ nostræ... tenenda de domino Lavalli in liberum et francum maritagium. »

[<sup>d</sup> Mais si le mariage eut lieu en 1239 seulement, il avait été depuis longtemps décidé en principe ; et Jacques de Château-Gontier était d'avance traité de gendre. Voir l'acte de Mathieu de Montmorency de juin 1227 (Duchesne, *Preuves*, p. 106) par lequel il prend l'engagement que jamais Jacques de Château-Gontier ne troublerait Blanche de Champagne dans la possession de la moitié du Perche ; et celui de juin 1230 portant partage du dit Perche (voir, *ibid.* p. 107). Ces deux pièces sont reproduites d'après les originaux aux pages 124 et 181 du tome II des *Layettes du Trésor des Chartes*.

[<sup>d</sup> C'est cette Avoise qui en 1263 obtint en parlement gain de cause contre son frère, Guy VII, au sujet de la succession de leur mère (voir *Actes du Parlement*, n° 778 et Duchesne, *Histoire*, p. 149). Elle en obtint la terre d'Hérouville dont en 1270 le roi par grâce lui laissa la haute justice.

[<sup>d</sup> De Jacques de Château-Gontier et d'Avoise de Laval est née Emmette de Château-Gontier qui épousa Geoffroy de Pouancé (voir Duchesne, *Preuves*, p. 108).

1. [<sup>d</sup> Voir sur les seigneurs de Château-Gontier l'article de M. Bonneserre de Saint-Denis, au tome II, 1864, p. 237-260, de la *Revue nobiliaire*, et dans le *Maine et l'Anjou* du baron de Wismes.

[<sup>d</sup> Voir aussi la *Généalogie*, conservée dans la série E des archives de la Mayenne et publiée par M. de Martonne au tome III, p. 281-304 de la *Commission historique et archéologique de la Mayenne*.]

2. [<sup>d</sup> En 1230 Emma fit en faveur de l'église où Mathieu de Montmorency était enseveli une fondation dont le texte se trouve dans Duchesne, p. 93 des *Preuves*.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**





## CHAPITRE TROISIÈME

EMMA ET JEAN DE TOUCY

1231-1264

Cette dame étant allée à Paris, pour traiter de ses affaires avec le sire de Montmorency, fils aîné du premier lit du défunt connétable son mari, le roi Louis IX, dit le Saint, la porta à passer à un autre mariage, pour avoir un homme qui gardât et défendît les places de son fils lors en minorité ; cette affaire mise en délibération avec ses amis et nobles sujets, joint qu'elle n'étoit âgée que de trente trois ans, étant née l'an 1198, son mariage fut résolu et accompli avec messire Jean de Toucy<sup>1</sup>, baron de Saint-Fargeau et de la Puisaye, allié des maisons de Bourbon, de Dreux, de Dampierre et de Montmirail.

Le Blanc dit que leur contrat de mariage est le premier qu'il ait pu recouvrer au trésor de Laval et que ce seigneur donne des pleiges des conventions de ce sien contrat :

1. [<sup>d</sup> Jean de Toucy, l'aîné des trois fils de Hithier V de Toucy et d'Elisabeth, sa femme. V. dans l'*Annuaire de l'Yonne* pour 1849, p. 2, l'histoire de la maison de Toucy.

[<sup>d</sup> Toucy et Saint-Fargeau sont situés dans le département de l'Yonne. La Puisaye est une contrée couverte de marécages au sud-ouest de ce département qui, au XIII<sup>e</sup> siècle, faisait partie du domaine des seigneurs de Saint-Fargeau. Voir au tome XXIII (1870) du *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* le travail du docteur Smyttère sur la *Puisaye, Saint-Fargeau, Toucy*.]



« Hujus vero pactionis ac conventionis tuendæ fideliter ac legitime dominus Drogo de Meleto plegius et custos ; similiter dominus Archambaldus de Bourbon, dominus Guillelmus de Dampierre, dominus Joannes de Montmirail, comes Carnotensis, dominus Anserinus de Tocæio tenentur per juramentum suum et per litteras suas pendentes, hoc ipsum fideliter observare.

» Et ego Joannes de Tocæio, per juramentum meum, obligatus sum erga dominum Cenomanensem épiscopum, nisi omnia tenerem, concessi ut super me et super terram meam possit mittere interdictum.

» Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXI<sup>o</sup>. »

Cet auteur observe que ce contrat étant considérable en ses clauses, l'est encore extrêmement par la dignité des personnes qui s'en rendent pleiges.

Le prieuré du Port-Raingeard fut fondé par Thibault de Mathefelon seigneur d'Entramnes, l'an 1233, en ces termes <sup>1</sup> :

« In nomine sanctæ Trinitatis.

» Ego Theobaldus de Mathefelon notum facio quod ego, propter amorem Dei et pro salute animæ meæ et antecessorum meorum hæredumque meorum, concessi in perpetuam eleemosinam ecclesiæ Beatæ Mariæ Regalis, sitæ in Pictaviensi diœcesi, mediatariam de Portu Raingaldis cum omnibus pertinentiis ; in quo loco oratorium, cum consensu et consilio venerabilis patris Gaudfridi Lavallensis, Cenomanensis episcopi, in honorem Dei et Beatæ Mariæ Virginis et beati Nicolai confessoris ; ibidem constituens sex fratres præfati ordinis, pro me, antecessoribus et hæredibus meis in perpetuum Deo servituros etc...

» Actum anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXIIJ<sup>o</sup>. »

1. [<sup>a</sup> M. l'abbé Guiller, au tome I, p. 33, de ses *Recherches sur Changé-lès-Laval* a publié une traduction de cette charte de Thibaut III de Mathefelon laquelle est insérée *in extenso* dans dom Piolin, tome IV, 188.



Depuis la mort du connétable de Montmorency le royaume se trouva intérieurement agité de plusieurs troubles ; le roi Louis IX ayant, par quelque rapport flatteur conçu de la défiance de la dame de Laval, voulut, en l'année 1238<sup>1</sup>, s'assurer de la ville et du château de Laval en y établissant une garnison : pour quoi empêcher, le baron de Toucy promit de garder la place pour le roi auquel pour sûreté, il engagea sa terre de Saint-Fargeau et ses terres de Bourgogne.

La ville de Laval, étant donc de grande considération, un concile y fut tenu sous le pape Célestin IV, l'an 1241<sup>2</sup>, selon le Corvaisier, en la vie des évêques du Mans.

1. [<sup>d</sup> Voir cet engagement de décembre 1238 *in extenso* au tome II, p. 395, des *Layettes du Trésor des Chartes* — 755-1246 — (2 vol. in-4°, Paris, 1863-1866). On y lit :

*Cum karissimus dominus meus Ludovicus rex Francie illustris, castrum Vallis-Guidonis in manu sua teneret et in eo garnisionem suam haberet, ipse in manu mea, ad petitionem et preces meas, posuit dictum castrum et ego juravi et promisi domino regi quod illud custodiam tali modo quod per castrum illud eidem domino regi vel heredibus suis vel regno suo non veniet ullum dampnum...* Cet acte est accompagné de ceux dressés en 1238 par les cautions de Jean de Toucy, Hugues de Vallery (*Layettes* II, 389) et Henri de Sully (*Layettes* II, 396). Nous ferons remarquer que les savants éditeurs des *Layettes* et de l'*Inventaire des sceaux* n'ont pas reconnu la ville de Laval dans le *Castrum Vallis Guidonis* dont il y est question. M. Teulet (II, 737) s'est abstenu de toute traduction ; M. Douet d'Arcq (II, 92) a traduit : *la Vauguyon*.

[<sup>d</sup> Aux *Archives d'Anjou* de M. Marchegay, tome II, p. 168, se trouve l'analyse de deux pièces du trésor des chartes, datées du 17 décembre 1256, portant engagement par Emma de Laval et, par Guy son époux, de livrer à Charles, comte d'Anjou, son château de Laval toutes les fois qu'ils en seront requis.

[<sup>d</sup> La charte d'Emma est imprimée *in extenso* par Duchesne à la page 94 des *Preuves*. où l'on trouve aussi les dessins du sceau et du contre-sceau pendus à la pièce.

[<sup>d</sup> La charte de Guy de Laval — lequel est le fils et non l'époux d'Emma — se trouve également dans Duchesne, *Preuves*, p. 385 ; elle est accompagnée du dessin du sceau et du contre-sceau de Guy, avant qu'il devint seigneur de Laval : s. DOMINI GUIDONIS DE LAVALLE MILITIS.

2 [<sup>d</sup> Au dire de dom Piolin, t. IV, p. 366, ce concile fut tenu en 1242. Voir Maan, *Sancta ecclesia Turonensis*, part. II, p. 58 ; et Labbe, *Concilia*, t. XI, p. I, col. 590.

[<sup>d</sup> Dom Bondonnet, p. 582, fait remarquer que Célestin IV ne fut pape que dix-sept jours.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





troisième mariage sortit Jeanne de Toucy, mariée à Thibault<sup>1</sup> comte de Bar-le-Duc.

Mais les autres généalogistes écrivent qu'elle étoit fille du second mariage avec Mathieu de Montmorency, qu'elle étoit dame de l'Isle-Adam et de Pignolles et qu'elle fut mariée à Thibault, comte de Bar-sur-Aube.

La mort du seigneur de Toucy<sup>2</sup> advint l'an 1250. Emma

ils commirent toutes espèces de désordres, et instruits que le corps du bienheureux Geoffroy reposoit dans une des chapelles de l'église, ils en enfoncèrent les portes, forcèrent le tombeau, en retirèrent les ossements du saint et par dérision portèrent sa tête au bout d'une baïonnette.

» [<sup>s</sup> Ces scélérats étant partis le lendemain matin, le curé de Saint-Denis qu'on avoit informé de ces horreurs se rendit à la Chartreuse où il rassembla autant qu'il put les ossements du saint auxquels il donna les honneurs de la sépulture à Saint-Denis; et une chose qu'on remarqua et qui fut bien digne d'admiration, fut que l'étole qu'on lui avait mise au col en le mettant en son tombeau, se trouva aussi fraîche et aussi saine que si la cérémonie n'eût été faite que depuis quelques jours. »]

Dans sa *Notice sur Sillé-le-Guillaume*, Le Mans, 1855, in-8° (p. 29-32) et dans ses études sur les *Monuments de la Sarthe*, Le Mans, 1856, in-8° (p. 188-192) M. Eugène Hucher a publié et décrit la curieuse tombe du xv<sup>e</sup> siècle consacrée à Geoffroy de Loudon dans l'église de Saint-Denis-d'Orques. Cette pierre tombale est maintenant dans une chapelle de l'église de Saint-Denis-d'Orques. Ce qui reste des ossements du bienheureux Geoffroy de Loudon est dans une châsse placée sous le maître-autel de l'église de Saint-Denis d'Orques.

[<sup>d</sup> C'est à M. Hucher aussi que revient l'honneur d'avoir lu dans son intégrité l'inscription placée en double bordure autour de la figure de l'évêque, et d'avoir constaté dans son texte l'absence d'un « membre parasite, qui l'avait entachée jusqu'ici dans notre histoire monumentale. »]

[<sup>d</sup> Dom Piolin, au tome IV de son *Histoire*, a inséré, p. 590 et 591, l'éloge de Geoffroy de Loudon comme fondateur de la Chartreuse et un accord de 1241 entre le curé de Saint-Denis et les chartreux.]

[<sup>d</sup> Les archives de La Sarthe possèdent plusieurs dossiers des archives de la Chartreuse de Notre-Dame du Parc en Charrie. Ils font partie de la série H et sont cotés de 1130 à 1152.

1. [<sup>d</sup> C'est en 1260 qu'elle épousa Thibaut II comte de Bar-le-Duc (Challe, *Histoire de l'Auxerrois* (in-8°, 1878) p. 267).

[<sup>d</sup> Bar-sur-Aube n'avait plus à cette époque de comtes indépendants. (Voir d'Arbois de Jubainville, *Histoire de Bar-sur-Aube*, 1077-1284 (in-8°, 1859.))]

2. [<sup>d</sup> Le sceau de Jean de Toucy, appendu à son engagement



dit après la mort de ce mari : « Nos concessimus et, præ-senti carta confirmamus, omnes eleemosinas quas nos et nobilis mulier Ahoysia de Lavalle, mater nostra, fecimus domui Sanctæ Catharinæ etc...

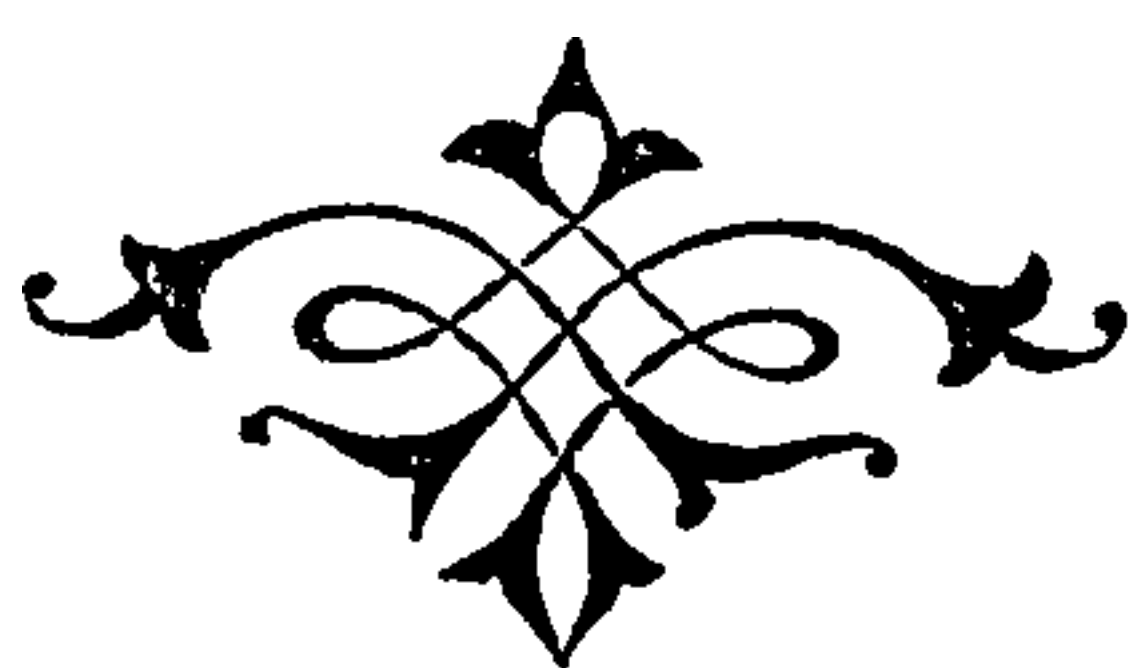
» Actum tempore viduitatis nostræ, anno Domini M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> L<sup>o</sup> I<sup>o</sup>. »

Terminons ce chapitre par le trépas d'Emma, arrivé l'an 1264 : elle fut la dernière personne descendue en ligne directe du fameux Guy Valla, neveu de par sa mère de l'empereur Charlemagne ; Le Blanc écrit que ce fut une femme douée d'un bel esprit, grave, prudente et libérale aux maisons ecclésiastiques et religieuses de son temps. Son corps gît dans l'église de Notre-Dame de Clermont, ses ancêtres n'ayant été inhumés qu'au chapitre, pour la révérence qu'on avoit aux églises en ce temps-là.

Le Baud, en son histoire de Vitré, rapporte que cette Emma, femme du connétable Mathieu de Montmorency et mère de Guy VII, s'appeloit Anne d'Alençon, fille du comte Robert ; tous les cartulaires d'abbayes et des prieurés que nous rapportons, font voir que Le Baud s'est mépris tant au cours chronologique qu'en la distinction du nom des héritières de l'ancienne maison de Laval.

J'écris ceci simplement, sans entendre blesser la mémoire de ce grave auteur.

de décembre 1238, est conservé aux *Archives* sous le numéro 3721 ; il porte : *Trois pals de vair sous un chef chargé de quatre canettes.*







## CHAPITRE QUATRIÈME

GUY VII

1219-1264

M. Jacques Le Blanc, après avoir curieusement recherché la vie et les faits des premiers seigneurs de Laval jusqu'à l'alliance de Montmorency, dit qu'il n'y a rien trouvé que de grand et de relevé : iceux seigneurs donnant des lois à leurs peuples, établissant des coutumes en leurs terres, déclarant la guerre à leurs voisins, traitant de la paix ; qu'on les a vu donner des grâces aux criminels, lever des tailles, amortir les biens ecclésiastiques et user des droits de souveraineté ; mais qu'en cette seconde race des Montmorenciens, quoique accrue en biens et dignités, elle n'a pu conserver cette ancienne autorité ; les rois l'ayant de temps en temps toute attirée à eux et, par ce moyen, abaissant la puissance et la juridiction des seigneurs.

Après la mort de Mathieu de Montmorency et d'Emma de Laval, Guy de Montmorency, leur fils unique, succéda à leurs seigneuries et fut appelé Guy, sire de Laval, VII<sup>e</sup> du nom, ainsi qu'il avoit été convenu par le contrat de mariage de ses père et mère, « Materno stemmate foelix. » Il retint néanmoins la cotte d'armes et l'écusson du connétable, son père, qu'il chargea de cinq coquil-





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



insignitus, et nobilis mulier Philippa, uxor ejusdem Guidonis, salutem in eo qui vera salus et æterna.

» Noverint omnes etc.

» Actum anno incarnationis Verbi, M<sup>o</sup> CC<sup>o</sup> XXXVIIJ<sup>o</sup>. »

Ce titre confirme à l'abbaye les précédentes donations, en ajoute de nouvelles [<sup>1</sup> et montre que la dame de Laval, après le décès de ses trois maris, retenoit toujours la qualité de comtesse d'Alençon qu'elle avoit reçue du premier.]

Les vers suivants extraits du poëme du père Le Moyne, jésuite, en l'honneur de la sainte Couronne recouverte et du voyage de saint Louis <sup>1</sup>, justifient que le seigneur de Laval accompagna le roi (livre I, page 72.)

« De quatre vaisseaux plats l'oriflâme escortée  
A force d'avirons à la rive est portée :  
Angenès et Laval font leur premier effort,  
Et suivent les premiers l'estendard sur le bord :  
Après eux Aspremont, Sainte-Maure et Joinville,  
De leur bandes suiviz, arrivent à la file. »

Et au livre v, page 135 :

« Le quatrième est Laval dont le cœur haut et fier  
S'exprime en son blason, s'élève en son cymier.  
La guerrière lueur que jette sa cuirasse  
Semble se refléchir au feu de son audace  
Et de Guy son ayeul les célèbres combats  
Sont en or sur sa teste, en acier sur son bras.  
De ces quatre seigneurs l'oriflamme escortée  
Et sur un char de pourpre et de terreur portée  
Marche devant Louis suivy de maints barons  
Brillants depuis l'armet jusques aux esperons ».

Le seigneur André, baron de Vitré, fut au siège de Damiette prise sur les Mameluks par l'armée chrétienne, l'an 1248, laquelle poursuivant sa pointe, voulut emporter de force la ville et château de la Mansourah sur les sar-

4. [<sup>d</sup> *Saint Louis ou la Sainte Couronne reconquise*, poëme héroïque (Paris, 1658 ou 1666, in-12) par le P. Pierre Le Moyne.]



rasins, qui repoussèrent vigoureusement les chrétiens ; Robert de France, comte d'Artois, frère du roi saint Louis, voulant rompre les ennemis sortis de la ville sur le camp du roi, se porta avec tant d'ardeur qu'il entra parmi eux dans Mansourah et depuis ne peut on savoir ce qu'il étoit devenu ni trouver son corps après une exacte recherche, faite le 21 novembre 1249.

L'armée chrétienne se trouvant affoiblie par les pertes précédentes, par la peste et spécialement par la maladie du roi, le soudan d'Egypte, profitant de cette occasion, donna une bataille au roi Louis, l'armée duquel fut défaite, lui et ses frères pris prisonniers, le 8 de février, l'an 1250.

Le baron de Vitré mourut généreusement en cette bataille, en combattant à la vue de son prince, pour la défense de la loi de Jésus-Christ. André le jeune, son fils et de Thomasse de Mathefelon, sa deuxième femme, étant décédé l'an 1251, Philippe de Vitré femme de notre Guy, succéda à la baronnie de Vitré, apanage de la maison de Bretagne, à la vicomté de Rennes, aux seigneuries de Châtillon en Vendelais, d'Aubigné, de Marcillé et à la pairie des états de Bretagne<sup>1</sup> :

Cette dame Philippe étant valétudinaire, elle fit, suivant P. Le Baud, son testament l'an 1253 : « Post dominicam in qua cantatur *Reminiscere*<sup>2</sup> ; » elle y fait des legs pieux et donne la garde de ses enfants et de ses châteaux et de la terre de Marcillé au seigneur Guy son mari, qu'elle nomme pour l'un des exécuteurs conjointement avec R. P. en Dieu Messire Pierre de Chemillé, évêque de Rennes, et Hubert Foucher son sénéchal de Vitré.

1. [<sup>a</sup> Châtillon en Vendelais est à 9 kilomètres de Vitré. Aubigné est à 16 kilomètres au nord de Rennes. Marcillé-Robert à 28 kilomètres à l'est de Rennes.]

2. [<sup>a</sup> Le deuxième dimanche de Carême en 1253 (v. s.) tombait le 8 mars.]



Elle désira consulter sa maladie aux habiles gens de Paris ; elle s'y en alla accompagnée de Guyonnet, son fils, elle y décéda le 16 de septembre de l'an 1254.

Quelques auteurs disent que la dame Philippe fonda le collège de la Madeleine de Vitré <sup>1</sup>.

Les enfants de Guy VII et de Philippe de Vitré furent :

Guy VIII leur principal successeur ;

Eumette qui ne fut point mariée, parce qu'il ne se présenta pas des barons assez puissants pour être alliés avec elle : « Maxima gloria, in maximo imperio ; »

Catherine de Laval <sup>2</sup>, mariée [en 1265] à Hervé de Rohan, vicomte de Léon, dont elle eut Annette, épouse de Prigent vicomte de Coymen et de Guémené.

Le roi saint Louis, ayant rendu la ville de Damiette aux infidèles pour la délivrance de sa personne et payé huit cent mille besans d'or pour la rançon de ses capitaines et soldats, monta avec les restes de son armée sur les galères de Gênes, après avoir fortifié Acre, Tyr et Césarée et visité les Saints-Lieux. Il revint en France après une absence de cinq années et ce en l'an 1254.

1. [<sup>d</sup> Cette collégiale, établie dans le vaste édifice situé au nord dans l'avant-cour du château de Vitré, fut fondée par André II de Vitré, en 1209, par un acte qui se trouve dans dom Lobineau, p. 332, et dans dom Morice, p. 815. Un texte plus complet avec traduction, remarques et extraits des statuts de 1479 et 1570, imprimé à Rennes en 1683, a été réimprimé à Vitré en 1841. (V. nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne* au mot *Vitré*.) La fondation fut ratifiée en 1210 par l'évêque et le chapitre de Rennes (dom Lobineau, p. 333 ; dom Morice, p. 816.)

2. [<sup>d</sup> Au tome I des *Preuves de l'histoire de Bretagne* de dom Morice on trouve, p. 1058, une quittance de Catherine de Laval du 9 juillet 1281.

[<sup>d</sup> A la page 1206 du même ouvrage se trouve un acte de Catherine de Laval, veuve du vicomte de Léon, relatif à son douaire ; il est donné à Dinan le 6 juillet 1306.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





Cet exemple est assez rare, si l'on examine que Guy avoit épousé la fille, mais d'un premier lit, d'André de Vitré et que Thomasse sa seconde femme, étoit sœur de Foulques, qui par l'alliance d'Alix de Vitré, étoit gendre de son premier mari et beau-frère de Guy, son second.

Simon, cardinal de Sainte-Croix, vint en France publier une croisade contre Mainfroy, se disant roi de Naples et de Sicile, qu'il avoit usurpés sur Charles de France, comte d'Anjou et de Provence.

Notre Guy se rendit en la Pouille, auprès du roi Charles, avec beaucoup d'autres seigneurs françois, qui donnèrent auprès de Bénévent, une sanglante bataille le sixième de février 1265, en laquelle Mainfroy fut vaincu et par ce moyen Charles fut rétabli en ses royaumes de Naples et de Sicile dont ses descendants ont joui pendant plusieurs années.

Voici un extrait de ce que le sieur Duchesne a laissé par écrit de cette croisade :

« Interea pater dominus Simon, cardinalis Sanctæ Crucis, Apostolicæ Sedis legatus, contra Manfredum quondam principem, hostem publicum tam Ecclesiæ quam sanctæ fidei, solemniter prædicabat ; ad cujus ædificativam prædicationem venerunt dominus Guido de Meloto, episcopus Altissiodorensis <sup>1</sup> ; Robertus primogenitus comitis Flandriæ ; Johannes primogenitus comitis Suessonniensis ; Bocardus, comes Vindocinensis <sup>2</sup> ; Guido de

qualifiés : *Guido de Lavallo, dominus Vitree, et Thomasia ejus uxor, quondam uxor nobilis viri Andree, bone memorie quondam domini Vitree*].

[<sup>d</sup> La généalogie de Champagné n'a pas pris place dans le VII<sup>e</sup> registre (complémentaire) publié par la maison Didot en addition à la réimpression des six registres donnés par les d'Hozier.

1. [<sup>d</sup> Guy II de Mello, évêque d'Auxerre de mars 1247 au 19 septembre 1270.]

2. [<sup>d</sup> Bouchard V, seizième comte de Vendôme. V. *Histoire de Vendôme et de ses environs*, par l'abbé Simon (1834, 3 in-8°) p. 135-139 du tome I.]



Lavalle; Guido marescallus Merapii; Henricus de Silliaco; Guillelmus et Petrus de Bellomonte, milites etc. »

Dans cette description la grandeur du seigneur de Laval paroît, puisqu'il est couché immédiatement après les princes.

Notre Guy, allant à cette guerre, fit son testament à Lyon. Il ordonne que Guyon, son fils aîné, ait la possession entière de la seigneurie, nom et armes de Laval; que Mahé et Bouchard ses fils et de Thomasse de Mathefelon sa seconde femme, aient les terres de l'Ile-de-France et autres qu'il a héritées de défunt Monseigneur le connétable de Montmorency, son père, et que ses filles ne soient point troublées par Guy, son fils aîné et principal héritier, dans la jouissance des terres et des assignats de rentes dont il les a dotées.

Voici les termes de ce testament <sup>1</sup> :

» In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen.

» Je, Gui de Laval, chevalier, seinnor de Laval, faz et ordenne mon testamenz en ceste meniere la quele s'en seut :

» Cumme je saie men d'aler por le salu de m'ame et por aconplir mon veu de la croiz en la terre de Puille, por le secors de la fay, je meus et establis ennorable père Morice, par la grâce de Deu evesques de Resne, et l'abé de Cliermont de l'ordre de Citeaus, le prioul de Saiente Katerine de Laval, Ardoïn, seinnor de Maillé, Tomasse ma femme, Guion mon fix, mon sor Jouffre de Monz-

1. « C'est en cette année 1268 que Guy VII du nom, fils aîné de Mathieu de Montmorency et de Emme de Laval, ordonna par son testament que son fils aîné, Guy VIII, auroit pour son partage les baronnies de Laval et Vitré et tout ce qui en dépend; à la charge de porter lui et ses successeurs, le nom de Guy de Laval et les armes; et que, faute de ce faire, il les privoit, lui et ses successeurs, de la dite seigneurie de Laval. Et pour le partage de ses deux fils puînés Mathieu de Laval et Bouchard, provenus de son second mariage, il leur bailla les terres de Montmorency; lequel testament fut émologué par arrêt. » V. Queruau. *Tableau hist.*... p. 853.



Borchier, Raoul dou Maz, Hervé Leborcié, chevaliers, Johan de Mon-seur mon cliert tressorier de Vitré, mes gaigiers et mes exequators a fere et aconplir mon testamenz si comme il est contenuz ci enpres.

» Et fut faict à Lion sur la Sosne en l'an de Nostre Seignor mil deux cent soixante et cinq, mon sceau temoins o les sceaux de mes aumosniers qui sont dexnomés par dessus. »

Voilà le langage de ce temps-là <sup>1</sup>.

Les enfants de Guy VII et de Thomasse de Mathefelon, sa deuxième femme, sont diversement rapportés par les écrivains lavallois. Les modernes nomment :

Mahé, mort sans postérité ;

Bouchard de Laval <sup>1</sup>, seigneur d'Attichy, qui fit la branche d'Attichy-sur-Aisne ;

Yolande de Laval, dont ces modernes ne marquent point l'alliance ni la postérité.

Le père de Cuilly, jacobin, dans l'oraison funèbre de Guy XX, leur donne pour enfants Mahé ou Mathieu et Bouchard ; [il dit] que le premier fut baron de Montmorency et d'autres terres situées en l'Ile-de-France ; que de Mahé vint un autre Mathieu, baron de Montmorency après son père, grand chambellan de France sous Philippe III et connétable sous Philippe, petit-fils de saint Louis, et qui épousa Marie de Dreux, fille de Robert IV, comte de Dreux, prince du sang et lignage de France ; desquels Mahé et Mathieu, père et fils, sont descendus les seigneurs ducs de Montmorency, les comtes de Hornes et

1. L'original de ce curieux testament existe encore aux archives du département de la Mayenne, parchemin, muni des débris des sceaux des « aulmôniers et exequators » mais très effacé et presque illisible. Malgré cela, nous l'eussions en entier reproduit ici, s'il n'étoit pas déjà imprimé dans l'*Histoire de la maison de Montmorency et de Laval...* par André Duchesne, in-f°. Paris, Cramoisy, 1624 ; aux *Preuves* p. 386.

1. [<sup>d</sup> Ce Bouchard de Laval eut diverses instances en Parlement : *Actes* nos 2661, 3280, 3509, 4718, 5256 ]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

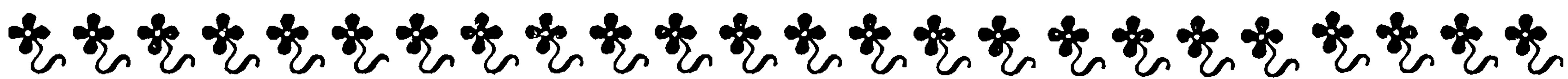
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**





## CHAPITRE SIXIÈME

GUY VIII

1267-1272

Guy VIII, fils aîné de Guy VII et de Philippe de Vitré, succéda aux biens de la maison de Vitré l'an 1254 et à la seigneurie de Laval l'an 1267 <sup>1</sup>.

Le seigneur de Laval, son père, traita de son mariage en la ville de Paris, avec Isabeau de Beaumont, fille et unique héritière de Guillaume de Beaumont seigneur de Pacy-sur-Marne, de Villemonble en Bourgogne et de Caserte <sup>2</sup>, l'an 1260. Messieurs de Sainte-Marthe comptent ce Guillaume entre les maréchaux de France sous le règne de Saint-Louis ; du Paz, en sa *Généalogie des sei-*

1. « Guy VIII, fils de Guy VII, après la mort de son père succéda en la seigneurie de Laval. Il eut deux femmes Isabeau de Beaumont dont il eut deux enfants. La seconde fut Jeanne de Beaumont, fils de Louys, fils de Jean roy d'Acre et de Hiérusalem, duc d'Alençon et de Agnès de Bourbon et d'elle il eut huit enfans : Guy IX, Guillaume, seigneur de Loué, André, seigneur de Chastillon en Vendelois, Aubigné, Courbeveille, Montseurs, Mellay, Boueres, duquel est yssüe la noble maison de Bois-Dauphin comme sera cy après dit.

« Le collège des Trois Maries de Montseurs fut fondé par le dit André de Laval, fils puîné du dit Guy VIII, de quatre chapelles et Jean de Laval son frère le fonda de six prébendes. » V. Queruau, *Tableau...* p. 862.

2. <sup>1</sup> Dont il fut investi par Charles d'Anjou en récompense de ses services lors de la conquête de la Pouille et de la Sicile. (Duchesne *Preuves* p 563.)



*gneurs d'Avaugour* <sup>1</sup>, dit que Guillaume étoit frère de Pierre de Beaumont, grand Chambrier de saint Louis, et de Geoffroy de Beaumont, grand gouverneur de Sicile sous le roi Charles ; et que Marie de Beaumont leur sœur avoit épousé Alain, baron d'Avaugour, fils de Henri d'Avaugour et de Marguerite de Mayenne.

Notre Guy se signala dans les guerres de son temps ; Conradin de Souabe, fils de Conrad empereur et neveu de Mainfroy, querelloit en cette qualité le royaume de Sicile contre Charles de France, qui en avoit été investi par le pape Clément IV, et s'y étoit confirmé par le succès de la bataille de Bénévent dont il est parlé ci-dessus.

Sur le bruit de cette guerre, Guy passa en Italie et porta ses armes pour le service de Charles qui gagna la bataille contre Conradin le 29 août 1268, auquel il fit couper la tête le 29 octobre suivant.

Ainsi Charles demeura paisible possesseur du royaume pendant quelque temps. Cette action fut blâmée de tout le monde, l'on plaignoit la mort de ce jeune prince d'une vaillance si illustre, qu'un mauvais flatteur causa par ces mots contenus dans un billet qu'il donna au roi : « *Vita Conradini, mors Caroli : mors Conradini, vita Caroli.* »

Le roi saint Louis ayant délibéré d'aller au pays d'Afrique, pour la libération des Chrétiens que les Sarrasins opprimoient, partit d'Aigues-Mortes, accompagné de ses deux fils Philippe l'aîné et Jean surnommé Tristan, de quelques autres princes et barons et spécialement de notre Guy de Laval, le mardi d'après la fête de saint Pierre et saint Paul 1269 <sup>2</sup>. Et après plusieurs orages essuyés en mer, le roi avec ses navires, arriva dans l'île où étoit située la fameuse Carthage, jadis bâtie par la reine Didon.

1. [<sup>d</sup> Il s'agit sans doute ici d'Augustin du Paz et de son *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne...* Paris, 1619 ou 1620, in-fol.]

2. [<sup>d</sup> Le 2 juillet.]



Le roi de Tunis et ses Sarrasins, voyant cette armée chrétienne se parquer et fortifier auprès de sa ville, s'efforça de l'attaquer dans ses retranchements, mais il fut repoussé et vaincu en deux batailles ; ainsi l'armée chrétienne s'étant trouvée affaiblie tant de ceux qui avoient été tués ès combats des Sarrasins que par une maladie de flux de ventre ou dyssenterie, le roi ne put passer plus outre ; enfin lui-même et Jean Tristan son fils, moururent de cette maladie. Le roi Louis, couché sur un lit de cendres, les mains en croix sur son estomac et, levant les yeux au ciel, s'endormit au Seigneur à la même heure que Jésus-Christ mourut en l'arbre de la croix, pour la rédemption de la nature humaine, ce fut au mois d'août le jour de la fête de saint Barthélemy, l'an 1270.

Charles, roi de Sicile, étant arrivé au port de Carthage à l'heure du décès du roi Louis son frère, il y eut de grandes lamentations parmi toute l'armée ; les Sarrasins, voulant profiter de cette perte, vinrent impétueusement présenter la bataille aux Chrétiens, mais le roi Charles et Philippe son neveu, nouveau roi des François, et Thibault roi de Navarre, les encouragèrent si bien que les Sarrasins furent défaits et mis en fuite.

Enfin la paix fut faite avec le roi de Tunis, et ensuite les princes, les seigneurs et le reste de l'armée repassèrent en Europe, après avoir perdu par les tempêtes plus de vingt grands vaisseaux et quatre mille hommes tant sur mer que sur terre <sup>1</sup>.

1. [¹ Dès le 12 septembre 1270, Philippe le Hardi écrit au clergé de France pour lui annoncer la mort de saint Louis et lui demander des prières. Par l'Italie, il rentra en France y rapportant les cercueils de son père, de sa femme et de son frère. De Velletri, en février 1271, il écrivit une seconde lettre à son peuple (d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 669) puis bientôt apprenant la mort de sa sœur la reine de Navarre, il en écrivit une troisième (Martene, *Thesaurus novus*, t. IV, p. 1761.) Voir les pages 121-130 du curieux volume de M. Paul Viollet : *Œuvres chrétiennes des familles royales de France*. Paris 1870, in-8°.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





Charles de France, roi de cette île ; la cloche des vêpres leur servit de signal pour commencer cette sanglante tragédie, en laquelle les femmes même de cette île, qui étoient enceintes du fait des François, ne furent pas épargnées. On écrit qu'on leur ouvroit les côtés pour en faire périr le fruit.

Le roi Pierre d'Aragon ayant, par ses intelligences, contribué à ce massacre, le pape Martin mit son royaume d'Aragon en interdit : le roi Philippe y entra avec son armée, conquit le Roussillon, les villes de Gennes<sup>1</sup> et de Girone (1284). Notre Guy accompagna toujours son prince en toutes ses entreprises militaires ; et, étant obligé de faire beaucoup de dépenses pour soutenir l'éclat de sa naissance, pendant toutes ses campagnes de guerre, d'Argentré, en son *Histoire de Bretagne*, ch. 179., dit que Guy leva de grandes tailles sur ses sujets vassaux, qu'il ordonna depuis être amendées par son testament.

Les auteurs ne sont pas d'accord du temps de la mort d'Isabeau de Beaumont sa première femme. Je suivrai Le Blanc qui dit qu'elle mourut l'an 1272 et que son corps git en l'église de Clermont<sup>2</sup> sous une tombe au pied du grand autel.

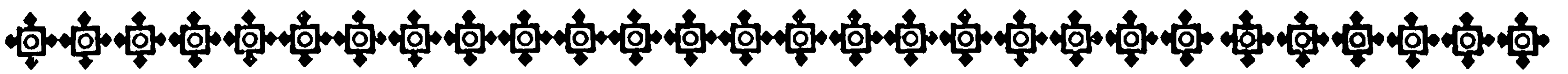
Il y eut deux enfants de ce premier mariage, savoir :  
Guy l'aîné, leur successeur ;

Guillaume de Laval, seigneur de Laigle en Normandie, et de Pacy-sur-Marne, mort sans alliance.

1. [<sup>d</sup> Nous possédons le récit de la campagne de Philippe le Hardi en Catalogne par Ramon Muntaner (*Panthéon littéraire*, I, 332-359). Nous n'y trouvons pas mention d'autre siège que de celui de Girone].

2. [<sup>d</sup> Sa tombe n'est pas au nombre de celles qui existent encore à Clermont.]





## CHAPITRE SEPTIÈME

GUY VIII (SUITE)

1272-1295

Guy VIII [<sup>1</sup> ne se voyant qu'un seul fils] épousa en secondes noces Jeanne de Brienne, fille de Louis de Brienne, dit de Beaumont, et d'Agnès de Bourbon, vicomtesse de Beaumont, icelle fille <sup>1</sup> et héritière de Richard vicomte de Beaumont et de Michelle d'Amboise ; le susdit Louis étoit fils de Jean de Brienne, roi d'Acre et de Ptolémaïde et de Bérangère de Castille, sœur de Blanche, mère de saint Louis. [<sup>1</sup> Et ainsi le roi Philippe III étoit cousin remué de germain de Jeanne de Brienne de Beaumont.

[<sup>1</sup> Ce mariage fut traité et consommé le 2 mars 1276

1. [<sup>d</sup> Agnès de Beaumont étoit non pas la fille mais la sœur de Richard. Tous deux étoient les enfants de Raoul III et d'Agnès. Après le décès de son frère, le dernier mâle des Beaumont, elle devint vicomtesse en titre. « Il nous reste plusieurs monuments d'Agnès vicomtesse de Beaumont ». « Elle épousa Louis de Brienne avant l'année 1253. » Voir dans la *Revue du Maine*, tome XI, p. 360-365, ce qui leur est relatif dans le travail déjà cité de M. Hucher. Voir surtout les représentations d'Agnès et de Louis, d'après les vitraux de l'abbaye d'Étival et les dessins de leurs deux pierres tombales.

Les armes des anciens Beaumont étoient : *chevronné d'or et de gueules de quatre ou cinq pièces*. Les armes des Brienne-Beaumont *d'azur chargé de fleurs de lys d'or ; sur le tout un lion d'or combattant*.



le lundi d'après l'octave de la Toussaint. [Jeanne de Brienne] eût en mariage la ville et la châtellenie de Loué, la châtellenie de Brée, la Haye et les forêts de Hermet et de Crun.]

Huit enfants sortirent de ce second mariage :

1<sup>o</sup> André de Laval, seigneur d'Olivet, de Châtillon [en Vendelais], de Montsûrs et de Brécé, marié avec Eustache de Beauçai, fille aînée de Hugues, seigneur de Beauçai, l'an 1311. Ceux-ci sont le tronc et la tige d'une longue généalogie portant le nom de Laval, qui depuis s'étendit en cinq branches ès maisons de Loué, de Lezay, de Brée, de Bois-Dauphin et de la Faigne.

2<sup>o</sup> Guy de Laval<sup>1</sup>, évêque de Cornouaille et puis du Mans, lequel, en cette qualité, approuva les cinq chapel- lenies qu'André son frère avoit fondées, dans les cha- pelles d'Olivet, de Montsûrs, de Meslay et de Gérigné par les lettres de l'an 1336, et fut l'exécuteur du testa- ment d'André.

3<sup>o</sup> Louis de Laval, seigneur d'Aubigné.

4<sup>o</sup> Mathieu de Laval, seigneur de Brée.

5<sup>o</sup> Thibault de Laval, tué à la bataille de Poitiers, où il gît en l'église des frères prêcheurs, 1356.

6<sup>o</sup> Philippe de Laval, dame de Princé, mariée à Guil- laume, sire de Rochefort ; quelques-uns disent qu'elle fut femme de Guillaume le Voyer, vicomte de Paulmy en Touraine<sup>2</sup>.

7<sup>o</sup> et 8<sup>o</sup> Agnès et Marie de Laval furent religieuses en l'abbaye de Maubuisson<sup>3</sup>.

1. Il fut évêque de Quimper en 1324, fut transféré au Mans le 4 avril 1326 et mourut le 7 avril 1338. (V. dom Piolin, iv, p. 497-516)].

2. [<sup>a</sup> Au tome VII des *Mémoires de la société de Touraine*, M. Carré de Busserolle a inséré, p. 32, des *Recherches sur l'an- cienne châtellenie de Paulmy*. Il dit, p. 36, que Philippe de La- val épousa en premières noces Guillaume Voyer puis en secon- des Guillaume de Rochefort, vicomte de Douzes. ]

3. [<sup>a</sup> Malus Domus ou Sancta Maria Regalis, abbaye de l'ordre de Cîteaux au diocèse de Paris. .





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Notre Guy accompagna Charles de France, comte de Valois, au siège et prise de la ville de Riom en Auvergne, l'an 1294.

La campagne suivante, cette armée, étant allée assiéger Saint-Sever, Guy s'y rendit pour continuer ses services sous le commandement de ce prince. Il tomba malade pendant le siège, d'où il se fit porter à l'île Jourdain où il mourut le lundi d'après l'Assomption <sup>1</sup> de l'an 1295.

En rapportant son corps, ses gentilshommes firent enterrer ses entrailles en l'église de l'abbaye de Notre-Dame de la Réale en Poitou, devant l'autel de Saint-Gatien, ou Guy IX son fils fonda depuis une chapellenie à perpétuité.

Son corps gît dans l'abbaye de Notre-Dame de Clermont.

Après sa mort il y eut un traité entre Guy IX son fils aîné et Jeanne de Brienne sa belle-mère, fait en l'an 1295, pour le partage des meubles et joyaux de la maison : [¹ attendu les grands dons que Guy VIII avoit faits à la dame Jeanne, sa seconde épouse, dès l'an 1292]. Il est portée : « Que la dame de Brienne aura la moitié de tous les ménages, soixante écuëles d'argent, trois pots d'argent à vin, deux à eau, deux plats d'argent à entremets, six bassins d'argent à laver et toutes les couronnes, chapelets, anneaux, fermeaux, ceintures et attraiements pour son corps.

» Pour André, la moitié de toutes les bêtes de haras, sept chevaux [savoir] : cinq pour son char, un palefroi, et un roussin ; et aura le susdit André une épée de guerre des trois.

» Et le sire de Laval aura l'autre moitié de tous les ménages, la coupe qui fut à saint Thomas de Cantorbéry, la coupe gehenne, la coupe fleuretée et autres joyaux,

1. [¹ 22 août 1295.]



un écu d'or qui fut anciennement aux seigneurs de Laval, avec un cheval qui fut acheté de Thibault de Barle-Duc avec toutes les armures et attirements, deux épées de guerre et tous les autres chevaux. »

Ceci confirmé par lettres patentes du roi Philippe-le-Bel, de l'an 1296.

Le Blanc remarque en cet endroit que les rois de France ont pris connoissance de toutes les affaires et différents mariages, tutelles et partages de la maison de Laval.

Les enfants d'André de Laval et de la dame Eustache de Beauçai son épouse furent :

1<sup>o</sup> Jean de Laval, seigneur de Châtillon en Vendelais<sup>1</sup> qui épousa Jeanne de Tinténiac. De ce mariage sortit seulement Jeanne de Laval, mariée au connétable Bertrand du Guesclin, et depuis, étant veuve, à Guy de Laval XII<sup>e</sup> du nom.

2<sup>o</sup> Le deuxième enfant d'André fut Guy, seigneur de Loué, marié à Jeanne de Pommerieux ; c'est de ce Guy que sont issues les branches des puînés de Laval dont nous avons parlé ci-dessus.

Querreau, en la page 1060 de sa Chronologie, donne une descente généalogique des seigneurs de Laval-Bois-Dauphin jusqu'à Emmanuel de Laval, marquis de Sablé et de Bois-Dauphin, marié avec Madeleine de Souvré, qui vivoient l'an 1625.

Nous parlerons des lignes de Laval-Lezay et de Laval-

1. [<sup>d</sup> Aux archives de la Mayenne (B, 865) il existe un curieux procès-verbal relatif au pavage de Saint-Tugal et au déplacement de la tombe de Jean de Laval.

[<sup>d</sup> Il fut inhumé aux Trois Maries de Montsûrs ; puis transféré au chœur de Saint-Tugal sous une tombe de pôtin de neuf pieds de long, sur quatre et demi de large qui portait pour inscription : « *Cy gît noble et puissant seigneur, sire Jean de Laval, chevalier, sire de Châtillon, de Meslay, de Montsûrs, décédé le 8 septembre 1398.* » Voir *Inventaire sommaire des archives de la Mayenne*, (série B, tome I, p. 202.)]



la Faigne [ainsi que des brisures de leurs armoiries, sur la fin de ce mémoire.]

Je n'ai point de remarques du temps du décès de Jeanne de Brienne de Beaumont; elle gît en l'abbaye de Clermont. Je dirai seulement qu'en exécutant la volonté de Guy VIII son mari, elle donna des biens à l'abbaye d'Etival, entre autres choses la terre de Livet en Charnie. Les lettres de cette donation sont datées de l'an 1301. Cette dame apporta à la maison de Laval la seigneurie Loué.







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





Le roman de Baudouin de Gavre<sup>1</sup>, qui est au trésor de Saint-Tugal, porte qu'il avoit épousé Margaline, fille de Thamirus roi de Hongrie, et qu'il étoit fils du noble et puissant seigneur Gérard de Gavre, sur l'Escaut, et qu'il vivoit du temps de Baudouin, comte de Flandre, qui avoit enlevé et pris à femme la fille du roi. Ce roman raconte de merveilleux exploits de sa vaillance.

[<sup>1</sup> Guy IX, ayant donc transigé de ses droits avec sa belle-mère comme nous avons dit, suivit la cour du roi de France, Philippe-le-Bel. Il fut pleige avec Henri baron d'Avaugour, les seigneurs de Châteaubriant, de la Guerche et de Pouancé, ses proches alliés, des conventions du mariage d'entre Jean de Bretagne, fils aîné du duc Arthur, et de Béatrix de Limoges d'une part ; et d'Isabelle de Valois, fille de Charles de France, comte de Valois et d'Alençon et de Marguerite de Sicile, comtesse d'Anjou et du Maine, d'autre part ; ce mariage fut accordé entre ces illustres parties le jour des brandons<sup>2</sup> l'an 1296.

[<sup>1</sup> Charles de France, frère du roi Philippe, à cause de son mariage avec la comtesse d'Anjou et du Maine, voulut lever une taille ou aide en ces deux provinces, à quoi Guy de Laval s'opposa, avec quelques autres barons du pays, disant que leurs vassaux ne devoient cette aide qu'à eux-mêmes ; et qu'eux, à cause de leurs baronnies, ne devoient service que de leurs corps et de leurs armes<sup>3</sup>.

se rendre compte de l'importance de ses seigneurs au XIII<sup>e</sup> siècle par les actes des *Layettes du Trésor des Chartes* numérotés 1088, 1245-1261, 1834, 2388, 2505, 2678, 2796, 2959, 3336, 3458, 3476.

[<sup>d</sup> Dans la *Collection des Sceaux des Archives*, les numéros 10394 à 10400 appartiennent à la famille de Gavre ; ils sont datés de 1237 à 1529. Ceux du XIII<sup>e</sup> siècle portent deux écus différents, « *Chevron brochant sur un double trescheur fleuronné* » et « *Trois lions rampants* ».

1. [<sup>d</sup> M. Van Dale a publié à Bruxelles, en un vol. in-4<sup>o</sup>, l'*Histoire des seigneurs de Gavres*, roman du XV<sup>e</sup> siècle, reproduit en fac simile.]

2. [<sup>d</sup> 3 mars 1297 (n. s.)

3. [<sup>d</sup> Au *Bulletin de la société d'Agriculture.... de la Sarthe*,



[<sup>1</sup> Néanmoins le roi ordonna aux gens de son parlement tenant à Pontoise que, « amoto impedimento et turbatione Guidonis domini de Laval, Andegaviæ et Cenomaniaë comitem prædicta possessione gaudere faciatis et terram explettare, etc.

» Actum die Jovis ante festum Sancti Dionisii, anno M<sup>o</sup> CCC<sup>o</sup> II<sup>o</sup> 1. »

[<sup>1</sup> Arthus, duc de Bretagne, fut plus doux en son endroit; car, en l'assiette des fouages de sa province, il assure à noble et féal seigneur de Laval de ne préjudicier aux droits et franchises de sa baronnie et de ses sujets; et ce, par lettres du vendredi après la décollation de saint Jean, en 1308.]

Notre Guy IX suivit le roi Philippe-le-Bel dans les guerres qu'il fit en l'an 1297 à Guy et à Robert de Flandre, alliés d'Adolphe empereur d'Allemagne et d'Edouard roi d'Angleterre; il prit ces deux là prisonniers et les

tome xvii, p. 504-522, on trouve « *les noms de ceus dou Maine et d'Anjou qui ont appelé contre monseigneur le comte Charles* » en 1301. Cette liste de plus de huit cents noms a été publiée par M. de Lestang et tirée à part à très petit nombre d'exemplaires.

Le dossier du procès est conservé aux archives nationales sous la cote K 214.

Le trésor des chartes aux archives nationales contient aussi de nombreux documents relatifs à ce procès, lequel dura de 1301 à 1317, ils ont été analysés par M. Marchegay au tome II, p. 188-208 des *Archives d'Anjou*.

Parmi eux se trouve une lettre du 7 mars 1303 (v. s.) prévenant le bailli de Tours que Guy de Laval s'est désisté de son appel; et, se mettant « à la merci du comte », a donné des gages pour l'amende qu'il a encourue.

Aux *Actes du parlement* nous n'avons trouvé aucune trace de l'instance.]

1. [<sup>d</sup> Cette analyse ne permet pas au lecteur de se rendre compte du sens de ce document.

Le roi, par sa lettre donnée à Pontoise le 4 octobre 1302, décide que l'appel formé par Guy de la cour du comte à la cour du roi ne peut relâcher en rien les liens de la vassalité.

Voir l'analyse donnée d'après l'original au tome II, p. 190, des *Archives d'Anjou*, et le texte *in extenso* p. 87 de l'*Histoire* de M. Couanier de Launay.]



viles de Lille et de Bruges sur eux et sur Edouard une grande partie des villes de Gascogne qui étoient de son obéissance : Cette guerre dura jusque en l'an 1299, qu'il y eut traité de paix avec le roi anglois <sup>1</sup>.

Les auteurs rapportent que ce seigneur de Laval étoit borgne et que son serment étoit : *Par la croix de Dieu*.

Les templiers étoient chevaliers demeurant dans une des parties du temple de Jérusalem, et là institués pour la défense des pèlerins vexés par les arabes, lorsqu'ils alloient visiter les Saints-Lieux de la Palestine ; [ils avoient] des commanderies et un grand-maître de leur ordre en France, et portoient un habit blanc, chargé d'une croix rouge, pour être distingués d'avec les autres ordres ; ils furent du temps de notre Guy, l'an 1307 accusés de crimes contre nature, d'hérésie et d'idolâtrie ; et, par l'autorité du pape Clément V et l'ordonnance du roi Philippe, furent brûlés dans les villes de Paris et de Senlis. Leur hôtel du Temple à Paris fut confisqué au profit du roi ; et dans la suite leurs biens ont été transférés aux chevaliers de Malte.

Cependant Jean Boccace, ce poëte fameux florentin, en son dernier livre où il traite des nobles infortunés, s'efforce d'excuser ces templiers, en chargeant l'honneur du pape Clément et du roi Philippe-le-Bel, qu'il veut tacher d'avarice en cette occasion.

Le roi Philippe-le-Long ayant succédé au roi Louis dit le Hutin, son frère, les Flamands ne voulurent s'astreindre aux articles qu'ils avoient accordés avec Philippe-le-Bel son père et pour ce, il leur déclara la guerre, manda les princes et seigneurs qui avoient des compagnies d'hommes d'armes de se rendre en son armée aux octaves de la

1. [<sup>a</sup> En 1304 au nombre des manceaux qui furent convoqués pour prendre part à la guerre de Flandre se trouve « le seigneur de Laval. » Voir La Roque, *Traité du Ban et de l'arrière-Ban*, p. 102.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Leurs enfants furent :

1<sup>o</sup> Guy X, leur successeur principal ;

2<sup>o</sup> Pierre de Laval, quarante-huitième évêque de Rennes, mort en 1357<sup>1</sup> ;

3<sup>o</sup> Razes de Laval, seigneur de Mérande et de Morhen en Flandre, qui, selon Queruau, épousa la dame de Sicambergue et d'Oriflambergue, mort sans postérité ;

4<sup>o</sup> Guyon de Laval, marié à Jeanne, fille de Pierre<sup>2</sup> comte de Chemillé, seigneur de Mortagne et de Brissac ;

5<sup>o</sup> Jean de Laval, seigneur de Pacy [sur Marne,] marié à Eléonore Le Bigot, de Luynes, en Anjou ; il fit la branche de Laval-Pacy, finie l'an 1393<sup>3</sup>.

6<sup>o</sup> Foulques de Laval, seigneur de Chaloyau, marié à Jeanne, fille de Gérard Chabot, baron de Retz ; il donna commencement de la branche de Laval-Retz<sup>4</sup> ;

1. [<sup>d</sup> Pierre III de Laval, fut évêque de Rennes de 1354 au 11 janvier 1357 (v. s.)

2. C'est sans doute lui qui fit en 1319 l'aveu indiqué par dom Bétencourt (*Noms féodaux*, II, p. 38) comme conservé au registre 432, p. 61.

3. [<sup>d</sup> Bourjolly n'est pas revenu plus loin sur cette branche des Laval-Pacy, dont la généalogie est donnée dans Moréri au mot *Laval* et dans Duchesne aux pages 581-585 de son *Histoire*.

[<sup>d</sup> La petite fille de Jean de Laval et d'Aliénor Le Bigot, Jeanne de Laval, épousa avant 1407 Jean de Villiers, sire du Hommet. Nous le voyons, de 1413 à 1460, rendre des aveux, lesquels, selon dom Bétencourt, (*Noms féodaux*, IV, 205) sont conservés aux registres 337, p. 63, 71 et 340. p. 37, 42.]

4. [<sup>d</sup> Le fils de Foulques de Laval, Guy, sire de Retz, rendit en 1405 des aveux lesquels, selon dom Bétencourt (*Noms féodaux* IV, p. 9), sont conservés aux registres 341, p. 103 et 345, p. 10.

[<sup>d</sup> Le tome II (1843-1844) des *Mémoires de la société archéologique de Touraine* contient un travail de M. de Sourdeval : *Les ducs de Retz et le château de Machecoul* où on trouvera, p. 31-53, 69, des renseignements sur les Laval seigneurs de Retz et sur le fameux Gilles de Laval.

[<sup>d</sup> Bourjolly omet ici de dire qu'en devenant héritière des Chabot cette branche des Laval dut quitter les armes de Laval pour prendre celles des Chabot ; ce sont ces dernières que porte le SEEL POUR SAUF CODVIT : DE GILLES : SIRE : DE : REYS : S : DE : POVSAVGES dont « le champ, encadré d'une bordure à tiers points fleurons, est un écu couché, chargé



7° Isabeau, mariée <sup>1</sup> à Jean de Lohéac dont est issu Jean de Lohéac père d'Alix, femme d'Alexis comte de Montfort, duquel est issu Jean de Montfort qui épousa Anne de Laval, seule fille et héritière de Guy XII<sup>e</sup> du nom ;

8° Catherine de Laval, mariée à Gérard Chabot, baron de Retz, seigneur de Faleron et de Froidfond <sup>2</sup> ;

9° Jeanne de Laval, religieuse et puis abbesse de Saint-Georges de Rennes, à laquelle succéda, comme abbesse, la marquise de Rieux et à celle-ci, Julienne Du Guesclin, sœur du connétable, l'an 1377.


d'une croix et surmonté d'un heaume de profil, sommé d'une tête de cygne entre deux ailes, le tout soutenu par deux cygnes. » Ce sceau magnifique est d'un diamètre de 0,056 ; il est figuré à la page 122 de la *Description des sceaux-matrices de M. E. Dongé* (Paris, 1873, 357 p. in-8°). L'écu porte : *d'or à la croix de sable*].

1. [<sup>d</sup> Elle mourut en 1322 et son mari le 20 juin 1347 (Voir Duchesne, *Histoire*, p. 568.)

2. [<sup>d</sup> Ce Gérard Chabot IV était frère de Jeanne Chabot épouse de Foulques de Laval.]







## CHAPITRE NEUVIÈME

GUY X

1333-1347

Guy X du nom [<sup>1</sup> baron de Laval et de Vitré, comte de Gavre, d'Acquigny et de Caserte, vicomte de Rennes etc.,] succéda à son père, l'an 1333.

Cette même année 1333 [<sup>a</sup> le clocher de l'église de la Trinité fut brûlé, ainsi qu'en témoignent les vers anciens suivants :

En l'an mil trois cent trente et trois,  
Par fortune de feu grégeois,  
De Laval fut ards le clocher  
Couvert de plomb qui moult est cher,  
Le dixième jour d'avril  
Dont fut la ville en grand péril.

[<sup>a</sup> On rapporte encore aujourd'hui, parmi les vulgaires, que le plomb du clocher, fondu par l'ardeur du feu, couloit comme un ruisseau brillant le long de la rue Renaise et que ce plomb; ayant été raffiné par le feu, on le convertit ensuite en métal dont on fondit une ou deux cloches pour l'église de Saint-Tugal] <sup>1</sup>.

1. Bourjolly avait intercalé ces anciens vers, à la fin du chapitre XII, plaçant par erreur ce formidable incendie en 1383 au lieu de 1333 qui est la vraie date.

Une notice manuscrite du docteur Buquet, citée par M. Isi-





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





pour frère germain, Jean de Bretagne comte de Montfort <sup>1</sup>, et pour aînée, Jeanne mariée à Robert comte de Bar ; des descendants de ce mariage vint René, duc d'Anjou et roi de Sicile, mari de Jeanne de Laval.

Alix, sœur puînée de Béatrix de Bretagne, épousa le comte de Vendôme ; de leur mariage sortit Louis de Bourbon, comte de Vendôme, époux de Jeanne de Laval-Montfort [en 1424.]

Guy X, sire de Laval, servit les rois de France en toutes leurs guerres mues de son temps ; il fut compagnon d'armes de Charles de Valois, frère du roi Philippe VI, qui l'honora d'une compagnie de gens d'armes, l'an 1328.

Le duc Jean de Bretagne, ne se voyant point d'enfants, fit, l'an 1338, assembler les états de sa province où il fit déclarer Jeanne dite la Boiteuse, fille de défunt Guy de Bretagne, son frère, son héritière au duché ; et fit jurer les barons de le lui maintenir, au préjudice de Jean de Bretagne, son frère puîné et consanguin, comme fils d'Arthur II et d'Yolande de Dreux, sa seconde femme.

Les Flamands s'étant élevés contre Louis de Flandre leur seigneur naturel, s'allièrent des ducs de Brabant et de Gueldres et du roi Edouard d'Angleterre, lequel ayant passé la mer avec son armée, assiégea la ville de Tournay ; le roi de France Philippe s'avança pour secourir cette place ; le duc Jean de Bretagne et Guy, seigneur de Laval <sup>2</sup> et de Vitré, son beau-frère, marchèrent

2. [<sup>d</sup> A la page 72 du *Nobiliaire de Montfort* se trouve la description du sceau de Jean IV.]

1. Voici le texte de la lettre par laquelle le roi de France convoquait en 1340 le baron de Laval à sa guerre de Flandre et le *priaît de lui octroyer* une composition de quatre deniers par livre pour frais de guerre :

« Sire de Laval.

» Nous sçavons et sommes certains que vous amez l'honneur et profit de nous et de nos besognes. Et, pour ce que premièrement, pour la défense de nostre royaume, nous convient



aussi pour la levée de ce siège avec notable compagnie de leurs sujets, mais y ayant eu trêves faites entre les deux rois pour un an, les gens d'armes se retirèrent et le duc Jean mourut en chemin, le dernier jour d'avril 1340.

Le seigneur de Laval, son beau-frère, fit apporter son corps en la province de Bretagne et ensuite inhumer à Ploërmel dans l'église des Carmes.

Icelui Jean de Bretagne, comte de Montfort-l'Amaury, de par sa mère, après la mort du duc son frère, prétendit avoir la possession du duché, nonobstant la déclaration des états de Bretagne faite en faveur de Jeanne la Boiteuse, [l'an 1338] disant que représentation n'avoit pas lieu en Bretagne <sup>1</sup>. La chose débattue devant le roi, le duché fut adjugé à Charles de Blois son neveu, mari de Jeanne la Boiteuse.

Jean, comte de Montfort, désobéissant à cet arrêt, se retira au château de Nantes, où il fit des partisans. Le roi sachant cette rébellion, envoya Jean duc de Norman-

faire frais et missions innombrables, nous avons fait parler à aucuns nobles de nos pays des comtés d'Anjou et du Maine, comme le vicomte de Beaumont, le sire de Mathefelon, Geoffroy de Beaumont et aucuns aultres nobles, que pour ce nous veuillent octroyer une composition de quatre deniers pour livre à estre levée pour un an pour le fait de la guerre, ainsy comme autrefois nous fut octroyé, la quelle imposition ils nous ont gracieusement octroyé ; et ainsy ont fait les bonnes villes.

» Si vous prions chèrement et à certe que la dicte imposition vous veuilliez gracieusement estre levée pour un an en vostre terre que vous avez ès dictes comtés et de ce ne vous veuille faillir et nous ecrirez sur ce vostre yolonté.

» Et aussi tenez-vous prêt et garni toutefois que nous le ferons savoir.

» Donné à la Suze au Mayne, le 18<sup>e</sup> de Juillet. »

1. [<sup>d</sup> Jean de Montfort était frère de Jean III de Bretagne, tandis que Jeanne de Penthièvre n'était que sa nièce, fille d'un frère plus âgé que Jean de Montfort. Elle appartenait donc à la branche aînée, et, *par représentation*, elle avait tous les droits. Mais on prétendait que le droit de représentation n'existait pas en Bretagne et que le duché devait appartenir au plus proche héritier *vivant*.



die son fils aîné et le comte d'Alençon son frère en Bretagne. Le seigneur de Laval, qui avoit fait serment au duc défunt de maintenir Jeanne la Boiteuse, suivit le fils du roi en cette occasion qui maintenoit le parti qui sembloit le plus juste, bien que le comte de Montfort fût son beau-frère et ce en l'an 1341 <sup>1</sup>.

En ce temps-là le roi Edouard d'Angleterre, faisant rebâtir le château de Windsor, dans lequel autrefois le grand roi Arthus avoit fait les renommés chevaliers de la Table-Ronde, sur cette imitation il institua *l'ordre du Jarretier bleu*, [ou de la Jarretière] au nombre de quarante des plus vaillants de ses états sous le patronage de saint Georges.

Belleforest <sup>2</sup> rapporte que ce prince, étant devenu amoureux d'Elips, comtesse de Salisbury, il fit, pour l'amour d'elle, crier un tournoi à tous venants dans la ville de Londres, où il porta le jarretier bleu de la maîtresse de son cœur. Le jarretier de cette dame lui étoit tombé en dansant, lequel le roi ramassa ; en conséquence de ce, les railleries de cour eurent leur lieu, mais le roi pour marquer la vertu et la pudicité de cette dame, institua l'ordre susdit de la jarretière, en laquelle sont mis en broderie et en lettres d'or ces mots : *Honny soit qui mal y pense*.

Jean Ouvrouin <sup>3</sup>, seigneur du Manoir, situé dans le faubourg du Pont-de-Mayenne de la ville de Laval, auquel les auteurs donnent qualité d'avocat, s'avisa de faire bâtir des tourelles à sa maison, sans la permission de Guy X ;

1. [<sup>d</sup> Le seigneur de Laval est indiqué par Froissart au nombre des seigneurs qui refusèrent de reconnaître Jean de Montfort (Froissard, éd. Kervyn de Lettenhove, III, 371. IV, 3.)

2. [<sup>d</sup> François de Belleforest, *Les grandes annales et histoire généralles de France* (Paris, 1579, 2 vol. in-fol.)]

3. [<sup>d</sup> M. La Beauluère a consacré une note intéressante dans ses *Annales de le Doyen*, p. 303-307, à la famille Ouvrouin. Plus loin, p. 308-318, il a analysé un important registre des redevances dues en 1356 à Guillaume Ouvrouin.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Le corps de Guy de Laval fut apporté à Vitré où Béatrix de Bretagne sa femme lui fit faire et élever un tombeau au chœur de l'église du chapitre de la Madeleine de la fondation des barons de Vitré, sur lequel on lit cette inscription :

CY DESSOUBS GIST NOBLE ET PUISSANT SEIGNEUR GUY SIRE DE LAVAL ET DE VITRÉ, QUI TRÉPASSA A LA BATAILLE DE LA ROCHE-DERRIEN, LE 18<sup>e</sup> DE JUIN 1347 <sup>1</sup>.

Anne, duchesse de Bretagne, entendant un jour la messe en cette église, fut curieuse de lire l'épithaphe sur ce tombeau. Alors elle dit tout en colère, que ce seigneur avoit été le plus cruel ennemi de ses ancêtres et qu'il étoit mort soutenant une guerre injuste contre son prince : elle commanda à l'un de ses gens de donner un coup de marteau sur la prunelle de l'œil de la [statue] de marbre blanc, et puis elle s'en désista par un soudain repentir. D'Argentré, en son histoire, rapporte ce petit trait de ressentiment de cette princesse.

Béatrix de Bretagne survécut de longues années à Guy son époux et mourut seulement le 7 de novembre 1384 ; son corps gît en l'église de Clermont, à côté du grand autel, à l'opposite du tombeau de Guy XII son fils <sup>2</sup>.

Laval avec Caton, prétend que la mort de notre Guy, premier baron de Bretagne, fut la principale cause de la perte de Charles de Blois et que ce duché de Bretagne fut transmis aux successeurs du comte de Montfort.]

1. [<sup>d</sup> Dom Morice, t. i. p. 276 ; preuves t II, col. 30.]

2. [<sup>d</sup> Son épithaphe qui existe encore, a été publiée dans le *Bulletin archéologique du comité historique*, tome IV (1847-1848) p. 76, d'après un estampage de M. l'abbé Tournesac.

CY GIST NOBLE DAME BIATRIX DE BRETAGNE, DAME DE LAVAL ET DE VITRÉ, FILLE DU DUC ARTHUR JADIS DUC DE BRETAGNE ET DE LA ROINE D'ESCOCE LAQUELLE BIATRIX DÉCÉDA LE VII<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE L'AN MIL CCC III<sup>xx</sup> et II

[<sup>d</sup> Bourjolly a commis une double inexactitude en assignant à son décès la date du 7 novembre 1384.]



---

Leurs enfants furent :

1<sup>o</sup> Guy XI, leur premier successeur ;

2<sup>o</sup> Jean de Laval, lequel succéda à son frère ;

3<sup>o</sup> Béatrix de Laval, mariée au mois de février 1361, avec messire Olivier de Clisson qui fut depuis connétable de France <sup>1</sup>.

1. [<sup>d</sup> Ils eurent deux enfants : Béatrix qui épousa Alain VIII de Rohan, et Marguerite, qui fut la femme de Jean comte de Penthièvre (Voir Duchesne. *Histoire*, p. 570.)







## CHAPITRE DIXIÈME

GUY XI

1347-1348

Guy XI succéda à son père [1 aux baronnies de Laval et de Vitré, aux comtés de Gavré, d'Acquigny, de Caserte, etc.] l'an 1347. Il fut fait prisonnier, comme nous l'avons dit, à la bataille de la Roche-Derrien, retiré et sa rançon payée par Béatrix de Bretagne sa mère.

Guy de Laval, son père, l'avoit marié, dès l'an 1338 1, avec Isabeau de Craon 2, sœur unique de Maurice, baron de Craon : Et comme elle étoit impubère, il fut stipulé, par le contrat de mariage, qu'elle seroit livrée entre les mains de la dame Béatrix et que si Guyon venoit à décéder avant l'accomplissement total, elle seroit rendue à Sablé libre du lien de mariage, à Maurice de Craon son frère et à Pierre et Guillaume de Craon, ses oncles.

1. [1 D'après Duchesne le jeudi après la mi-carême 1338, c'est-à-dire le 11 mars 1339.

2. [2 Voir sur Isabeau de Craon les *Chroniques Craonnaises* (Le Mans, 1871, in-8°) p. 237-243. Voir aussi au tome VIII, p. 60 des *Mémoires de la Société de Touraine*, une note de M. de la Ponce. Elle étoit fille de Maurice VII de Craon et de Marguerite de Mello. Elle épousa en premières noces, par contrat de l'an 1338, Guy XI ; en secondes noces Jean Bertrand de Briquibec, vicomte de Fauquernon ; enfin son troisième mari fut Louis de Sully souverain de Boisbelle. Elle décéda le 2 février 1394.

Elle avoit un frère, Amaury IV de Craon, mort le 30 mai 1371, et deux sœurs : Yolande, mentionnée dans un arrêt de 1404, et Jeanne, qui épousa le seigneur de Montbazou.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.







## CHAPITRE ONZIÈME

GUY XII

1348-1383

Guy, XII du nom, succéda à son frère l'an 1348. Son mariage [eut lieu] la même année ; il épousa Louise de Dinan, héritière unique de la maison de Châteaubriant, par la mort de Geoffroy VIII son frère, seigneur de Châteaubriant, tué à la bataille de la Roche-Derrien, le 18 de juin 1347.

Pendant le cours de ce mariage, les guerres continuèrent toujours en Bretagne entre Charles de Blois et Jean de Montfort pour l'occupation du duché, celui-ci favorisé de l'Anglois et celui-là soutenu des François.

Notre Guy, qui étoit cousin germain des contendants, [parut] neutre en cette guerre<sup>1</sup>, se tenant quasi toujours en Guyenne pour la conservation des places appartenant à la dame son épouse pour le service du roi, jusqu'en l'année 1370, que les Anglois, sous la conduite de Robin<sup>2</sup> Knolles, renversoient les châteaux et ravageoient les pro-

1. [<sup>d</sup> Peu après son avènement, il figure dans deux provinces au nombre des seigneurs « à qui fu escript par le roy pour venir à son mandement quand mestier serait » par lettres closes du 23 août 1350. Voir la Roque, p. 109 et 112.

2. [<sup>d</sup> Robert Knolles, célèbre aventurier anglais qui, simple archer, parvint, grâce à ses rapines, à une immense fortune.]



vincés de ce royaume, auquel temps le roi Charles V donna commission à Guy XII de lever deux compagnies de chacune cent hommes d'armes pour servir en Guyenne et pour s'opposer aux dégâts de Knolles <sup>1</sup>.

Louis de France, duc d'Anjou, étoit pressé en ses terres par les troupes angloises, Guy [<sup>1</sup> montra sa magnificence envers ce prince et] lui consentit de lever pour un an seulement, vingt-cinq francs d'or sur chacune de ses paroisses, pour les employer à la nécessité de ses affaires, et ce le 14 juin 1372.

Pour la solde de ses deux compagnies d'hommes d'armes le roi Charles V donnoit à Guy trois cents francs d'or par mois, suivant les rôles de l'an 1374.

Et pour le paiement et entretien des garnisons qui étoient dans les places fortes appartenant à Guy de Laval, en Guyenne, sa majesté lui fournissoit trois mille francs d'or par an, suivant les autres rôles de l'an 1379.

Louis duc d'Anjou, avant que d'entrer en Guyenne pour combattre les Anglois, fit son entrée en la ville d'Angers en l'année 1377. Bourdigné rapporte que le sire de Laval marchoit à la droite du duc et le connétable du Guesclin à sa gauche. Notre Guy, avec ses compagnies de gendarmes, suivit le prince angevin, lequel accompagné du connétable, défit, les Anglois devant Bergerac et prit sur eux pendant cette campagne cent trente-six villes ou places fortes <sup>2</sup>.

Le duc Jean de Bretagne, comte de Montfort, se portant toujours ennemi de cet état, le roi désira réunir le duché de Bretagne à sa couronne; pour cet effet, dès l'an 1373,

1. [<sup>a</sup> Froissart mentionne à diverses reprises les actes de Guy XII. Voir édition Kervyn vi, 21, 23; viii, 81, 148, 150, 176; xvii 525; viii 223, 239, 240, 261, 274, 292, 314, 326. 338 339, 345, 353; xvii, 555; viii, 345, 356, 364, 415; ix, 60, 80, 133, 210, 309, 318; xii, 153; ix, 321, 331; x, 126, 129, 135, 138, 189; xii, 5, 161-173, 175-179; xiii 125; xv, 208.

2. [<sup>a</sup> Nicolas Gilles.]



le duc d'Anjou frère du roi et le connétable du Guesclin étoient entrés en Bretagne avec de grandes forces, et quelques barons se rangeant du parti du roi, tout fit joug<sup>1</sup> à ses armes, à l'exception d'Auray, Derval et Brest. Lors le duc Jean, craignant d'être surpris, se retira en Angleterre, pourquoi il s'en suivit l'arrêt de la cour des pairs de France, [de 1378] qui, le convainquant de félonie envers le roi, son souverain, confisquoit à son profit le duché de Bretagne.

Les choses en cet état, le roi manda les grands barons de Bretagne de venir vers lui, pour lui accorder cette réunion prétendue, attendu les récidives du duc Jean et ses associations avec l'Anglois, ennemi de sa couronne, promettant qu'il leur feroit bonne part des seigneuries de la province.

L'histoire dit que les seigneurs de Rohan et de Clisson prêtoient l'oreille au roi ; mais que le seigneur de Laval lui repartit qu'il ne se trouveroit point en conseil où il fut question de dépouiller son cousin germain ; qu'il garderoit bien ses places sans craindre aucun inconvénient préjudiciable à sa majesté, qu'il suivroit le chemin que lui avoient tracé ses ancêtres qui n'avoient jamais varié et s'étoient [toujours] tenus fermes au service du roi, dont il avoit bien pris à l'état ; au reste, qu'il supplioit le roi de pardonner au duc, de le remettre en sa bonne grâce et qu'il se rendoit pleige de sa fidélité à l'avenir.

Le roi accord, dissimula pour lors ; et ces barons s'étant assemblés à Paris dans l'hôtel du sire de Laval, il leur fit connoître la conséquence de la prétention de sa majesté ; qu'ils étoient princes en Bretagne et qu'ils ne seroient plus rien en France ; qu'il leur feroit bientôt naître quelque différend pour les abaisser : « *Le roi* » *commande, et le duc prie,* » disoit le sire de Laval ;

1. « Faire joug, » se soumettre. V. Littré, Dictionnaire, v<sup>o</sup> joug, historique.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



de son comté de Flandre, contre [la rébellion de] ses sujets conduits par Artevelde, ce que le roi lui promit. Et pour ce, le roi, ayant appareillé son armée, le connétable de Clisson, beau-frère du sire de Laval, la conduisit jusqu'à Comines d'où les rebelles et leur chef Artevelde avoient chassé les gens du comte et avoient rompu deux arches du pont qui est sur l'Escaut, pour empêcher le passage de l'armée royale.

Sur cette difficulté le roi commanda au connétable de tenter le passage, lequel ayant choisi deux mille hommes tant de pied que de cheval, il passa au-dessus de la ville, pendant la nuit, la rivière sur quelques petits bateaux et à gué sur les chevaux ; ayant ainsi surpris les Flamands les mit en fuite et entra dans Comines où le pont ayant été incontinent réparé, le roi passa avec son armée outre la rivière.

Belleforest rapporte ceux qui suivirent le connétable en cette périlleuse entreprise de guérer un fleuve, ayant en barbe une grande armée d'ennemis.

Ce furent les seigneurs de Rohan, de Laval, de Rieux, de Beaumanoir, des Barres, de Longueville, du Guesclin, de Rochefort, de Malestroit et autres jusqu'à six cents hommes d'armes ou archers, sans aucuns valets ; ceci arriva le 20 octobre 1382.

Le roi, voyant que les Flamands étoient en grand nombre tenant les champs près de lui, se délibéra de les combattre et ordonna ses batailles. L'avant-garde étoit conduite par le connétable de Clisson et les maréchaux de Sancerre et de Blainville, accompagnés des comtes de Saint-Paul et de Harcour, des seigneurs de Châtillon, de Laval et de Hangest.

La bataille conduite par le roi, le duc de Bourgogne le duc de Valois, et plusieurs princes et grands seigneurs. Le roi étoit seul à cheval et néanmoins furent ordonnés quatre chevaliers à l'entour de sa personne savoir : le



Bègue de Villaines, les seigneurs de Pamiers et d'Acy et Guy de Bayeux et il fut crié de par le roi, que tous se missent à pied et que nul ne se mît en fuite à peine de la vie ; sur ce, les seigneurs renvoyèrent leurs chevaux.

Une chose prodigieuse arriva avant la bataille, c'est qu'il parut une si grande abondance de corbeaux, que les deux armées en furent environnées. Enfin, le jeudi 27 de novembre 1382, les batailles commencèrent à marcher les unes contre les autres, et venant à combattre main à main, les Flamands se portèrent si âprement que de prime face, ils firent reculer les François ; mais [ceux-ci] reprirent tel courage et repoussèrent si vaillamment les Flamands, qu'ils les firent tomber à grand tas les uns sur les autres, si bien qu'on estimoit, à la fin de la bataille, qu'il y avoit bien quarante mille Flamands morts et que du côté des François il en mourut fort peu. Ce fut en un lieu appelé Roosebeke. Belleforest rapporte que cette bataille fut donnée sur le Mont-d'Or, entre Courtray et Roosebeke.

L'historien Favyn<sup>1</sup> dit que l'oriflamme, cette pieuse enseigne des rois de France, fut portée en cette guerre par Messire Guy de la Trémoille, mais les auteurs que je suis en ce mémoire, écrivent que le roi la donna à un vieil et vaillant chevalier Messire Pierre de Villiers, lequel, avant que de la prendre, reçut le corps de Jésus-Christ et fit les serments en tel cas accoutumés.

L'histoire rapporte encore un autre prodige en cette guerre, qui est que pendant cinq ou six jours avant que les deux armées s'entrechoquassent, le temps étoit si obscur et nuageux que les hommes avoient peine à se voir ; mais qu'incontinent que le roi Charles eut commandé qu'on déployât l'oriflamme, l'air devint beau et clair et le soleil commença à luire.

1. [<sup>d</sup> André Favyn auteur du *Théâtre d'honneur et de chevalerie* ; Paris, 1620, 2 in-4°.]



Froissard, qui vivoit en ce temps-là, dit qu'il périt en cette défaite trente et cinq mille Flamands avec leur chef Artevelde ; le jeune roi désirant de voir le corps mort de ce chef ; on amena un capitaine Flamand, qui avoit combattu auprès de lui dans le champ de bataille et qui le fit voir au roi et à ceux de sa compagnie. Le roi pour cet office, voulut faire habiller les plaies de ce capitaine prisonnier, mais il ne le voulut souffrir, disant que pour la liberté de son pays, il vouloit mourir avec les autres.

Les Anglois, ayant rompu la trêve et étant abordés à Calais, entrèrent hostilement en Artois et en la Picardie. Le roi, après avoir préparé son armée pour repousser les ennemis, prit l'oriflamme en l'église de Saint-Denis et la bailla à porter à messire Guy de la Trémoille, chevalier. Le duc Jean de Bretagne vint avec ses gens joindre l'armée royale ; mais ce duc, avant que de partir et pendant son absence, constitua notre Guy de Laval, son féal cousin, son lieutenant et gouverneur général de sa province, avec pouvoir d'y agir comme sa propre personne ; les lettres du duc à cet effet sont datées du 22 janvier 1383.

Les Anglois ayant mis le siège devant Ypres, le roi s'y en alla ; le connétable de Clisson et le duc de Bretagne menaient l'avant-garde, à dessein de les attaquer, mais ces assiégeants mirent le feu dans leur camp et s'enfuirent jusqu'à Bourbourg, qui fut rendue au roi par une capitulation trop favorable aux Anglois, qui leur fut moyennée par le duc de Bretagne, en considération, disoit-on, des services qu'ils lui avoient autrefois rendus, dont le reste de l'armée ne fut pas content.

Il faut que je rapporte une merveille :

Un soldat françois, étant entré par force dans une des églises de Bourbourg, vit une image d'argent de saint Jean sur un autel qu'il vouloit prendre et emporter, mais l'image lui tourna le dos. Cet homme devint alors comme enragé : cet exemple donna de la terreur à ses compagnons.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

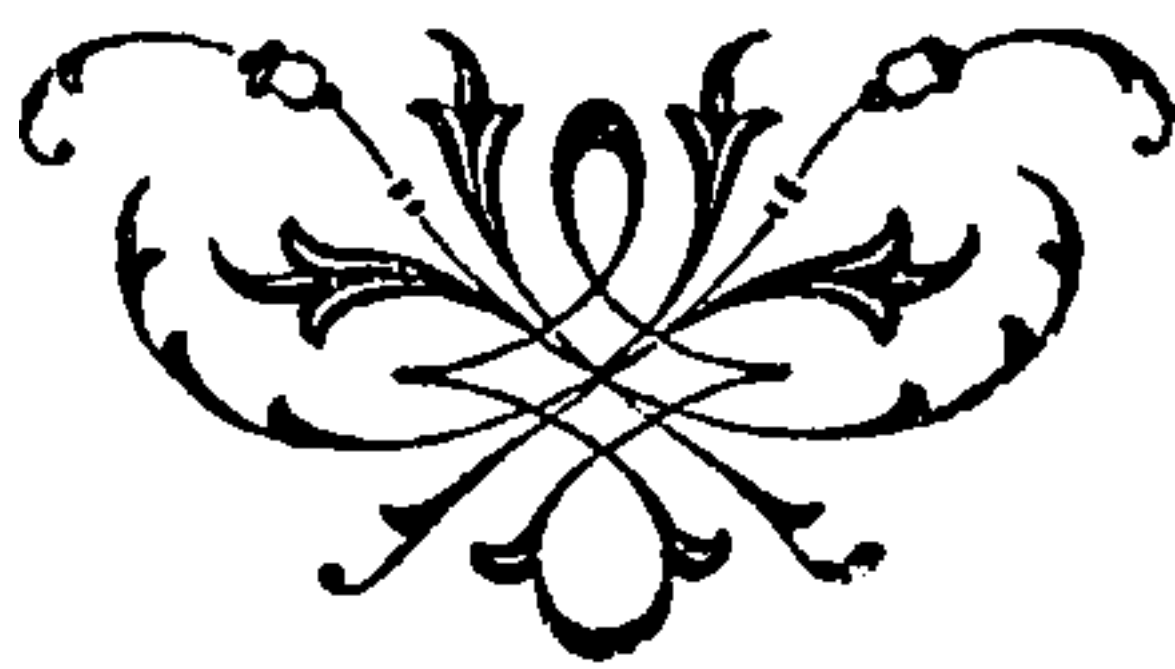
\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





somme de quarante mille francs, payée pour cette rançon par le sire de Laval, datée de l'an 1366.

Comme le seigneur du Guesclin étoit grand ami et qu'il entra en l'alliance de la maison de Laval, par son mariage avec Jeanne, seule héritière de Jean de Laval, seigneur de Châtillon-en-Vendelais, de Montsûrs et de Meslay et que cette Jeanne, étant veuve de ce seigneur, elle épousa en secondes noces notre Guy XII, seigneur de Laval, je joins à ce mémoire un sommaire des actions de Bertrand du Guesclin, ce grand connétable de France, et de diverses choses arrivées après son trépas.







## CHAPITRE DOUZIÈME

BERTRAND DU GUESCLIN

1320-1380

Bertrand du Guesclin, fils puîné de Raoul du Guesclin <sup>1</sup>, parut dans un tournoi qui se faisoit à Rennes en présence du duc de Bretagne; et, ayant renversé par son adresse et par sa force presque tous les tenants, il y acquit le titre de vaillant. Ensuite s'étant signalé par plusieurs actions militaires, Charles V, dit le Sage, lors régent en France, l'attira à son parti contre l'Anglois et le Navarrois qui faisoient la guerre en ce royaume. Il lui donna des troupes avec lesquelles il prit Melun, Mantes et Meulan. Et notre Charles, après avoir été sacré à Reims le 16 mai 1364, fit du Guesclin son lieutenant à Rouen, qui en cette qualité donna une bataille devant la ville de Cocherel au captal de Buch, lieutenant du roi d'Angleterre, qu'il défit et prit prisonnier.

Le roi, désirant voir le captal entre ses mains, le reçut de du Guesclin et en récompense le roi lui donna le comté de Longueville <sup>2</sup>.

1. [<sup>d</sup> La jeunesse de du Guesclin de 1320 à 1364 a été savamment étudiée par M. Siméon Luce dans le tome I de son *Histoire de Bertrand du Guesclin* (Hachette, 1876, in-8°). Malheureusement ce beau travail, malgré le succès qu'il a obtenu, ne semble pas devoir être terminé.

2. [<sup>d</sup> Par lettres du 27 mai 1364, insérées par Hay du Chastellet dans son *Histoire de du Guesclin*, p. 297].



Pendant la guerre qui se faisoit en France, il y avoit débat en Bretagne entre Charles de Blois, époux de Jeanne dite la Boiteuse, fille de Guy de Bretagne, d'une part et Jean de Montfort, puîné de la maison de Bretagne, pour raison de la propriété du duché de Bretagne.

Les évêques et seigneurs les voulurent accorder en partageant le duché, mais les parties s'étant trouvées difficiles sur l'acceptation de cet accord, la fameuse bataille d'Auray décida en faveur de Jean de Montfort ; « *Victrix causa Deo placuit* ; » Charles de Blois y ayant été tué et Bertrand du Guesclin, qui tenoit son parti, fait prisonnier par Robert de Chandos, chevalier Anglois, le jour de saint Michel l'an 1369.

La Bretagne étant pacifiée et du Guesclin hors de la prison d'Angleterre, il rassembla quantité de troupes qui fouloient le plat pays de France et les conduisit en Espagne pour combattre les Sarrasins, ennemis de la loi chrétienne. Il se joignit avec Henry d'Espagne, contre dom Pedro le Cruel, roi de Castille, qui avoit fait mourir la reine Blanche de Bourbon sa femme, pour épouser la fille d'un juif, son médecin ; lequel ayant été vaincu, dans une bataille, le susdit Henry d'Espagne fut proclamé roi de Castille, l'an 1365.

Dom Pedro, échappé à la bataille, s'en vint à Bordeaux vers le prince de Galles (celui qui gagna la bataille de Poitiers sur le roi Jean) auquel il fit de grands présents de pierreries et promit de lui bailler la plus grande partie de ses états, au cas qu'il pût le réintégrer.

Sur ce, le prince de Galles et le duc de Lancastre son frère (qui épousa la fille de dom Pedro en un village auprès de Bordeaux) menèrent une grande armée en Espagne, composée de la fleur de la noblesse de Guyenne. Il y eut une sanglante bataille donnée au lieu de Najara où il mourut vingt-quatre mille hommes. Le champ de bataille demeura à dom Pedro et au prince de Galles, par le moyen de laquelle il fut remis dans son royaume.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Espagne au secours du roi Henry contre dom Pedro lequel avoit pris l'alliance et épousé la fille du roi de Bellemarine, sarrasin, en reniant la loi chrétienne, pour en avoir de l'aide contre Henri. Celui-ci accompagné de du Guesclin gagna six batailles par sa conduite et en la dernière dom Pedro fut pris prisonnier par le Bègue de Villaines, chevalier françois, duquel Henri l'acheta et lui fit trancher la tête devant la ville de Séville. Ainsi finit ses jours ce mauvais prince, meurtrier de sa femme, de tant de gens de bien et apostat de la loi de Jésus-Christ.

Ces batailles gagnées et le royaume d'Espagne recouvert par Henri encore une fois grâce à la valeur et conduite de du Guesclin <sup>1</sup>, le mirent en haute réputation, de sorte que le roi de France Charles V se voyant assailli en plusieurs endroits de son royaume, par les Anglois et leurs alliés, dépêcha en Espagne le maréchal d'Eichen (?) pour le prier de revenir en France et lui aider contre ses ennemis, lui promettant le sieur maréchal, de la part du roi, l'épée de connétable de France. L'occasion de cette haute dignité le fit repasser en France avec de belles troupes qui se grossissoient de jour à autre en son chemin faisant; il prit plusieurs places sur les Anglois jusqu'à son arrivée à la cour.

Ce sommaire de la vie et des actions de ce grand capitaine, jusqu'à sa promotion à l'état de connétable, extrait de l'historien Nicolas Gilles, scholié par Belleforest, ne déplaira peut-être pas au lecteur curieux; parce que l'esprit de l'homme qui se porte toujours à la connoissance des choses hautes et relevées, se délecte aussi, souventes fois, par la réflexion des actions magnanimes et valeureuses de ceux qui l'ont devancé <sup>2</sup>.

1. [<sup>d</sup> C'est en 1369 que Henri de Tanstamarre conféra à du Guesclin le duché de Molina. V. au *Bulletin de la Société d'Ille-et-Vilaine*, tome VII, p. 251-289, le texte de sa charte du 4 mai 1369.]

2. [<sup>d</sup> Nous trouvons dans le Froissard de M. Kervyn plusieurs



Il me plaît de faire en cet endroit une brève dissertation : Les auteurs lavallois traitant de la généalogie des seigneurs de Laval et de leurs alliances, conviennent que Jeanne de Laval, fille et seule héritière de Jean de Laval, seigneur de Châtillon en Vendelais, épousa Bertrand du Guesclin, connétable de France ; mais aucun de ces auteurs n'appelle cette héritière Tiphaine, ainsi que l'historien Gilles nomme la femme de du Guesclin qu'il visita, l'an 1337, après sa sortie de sa prison de Bordeaux ; sur quoi l'on peut avancer, avec quelque vraisemblance, que cette dame Tiphaine<sup>1</sup> étoit bretonne et dame de la Roche-Derrien, laquelle étant décédée pendant la guerre que son mari conduisoit en Espagne, lui, de retour en France et pourvu de l'état de connétable, se maria lors avec la dame Jeanne, héritière de Laval-Châtillon ; son contrat de mariage est au trésor de Laval, et daté du samedi après la fête de saint Sébastien<sup>2</sup> 1373.

Quoi qu'il en soit le roi honora Bertrand du Guesclin de l'état de connétable de France le 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1370<sup>3</sup> et lui bailla une épée laquelle du Guesclin dégaina ès présence de tout le Grand-Conseil, protestant qu'il ne l'emploiroit que pour le service du roi et de la couronne.

lettres de du Guesclin. Ce sont les suivantes : 1363, 9 décembre, du Guesclin à Guillaume de Felton, xviii, 474 ; 1375 — Mémoire de du Guesclin sur son procès avec le duc de Lancastre, xviii, 511 ; 1379, 19 août — Du Guesclin au duc d'Anjou, ix, 536 ; 1379, 23 août — Du Guesclin au duc d'Anjou, ix, 537.

1. [<sup>d</sup> M. Siméon Luce dans son *Histoire de du Guesclin*, in-8°, p. 399, place à la fin de 1363 le mariage de du Guesclin avec Tiphaine Ragueneil, qui mourut en 1372 sans lui avoir donné d'enfants.]

2. [<sup>d</sup> 21 janvier 1374 (n. s.)]

3. [<sup>d</sup> Les provisions de l'office de connétable, vacant par la démission de Robert de Fiennes, dit *Morel*, en faveur de du Guesclin, données à Paris, en l'hôtel de Saint-Paul, le 2 octobre 1370, ont été insérées au volume D, fol. 101 du *Mémorial de la Chambre des Comptes*.]



Pendant les dix années que ce vaillant seigneur a porté l'épée de connétable, il l'a toujours tirée heureusement et fidèlement pour son roi dans l'Anjou, la Guyenne et le Poitou contre les Anglois. L'an 1372, il lui soumit toute la Bretagne, à l'exception de Brest, Auray et Derval, blâmant la félonie du duc Jean de Bretagne, son seigneur naturel, en servant le roi de France, son souverain seigneur.

Ce roi sage fit un édit, le 26<sup>e</sup> jour de mai 1375<sup>1</sup>, portant que les enfants de France ne seroient point désormais couronnés rois de France, jusqu'à ce qu'ils eussent l'âge de treize ans accompli lequel édit en forme de loi, en présence de l'aîné fils du roi, des ducs de Berry et de Bourgogne, ses frères, des autres princes, seigneurs et gens de l'université, fut publié et approuvé par les gens de la cour du parlement.

Le connétable du Guesclin — à cause de la trêve accordée à Bruges entre les François et les Anglois, au mois de juin 1377 — étant de séjour au château de Montsûrs, appartenant à Jeanne de Laval son épouse, Marguerite de Poitiers, vicomtesse de Beaumont, lui proposa le mariage d'entre Jean de Vendôme seigneur de Feuillette son neveu, et Marie d'Orange, nièce du connétable, ce qu'il agréa. La vicomtesse donna à son neveu la terre et seigneurie du Lude, évaluée à dix-huit mille francs d'or ; et le connétable donna à sa nièce dix mille francs d'or. Le contrat de ce mariage est du 13 juillet 1378<sup>2</sup>.

Environ Pâques de l'an 1380, ceux du Languedoc députèrent vers le roi le prièrent de leur bailler un capitaine pour les défendre de certaines compagnies de gen-

1. [<sup>a</sup> L'édit portant que les rois seront majeurs à quatorze ans est d'août 1374 ; il a été publié en parlement, en lit de justice, le 21 mai 1375 et fut dressé en trois originaux. Voir *Musée des Archives nationales* (Paris, 1872, in-4°) p. 226.]

2. [<sup>a</sup> Voir *Le château du Lude* (Paris, 1854, in-8°) p. 33.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





---

comte du Maine. Cet inventaire fut clos en présence de Jean de Feschal, seigneur de Thuré et de Poligné, chevalier, député du duc d'Anjou, comte du Maine. Le Blanc écrit que la procédure de ce sénéchal n'eut point de suite.

Le château de Montsûrs, qui a été la demeure des petits-fils puînés de Mathieu de Montmorency et d'Emma, dernière du nom de l'ancien Laval, qui a été, comme nous venons de dire, honoré du séjour du vaillant du Guesclin et décoré d'un pieux collège de chanoines, mériterait qu'on en fît la description, qu'on parlât de sa situation sur la croupe d'une montagne escarpée naturellement de trois côtés, de deux petites rivières, la Jouanne et la Gérane<sup>1</sup>, qui s'assemblent à son nord pour son utilité et pour sa force ; de ses avenues pavées contre l'injure des temps pour en faciliter l'abord ; mais je me contenterai de dire que les ruines sourcilleuses qui en restent de la fureur des Anglois, font connoître la magnificence des premiers seigneurs de Laval qui l'ont bâtie et en ont fait un membre de leur ancienne baronnie de Laval. Une grosse tour ronde demi-ruinée qui fortifioit au sud l'enceinte de ce château, a beaucoup de rapport avec les deux tours qui flanquent la porte Renoise de la ville de Laval.

Nous avons remarqué, dans la vie de Guy V, quelques droits utiles et honorifiques, de la dépendance de ce superbe château.

Madame de Longueville, Jeanne de Laval, passa le temps de sa viduité avec des marques d'une grande vertu ; car lorsqu'elle paraissoit à la cour de France c'étoit plutôt pour honorer la mémoire du défunt connétable son mari, que pour s'y conserver ambitieusement le rang et les prérogatives que sa dignité lui avoit acquises.

1. Gérane, plus connue aujourd'hui sous le nom d'Evaille.



Elle traita favorablement Olivier du Guesclin, héritier de son mari, tant pour son douaire que pour la reprise de sa dot ; se contentant de la jouissance de la moitié du comté de Longueville et de cinq cents livres de rente sur des terres en Bretagne, par accord passé entre eux à Sablé, le 4 mai 1383.

Les principaux gentilshommes de sa maison étoient Jean de Saint-Didier et Guillaume de Courceriers, chevaliers ; dame Isabeau de Coësmes étoit comme l'intendante de sa maison ; Jeanne de Courceriers et Jeanne de Belois ses demoiselles. Lorsque cette jeune dame étoit en province, elle se tenoit ordinairement, avec le seigneur de Châtillon son père, au château de Meslay. La tradition de ce pays porte qu'elle faisoit souvent des parties de chasse pour se récréer en la forêt de Meslay et qu'à l'une des extrémités de cette forêt, au sud, elle acquit le domaine de *la Féaudière* où elle fit bâtir une maison pour s'y reposer avec l'équipage de sa vénerie.

La maison de la Féaudière <sup>1</sup> a son ouverture au midi ; l'on monte par un degré de pierre de tuffeau dans la salle qui est au milieu de deux grandes chambres ; le second étage est de la même manière ; il y a une vis et des marches de carreaux dans une tour ronde pour l'exploitation jusqu'au troisième logement.

Au derrière de cette maison, vers le couchant, cette dame fit faire un beau jardin, contenant environ un arpent de forme carrée ; les allées, tant du circuit que des traverses, qui formoient huit carrés, étoient bordées de beaux buis et au milieu de ce jardin on avoit compassé un espace rond où toutes les allées venoient s'amortir. Le cercle de cet espace étoit planté d'un double rang de buis, dans lequel on pratiqua, avec le temps, six sièges dans les buis.

1. Fief, aujourd'hui situé dans la commune de Saint-Charles-la-Forêt, autrefois vassal de la châtellenie de Meslay.



Ce jardin est environné de fossés pleins d'eau qui forment un beau canal à l'ouest et à cent pas de là, il y a dans un petit marais, une élévation de terre de figure presque ronde que les paysans nomment la citadelle.

Il y a deux grandes portes pour entrer dans la cour de cette maison ; l'une est au sud ; et, sortant par icelle, on entre dans une belle et longue allée, plantée de noyers et autres fruitiers, qui va directement aboutir sur une chaussée pratiquée entre deux étangs qui sont de la dépendance de ce domaine.

L'autre porte est au nord, sur laquelle il y a un beau pavillon qui servoit à l'oisellerie ; aux côtés de cette porte sont les écuries.

Sortant par cette porte, au nord, on passe par une grande place toujours verte pour entrer dans une allée plantée de châtaigniers qui conduit dans la forêt de Meslay.

Au levant de cette porte il y a encore une large allée nommée *le Promenoir*, plantée d'un côté d'arbres fruitiers et de l'autre de grands chênes toujours verts.

Du bout de ce promenoir on voit une grande prairie et un bois taillis sur la droite ; et sur la gauche, la vue se borne par l'opposition d'un bois de haute futaie, au milieu duquel il y a une allée plantée en alignement qui aboutte sur le chemin tendant de la forêt de Meslay au lieu seigneurial de Gérigné<sup>1</sup>, où André de Laval, seigneur de Montsûrs et de Meslay, aïeul de cette dame, Jeanne de Laval, avoit fondé une chapellenie, qui fut approuvée par Guy de Laval son frère, évêque du Mans, l'an 1336, ainsi que nous avons remarqué sur la fin de la vie de Guy VIII.

La même tradition porte que ce lieu de Gérigné servoit de chapelle à la dame de Laval pour y entendre la

1. *Gérigné*, aujourd'hui simple hameau, situé commune de Grez-en-Bouère.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

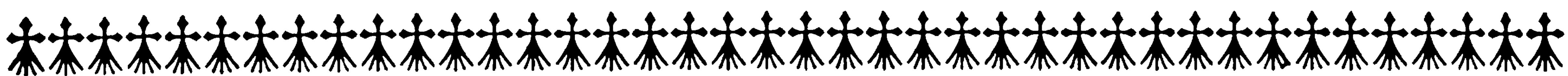
Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**





## CHAPITRE TREIZIÈME

GUY XII (*SUITE*)

1383-1412

Nous avons laissé notre Guy XII gouvernant le duché de Bretagne ; le duc Jean, étant de retour de l'armée de Flandre, la commission de Guy, baron de Laval, cessa, le duc reprenant en mains les rênes de son état ; mais ce ne fut qu'après avoir donné à Guy des marques de reconnaissance de sa bonne conduite et de sa sage politique en présence des autres barons de Bretagne.

Le seigneur de Laval, ayant pris congé du duc, s'en vint en diligence en son château de Laval, sur l'avis qui lui fut donné de la maladie dangereuse dont Louise de Dinan, son épouse, étoit atteinte et d'effet elle y décéda le 27<sup>e</sup> jour de novembre 1383 ; nous avons ci-devant marqué son tombeau, dans l'église abbatiale de Clermont.

Cette dame étant morte sans enfants, le seigneur de Laval voulut faire valoir les donations entre vifs que lui et la défunte son épouse s'étoient faites. Louis de Dinan, seigneur de Montafilant, héritier de la dame décédée, s'y opposa. Enfin par un traité ménagé par leurs amis communs, il fut convenu que la châtellenie de Montigné-le-Briant, qui avoit été donnée autrefois en mariage à une des filles de la maison de Laval, épousant un des seigneur de Châteaubriant, seroit rendue et réunie à la



baronnie de Laval, au moyen de quoi Guy renonça à ses prétentions.

Le seigneur de Laval étant lors veuf, par le décès de Louise de Châteaubriant son épouse, et Jeanne de Laval pareillement veuve par le trépas du connétable du Guesclin son mari, le roi Charles VI trouva bon, avec tout le lignage de Laval, d'allier par mariage ces deux personnes, quoique consins au troisième degré.

Le roi en écrivit lui-même au pape Clément pour en obtenir la dispense, dont Sa Sainteté adressa la connoissance suivant la règle des canons, à l'Ordinaire.

Les témoins de l'enquête de la parenté furent, Jean de Coesmes, sire de Montjean, Jean de Feschal, seigneur de Thuré, Jean Robinart, chevaliers, Jean d'Anthenaïse, écuyer. Henry des Arcis et Guy de Mathefelon, archidiacre de Sablé, déposèrent cette génération<sup>1</sup> suivante :

## FRÈRES

## AINÉ

Guy de Laval, IX, père  
de Guy de Laval, X, père  
de Guy de Laval, XII.

## PUINÉ

André de Laval, père  
de Jean de Laval, père  
de Jeanne de Laval.

Cette enquête ayant été examinée, fut fulminée par Gontier évêque du Mans, le 5 de mai 1384. Ensuite de quoi on prépara les cérémonies des noces de Guy XII et de Jeanne de Laval<sup>2</sup>.

Leur contrat de mariage fut passé, le jour de la Pentecôte, 28 du mois de mai, 1384, en la salle du château de Meslay, en présence et du consentement du seigneur

1. C'est-à-dire généalogie.

2 [<sup>a</sup> Au *Cartulaire de la Couture*, p. 344 on trouve publiés les sceaux de Guy XII et de Jeanne de Laval. Il faut observer que le sceau de Jeanne est placé le bas en haut.

[<sup>a</sup> Au *Journal historique de Vitré* on trouve deux sceaux de Guy XII. Celui de 1390 nous semble être exactement le même que l'autre ; mais le mauvais état de l'empreinte a amené l'artiste à une interprétation que nous estimons bien éloignée du vrai type.]



Jean de Laval-Châtillon, père de la dame Jeanne, de messire Guy de Laval, seigneur de Pacy, de Guillaume de Mathefelon, de Guy de Laval, seigneur de Loué, de Jean et Thibault de Laval-Montmorency ; de Robert et Jean de Saint-Didier, Raoul des Rochers, chevaliers, etc.

Outre la vaisselle d'or et d'argent que madame Jeanne avoit eue de son défunt mari, ses meubles précieux avec la jouissance du comté de Longueville, elle étoit dame de son chef de Tinténiac, de Becherel, de Romillé et comme héritière présomptive de son père, d'Aubigné, Châtillon, Meslay, Montsûrs, Olivet et Courbeveille, donnés à André de Laval, son aïeul, pour les tenir en parage et qui furent réunis en la personne de Anne de Laval sa fille.

[<sup>1</sup> Le cours de la vie humaine n'est jamais à l'épreuve de divers traits de la fortune. Il semble que ces deux nouveaux mariés, qui avoient comme ramassé en eux toute la grandeur et l'opulence de leur maison, devoient être heureux ; mais la mort vint traverser leur joie, en leur enlevant, le 7 de décembre 1382, Béatrix de Bretagne, mère de notre Guy XII et mariée avec Guy X dès l'année 1315 ; lequel Guy X, ayant été tué à la bataille de la Roche-Derrien, l'an 1347, le temps de la viduité de cette princesse bretonne a duré environ trente-huit ans. L'avocat fiscal Gesland illustre sa vie de plusieurs actions d'une charité singulière envers les pauvres.

[<sup>1</sup> Son tombeau est à côté du grand autel de l'église de Clermont, à l'opposite de celui de Guy XII son fils, avec son épitaphe : « CY GIST NOBLE DAME BIATRIX DE BRETAIGNE, DAME DE LAVAL ET DE VITRÉ, FILLE DU DUC ARTHUR, JADIS DUC DE BRETAGNE ET DE LA ROINE D'ESCOCE, LAQUELLE BIATRIX DÉCÉDA LE VII<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE L'AN MIL CCC III<sup>J</sup><sup>xx</sup> et IJ. <sup>1</sup> »]

1. [<sup>d</sup> L'estampage de M. l'abbé Tournesac, inséré à la page 76 du tome IV du *Bulletin archéologique du comité*, nous a permis de rétablir dans toute son exactitude cette inscription dont Bourjolly nous avait conservé une version des plus fautives.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





nèrent la terre de Saint-Léger aux chartreux de Notre-Dame du Parc en Charnie et de quoi bâtir une cellule.

Le 15 de mai 1397, le seigneur et la dame de Laval fondèrent le superbe couvent des Cordeliers, dans le faubourg de Saint-Martin de Laval, après avoir acquis la féodalité du lieu du prieur de Saint-Martin, membre de l'abbaye de Marmoutier et le fond d'un particulier. Ils assurèrent huit livres de rente au prieur de Priz et autant aux curés de la Trinité pour les désintéresser de leurs droits rectoriaux, et ils firent bâtir à leurs dépens l'église, les dortoirs [<sup>1</sup> et le cloître qui depuis ont été ornés d'excellentes peintures et de balustrades de marbre de diverses couleurs.]

En attendant la perfection de l'ouvrage, les religieux célébroient le service divin dans une chapelle dédiée à Saint-Jean l'Evangeliste qui est au haut de la cour sur la droite, et sur la gauche, les religieux ont depuis bâti une chapelle sur le véritable modèle de celle de Lorette <sup>1</sup>.

Guy et Jeanne de Laval donnèrent cent livres de rente au chapitre de Saint-Tugal pour la fondation et célébration des petites heures canoniales et une prébende de douze pour l'institution d'une psalette, par lettres de l'an 1402.

Béatrix de Laval, épouse du connétable Olivier de Clisson, [<sup>1</sup> qui s'étoit intriguée dans les affaires de la cour de France, n'avoit] pu, par ses raisons ni par ses larmes, induire Jean duc de Bretagne surnommé le Vaillant, son cousin germain, à rendre à son mari les places et les châteaux dont le duc s'étoit saisi pendant qu'il le tenoit prisonnier à Vannes, quoiqu'il s'y fût engagé par traité fait à Orléans en présence du roi de France; sur ce refus, le connétable, qui passoit pour le plus riche seigneur de son siècle, lève des troupes avec lesquelles, [<sup>1</sup> accom-

1. [<sup>d</sup> Dans ses *Recherches*, M. Boullier a consacré quelques pages aux Cordeliers de Laval, p. 263-267.]



pagné et assisté du comte de Ponthieu et du vicomte de Rohan, ses gendres,] il entre en la province de Bretagne, pour recouvrer, par la voie des armes, les biens dont l'injustice du duc accompagnée du mauvois soupçon dont nous avons parlé, lui usurpoit la jouissance légitime. Le roi, qui n'entendoit pas que ce premier officier de sa couronne eût querelle avec le duc qui étoit son homme de foi lige (ce sont ceux qui, sans acception aucune sont tenus du devoir de fidélité à leur seigneur) dépêcha vers ces guerriers Philippe, duc de Bourgogne, son oncle, pour terminer leur différend ; le duc de Bretagne parut difficile contre les remontrances du prince françois, auxquelles il objectoit le chagrin qu'il avoit que Clisson son vassal lui fit une si forte guerre ; le duc de Bourgogne manda le connétable, lequel s'étant rendu à Nantes sur sa parole, il s'humilia devant le duc son suzerain, qui par ce moyen le reçut en sa grâce et le fit son lieutenant en Bretagne, l'an 1396.

Notre Guy XII, politique excellent, en usa en cette occasion de la même manière qu'il avoit fait au temps de la querelle de Charles de Blois ; car voyant le feu de la guerre s'allumer en Bretagne entre le duc son cousin germain et le connétable de Clisson, son beau-frère, il quitta doucement la cour du duc et les grandes seigneuries qu'il avoit en la province de Bretagne, pour passer sa vie en celle du Maine afin que ce sien éloignement le déchargeât, parmi ses proches, d'une certaine partialité que le cœur de l'homme accorde souvent aux sujets mêmes qui lui sont inconnus.

Enfin, sachant que les deux ducs, après l'accord fait à Nantes, prenoient le chemin de Paris, Guy se rendit à Ancenis pour saluer leurs Altesses, en leur témoignant la joie qu'il avoit de la réconciliation du connétable son beau-frère.

Le duc de Bretagne, étant à la cour de France, on proposa le mariage du prince Jean, son fils aîné, avec



---

Jeanne de France, fille puînée-du roi, [mariage] qui depuis eut son effet.

Le duc Jean de Bretagne décéda au commencement du mois de janvier de l'an 1400, et quelque temps après. le bruit vint à la cour de France que la duchesse Catherine de Navarre sa veuve, se remarieroit avec Henri de Lancastre qui, après le meurtre qu'il avoit causé du prince Richard, s'étoit fait couronner roi d'Angleterre et qu'elle vouloit y faire passer avec elle, les enfants qu'elle avoit eus du défunt duc Jean. Cela fit que le duc de Bourgogne, curateur des jeunes princes bretons, s'étant transporté en Bretagne, amena, du consentement des barons, à la cour de France, le jeune duc Jean, qui étoit fiancé avec la fille puînée du roi et le prince Arthur de Bretagne comte de Richemont; les deux autres enfants, Richard et Marguerite de Bretagne, demeurèrent, du consentement de la duchesse leur mère, en la garde et tutelle de Guy, baron de Laval et de Vitré. [La duchesse] après avoir épousé le roi Henri, dit IV, passa vers lui en Angleterre; si bien que Guy, à cause du jeune âge des princes de Bretagne, eut procuration pour l'administration de toute la province et des villes où il établit des capitaines et des gouverneurs; et pour supporter les charges du duché, il fut besoin de lever des deniers, à quoi Raoul seigneur de Coëtquen, se disant chambellan du duc, s'opposa : mais le baron de Laval pour soutenir son autorité, envoya ses compagnies de gendarmes, au mois d'octobre 1402, dans les terres désobéissantes.

Coëtquen en porta sa plainte, le 12 de mars suivant, au parlement des pairs, à Paris, où lors le jeune duc étoit de séjour, et remontroit que le seigneur de Laval avoit fait piller sa maison de Vauruffier, maltraiter sa femme, fait chercher son fils pour l'emmener prisonnier, ainsi qu'il avoit fait à ses sujets qu'il avoit enfermés en ses forteresses de Bécherel et de Montmuran, par les capi-





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



disent que ce fut dans celui qui est au bas de la Grande-Rue. Le Blanc [<sup>1</sup> docte et curieux en ses mémoires pour mettre au jour les grandes actions des seigneurs de Laval, dit qu'on ne sait si le comte de Gavre tomba dans le puits qui est au bas de la Grande-Rue, ou dans celui qui est creusé au bout de la place publique, proche l'hôtel de Loué ou de Mathefelon.] Quelques-uns soupçonnent que ce fut dans le puits du Val-de-Mayenne, d'autant que dans le temps de cette chute, il n'y avoit aucune maison bâtie sous le château de Laval, mais une assez large place, jusque sur le bord de la rivière ; l'avocat fiscal Gesland, qui vivoit un peu après ce temps-là, écrit simplement qu'en se reculant pour repousser la balle qu'il voyoit venir vers lui, il tomba dans un puits.

Ayant été retiré de ce puits, il ne vécut que huit jours, et décéda le 25 de mai <sup>1</sup> 1403. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église des Cordeliers de Laval, couvert d'une tombe de cuivre ; ses parents n'omirent rien pour rendre ses obsèques solennelles par une pompe extraordinaire. Le portrait du défunt est dans la grande vitre du chœur de cette église.

Le regret de sa perte ne se peut exprimer ; il fallut que la vertu et la résignation de son père entre les mains de Dieu le soutint en cette sensible affliction. C'étoit en ce fils que reposoit l'espérance de voir continuer cette grande maison : « *Soli mares propagant familiæ nomen et splendorem genituræ.* »

Le troisième enfant fut Anne de Laval, laquelle par le décès de Guy son frère, devint héritière de cette grande et ancienne maison ; elle fut recherchée, en cette considération, de plusieurs princes qui n'accommodoient pas l'humeur du duc Jean de Bretagne, qui ne vouloit ni vassal, ni voisin qui fût puissant ; si bien qu'il favorisa

1. [<sup>d</sup> Selon Duchesne, p. 572 de son *Histoire*, son décès eut lieu le 25 mars, ce qui reporterait sa mort à 1404.



Jean de Montfort, à condition de prendre le nom et les armes de Laval. [¹ Nous traiterons de ce mariage au livre troisième de ce mémoire.]

Guy XII a été le dernier des aînés de Laval-Montmorency ; il eut la satisfaction, avant son trépas, de se voir revivre en la personne de ses petits-enfants, il décéda âgé de plus de quatre-vingts ans, en son château de Laval, le 21 avril 1412. Son corps fut porté en l'église de Notre-Dame de Clermont, où l'on voit son tombeau élevé à côté du grand autel à l'opposite de celui de Béatrix de Bretagne, sa mère ¹.

Froissard dit de notre Guy XII, qu'il aima souverainement l'honneur de la France, [¹ tenant le parti du roi contre le duc de Bretagne, son cousin germain allié des Anglois. Sa modération a été extrême en ce que Guy X, son grand père, ayant été tué en le champ de bataille de la Roche-Derrien, il ne s'efforça point d'en tirer vengeance contre le duc. L'histoire rapporte que du côté où le baron de Vitré inclinoit avec les autres barons ses amis, toute la Bretagne.

[¹ Ayant contribué de sa personne et de ses gendarmes à la défaite de Knolles, anglois, Guy s'empara ensuite

1. Plus tard on mit dans le même caveau le corps de Jeanne de Laval, sa femme, qui mourut le 27 octobre 1433. Ce fut à cette époque (milieu du xv<sup>e</sup> siècle) qu'on éleva et qu'on sculpta ce merveilleux tombeau où ils sont représentés l'un et l'autre couchés et que l'on voit encore indignement mutilé et défiguré. On y lit cette inscription : CY GISENT GUY COMTE DE LAVAL, SIRE DE VITRÉ ET DU GAVRE QUIDÉCÉDA LE XXI<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL L'AN MIL CCC ET XII ET JEHANNE COMTESSE DE LAVAL, DAME DE CHASTEILLON, BESCHEREL ET TINTENIAC, SA COMPAGNE, SEULLE FILLE ET HÉRITIÈRE DE MESSIRE JEHAN DE LAVAL SIRE DU DIT LIEU DE CHASTEILLON ; LA QUELLE DAME TRÉPASSA LE XXVII<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE L'AN MIL QUATRE CENS TRENTE ET TROYS. ANIME EORUM SINE FINE REQUIESCANT IN PACE. AMEN. » C'est sans nul doute à la même époque et par le même artiste que fut construit le tombeau de Béatrix de Bretagne, mère de Guy XII, que l'on voit en face. (V. de Wismes, *Le Maine et l'Anjou illustrés...* ar. Clermont.) — V. dans *La Mayenne pittoresque* de MM. Messager, les dessins de ces deux tombeaux.



sur eux <sup>1</sup> de la ville de Rennes ; mais il ne voulut point toucher aux deniers de l'épargne du duc, dont il pouvoit se saisir par les droits de la guerre.]

[<sup>1</sup> Le Baud dit qu'il fut toujours employé pour les affaires de la Bretagne avec les rois de France Charles V et Charles VI « qu'il vesquit longuement et fut moult » preud'homme vers Dieu et les hommes ; car il étoit » merueilleusement dévot aux églises et aulmosnier aux » paovres. Il disoit chacun jour ses heures canonialles et » ayma les bons chantres et musiciens, dont il entrete- » noit plusieurs à ses dépens, qui chacun jour disoient le » service devant luy en sa chapelle. Aussi aimoit-il le » bien du commun peuple, lequel il garda et deffendit à » son pouvoir d'oppression tant qu'il vesquit. Et après » sa mort, à différence de ses prédécesseurs aussi nom- » més Guy, il fut surnommé : *Guy si Dieu me doint* » *bonne vie*, pour ce que tel estoit son serment et non » aultre <sup>2</sup>. »

Guy de Laval, seigneur de Montjean, et Marguerite de

1. [<sup>d</sup> « Robert Knolles « ex paupere mediocrique valletto ad divitias, usque ad regales, excrevit, » dit le moine de Saint-Alban. Il fut l'un des trente du parti Anglais. Dès 1358 on le trouve investi d'un commandement dans l'armée anglaise. En 1367, il accompagne le prince de Galles en Espagne, et, en 1370, il a sous ses ordres toutes les forces anglaises en France. En 1377, il est capitaine de Brest, et, en 1380, il traverse presque toute la France sans rencontrer d'obstacle devant lui... Il mourut au château de Scene-Thorpe dans le comté de Norfolk au mois d'août 1407. »

Comme blason, « il avait adopté d'abord un écu dont le chevron était chargé de trois trèfles ; mais après ses succès en France il voulut y retracer ses trophées. et dans la dernière période de sa vie, il porta : *d'or à la fasce de gueules chargée de trois fleurs de lys d'or.* » (Kervyn de Lettenhove, *Froissard*, tome XXII, p. 19).

Grâce à ses excellentes tables l'édition de *Froissard*, de M. Kervyn de Lettenhove est extrêmement facile à consulter. Nous y renvoyons le lecteur désireux de connaître dans tous leurs détails les exploits de Knolles.

2. Le Baud, *Chroniques de Vitré*, chap. LXIX, p. 69.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





sols six deniers, mesure de Pontmain. Etant décédés en la même année que Guy XII, ils furent inhumés en l'église de Clermont, tombeau de leurs prédécesseurs <sup>1</sup>.

Pour tousjours mais et souls diacre,  
 Et après suffrages des mors  
 Sur ces tombes où sont leurs corps.  
 Dans le contract, bien le scet len,  
 Doivent lire deux fois en l'en,  
 Dedans leur chapitre de fait  
 Pour mieulx leur souvenir du fait.  
 La dicte dame trespassa  
 Le jour de Noël qui passa  
 L'an mil cccc neuf et dix.  
 Et celui seigneur, que je dis,  
 Quatre jour en aoust mort devint,  
 L'an mil cccc dix et vingt.  
 Priez que Dieu mercy leur face  
 Par sa miséricorde et grace.  
 Amen.

Au-dessus de cette longue épitaphe se voyaient autrefois les statuette sculptées et peintes des deux époux agenouillés chacun devant un prie-Dieu ; au milieu sans doute étoit l'image du Christ. Ces figures ont été brisées ; il ne reste que les niches, les dais et dans chacune de ces niches une figurine d'ange d'une admirable exécution. (V. de Wismes).

1. [<sup>d</sup> On voit par leur épitaphe que ni l'un ni l'autre des époux ne mourut, comme le dit Bourjolly, « la même année que Guy XII. »







# LIVRE TROISIÈME

---

## LES LAVAL-MONTFORT

1412-1547

---

### CHAPITRE PREMIER

#### LA MAISON DE MONTFORT

Après la mort de Guy, comte de Gavre, seul fils de Guy XII et de Jeanne de Laval-Châtillon, la maison et les armes de Laval étoient tombées en main de fille, en la personne de demoiselle Anne de Laval, sœur puînée du seigneur de Gavre. Le seigneur et la dame de Laval, cousins au troisième degré, s'étoient unis par mariage, l'an 1384, pour perpétuer en eux-mêmes l'illustre et ancien nom de leur famille et en augmenter l'éclat par l'addition de leurs fortunes ; mais la douceur de ce mariage,



par la volonté divine, fut changée en amertume par le décès malheureux de leur fils unique. Il leur falloit un successeur et pour cela se servir des mêmes moyens qu'on avoit fait du temps d'Emma, dernière fille et héritière des premiers seigneurs de Laval, [par son mariage avec] Mathieu de Montmorency, afin que ce successeur, allié avec Anne, leur fille, venant à prendre le nom, les armes et conservant l'honneur de leur maison, leur mémoire ne fût pas anéantie.

Lors le duc de Bretagne, sur lequel Guy XII avoit le germain, [sachant que quelques princes faisoient recherche de cette héritière, lui ne vouloit ni vassal, ni voisin qui fût puissant], proposa pour époux Jean de Montfort, jeune seigneur fort accompli. Sa maison est une des neuf grandes baronnies de Bretagne qui se règlent par pareil nombre de prélats ; elle est dénommée, dès le temps de Philippe-Auguste, entre les seigneuries portant bannières ; les fondations des abbayes de Saint-Jacques de Montfort et de Saint-Méen de Gaël, de prieurés et aumôneries faites par les seigneurs de Montfort justifient assez la grandeur originaire de cette maison. Elle étoit trop illustre pour n'avoir pas part aux fables qui ont suppléé l'histoire de cette province ; et, tout ainsi que les seigneurs de Rohan se disent descendus du roi Maclianus, ceux de Rieux du roi Audren, Queruau <sup>1</sup> écrit aussi que la maison de Montfort tiroit son extraction de Giguel, fils d'Adrien IV, roi de Bretagne.

Suivons encore le docteur de Cuilly, jacobin, auteur breton, qui rapporte que le comté de Montfort étoit un an-

1. Nous ne trouvons ni dans l'*Epitome*, ni dans le *Tableau historique* de V. Queruau les allusions à ces origines fabuleuses de la maison de Montfort. Si Bourjolly n'a pas fait ici une fausse citation, il faudrait admettre, comme on l'a soupçonné, que Queruau a écrit une véritable histoire des seigneurs de Laval, aujourd'hui perdue, dans laquelle on lisait ce passage et d'autres cités par Bourjolly, qui ne se retrouvent pas dans ses deux ouvrages imprimés (*l'Epitome* et le *Tableau historique*).





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



deuxième seigneur de Montfort, le comté de Breteuil pour l'avoir servi en ses guerres.

Raoul VI, seigneur de Montfort, fut tué à la bataille de la Roche-Derrien, l'an 1347.

Raoul VII, mari d'Isabeau de Lohéac, dame de la Roche-Bernard, fut chef des nobles qui rappelèrent d'Angleterre le duc Jean le Vaillant, l'an 1379, et Raoul VIII, dernier baron de Montfort, mari de Jeanne de Kergorlai, fut lieutenant général et régent du duché, l'an 1408, en l'absence du duc Jean, qui étoit allé à Melun vers le roi de France.

Raoul VIII et la dame de Kergorlai étoient le père et la mère de Jean de Montfort qu'on proposoit pour le mariage de la demoiselle de Laval; la dame de Kergorlai étoit riche et seule héritière de Jean, sire de Kergorlai et de Marie de Léon, sœur puînée de la vicomtesse de Rohan.

Le Blanc fait un long dénombrement des seigneurs de cette maison de Kergorlai, une des principales du comté de Cornouailles portant bannière.

Nonobstant tous les honneurs, antiquité de noblesse et alliances susdites, Jean de Montfort, pour épouser la demoiselle de Laval, quitta son nom, le cri et les armes de sa maison; et, selon du Tillet, ce changement de nom n'arrive qu'à ceux qui épousent des femmes de plus grande et plus opulente maison que la leur.

Ce désir de perpétuer son nom a toujours été en singulière recommandation; il y en a une preuve authentique au chapitre xxiv, v. 22-23 du livre I des Rois.

*Jura mihi in Domino ne deleas semen meum post me, neque auferas nomen meum de domo patris mei; et juravit David Saüli.*

*Benedictus Dominus qui non est passus ut deficeret successor familiæ meæ, et deleretur nomen meum in Israël.*





## CHAPITRE DEUXIÈME

JEAN DE MONTFORT ET ANNE DE LAVAL.

1405-1412

Le contrat de mariage de Jean de Montfort et de Anne de Laval fut passé le 22 janvier 1404, au château de Vitré<sup>1</sup>, en présence et par l'autorité de Jean, duc de Bretagne, comme issu de germain de la susdite Anne de Laval, par-devant Guillaume Decelin, sénéchal de Rennes, et de plusieurs grands seigneurs assemblés comme en parlement.

Il étoit porté que les sieurs de Montfort père et fils reconnoissoient le grand honneur que leur faisoit le sire de Laval de leur donner sa fille en mariage ; que deux choses l'ont mu à ce consentir, savoir que Jean de Montfort, sire de Kergorlai, étoit descendu de son lignage par Isabelle de Laval, fille de Guy IX épouse de Jean, sire de Lohéac ; et qu'il avoit demandé et recherché sa fille avant qu'elle fût héritière ; que Jean de Montfort, du consentement de son père et de ses frères Charles et Guillaume, quitteroit les nom et armes de Montfort et en feroit transport à ses frères , qu'il s'obligeoit pour lui et ses successeurs *in infinitum* de prendre et de porter les nom

1. [<sup>d</sup> Duchesne, aux pages 573-574 de son *Histoire*, a inséré de longs extraits de ce contrat du 22 janvier 1404 (v. s.)



et surnom de Guy, sire de Laval, les armes, cri, bannières, timbres, sceaux, supports et ornements de la maison de Laval, en tous lieux, assemblées, tournois, batailles, en tous actes de justice et contrats ; que le sire Raoul de Montfort le déclareroit son fils aîné et principal héritier ; que pendant la vie du sire de Laval, le susdit Jean s'appelleroit Guy de Laval, sire de Gavre, et porteroit les armes du défunt fils ; et qu'après le décès du sire de Laval, il porteroit le nom de baron de Laval et de Vitré et sa bannière, cri et armes, etc.

Les clauses de ce contrat furent solennellement jurées sur les saints évangiles, et le corps de Notre-Seigneur consacré, Jean de Montfort étant à genoux, et il fut stipulé que ce contrat, que Le Blanc, *jure antiquo*, appelle *lettres de mariage*, seroit approuvé par le roi, les princes et la cour de parlement de Paris.

Les noms et les qualités des seigneurs rapportés et qui étoient présents au contrat de mariage en question, sont : Jean, duc de Bretagne, comte de Montfort et de Richemont ; Jean Decelin, sénéchal de Rennes, devant lequel se passoit le contrat, de l'avis de très puissant prince le roi de Sicile et de Jérusalem ; Guillaume et Charles de Montfort, frères de l'époux ; messires Jean Ragueneil, vicomte de Dinan et Charles, seigneur de Châteaubriant, leurs curateurs. Révérend père en Dieu Adam<sup>1</sup>, évêque du Mans ; Yves, évêque de Vannes ; les seigneurs de Montauban<sup>2</sup>, de Combourg, de Rochefort, du Plessis-Bertrand, d'Oudon ; le sire de Molac<sup>3</sup> ; Armel de Châteaugiron ; Amaury de Fontenay ; le seigneur d'Acigné ; Juhel d'Avaugour ; Jean de la Chapelle ; Georges Chesnel ; Guillaume de Mathefe-

1. Adam Chastelain, évêque du Mans de 1398 à 1430.

2. Montauban en Bretagne, Ille-et-Vilaine, arrondissement de Montfort.

3. Molac, dans le Morbihan.

4. De Languieux ; département des Côtes-du-Nord.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





fant, Pierre d'Orange, Henri d'Orange, Guillaume de Sacé, Jean de la Feuillée, Fouquet de la Rongère, Jean d'Eschenetz, Jean de Lantepoustre, etc.

Le Blanc qui les a recueillis, dit qu'il n'a décrit que ceux dont il connoît les noms et que l'ancien mémoire contient le nombre de cent quatre-vingts écuyers.

Les gentilshommes de Madame de Laval, épouse du seigneur de Gavre, étoient messire Jean de la Taille, gouverneur de leur fils aîné, Jean de Brée, Macé de Brée, Jean Bagard et Pierre de Meaulne.

Ses demoiselles étoient Marguerite de Villiers, Jeanne de Chaources, Guillemette d'Orange et Isabeau de Quatrebarbes.

Cet auteur dit que ces seigneurs d'une si haute extraction et si puissamment alliés tenoient leur cour en la ville de Laval, que leurs officiers et gentilshommes y avoient leurs hôtels, savoir : Les hôtels de Loué ou de Montjean<sup>1</sup> ; le manoir Ouvrouin<sup>2</sup>, les hôtels de Poligné, de Brée<sup>3</sup>, de Feschal<sup>4</sup>, de la Barbotière<sup>5</sup>, d'Auvé, de

1. L'hôtel de Loué ou de Montjean était situé au coin de la place du Palais et de l'ancienne rue du Pilier-Vert dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un seul côté. Jusqu'à 1881 ou 1882, époque de sa démolition pour raison d'édilité, il a fait partie du pensionnat Sainte-Marie actuel. Par suite de l'élargissement de la rue du Pilier-Vert, qui maintenant ne se distingue plus de la place des Arts, son ancien emplacement est aujourd'hui livré à la circulation publique. André de Lohéac l'acheta en 1480 de Jean de Laval, seigneur de Brée, 800 écus d'or ; il y mourut le 29 décembre 1485. (La Beauluère, sur *Le Doyen*, p. 336.)

2. Le manoir Ouvrouin était situé, à l'extrémité du faubourg du Pont-de-Maine, non loin du Puits-Rocher, entre les rues de Paradis et du Hameau, là où s'élèvent aujourd'hui les constructions du couvent des Carmélites. Les Auvray, les de Poligné, les Ouvrouin, les de Feschal, les d'Hauterive, les de Marboué représentent les plus anciennes familles Lavalloises, toutes unies ensemble par de nombreuses alliances.

3. La maison n° 21 de la rue du Jeu-de-Paume était l'hôtel des seigneurs de Brée, sieurs du Fouilloux (La Beauluère.)

4. Les seigneurs de Feschal et de Chanteloup avaient des maisons rue des Chevaux (D. de Villiers.)

5. La maison de la Barbotière est située dans la rue Renaise. Ses habitants étaient paroissiens de Saint-Tugal (Boullier, *Trinité*.)



Marboué, du Bouchet, d'Hauterive, d'Anthenaïse, de la Chapelle<sup>1</sup>, des Guérins<sup>2</sup>; la maison du commandeur de Thévalles<sup>3</sup> et celle de l'abbé de Clermont<sup>4</sup>, proche la Trinité<sup>5</sup>. Que les écuyers, les pages et tout ce qui dépendoit de l'équipage des chevaux étoit logé aux Lices au lieu où est à présent l'hôpital et le couvent des religieuses Augustines de Saint-Joseph. Que les officiers de la vénerie et de l'oisellerie avec leurs équipages étoient logés à Beauregard<sup>6</sup>.

1. L'hôtel de la Chapelle étoit situé dans la rue des Chevaux. Il possédait une issue sur la rue de Chapelle, par une ruelle qui existe encore.

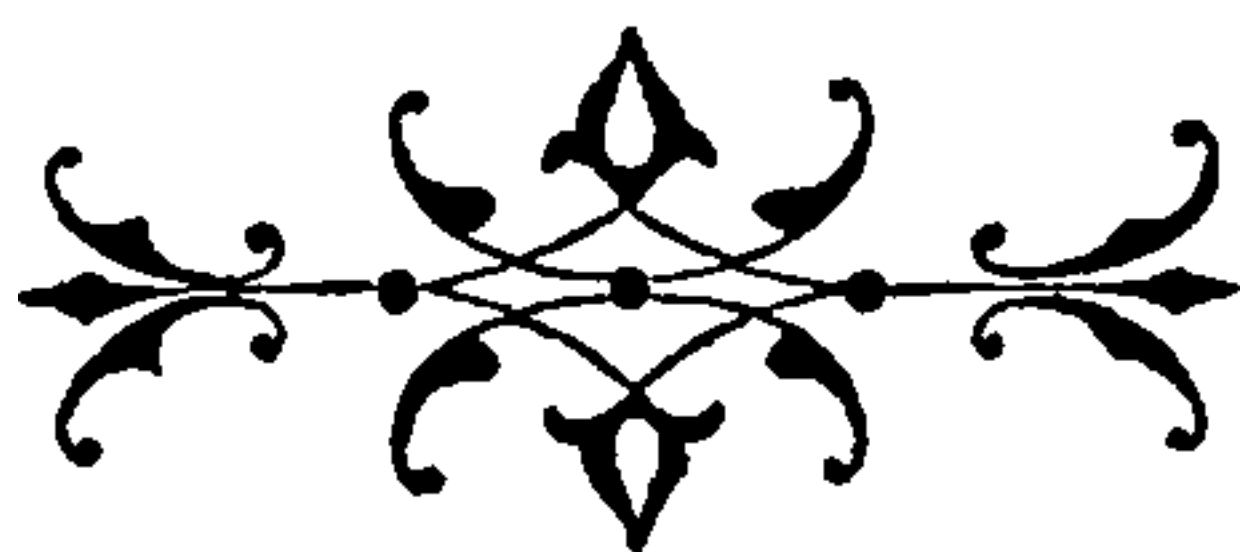
2. La maison des Guérins existe encore au bas de la rue Trouvée, à droite en descendant, au coin de cette rue et de celle de la Trinité (Boullier, *Trinité*.)

3. La maison du commandeur de Thévalles étoit située dans la rue Renaise, à peu près en face de la rue des Béliers (Boullier, *Trinité*.)

4. La maison de Clermont étoit située rue de la Trinité, à droite en venant de l'église. On la voit encore; elle est décorée de statuette de saints (D. de Villiers.)

5. Le Blanc de la Vignole nous apprend qu'après la guerre des Anglais tous les gentilshommes qui avoient maison et résidence à Laval se retirèrent à la campagne et peu à peu vendirent leurs maisons de Laval aux bourgeois et marchands.

6. Ici se trouve un paragraphe intitulé : *Du grand cimetière de l'église de la Trinité de Laval, 1408*. Cette date est une erreur de Bourjolly : c'est 1458 qu'il faut lire. Nous avons reporté ce paragraphe à son ordre chronologique, au chapitre XI.







## CHAPITRE TROISIÈME

GUY XIII

1412-1414

L'année qui suivit le décès de Guy XII, 1413, il y eut trêve entre les deux couronnes de France et d'Angleterre, et avec Jean, duc de Bourgogne, chacun retournant en sa maison.

Notre Guy XIII étant lors libre des affaires de la guerre, mu de piété, accomplit le vœu qu'il avoit auparavant fait d'aller visiter les saints lieux de Jérusalem. Il fit une ordonnance, le dernier avril 1413, où il déclare qu'allant au voyage d'outre-mer, il laisse à monsieur de Montfort, son père, et à madame de Laval, son épouse, pleins pouvoirs de garder et gouverner ses terres situées en Bretagne, aux pays d'Anjou, du Maine, de Normandie, de France, de Picardie, de Flandre, Hainaut et d'Artois <sup>1</sup>.

Ensuite, étant bien accompagné de gentilshommes et en bel équipage, il se mit en chemin pour arriver en la Pa-

1. [<sup>a</sup> C'est pendant cette absence sans doute que, en 1413, Anne de Laval rendit hommage au duc d'Anjou pour le comté de Laval. Plus tard, en 1422, elle fit aveu pour le fief de la Quarte (près d'Angers). Ces actes sont conservés aux archives nationales et figurent dans les registres analysés par dom Bétencourt (v. Tome III, p. 32) : 337, p. 83 ; 341, p. 21 ; 343, p. 8 ; 345, p. 33.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Ouvrouin décéda trois ans après sans avoir été marié, laissant Jeanne Ouvrouin, sa sœur, son unique héritière.

Jeanne Ouvrouin fonda le chapitre de Saint-Michel du Cimetière-Dieu de Laval, de huit prébendes, au lieu des sept chapellenies que ses frères, père et aïeul et Guillaume Ouvrouin, évêque de Rennes et Jean, évêque de Léon, ses oncles, avoient fondées en la chapelle du Cimetière-Dieu, bâtie par les soins de son aïeul ; laquelle a été depuis refaite par les successeurs de Jeanne Ouvrouin en la terre et seigneurie de Poligné, ainsi qu'on voit par les lettres du 16 novembre 1421, et fut consacrée par Adam, évêque du Mans, le 22 du mois de décembre suivant <sup>1</sup>.

Les enfants de Guy XIII et d'Anne de Laval son épouse, au nombre de cinq furent :

Guy de Laval, seigneur de Gavre, dit ensuite Guy XIV, premier comte de Laval ;

André de Laval, seigneur de Lohéac, depuis amiral et maréchal de France ;

Louis de Laval <sup>2</sup>, seigneur de Châtillon-en-Vendelais. Ces deux [<sup>1</sup> derniers] furent faits, par le roi Louis XI, chevaliers dès la première érection de son ordre de Saint-Michel ;

Jeanne de Laval <sup>3</sup>, femme de Louis de Bourbon, comte de Vendôme, frère puîné de Charlotte de Bourbon, reine de Chypre ;

1. Voir sur cette famille Ouvrouin et sur la fondation du chapitre de Saint-Michel, Duchemin de Villiers, *Essais...* p. 353, 363, 380. — La Beauluère sur *Le Doyen*, p. 303-318. — Dom Pionlin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, t. v.

2. [<sup>d</sup> Selon Duchesne il mourut le 21 août 1489.

3. [<sup>d</sup> Son portrait et celui de Louis de Bourbon sont figurés dans la neuvième verrière de la chapelle royale de Champigny. (*Société archéol. de Touraine*, tome v, p. 87.)]

Louis de Bourbon avait été fait prisonnier à Azincourt, en 1415, conduit en Angleterre et mis à rançon pour 100,000 écus d'or sur lesquels il put payer 54,000 écus ; il resta longtemps



---

Catherine de Laval, damé de Chauvigny et de Châteauroux.

prisonnier pour le reste. Sur un vœu qu'il fit pendant sa captivité, v D. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I col. 1774. Délivré enfin il épousa en deuxièmes noces Jeanne de Laval. Le contrat fut passé à Rennes le 24 août 1424. Sur ce prince v. *La vie de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier*, par Coustureau, publiée avec additions par du Bouchet, Rouen 1642, in-4°, et 1645, in-4°.


A la bibliothèque de Laval, dans la réserve on conserve, une copie défectueuse du contrat de 1424.

Jeanne de Laval mourut au château de Lavardin, le 18 décembre 1468 et fut enterrée dans l'église de Saint-Georges de Vendôme. (Le père Anselme... t. I, p. 1599.)

[<sup>a</sup> En 1445 Louis de Vendôme rendit, au nom de sa femme Jeanne de Laval, pour sa terre d'Avrillé, un aveu qui existe encore à la page 86 du registre 335 (Dom Bétencourt, *Noms féodaux*, tome I, p. 159.)]







## CHAPITRE QUATRIÈME

JEANNE ET ANNE DE LAVAL

1414-1415

Ces deux dames, si étroitement unies par la nature, furent en leur temps l'exemple de l'honnêteté et de cette amitié juste qui, en se conservant l'empire de la raison, ne donne à ses suppôts qu'une volonté égale et désintéressée ; ce fut par ce motif qu'elles eurent toujours une même habitation et mêmes officiers de leurs maisons.

Anne de Laval n'avoit, lors de son veuvage, que environ trente ans ; dans un âge pareil l'un et l'autre sexe a besoin d'une vertu forte pour se soutenir contre le penchant de l'amour<sup>1</sup> ; quelques uns ont laissé par écrit que cette jeune dame ne fut pas toute insensible à ses traits, et que, nonobstant sa haute fortune, elle ne désagréa pas que Messire Guy Turpin chevalier, son gentilhomme domestique, aspirât à son mariage, persuadé en cela par l'abbesse de Saint-Georges de Rennes, sœur du cavalier, qui l'étoit venue visiter et consoler et à laquelle elle promit d'épouser [Guy Turpin]. Ceci entendu par Madame Jeanne de Laval, sa mère, elle fit bruit et rompit le mariage en envoyant ce gentilhomme dans le gouvernement d'une de ses places de Flandre.

1. D'autres manuscrits portent « cupidité » qui, dans l'ancien français, était synonyme d'amour.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





outré qu'ils mariront leurs enfants ensemble tant qu'il y en aura à marier, avec clause de succéder au duché, le cas advenant.

Ce contrat de mariage ne fut pas, au temps de sa passation, bien reçu par la duchesse de Bretagne, fille du roi de France, Charles VI, qui régnoit alors ; elle souhaitoit un prince titré pour la princesse sa fille : mais, étant entrée en considération du haut lignage et des grandes seigneuries de la maison de Laval, elle le ratifia devant l'archidiacre de Rennes le lundi 24 mars 1421. Le duc et la duchesse son épouse donnèrent, quatre ans après la mort de Marguerite, Isabeau, leur fille, en mariage au dit Guy, comte de Laval, ainsi qu'il sera remarqué en son lieu.

Le Blanc écrit que ce traité de mariage est glorieux à la dame de Laval, y agissant avec le duc de Bretagne *œquis conditionibus*.

Les Anglois, étant puissants en Normandie, entrèrent, en l'an 1421, en la province du Maine où ils firent d'étranges ravages ; ils y ruinèrent plusieurs châteaux parce que les Manceaux ne voulurent se soumettre à leur domination. L'historien du Haillan <sup>1</sup> a écrit qu'entre les peuples de France, ceux-ci parurent les plus affectionnés à leur roi, aimant mieux perdre leurs biens que d'entendre aux conditions que leur offroient ses ennemis ; ils étoient toujours prêts à les combattre et avoient quelquefois leur revanche d'eux, à quoi les dames et les fils de Laval contribuèrent de leurs forces, comme nous allons dire avec l'historien Nicolas Gilles.

En cette saison d'été le seigneur de la Poulle <sup>2</sup>, chevalier Anglois, partit de Normandie avec deux mille cinq

1. [<sup>d</sup> Bernard de Girard, seigneur de Haillan, est l'auteur du livre intitulé *De l'estat et succez des affaires de France*, Paris, 1580, in-8°.]

2. Lord Pole, frère du comte de Suffolk.



cents combattants pour aller courir le pays du Maine et d'Anjou, et alla jusque devant le château de Segré au dit pays; de quoi Ambroise de Loré <sup>1</sup>, capitaine de ce château, ayant été averti, le fit promptement savoir à messire Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, lieutenant pour le roi ès pays d'Anjou et du Maine, lequel, partant incontinent de la ville de Tours, vint en son gouvernement pour assembler des gens de guerre de toutes parts et tira droit à Laval; et là se rendirent auprès de lui le seigneur de Loré, Jean de la Haye baron de Coulonces <sup>2</sup> et messire Louis de Tromargon <sup>3</sup>, qui amenèrent belle compagnie. Ayant donc été informés que les Anglois s'en retournoient de devant le château de Segré, emmenaient avec les otages du château, grand nombre de prisonniers et bien dix ou douze mille tant bœufs que vaches et marchaient droit à un château nommé la Gravelle <sup>4</sup>, les susdits seigneurs allèrent vers eux. Lors les Anglois, les apercevant venir, fichèrent en terre grand nombre de

1. [<sup>d</sup> M. le Fizelier a consacré à ce guerrier un intéressant travail : *Les commencements d'Ambroise de Loré — 1417-1420 —* publié au tome vi de la *Revue historique et archéologique du Maine*. Ce travail, dont il n'a pas été fait de tirage à part, a été inséré aux pages 91-107 des *Études et récits sur Laval et le Bas-Maine*.

2. Jean de la Haie, baron de Coulonces, commandait alors pour le roi à Mayenne. V. dans les *Mémoires concernant la Pucelle*, (Collection Petitot, p. 99) son beau combat contre les Anglois au Mont Saint-Michel et ce que nous rapportons nous-même de ce capitaine : *Revue historique et archéol. du Maine*. T. vi (1879) pag. 326.

3. Louis de Tromargon ou de Trémigon, famille de Bretagne. Les historiens qui ont parlé de cette bataille citent encore parmi les Français qui se joignirent au comte d'Aumale et à Ambroise de Loré : Pierre Le Porc, les seigneurs d'Aussigny, des Barres, de Chamblay, de Daillon, de Charnacé, de Cassan, de la Grandière, de la Roche, de la Court, de la Roche-Coisnon, de la Berthière, de Quarquenon, etc.

4. *La Gravelle*, petite commune située entre Vitré et Laval, à 20 kil. de cette dernière ville. Il y avait là un château fort qui dépendait de la seigneurie de Laval et qui fut brûlé en 1429 par le capitaine anglais Arundel.



pieux ferrés qu'ils portoient avec eux, pour garder que les François n'enfondrassent sur eux de prime face ; laquelle chose empêcha fort les François et blessa beaucoup de gens et de chevaux. Si allèrent les François au côté et à l'entour et tant firent qu'ils entrèrent sur les Anglois, rompirent leur bataille et si vaillamment se portèrent, que les Anglois furent défaits ; et il en mourut bien quatorze cents et tous les autres pris prisonniers. Ainsi furent les otages, les prisonniers, les bœufs, les vaches et autres biens qu'ils avoient pris, recouz<sup>1</sup> sur les Anglois.

Les principaux prisonniers des Anglois furent le seigneur de la Pole, frère du comte de Suffolk, Thomas Aubourg, Thomas Clifeton et autres grands personnages qui payèrent de [1 grosses] rançons.

En cette rencontre furent faits plusieurs chevaliers, entre autres messire André de Laval, seigneur de Lohéac, âgé d'environ seize ans. Après la bataille le seigneur d'Aumale prit par force la ville de Saint-Lô et puis il se retira au pays du Maine.

Le Blanc dit que les Anglois, partant du lieu de la Brossinière<sup>2</sup>, traversoient le pays pour se rendre à la Gra-

1. Vieux mot français pour « recouvrés ».

2. Les landes de la Brossinière, à une lieue du Bourgneuf-la-Forêt. La charrue y met souvent à nu des débris de casques, d'épées. (V. Duchemin Des Cepeaux, *Souvenirs de la Chouannerie*, note p. 528) — Cousinot a donné une longue description de cette bataille dans sa *Chronique de la Pucelle* (*Chroniques de Cousinot* éditées par Vallet de Viriville, 1 vol. in-12. Paris, 1859, p. 214.) V aussi *Chronique de Perceval de Cagny* — id. de Jean Chartier (édition elzévirienne, T. I, p. 35) — id. de Montrelet, vol. 2, f° 4. — *Mémoires concernant la Pucelle*. — Bourdigne — Huret, *Antiquités d'Anjou* — P. Le Baud, *Histoire de Bretagne* (édit. d'Hozier, p. 463.) — D. Morice, *Hist. de Bretagne*, T. I, p. 491. — D. Lobineau et enfin notre travail : *Bataille de la Brossinière*, inséré au T. I de la *Revue historique et archéologique du Maine* et tiré à part.

Cette victoire eut un grand retentissement dans toute la France. Le roi Charles VII en écrivit au sénéchal et aux habitants de Lyon (*Chroniques de Cousinot*, p. 193.) Le comte d'Aumale fit construire une chapelle pour en perpétuer le souvenir





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



La chapelle du château de Laval fut fondée par Anne de Laval, l'an 1421, laquelle avec son revenu a été depuis annexée au bénéfice de la chantrerie de Saint-Tugal. Et elle donna la grande châsse d'argent où sont conservées les sacrées reliques de ce saint évêque, en mémoire de ce que son fils André avoit heureusement combattu.

En l'année 1424 elle accorda le mariage de Jeanne de Laval sa fille aînée avec Louis de Bourbon, comte de Vendôme<sup>1</sup>, prince du sang et grand maître d'hôtel de France ; de ce prince est issu Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, époux de Marguerite d'Alençon. De lui sont sortis deux enfants :

Le premier. Antoine de Bourbon, deuxième duc de Vendôme, époux de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, et d'eux est sorti :

Henry IV dit le Grand, roi de France et de Navarre.

Le deuxième enfant de Charles fut Louis de Bourbon, prince de Condé, tué de sang-froid [par Montesquiou, au moment même qu'il se rendoit] à la bataille de Jarnac, l'an 1569.

De lui sont descendus et lui ont succédé les fameux princes de Condé et de Conti, jusqu'en la présente année 1711.

Jeanne de Laval-Châtillon, veuve de Guy XII, voyant les courses continuelles des Anglois dans le royaume et qu'après la victoire qu'ils avoient obtenue sur les François à la bataille de Verneuil, le comte de Salisbury, leur général, s'en étoit venu assiéger et battre de canon la ville du Mans, (et ce fut la première ville de ce royaume battue de canon<sup>2</sup>), laquelle étant prise avoit été obligée de se racheter du pillage. Elle veilla à la défense et à la

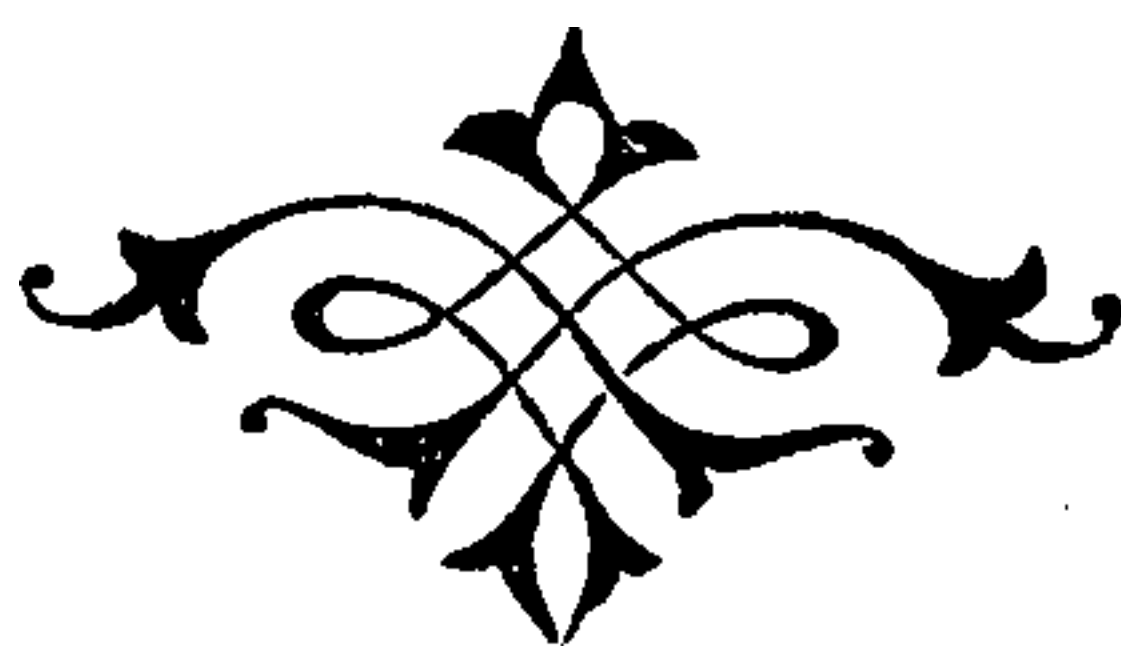
1. Voir la note 3 de la page 288.

2. « Selon Bondonnet. »



---

conservation de ses places ; elle établit, en l'année 1425, pour capitaine de ses châteaux de Châtillon et de Saint-Ouën, Jean de Vendôme, chevalier, vidame de Chartres ; Guillaume de Sévigné pour capitaine de Vitré et Raoul du Bouchet comme capitaine du château de Meslay.







## CHAPITRE CINQUIÈME

GUY XIV

1415-1428

Guy XIV avoit succédé à Guy XIII, comte de Montfort, son père, en 1415.

Nous avons dit que, par le contrat de mariage de Jean de Montfort et d'Anne de Laval, lui prenant à l'avenir le nom et les armes de Laval, les armes de Montfort restoient à Charles et à Guillaume de Montfort, ses frères puînés et ainsi oncles paternel de notre Guy XIV. Comme ils ont été deux hommes excellents, il est raisonnable de ne les pas omettre dans ce mémoire.

Charles de Montfort, chevalier, seigneur de Saint-Fréné-dour et du Vieillemarché, se signala aux guerres pour le service de Charles VII ; mais ayant été grièvement blessé à l'assaut de la forteresse de Gallardon<sup>1</sup>, prise par les François sur les Bourguignons alliés des Anglois, il se fit porter à Auneau<sup>2</sup> où il fit son testament, le 25 juin 1421, par lequel il donna à Guillaume, son frère, lors archidiacre de Dinan, tous ses meubles, etc. En suite de quoi il se fit transporter en la ville d'Orléans pour mieux remédier à sa blessure, de laquelle il mourut.

1. *Gallardon*, Eure-et-Loir, arrondissement de Chartres.

2. *Auneau*, *ibid.*





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





monnoye d'or et d'argent, dont il donna l'émolument à Madame de Laval. On ne voit pas dans les registres anciens que cette chambre y ait été maintenue un long espace de temps.

Au commencement du mois de mars 1427<sup>1</sup>, le général Talbot anglois, ayant vaillamment repris la ville du Mans sur les François et fait décapiter les bourgeois qui avoient favorisé leur parti, s'en vint mettre le siège devant la ville de Laval laquelle, après quelques légères résistances, il emporta d'assaut le 9 du mois de mars; elle fut, [<sup>1</sup> comme me l'a dit un ancien lavallois] escaladée de nuit par la petite porte qui est entre les Eperons et la porte Beucheresse, en la rue des Chevaux, laquelle a toujours été close depuis ce temps-là. Le jeune André de Laval, seigneur de Lohéac y fut fait prisonnier. Les Anglois, selon l'historien N. Gilles, y trouvèrent et prirent grand trésor et chevance.

Le château de Laval, dans lequel il y avoit garnison, se défendit pendant six jours et se rendit par composition le 15 de mars. La capitulation portoit que messire Jean de la Chapelle et Jean des Vaux, chevaliers, capitaine du château et de la garnison et procureur des dames de Laval, remettroient entre les mains du seigneur Talbot aîné, gouverneur d'Anjou et du Maine pour très haut et puissant prince Monseigneur le duc de Bedford, régent du royaume de France, le susdit château de Laval avec l'artillerie et munitions qui étoient dedans; que les capitaines, gentilshommes et soldats et la garnison auroient leurs vies sauvées et qu'ils n'emporteroient que leurs épées et leurs habits; que les dames de Laval payeroient vingt et cinq mille écus pour la rançon du sei-

#### 1. Vers anciens :

L'an mil quatre cent vingt et sept,  
Par faute d'avoir fait bon guet  
Les Anglois de nuit subtile  
Prirent cette noble ville.



gneur de Lohéac et seize mille écus pour ceux de la garnison du château <sup>1</sup>.

Pour laquelle rançon payer, madame Jeanne de Laval engagea une couronne d'or, enrichie de pierreries, et vendit sa terre de Savenières à un bourgeois d'Angers. Cette couronne d'or fut retirée des mains du seigneur Talbot l'année suivante.

L'année suivante aussi, l'an 1428, le duc de Bretagne, qui avoit à sa cour le jeune comte de Laval, en attendant la consommation de son mariage avec Isabeau, sa fille aînée, octroie cinq sols par fouages sur ses vassaux, pour aider à payer la rançon du susdit seigneur de Lohéac.

Le seigneur Talbot ayant donc la ville et le château de Laval entre ses mains, accorda le 25 de juillet 1427, une trêve d'armes et cessation d'hostilités avec les dames de Laval, [retirées à Vitré et qu'elles acceptèrent] attendu l'état de leur viduité et la minorité de leurs enfants : ce faisant qu'il ne seroit rien attenté par les Anglois, sur les autres places des dames, gardées par les capitaines de Coëtquen, Guillaume de Sévigné et Raoul du Bouchet, et que les gens de guerre du parti des dames n'entreprendroient rien sur celui des Anglois.

Nous écrivons que Talbot fit solliciter cette trêve parce que le seigneur de Lohéac, étant hors d'entre ses mains, fut incontinent soutenu par Arthur de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France et gouverneur du Maine pour le roi Charles VII, qui le fit son lieutenant au pays et comté du Maine, avec ordre de lever des gens pour la défense du pays et ce sur la fin de mai 1427.

1. [<sup>a</sup> Nous avons de cette même époque, mars 1527 (n. s.) une monstre de cent quarante-six hommes « sous la charge et retenue de messire Guy, sire du Gavre. » Elle est imprimée *in extenso* à la page 1190 du tome II des *Preuves de l'histoire de Bretagne*.





## CHAPITRE SIXIÈME

GUY XIV (SUITE)

1428-1430

Le comte de Salisbury, après avoir pris les villes de la Beauce sur le chemin de Paris, en la ville d'Orléans, s'en vint avec son armée victorieuse le 10<sup>e</sup> jour d'octobre 1428, sur le midi, se mettre en bataille devant le pont d'Orléans, du côté de la Sologne; et, ayant formé son siège, battoit continuellement la ville à coups d'artillerie, en attendant que le duc de Bedford<sup>1</sup>, anglois, vint avec une autre armée assiéger la ville du côté de la Beauce,

1. [<sup>d</sup> Jean de Lancastre, troisième fils de Henri IV d'Angleterre et de Marie de Bohun, né en 1389, mort le 13 septembre 1435, duc de Bedford, comte de Richemond, de Kendale et d'Harcourt, était connétable d'Angleterre et régent de France. Il fut aussi au titre anglais duc d'Anjou et d'Alençon et comte du Maine. Il appartient donc à notre histoire locale. Nous signalerons son portrait à la page 300 du *Magasin pittoresque* de 1839 et au numéro 7086 de la Bibliothèque de la rue Richelieu. Nous indiquerons aussi la note curieuse de M. l'abbé Cochet sur la découverte de son tombeau dans la cathédrale de Rouen. On y trouvera le motif qui, le 22 octobre 1425, lors de l'établissement de la monnaie du Mans, ont déterminé le choix de la *racine* comme différent de cet atelier. On lui avait donné « le symbole qui paraît avoir été plus particulièrement personnel à Bedford ; » celui qui « se retrouve constamment dans les ouvrages où le régent de France a mis le cachet de sa personne. » Voir cette note aux pages 551-559 du tome v (1867) de la quatrième série de la *Revue des Sociétés savantes*.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons

aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



donne une copie de cette lettre<sup>1</sup>, pour combattre le jugement inique, donné par les Anglois contre la Pucelle d'Orléans : elle est datée du 8 de juin 1429. Laquelle contient en substance, que le seigneur de Laval, passant à Loches, y salua Monseigneur le Dauphin âgé d'environ sept ans ; qu'étant arrivé à Saint-Aignan où étoit le roi il manda à M. de Trèves, Robert le Maçon, d'aller vers lui au château où l'accompagna son oncle de Montjean, pour prévenir et assurer Sa Majesté, que lui, seigneur de Laval, étoit venu avec ses troupes ; que le roi lui avoit mandé qu'il allât vers lui au plus tôt ; et, qu'y étant allé, le roi lui avoit fait bonne chère et dit moult de bonnes paroles et l'avoit bien entretenu, lui disant qu'il étoit venu à son besoin sans être mandé, dont il lui savoit meilleur gré. Et qu'ensuite M. de Trèves lui dit que depuis sept ans le roi n'avoit paru plus joyeux et content, et n'avoit fait si bon accueil ni si bonne chère à personne, comme il avoit fait à lui et à son frère ; que le lendemain lundi il étoit venu avec le roi à Selles, qui fit appeler la Pucelle ; et, disoit-on, que c'étoit en sa faveur et pour la lui faire voir ; laquelle lui avoit fait bonne chère et à son frère aussi ; qu'elle étoit armée de toutes pièces, sauf la tête, avec une lance en main ; que Monseigneur d'Alençon étoit aussi arrivé à Selles avec grosse compagnie et qu'il avoit gagné de lui une haquenée ; que son frère de Chauvigny lui avoit écrit et l'assuroit avoir mandé aux nobles de ses terres de le venir trouver pour augmenter sa compagnie que son cousin de Retz devoit arriver le mercredi pour joindre ses troupes aux siennes. Que Monseigneur d'Alençon, le bâtard d'Orléans et la Pucelle devoient partir pour la levée du siège ; que son aïeule avoit fait bailler certaines lettres à M. de la Trémoille par lesquelles le roi le vouloit retenir auprès de

1. [<sup>d</sup> Elle est aussi imprimée aux pages 24-28 de l'*Annuaire de la Mayenne pour 1837.*]



sa personne, mais qu'à Dieu ne plaise, qu'il se trouveroit à la bataille et à l'attaque des places angloises ; que ce même jour étant arrivé son frère monseigneur de Vendôme, et messieurs de Boussac et la Hire ; qu'on s'étoit approché de l'ost et qu'ainsi on besogneroit bientôt ; que ses troupes étoient encore en bon état, mais qu'il n'y avoit soude <sup>1</sup> à espérer ; qu'on n'épargnât point sa terre par vente et en gage et pour cette fin, il avoit laissé son sceau.

Le sire de Laval et son frère allèrent devant Orléans avec le duc d'Alençon et la Pucelle et eurent part aux combats et assauts qu'elle livra aux Anglois.

Le duc d'Alençon, le comte de Vendôme, le bâtard d'Orléans et les autres chefs de guerre vinrent attaquer Jargeau qu'ils emportèrent d'assaut, Beaugency par composition ; l'historien de Serre écrit que M. de Laval prit pareillement Mehun-sur-Loire, avec perte de sept à huit cents ennemis et qu'il donna, dans les occasions qui se présentèrent, des marques de son courage.

Après la prise de ces villes, s'ensuivit la bataille au lieu de Patay, en l'avant-garde de laquelle le sire de Laval, avec sa troupe, combattit vaillamment avec les capitaines Ambroise de Loré, Poton et le sire de Beaumont, frère du seigneur de Châteaubriant ; lesquels poussèrent roidemment [la bataille] des ennemis qui se mit à fuir dans un petit bois là auprès ; lors commença la bataille des François à donner dedans, en peu d'heures défit celle des Anglois, où il y eut quatre mille hommes tués et trois cents prisonniers.

Après cette bataille, donnée le 18 de juin, le seigneur de Retz, Gilles de Laval, cousin de notre Guy, fut fait maréchal de France.

Au mois de juin 1429, la Pucelle avertit le roi Char-

1. Solde à espérer du roi.



les VII que le temps ordonné de Dieu pour soi faire couronner et sacrer étoit venu et qu'elle étoit envoyée de Dieu pour l'y mener. La chose fut mise en délibération du conseil des princes, des seigneurs et capitaines qui remontrèrent au roi que Reims et toutes les villes de Champagne par où lui et son armée devoient passer, étoient occupées par les Anglois et qu'ainsi il n'y avoit point d'apparence d'entreprendre le voyage de Reims ; mais la Pucelle pressa tant sa majesté qu'elle se délibéra d'y aller ; et à sa suite étoit la Pucelle portant le guidon, le duc d'Alençon lieutenant général, Charles de Bourbon, comte de Clermont, les comtes de Vendôme, de Boulogne et de Dunois ; l'amiral sire de Culant, les maréchaux de Saint-Sevère et de Retz, les seigneurs de Laval, de Lohéac, de Sully, de Chauvigny, de la Trémoille, la Hire, Poton de Xaintrilles et plusieurs autres capitaines faisant un camp de douze mille hommes, bons et hardis combattants.

Toutes les villes se rendirent, les unes par force, les autres par amitié, au roi leur souverain seigneur et étant entré magnifiquement dans sa ville de Reims, il y fut sacré<sup>1</sup> avec toutes les cérémonies requises et accoutumées en tel cas par Renaud de Corbie, archevêque et duc de Reims, et fut toujours présente Jeanne la Pucelle, toute armée à blanc et tenant son étendard en sa main, comme celle qui étoit le mobile de l'ordre et de la volonté de Dieu.

Le roi fit à son sacre plusieurs chevaliers, entr'autres le duc d'Alençon, les seigneurs de Laval et de Lohéac, frères, etc. Belleforest rapporte que ce fut à ce sacre que le roi érigea en comté la seigneurie de Laval, qui n'étoit que simple baronnie, à cause que les seigneurs d'icelle lui avoient été loyaux pendant les guerres contre les Anglois.

1. [<sup>a</sup> Le 17 juillet 1429 par Renaud de Chartres.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





et plusieurs autres, qui étoient comtes des limites de Bretagne, dont ils n'étoient pas seigneurs propriétaires.

[<sup>1</sup> Quelques historiens appellent ces comtes *pairs, pares curiæ*, assesseurs et conseillers de la majesté royale et ses compagnons dans les guerres et entreprises de conséquence.

[<sup>1</sup> Au commencement de la troisième race, Hugues Capet rendit les grands fiefs héréditaires, non-seulement aux comtes qui les gouvernoient, mais encore aux seigneurs qui n'étoient que bénéficiaires de la couronne, soit pour augmenter l'honneur de ceux-là, ou pour gagner l'amour de ceux-ci, afin que personne ne fût mécontent de son avènement à la dignité royale.

[<sup>1</sup> Outre les douze pairs principaux, dont on attribue l'institution au roi Hugues Capet, il en établit encore d'autres, afin qu'il fussent les défenseurs de la couronne, comme les premiers sont les témoins et les ministres de son sacre. Ce fut dans ce second rang de pairs, d'assesseurs des conseillers de la majesté royale et de défenseurs de l'état que le roi reçut et établit le comte de Laval.

[<sup>1</sup> Notre nouveau] comte de Laval accompagna le roi tout le reste du temps de cette campagne. Le duc de Bedford, pour s'opposer aux progrès du roi, sortit de Paris avec une armée et vint en Brie, où sa majesté le voulut attaquer proche le château de la Motte de Nangis ; les deux armées furent en bataille presque pendant tout le jour, sur le soir le duc s'enfuit vers Paris. Lors le roi délibéra de se retirer sur la rivière de Loire où toutes les villes lui obéissoient, mais les ducs de Bar et d'Alençon, les comtes de Vendôme et de Laval et la Pucelle lui remontrèrent qu'il devoit suivre la bonne fortune que Dieu lui avoit envoyée ; sur cela le roi marcha jusqu'à Dammar-tin vers Paris.

Le duc de Bedford parut encore avec une grande armée et enfin les deux batailles furent rangées. Les ducs



de Bar et d'Alençon conduisoient la première bataille de l'armée royale ; les maréchaux de Retz et de Boussac, et avec eux le comte de Laval, menoient la deuxième en forme d'une aile. Et la troisième étoit conduite par la Pucelle et le bâtard d'Orléans ; les François donnèrent par trois différentes fois dans le parc des Anglois ; mais ils étoient si bien fortifiés que le roi ne put les enfoncer.

La nuit venue, les Anglois délogèrent et s'en retournèrent à Paris, d'où le duc de Bedford sortit avec ses troupes pour aller garder ses places de Normandie ; et sur la fin du mois d'août le roi vint loger à Saint-Denis en France ; les ducs d'Alençon et de Bourbon, les comtes de Vendôme et de Laval, beaux-frères, la Pucelle et le maréchal de Retz, vinrent loger à la Chapelle, entre Saint-Denis et Paris.

Le lendemain, les seigneurs et leurs troupes escarmouchèrent contre les Anglois qui étoient dans la ville de Paris ; le maréchal de Retz et le comte de Laval, son cousin, se placèrent dans l'arrière-fossé, où la Pucelle se tint pendant tout le jour, dans l'espérance de pouvoir donner l'assaut aux ennemis qui la blessèrent d'un vieton par la jambe ; elle persévéra d'une si constante résolution, nonobstant sa blessure, qu'il fallut que le duc d'Alençon l'emmenât lui-même. La nuit survenue les seigneurs se retirèrent à la Chapelle et vers le roi.

Suivant les observations du sieur Le Blanc, la ville de Laval fut reprise sur Talbot l'an 1429. Les opinions des auteurs lavallois étant divisées [sur ce point], pour la satisfaction du lecteur curieux, je rapporterai ici ce qu'en marque l'histoire générale<sup>1</sup>.

En ce même mois d'août, les seigneurs du Hommet, du Bouchet et Bertrand de la Ferrière, normands qui n'étoient pas du nombre des gentilshommes de la capitu-

1. « Nicolas Gilles. »



lation de la ville de Laval, firent une entreprise et assemblée secrète de gens d'environ trois cents hommes et vinrent un matin devant la ville de Laval, laquelle, par Talbot avoit été surprise d'échelles, s'embûchèrent en un moulin, ainsi que le meunier les avoit avertis ; et lorsqu'on vint ouvrir la porte, ils entrèrent dans la ville, en laquelle il y avoit bien cinq cents Anglois en garnison, lesquels furent tués et aucuns pris, réservés quelques uns qui se sauvèrent et se jetèrent dans les fossés par-dessus les murailles.

J'ai entendu d'un ancien lavallois que ce fut le meunier du moulin de Bellaillé<sup>1</sup> qui aida les François en cette occasion, qui les passa par-dessus l'eau pendant la nuit et que son moulin ne pouvant contenir tous les hommes armés, il en fit cacher une partie dans des broussailles qui étoient dans le pendant du coteau qui borde le quai dit d'Avesnières, où l'on a depuis bâti les belles maisons et formé les jardins que l'on voit aujourd'hui<sup>2</sup>.

1. « Tradition selon Jean Gesland, avocat fiscal. »

2. Guillaume le Doyen nous a heureusement conservé le nom de ce brave homme, Jehan Fouquet, qui était suivant lui meunier des Trois-Moulins et non de Bellaillé.

...Pour lors Engloys si ne feurent trop fins  
Car grant cohue de gens aux Trois Moulins  
Se trouvèrent accoutrez bien à poinct,  
Qui aux Engloys jouèrent l'outre poinct.  
Car le moulmier la dedans les guydoit,  
Qui lors estoit appelé Jehan Fouquet.

C'est bien probablement Le Doyen, plus rapproché des faits, qui nous donne la vérité. Les Trois-Moulins étaient situés au-dessus du Vieux-Pont auquel ils étaient attenants. Ils ont été détruits en 1862 pour la construction du quai de la Mayenne. Le moulin de Bellaillé au contraire était placé sur un barrage un peu au-dessous de ce même pont. Ce moulin, son barrage et les maisons si pittoresques qui l'entouraient ont été détruites en 1850 pour la construction du quai d'Avesnières. (L'abbé Foucault, *Le château de Laval*, p. 37).

Sur cette reprise de Laval, v. *Mémoires concernant la Pucelle*. « En un moulin étant sur la rivière de Mayne qui passe dessous et joignant la dite ville dont les barrières sont sur iceluy pont. »





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**





## CHAPITRE SEPTIÈME

GUY XIV (*SUITE*)

1430-1450

Revenant au comte de Laval, Guy XIV, qui étoit resté à Saint-Denis avec le roi, [<sup>1</sup> nous dirons, avec l'histoire, que la campagne de l'année 1430 se passa aux sièges et prises de petites villes qui obéissoient tantôt à l'un, tantôt à l'autre parti ; que le roi, pour se remettre du travail de ses deux campagnes dernières, s'en vint sur la fin du mois d'août en la Touraine] où il donna congé au comte de Laval de venir visiter les dames sa mère et aïeule auprès desquelles il arriva sur la fin du mois de septembre 1430 : lesquelles, pendant qu'il servoit dans l'armée royale, minutoient l'accomplissement de son mariage de la manière qu'il avoit été convenu avec le duc de Bretagne, dès le mois d'octobre 1419. Par la mort de Marguerite de Bretagne, Isabeau sa sœur aînée, étoit substituée au comte pour épouse ; mais il y avoit une difficulté à lever, c'est qu'Isabeau avoit été promise dès l'an 1417 au prince Louis d'Anjou ; Yolande d'Aragon, sa mère, duchesse d'Anjou et reine de Sicile, étoit une personne puissante que les dames de Laval vouloient ménager, et s'étant entremises pour le mariage de François, fils aîné du duc de Bretagne, avec Yolande d'Anjou, fille de cette reine, elle se déporta et agréa le mariage du comte



de Laval avec Isabeau, dont elle écrivit des lettres gratulatoires aux dames de Laval, le 21 mars 1430.

Ce duc [de Bretagne] pour illustrer d'autant plus la ville de Vitré, l'une des pairies de ses états, ordonna, sur la réquisition des dames, qu'elle seroit close de murailles, dont il leur fit expédier ses lettres du 14 juin 1430<sup>1</sup>.

Le comte, après avoir rendu ses respectueuses soumissions à ces dames et reçu d'elles toutes les tendresses de mères, passa en Bretagne pour saluer le duc, qui le congratula de sa nouvelle dignité de comte du royaume et de la gloire qu'il avoit acquise en ses deux campagnes. Madame Marguerite, sa fille puînée, étant morte dès l'an 1426, le duc rompit la promesse qu'il avoit faite au duc d'Anjou, roi de Sicile, embarrassé dans les guerres pour la possession du royaume de Naples, de lui bailler Isabeau, sa fille aînée, en mariage.

Ayant donc obtenu dispense du pape Martin pour la proximité du lignage d'entre Isabeau et notre Guy XIV qui étoient au tiers degré, il fit faire et accomplir le mariage d'eux le premier de novembre 1430<sup>2</sup>.

1. [<sup>d</sup> Ces lettres ont échappé aux recherches de M. l'abbé Paris Jallobert qui n'en fait pas mention dans ses *Documents et notes sur Vitré.*]

2. [<sup>d</sup> En 1482, la dot de soixante-dix mille écus d'or, promise par le duc de Bretagne, n'avait pas été payée. Guy XIV, en mariant sa fille aînée Yolande à Allain de Rohan, lui avait délégué vingt-quatre mille écus sur cette somme.

Nous empruntons ces renseignements à l'un des articles du budget du duc de Bretagne pour l'année 1481-1482 (*Revue de Bretagne*, tome LVIII, p. 172.)

« A monseigneur de Laval, sur la somme de XII<sup>m</sup> lb. que le duc luy a promis poyer en quatre années, commenczant le premier jour d'octobre derroin, sur l'impost de l'évesché de Rennes pour demourez le duc quicte vers le dit sires et tous autres de l'action et demande que povoit estre faicte de la promesse de LXX<sup>m</sup> escuz d'or au mariage faisant de damme Ysabeau de Bretagne, fille du duc Jean que Dieu absolle, avec le dit sires, mesme de la promesse qui fut faicte au mariaige faisant de damme Yolant, fille du dit sire et de la dite Ysabeau avec-



Henri, roi d'Angleterre, fut couronné et sacré roi de France en l'église de Paris par le cardinal de Winchester, anglois, au mois de mars 1431.

Un peu après le comte d'Arundel <sup>1</sup>, prince Anglois et lieutenant du jeune roi nouvellement couronné, fit une armée de douze mille hommes, avec laquelle il ravageoit les provinces de Normandie, d'Anjou et du Maine : il démantela et démolit la ville de Louviers. Il fit abattre les châteaux de Bonsmoulins et d'Orle au Maine <sup>2</sup>; et ayant pris le château de Saint-Cénery près Alençon par composition et celui de Sillé sur Emery d'Anthenaïse par assaut il les fit ruiner. Ensuite il entra dans l'Anjou, en agissant d'une même fureur, il fit raser les châteaux de

que feu Allain, sire de Rohan, de la somme de xxiiii<sup>m</sup> escuz, et sellond la lectre de ce faicte, daltée le x<sup>e</sup> jour de juillet l'an mil III<sup>c</sup> III<sup>xx</sup> ung.

» Sera poyé au dit sires par les fermiers du dit impost du dit évesché, à valoir sur les diz xii<sup>m</sup> lb., iii<sup>m</sup> lb., laquelle somme vaudra au dit trésorier quicquance du dit sire. Et rapportera le dit trésorier le double de la dicte lettre et apointement. »

1. John Fitz-Alan Maltravers, comte d'Arundel. Il fut nommé le 1<sup>er</sup> juin 1433 lieutenant général d'Henri VI et chargé spécialement de faire la guerre entre la Seine, la Loire et la mer. (Arch. nationales, sect. hist. K 63, n° 245.)

V. la brochure de Siméon Luce, *Le Maine sous la domination anglaise, 1433-1434*. (Extrait de la *Revue des questions historiques*, juillet 1878.) p. 6 et 7.

2. [<sup>d</sup> Louviers se rendit le 22 octobre 1431 et fut détruit par les Anglais au mépris de la capitulation (Chapillon *Dictionnaire de l'Eure*, tome II, p. 462.)

Bonsmoulins assiégé le 31 août 1433 se rendit au milieu de septembre.

Orthe — c'est ainsi qu'il faut lire *Orle*, que nous laissons dans le texte — fut attaqué aussitôt après la prise de Bonsmoulins.

Quant à Saint-Cénery — les manuscrits de Bourjolly portent Saint-Célerin — sa prise est du milieu de janvier 1434.

Pour Sillé, la capitulation accordée aux habitants par Arundel est du 12 mars 1434 (n. s.), confirmée à Rouen par Henri VI le 25 août.

Nous empruntons ces diverses dates à M. Robert Triger qui, aux pages 63-64 de son *Douillet-le-Joly*, les a déterminées à l'aide des documents de nos grands dépôts qu'il doit ultérieurement utiliser dans un travail sur la guerre de cent ans dans le Maine.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





L'AN M. CCCC XXX II FIST FE CE CUER NOBLE DAME JEHANNE DE LAVAL, DITE COMTESSE DAME DE VITRÉ ET DE CHASTEILLON. DIEU LY DOIBT SA JOIE PERDURABLE. AMEN <sup>1</sup>.

Le trépas de dame Jeanne de Laval <sup>2</sup>, vivant épouse de Guy XII, arriva à Vitré le 27 de décembre 1433. Elle fut veuve pendant le cours de vingt et un ans et huit mois. Son cœur fut porté en l'église de l'abbaye de Clermont, sous le même tombeau qu'elle y avoit fait faire, pour Guy XII son second mari.

Leur épitaphe : CY GISENT GUY CÔTE DE LAVAL SIRE DE VITRÉ ET DU GAVRE QUI DÉCÉDA LE XXI<sup>e</sup> JOR D'AVRIL LAN MIL CCCC ET XII, ET JEHANE COMTESSE DE LAVAL, DAME DE CHASTEILLON, BESCHEREL ET TINTÉNIAC SA COMPAGNE,

1. Le dessin de cette porte du chœur de l'église de Fontaine-Daniel nous a été conservé dans la *Collection Gaignières*, dite « *Tombeaux et Epitaphes des églises de France*, » 16 volumes in-f°. Nous avons eu déjà occasion de citer ce recueil. V. ci-dessus, p. 76. Grâce à elle nous rectifions le texte fourni par Bourjolly.

2. M. Siméon Luce, dans son excellente brochure : *Le Maine sous la domination anglaise, 1433-1434*, (extrait de la *Revue des Questions historiques*, juillet 1878) nous fait connaître un fait bien curieux relatif à la sépulture de madame Jeanne de Laval. En cette année 1433, le Maine tout entier était sous la domination anglaise. Le régime était dur pour les habitants. Ils ne pouvaient ni aller, ni venir sans l'autorisation du duc de Bedford et sans payer à ses receveurs un droit de sauvegarde ; tout, voyages des marchands, congés, pèlerinages, etc., était prétexte à extorsion et à droits fiscaux.

A la fin de décembre 1433, la vieille comtesse de Laval était mourante à Vitré ; ses trois petits-fils, Guy comte de Laval, André de Lohéac et Louis de Laval, étaient près d'elle. La voyant près d'expirer, ils durent, en compagnie de messire Raoul du Bouchet et de quatre-vingts autres personnes, demander et payer à Nicolas Moulineau, receveur de Bedford au Mans, un sauf-conduit pour aller de Vitré à l'église Saint-François de Laval (les Cordeliers) et à l'abbaye de Clermont « pour » y sépulturer et enterrer leur grand'mère. » Ce sauf-conduit fut accordé durant quinze jours commençant « le jour et heure » que dame Jehanne, comtesse de Laval, l'ainsnée, à présent » étant en l'article de mort, yra de vie à trépasement. »

Sur cette brochure de M. Siméon Luce et sur le « *Compte des revenus du scel du régent, duc de Bedford...* » pièce des Archives nationales cotée KK. 324, voyez l'article de M. Bellée. (*Revue du Maine*. T. IV, p. 244).



SEULLE FILLE ET HÉRITIÈRE DE MESSIRE JEAN DE LAVAL, SIRE DU DIT LIEU DE CHASTEILLON LAQUELLE DAME TREPASSA, LE XXVII<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE L'AN MIL QUATRE CENS TRENTÉ ET TROYS.

ANIMÆ EORUM SINE FINE REQUIESCANT IN PACE. AMEN <sup>1</sup>.

Pendant la huitaine d'après le décès de cette dame il fut dit pour le repos de son âme 1422 messes; il fut donné l'aumône à 3300 pauvres et distribué trois cents bureaux <sup>2</sup>.

Le corps de cette dame repose dans le chœur de l'église des Cordeliers de Laval, sous une tombe de cuivre, proche celle de son fils unique, Guy, sire de Gavre, décédé, comme il est marqué ci-devant, le 25 de mars 1403, avec chacun leur épitaphe.

En la même année 1433, Vénables, capitaine anglois, prit et se logea avec douze cents soldats en l'abbaye de Saint-Gilles en Cotentin <sup>3</sup>, d'où il faisoit plusieurs courses sur les sujets du roi. Les seigneurs de Laval, de Lohéac son frère et de Loré entreprirent de les chasser de là. Ils assemblèrent sept à huit cents hommes et une nuit, avec échelles, prirent une partie de cette abbaye et tuèrent bien deux cents Anglois; mais ils ne purent entrer plus avant à cause de la résistance des Anglois qui soutinrent le rude combat qui leur fut livré par les François qui se retirèrent ès faubourgs de Fougères.

Après ce combat, Venables sortit de l'abbaye et se mit, avec sa troupe, à tenir les champs; les susdits seigneurs de Laval et de Loré, ayant eu avis qu'ils étoient logés

1. [<sup>a</sup> Bourjolly avait inséré ici un texte inexact; nous en rétablissons les termes d'après l'estampage de M. l'abbé Tournesac inséré dans le *Bulletin archéologique du comité historique*, tome IV, p. 76.)]

2. Etoffe grossière de laine, dont s'habillaient les pauvres gens.

3. [<sup>a</sup> Il s'agit sans doute non point d'une abbaye, mais du pricuré de Saint-Gilles, près Saint-Lô.



au village de Lassay, allèrent droit à lui avec sept cents combattants et le rencontrant en campagne il voulut mettre ses gens en ordonnance, mais les François ne lui donnèrent pas ce loisir et subitement frappèrent sur lui si roidement que lui et ses gens furent défaits. Cela fait, les seigneurs avec leur troupe se retirèrent à Laval, emmenant avec eux les prisonniers et les biens qu'ils avoient gagnés sur les Anglois <sup>1</sup>.

La ville de Saint-Denis en France, étant, l'an 1435, assiégée par les Anglois, les comtes de Dunois et de Laval, les seigneurs de Lohéac et de Bueil partirent de Meulan <sup>2</sup> avec leur troupe pour aller secourir les assiégés et sur le chemin ils eurent avis que les capitaines Mathago et Thomas Quiriel, avec six cents Anglois, étoient partis de Gisors pour venir au siège de Saint-Denis ; les François allèrent au-devant d'eux et, les ayant rencontrés sur les champs les assaillirent et défirent la plus grande partie, prirent beaucoup de prisonniers et spécialement Mathago leur chef, après quoi les François se retirèrent à Meulan.

Depuis cette dernière rencontre, je n'ai rien trouvé parmi les auteurs des actions militaires du comte de Laval jusqu'à la trêve faite entre les rois de France et d'Angleterre sur la fin d'avril 1444 <sup>3</sup>.

Ce seigneur Guy XIV mêla agréablement les myrtes aux lauriers dans son mariage avec Isabeau de Bretagne pendant onze années et environ trois mois ; il eut de cette dame dix enfants :

1<sup>o</sup> Yolande, née à Nantes le 20 octobre 1431, mariée

1. [<sup>a</sup> Ce fait d'armes est emprunté à la *Chronique de Charles VII* de Jehan Chartier.

2. Meulan, Seine-et-Oise, arrondissement de Versailles.

3. [<sup>a</sup> On trouve dans Rymer v, 1, 143, le texte du pouvoir donné par Charles VII le 9 juin 1445 à divers personnages. au nombre desquels figure le comte de Laval, pour traiter en son nom avec les commissaires de Henri VI.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



9° Louise de Laval, née à Montfort le 17 janvier 1440, mariée avec Jean de Brosse, comte de Penthièvre, morte le 14 mai 1480.

10° Pierre de Laval, né à Montfort le 17 juillet 1441, qui d'évêque de Saint-Brieuc fut fait évêque de Saint-Malo et ensuite le soixante-quatorzième archevêque et duc de Reims <sup>1</sup>.

Le trépas d'Isabeau de Bretagne arriva le 14 janvier 1443 <sup>2</sup>; elle fut inhumée sous une voûte au côté gauche du grand autel de l'église des Jacobins de Nantes, avec cette épitaphe : « CY GIST ISABEAU DE BRETAGNE, FILLE DE JEAN V<sup>e</sup>, DUC DE BRETAGNE ET DE JEANNE DE FRANCE, FILLE DU ROI CHARLES VI ET D'ÉLISABETH DE BAVIÈRE, ÉPOUSE DE GUY, COMTE DE LAVAL ET DE VITRÉ ; DÉCÉDÉE LE 14 JANVIER 1443, EN LA VILLE D'AURAY ; LAQUELLE, PAR SON TESTAMENT, AVOIT ORDONNÉ UN COUVENT DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS EN LA VILLE DE LAVAL. »

[<sup>1</sup> Lorsqu'il y avoit paix ou trêve de guerre en ce royaume, les princes et les grands seigneurs avoient cette louable coutume de faire, en leurs maisons, des combats à la barrière, de rompre en lices à coups de lances, et d'y établir joutes et tournois, afin d'entretenir, par ces actions martiales, l'ardeur de la généreuse noblesse.]

La trêve ayant donc été faite, l'an 1444, entre la France et l'Angleterre, René roi de Sicile et duc d'Anjou, ordonna ce fameux tournoi de l'*Empire du Dragon*, sous son château de Saumur. Vulson de la Colombière <sup>3</sup> écrit en son *Théâtre de la Chevalerie* que Guy, comte

1. [<sup>d</sup> Il mourut le 14 août 1493 ; son corps fut inhumé dans l'église Saint-Aubin d'Angers avec une inscription dont on trouve le texte, p. 40 de l'édition de le Doyen de M. de la Beauluère.]

2. [<sup>d</sup> Pendant son veuvage Guy XIV, au Montils-lès-Tours, le 28 décembre 1446, fut l'un des parrains de Charles de France, duc de Berry, frère de Louis XI (*Athenæum Français*, tome v, 1856, p. 252.)]

3. Marc Vulson de la Colombière, gentilhomme protestant, connu et par ses infortunes conjugales (il surprit sa femme en adultère et la tua, elle et son amant) et par ses nombreux ou-



de Laval, le maréchal de Lohéac son frère et Guy de Laval, seigneur de Loué, leur parent, étoient assaillants ; qu'ils avoient mêmes parures et habillements ; que le comte avoit pour cymier une queue de paon au naturel, le bourrelet d'or et d'azur, le vollet de gueules et la housure de la devise du roi comme les autres tenants et qu'il eut l'honneur de jouter avec le roi <sup>1</sup>.

Bourdigné ajoute que le comte portoit, sur ses housures, trois couronnes comtales, à cause de ses trois comtés, de Laval, de Gavre et de Montfort.

François, duc de Bretagne, fut obligé de lever une armée contre les Anglois qui avoient, la trêve durant, surpris et pillé la ville de Fougères, l'an 1449, et le roi de France, en sa faveur, prit les armes contre eux. Le duc donc, accompagné d'Arthur de Bretagne, son oncle, connétable de France, du comte de Laval son beau-frère, du seigneur de Lohéac, maréchal, du seigneur de Coëtivy, amiral de France, des seigneurs d'Estouteville et de Boussac, alla mettre le siège devant Coutances<sup>2</sup>, tenue par les Anglois, qu'il prit sans effusion de sang humain et la ville de Saint-Lô sans résistance ; et, après les prises de quelques autres villes, il mit le siège devant Fougères qui lui fut rendue par François l'Aragonois, capitaine pour le roi d'Angleterre, qui le premier avoit rompu la trêve en prenant cette ville de Fougères.

Lors la mortalité se mit en l'armée du duc de Bretagne, tellement qu'il fallut qu'il se retirât en ses pays.

vrages de science héraldique : *La science héroïque...* Paris, 1644 et 1669, in-f°. — *Recueil de plusieurs pièces et figures d'armoiries...* Paris 1689, in-f°. — *Théâtre d'honneur et de chevalerie...* Paris, 1648, 2 vol. in-f°. Ce dernier ouvrage, cité par Bourjolly, est un livre curieux pour la connaissance du cérémonial de l'ancienne chevalerie.

1. [<sup>d</sup> Le comte de Laval est énuméré au nombre des assistants à la joute dans laquelle l'anglais Jean Châlons tua, le 5 février 1446, Louis de Bueil. Voir la relation p. 288-293 du tome XI des *Mémoires de la Société de Touraine.*]

2. Coutances, (Manche), chef-lieu d'arrondissement.



Les maréchaux de Lohéac et de Bretagne suivirent leur pointe et, au mois d'août de cette année; ayant donné un assaut à Saint-James de Beuvron <sup>1</sup>, cette ville se rendit à eux par composition <sup>2</sup>.

L'année suivante, 1450, le connétable, les comtes de Clermont et de Laval, le maréchal de Lohéac et l'amiral de Rieux et autres capitaines donnèrent la bataille aux Anglois auprès de Formigny, entre Carentan et Bayeux, qui fut vaillamment disputée de part et d'autre. Les François demeurèrent victorieux; et, selon le rapport de ceux qui les enterrèrent, il y eut quatre mille sept cents Anglois tués et quatre cents prisonniers.

Après cette victoire, la ville de Bayeux se rendit par composition au connétable, et Saint-Sauveur-le-Vicomte aux maréchaux de Lohéac et de Jalognes.

Je ne dois pas omettre que pendant que le comte de Laval et le maréchal de Lohéac servoient avec les armes le roi de France, leur souverain, Anne de Laval, leur mère, en usoit souverainement en ses seigneuries: par ses lettres du 9 août 1444, elle accorda grâce, sauf les droits des parties, à un malfaiteur, son justiciable, préférant miséricorde à supplice.

1. Saint-James de Beuvron, (Manche), arrondissement de Coutances.

2. [<sup>a</sup> Voici les diverses dates de cette campagne en Normandie telles qu'elles nous sont fournies par la *Chronique* de Mathieu d'Escouchy (Edition donnée par M. de Beaucourt pour la *Société de l'Histoire de France*, 3 vol. in-8° — 1863-1864 — dont un de *Pièces justificatives*). La prise de Fougères, par les Anglois, est de mars 1449 (n. s.) (V. *Escouchy*, I, 154-159); Saint-James de Beuvron, où s'étaient fortifiés en 1448 les Anglois chassés du Mans, fut repris le 29 juin 1449 (*Ibid.* 132-134; 171-175), c'est « environ la Nostre-Dame my oust de cest an 1449 » que le duc de Bretagne se mit en campagne; s'empara de Coutances, de Saint-Lô et enfin de Fougères, qui fut assiégé neuf semaines. (*Ibid.* 199-205.)

[<sup>a</sup> Le comte de Laval prit part à la campagne dès le printemps 1449. Il était aussi à la bataille de Formigny (*Ibid.* 274-292.)





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





---

gne, tué par une manière cruelle. Le duc François, s'étant laissé persuader que Gilles, son frère, favorisoit aux Anglois contre son intention, le tint en une dure prison l'espace de quatre années et enfin il le fit étouffer pendant la nuit avec une serviette dont on lui lia le col, dans le château de la Hardouinaye.

L'histoire de Bretagne, qui blâme cette action violente du duc, dit que Gilles assigna son frère à comparoir dans l'an, devant le tribunal du souverain juge, Jésus-Christ, pour rendre compte de l'injustice et de l'ignominie qu'il lui faisoit souffrir et que [le duc François] ne faillit de finir ses jours au terme que le mourant lui limita.

Belleforest ajoute en cet endroit que, lorsque les Templiers furent brûlés à Paris par l'ordonnance du pape Clément V, lui tenant la main Philippe le Bel, roi de France, le grand maître de l'ordre ajourna le pape à comparoir devant Dieu, dans un an, pour rendre raison de son injustice, dedans lequel terme ce pape mourut, comme si cet ajournement ayant eu vigueur, le grand maître fût devenu le ministre de la justice divine. Je laisse, ainsi que cet auteur, le jugement libre à chacun en cette occasion.

Revenant au mariage ci-dessus, il fut consommé, en la ville de Châteaubriant, le 12 de décembre 1450.

Constantinople fut assiégée, en l'année 1453, par Mahomet II, empereur des Turcs, avec trois cent mille hommes, qui bailloient par chacun jour, tant par mer que par terre, trois assauts à la ville, qui fut prise enfin après soixante et six jours de siège. Ils mirent à mort l'empereur des Grecs, le patriarche et tous les chrétiens qui s'y trouvèrent, sans leur vouloir faire aucun quartier, chose digne d'une grande compassion.

Il semble que depuis cette bataille de Formigny, le comte de Laval abandonna la moisson des lauriers à ses deux frères, le maréchal de Lohéac et le seigneur de



Châtillon ; et qu'il se donna tout à cultiver les myrtes avec sa jeune et nouvelle épouse. Ajoutons que sa beauté et les prémices de son grand esprit charmèrent tellement le comte qu'il se retira des travaux glorieux de la guerre pour goûter dans ce second, ainsi qu'il avoit fait dans le premier mariage, certaines délices que la bonne fortune y fait rencontrer. Aussi ne le voyons nous point paroître sur le théâtre de la France jusqu'en l'année 1458, que le roi Charles VII fit assembler dans la ville de Vendôme le conseil des pairs de France pour le jugement du procès de Jean, duc d'Alençon <sup>1</sup>, accusé d'intelligence avec les Anglois.

Le roi y séant en son lit de justice, avoit à sa droite sur un haut banc Monseigneur Charles, son fils puîné, le Dauphin étant lors retiré chez le duc de Bourgogne. Environ de quatre ou cinq pieds au-dessous de Monseigneur Charles, étoient les seigneurs qui suivent : Duc d'Orléans, duc de Bourbon, comte du Maine, comte d'Eu, comte de Foix, comte d'Etampes, comte de Vendôme, comte de Laval, Philippe de Savoie, et le fils de monseigneur de Dunois.

Le procès de ce duc ayant été mûrement et diligemment examiné, le roi, de l'avis des princes de son sang et des pairs de France, condamna le duc à souffrir mort honteuse par supplice et furent ses biens confisqués <sup>2</sup>.

1. [<sup>d</sup> On trouve au tome XIII (1874), p. 132-157, du *Bulletin de la société du Vendômois*, un travail de M. A. Duvau : *Le jugement du duc d'Alençon, 1458*.

[<sup>d</sup> M. l'abbé A. Logeais a étudié la biographie de Jean II d'Alençon, né à Argentan le 2 mars 1407, mort en 1476 après avoir été à deux reprises différentes, en 1458 et en 1474, condamné à la peine capitale. Sa notice est insérée aux pages 363-380 de l'année 1853 de la *Revue de l'Anjou : Jean II, duc d'Alençon, seigneur de Pouancé, Châteaugontier et la Flèche*.

2. [<sup>d</sup> Le texte complet de l'arrêt du 10 octobre 1458 a été inséré par Odolant Desnos au tome II, p. 114-120, de ses *Mémoires sur Alençon* (2 in-8°, Alençon, 1787.) Dans le journal *Le Droit* du 13 janvier 1839 on trouve les instructions données à Guillaume de Ricarville pour la garde du condamné.



---

Néanmoins, attendu sa qualité de prince du sang de France, cet arrêt fut sursis et commué dans une prison perpétuelle, au château de Loches. Cet arrêt souverain est du 10 d'octobre 1458.

Louis XI, roi de France, parvenu à la couronne le 22 juillet 1461, fut sacré à Reims le jour de l'Assomption ; et puis, s'étant rendu en Touraine, le comte de Laval l'alla saluer en la ville de Montrichard et l'accompagna au voyage qu'il fit à Saint-Sauveur de Redon en Bretagne. Le duc le reçut honorablement en ses états, lui faisant hommage de son duché et de la comté de Montfort.

Une Chambre des Comptes fut établie en la ville de Laval, à cause de la dignité et des grands biens du comte de Laval, en laquelle les fermiers, procureurs et receveurs rendoient leurs comptes, et fut autorisée par lettres du roi Louis XI, du 12 de septembre 1463.

Les princes et grands du royaume, voyant que le roi ne les appelloit point et ne se conseilloit point à eux de la conduite des grandes affaires de l'état, mais qu'il ne se servoit que du conseil de gens de basse condition, s'assemblèrent et attirèrent avec eux le duc de Berry, frère du roi, lui remontrant qu'il y alloit du bien public du royaume de changer la manière basse du gouvernement, que le roi, en le méprisant, lui et les princes, vouloit établir avec de petites gens. Cela entendu, le duc de Berry se retira en Bretagne, où il trouva le duc bien disposé à le seconder, parce que le roi ne vouloit plus qu'il prît la qualité ni ne se fît appeler *par la grâce de Dieu, duc de Bretagne*, qu'il ne fît plus forger de monnoie sans son congé ; prétendoit que lui, roi de France, lèveroit des tailles en Bretagne et qu'il présenteroit<sup>1</sup> les bénéfices consistoriaux de la province ; le duc de Berry leva [donc en Bretagne] une armée contre le roi ; à la-

1. [<sup>1</sup> Conférerait.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Saint-Tugal, en conséquence d'une bulle du pape Eugène IV de l'an 1444, pour les raisons que nous avons ci-devant déduites <sup>1</sup>. Et ce fut aussi [par suite] de sa mort que le magnifique édifice [l' ou superbe tour] par elle commencée en l'église de Saint-Tugal, n'a pas été parachevé.

Ce fut elle qui fit faire cette belle et grande vitre qui est au haut du grand autel de cette église où il y a six écussons de ses alliances, et où elle est dépeinte à genoux.

Le Blanc compare les vertus de cette dame avec celles que nous avons données à Emma, la dernière du sang de Guy Valla; elles ont eu pareil nombre d'enfants, jusqu'à un âge pareil; celle-ci a expérimenté le sort de trois mariages, mais celle-là ayant supporté l'état de viduité pendant cinquante années, [a montré] une vertu rare et héroïque où elle a, sans doute, surpassé la sagesse d'Emma.

Le corps d'Anne de Laval fut inhumé avec grande pompe par Thibault de Luxembourg <sup>2</sup>, évêque du Mans, assisté des abbés et des premiers nobles de la province, dans une voûte du chœur de l'église de Saint-Tugal, lequel seigneur évêque se transporta exprès à Laval pour honorer cette sépulture.

Le corps de cette dame a été le premier des seigneurs

1. Voir sur cette union, I. Boullier. *Recherches*, p. 207 et 241. Il donne une analyse très complète du décret qui se termine ainsi : « Acta fuerunt hæc nobis pro tribunali sedentibus in dicta villa de Lavalle, in manerio, seu domo vocata de Monte Joannis, de mane, circa horam decimam ante prandium, sub anno Incarnationis 1444, die vero ultima mensis Augusti, indictione septima, pontificatus sancti in Jesu Christo patris ac domini nostri Eugenii divina providentia papæ quarti, anno decimo quarto, præsentibus Joanne de Brolio, in jure licentiato, cantore et canonico ecclesiæ Cenomanensis et officiali, Joanne Quentin, legum doctore, eximio scholastico.

2. Madame Anne de Laval étant décédée le 28 janvier 1465, il semble difficile que ce soit l'évêque du Mans, Thibault de Luxembourg, qui ait présidé à sa sépulture. En effet il succéda à Martin Berruyer, mort seulement le 24 avril 1466, et ne vint pas de suite à sa résidence. Thibault de Luxembourg ne fit pas cette cérémonie, ou il ne la fit que longtemps après la mort d'Anne de Laval.



et dames de Laval ensépulturé dans leur église collégiale de Saint-Tugal<sup>1</sup>.

Les états furent tenus à Tours, par l'ordre du roi Louis XI, au mois d'avril 1467. Le comte de Laval ne s'y trouva pas, mais il y avoit deux de ses fils. Voici ce que portent les registres de cette assemblée :

Au premier parquet étoit assis le roi ;

Les seigneurs qui étoient debout dans ce parquet, c'est à savoir :

Le vicomte de Narbonne, fils du comte de Foix ;

Le comte de Pembroke, frère du roi d'Angleterre ;

Messieurs de Tancarville, de Châtillon, de Bueil et de Longueville ;

Pierre, Monsieur de Laval, second fils du comte ; il fut depuis archevêque de Reims ;

Au second parquet, à la main senestre, étoient assis :

Monsieur le marquis du Pont,

Monsieur le comte du Perche,

Monsieur le comte de Guise,

Monsieur le comte de Vendôme.

Monsieur de Gavre, comte de Montfort, fils aîné du comte de Laval, tous vêtus de velours et parés moult richement.

Je rapporte ceci pour faire voir la grandeur des seigneurs de Laval, lesquels dans une des plus considérables assemblées de l'état, avoient rang parmi les princes.

Et sa majesté, bien informée de l'importance des services de Guy XIV, de ceux de ses ancêtres, de la haute

1. [<sup>d</sup> Cette dame étoit la première de sa famille enterrée en l'église Saint-Tugal ; Jean de Laval, seigneur de Châtillon et de Montsûrs, issu, comme elle, de la branche des Montmorency, fondateur de la chapelle des Trois Maries et décédé en 1398, inhumé au haut du chœur de l'église Saint-Tugal, y avoit été transféré, après la destruction des Trois-Maries de Montsûrs, ainsi que nous l'avons dit à la page 225.

Il y a peu de chose à ajouter à ce que M. Boullier a réuni sur le chapitre de Saint-Tugal. V. ses *Recherches*, pag. 204-255.



noblesse de sa maison et de ses alliances et de la grande étendue et valeur de ses terres, confirma à François de Laval, seigneur de Gavre, son fils aîné, le rang et la dignité de pair du royaume, par ses lettres patentes <sup>1</sup> données au Mans le 19 de novembre 1467 <sup>2</sup>.

L'ordre des chevaliers de Saint-Michel fut institué par le roi Louis XI, au château d'Amboise, le premier jour d'août 1469, s'établissant lui et ses successeurs rois de France, chefs de cet ordre; que les frères associés à cet ordre, seront de noblesse, de valeur et de mérite distingué. Il ordonna les grands officiers de l'ordre; et que l'église de l'abbaye du Mont-Saint-Michel en Normandie seroit la spéciale où se célébreroit la fête du saint archange, protecteur de l'ordre, dont Belleforest rapporte fort amplement tous les statuts. André de Laval, seigneur de Lohéac, maréchal de France, et Louis de Laval, seigneur de Châtillon, son frère, furent nommés par le roi chevaliers dès cette première promotion, ainsi que Georges de la Trémoille, seigneur de Craon.

[<sup>a</sup> Maître Ambroise Piau, prêtre, sous-chantre de l'église de la Sainte-Trinité de Laval, en sa généalogie, rapporte ces anciens vers :

Le mercredy férié de Pentecoûste,  
Monsieur Martin, demonstrant bonne chaire,  
L'an mil quatre cent [cinquante] et adjouste

1. [<sup>d</sup> Voir ce que dit Choppin, dans *Trois livres du Domaine de la couronne de France*, au livre III, titre VI, n° 21. dans sa notice sur le *Comté de Laval*.

[<sup>d</sup> Ces lettres figurent d'après une copie authentique, au *Chartrier de Thouars*, p. 69; elle ont pris place dans les *Titres du comté de Laval*, et ont été réimprimées à la page 103 des *Documents* de Godbert.

[<sup>d</sup> Cette même année 1467 (n. s.) en février, par lettres patentes données au Montilz-lès-Tours, Louis XI accorda exemption annuelle de taille et de guet au roi des archers et au roi des arbalétriers de Laval. Ces lettres sont imprimées dans les *Ordonnances de la troisième race*, tome xvii, p. 73.

2. [<sup>d</sup> En 1470 le comte de Laval fit défaut à la monstre des nobles reçue par Ambroise d'Aubusson. V. La Roque, p. 130.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





modernes Lavallois n'ont pas été entièrement destitués de ce feu dont Apollon échauffe ses enfants et qu'ils méritent d'être reçus au cercle des Muses, pour les vers suivants :

### EPITAPHES

Lisis, on plaint ta mort ! Moy, je luy porte envie,  
 Craignant de n'obtenir de la rigueur du sort  
 Ou pour mourir heureux, une si belle vie,  
 Ou pour revivre au ciel, une si sainte mort !

#### SUR LE SUPERBE TOMBEAU DU CURÉ DE L'ÉGLISE DE LA TRINITÉ.

Passant, arrête-toy de grâce  
 Et considère icy la place  
 D'un curé de la Trinité,  
 Lequel, délaissant sa demeure,  
 A voulu, par architecteur (1),  
 S'acquérir l'immortalité !

[<sup>s</sup> Tous ces monuments d'antiquité ont été, comme tant d'autres, en proie à la malveillance des monstres qui n'ont rien su respecter en 1793.]

Le roi Louis XI, en conséquence de la proximité du lignage et des grands services des seigneurs de Laval, [comme nous avons dit] fit une déclaration le 19 de novembre 1467 par laquelle il octroya aux comtes de Laval, l'honneur de précéder le chancelier et les prélats du royaume en toutes cérémonies et assemblées, tout ainsi et à l'instar des comtes de Foix, d'Armagnac et de Vendôme auxquels pareille grâce avoit été accordée.

Ce privilège fut confirmé par Charles VIII, en faveur de Guy XV, successeur de notre Guy XIV, par lettres

1. Les manuscrits portent tous : « Architecture. » La rime veut *Architecteur*, qui a pu être employé ; aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles on disait, *architecteur* pour architecte : « *Ce grand architecteur et facteur de l'univers.* » (Ambroise Paré, préface I, 10.) Aussi nous rétablissons les mots *demeure*, *architecteur*.



de l'an 1488, dont Matthieu <sup>1</sup> fait mention en son *Histoire de France*.

Le deuxième privilège consiste en la distraction du comté de Laval d'avec celui du Maine, que nous appelons le *titre de pairie*, par lequel le même Louis XI, en confirmant l'érection du comté de Laval, en fit un bailliage et pays séparé, pour le relever à l'avenir immédiatement du roi et de sa couronne souveraine, avec attribution du ressort du parlement de Paris ; par ses lettres <sup>2</sup> du mois de janvier 1481.

Ensuite de quoi Laval fut ajouté au Parlement au rôle de Poitou, qui commence au premier jour d'avril.

En conséquence de cette distraction, le roi établit un juge, des exempts par appel, ès deux cas portés par la coutume du Maine <sup>3</sup>.

Et pour ces mêmes causes, les habitants de Laval ont depuis eu leurs députés particuliers, lors de la tenue des états généraux de France <sup>4</sup>.

Le troisième privilège est la nomination et présentation accordée aux comtes de Laval, de tous les offices

1. *Pierre Matthieu*, né en 1563, à Pesmes en Franche-Comté, poète, écrivain, nommé historiographe de France par Henri IV, qui avait pour lui une grande estime. Il tomba malade au siège de Montauban où il avait suivi le roi Louis XIII et fut transporté à Toulouse où il mourut en 1621.

Il a laissé un grand nombre d'ouvrages historiques d'un style bas et diffus, chargé d'allusions à l'histoire ancienne, parmi lesquels : *Histoire de Louis XI*, in-f°, le plus estimé de ses livres ; c'est celui auquel fait renvoi notre Bourjolly.

Sur Matthieu, v. les *Mémoires* de Nicéron, tome xxvi.

2. [<sup>a</sup> Ces lettres, données à Thouars en janvier 1481 (v. s.) se trouvent dans les *Titres du comté de Laval* et aux pages 104-109 des *Documents* de Godbert ; elle sont complétées par celles du 2 mars 1481 (v. s.), données à la Bonnaventure et imprimées aux p. 109-112 des *Documents* de Godbert.]

3. V. art. 77 et 78 de la *Coutume du Maine*.

4. [<sup>a</sup> Cependant pour les états de 1484 on ne voit pas qu'il y ait eu de représentation spéciale pour Laval. (V. la liste des députés par bailliages et sénéchaussées, p. 718-755 du *Journal des Etats de 1484*, in-4°, Paris, 1835.)]



royaux du comté, et récompense des frais et dépenses par eux faites aux guerres et de la ruine de leurs villes et châteaux par les ennemis de l'état, en haine de ce que les seigneurs de la maison de Laval soutenoient avec leurs forces, les droits et le parti des rois de France; les lettres patentes <sup>1</sup> du roi Louis XI à cet effet sont de l'année 1481; confirmées par les rois ses successeurs, et notamment par Louis le Grand, XIV<sup>e</sup> du nom, lequel, après avoir été informé des raisons qui avoient mu le roi Louis XI, y a conservé et maintenu Monseigneur le duc de la Trémoille, comte de Laval, par arrêt du Conseil d'Etat donné en 1668.

Le quatrième privilège est, qu'en qualité de barons pairs de Vitré, ils ont la préséance sur les barons de Bretagne, lorsque le duc tient les états de sa province, en alternative avec les barons de Léon, vicomtes de Rohan; ainsi que le duc Pierre le décida par son édit de l'an 1451 <sup>2</sup> [<sup>1</sup> sur la contention d'entre Guy XIV baron de Vitré et d'Allain de Rohan, vicomte de Léon.] Aujourd'hui ces deux maisons, les principales de la Bretagne, président alternativement à la tenue des états, lorsqu'il plaît au roi de les faire assembler. Les seigneurs de ces deux maisons ont épousé des filles des ducs de Bretagne et

1. [<sup>a</sup> Ces lettres sont du mois d'avril 1482; elles sont insérées aux *Documents* de Godbert, p. 113-117.]

2. [<sup>a</sup> La décision de Pierre de Bretagne, du 12 juin 1451, est *in extenso* à la page 1581 du tome II des *Preuves de l'Histoire de Bretagne*.

[<sup>a</sup> A la fin du tome II de l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice, p. CLXI, se trouve un mémoire de 1479 du vicomte de Léon contre le comte de Laval au sujet de la préséance aux états. Il est accompagné, p. CLXXXVI, du texte d'une enquête à ce sujet faite en 1479. A la page CCXXVIII on trouve les dépositions faites en 1476 et 1478 pour établir ce qui se passa lors du règlement du duc Pierre, du 25 mai 1451.

Au tome III des *Preuves*, p. 493, se trouvent des lettres du duc François permettant au vicomte de Rohan de reprendre l'instance sur le point de la préséance.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**

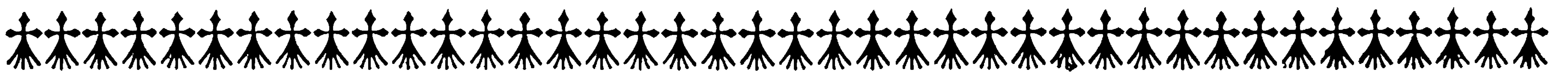


1<sup>o</sup> Pierre de Laval, seigneur de Montafilant, mort avant ses père et mère, en la ville de Nantes, l'an 1475; il gît sous la même voûte qu'Isabeau de Bretagne, en l'église des Jacobins de Nantes.

2<sup>o</sup> François de Laval, seigneur de Châteaubriant, [et de Gavre], marié avec Françoise de Rieux, dame Derval, fille et héritière de Jean, sire de Rieux et de Rochefort; ils eurent deux enfants, qui moururent sans laisser de postérité.







## CHAPITRE NEUVIÈME

### LE MARÉCHAL DE LOHÉAC ET LOUIS DE CHATILLON

André de Laval, seigneur de Lohéac, fut fait chevalier après la bataille de la Gravelle. Lieutenant du connétable Arthus de Bretagne en la province du Maine, il fut, avec Guy, son frère aîné, à la levée du siège d'Orléans sous les ordres de la Pucelle et à la bataille de Patay, et portant toujours les armes du roi Charles VII, il fut fait gouverneur du comté de Laval, avec commission de lever sur plusieurs paroisses de quoi entretenir cent quatre-vingts mortes-payes pour la garde des châteaux de la Gravelle, de Montsûrs et de Meslay, l'an 1433. Ce roi lui donna pouvoir d'assiéger les places de Normandie tenues par les Anglois et d'y établir des gouverneurs, le fit amiral par le décès du sire de Culant (1436), et maréchal de France au mois d'octobre 1439<sup>1</sup>. Il commanda

1. [<sup>1</sup> M. La Beauluère a consacré une note au maréchal de Lohéac, p. 331-337 de son édition de le Doyen.

[<sup>d</sup> Dans l'*Annuaire de la Mayenne pour 1837*; p. 17-52 se trouve une *Notice sur le maréchal de Lohéac* par M. de la Bérangerie.]

[<sup>a</sup> Dans le volume de *Notices et Documents* publié pour la *Société de l'Histoire de France* à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, (Paris, 1884, in-8°) il a été inséré, pages 415-425, un mémoire de Jean du Bouchet sur la charge de maréchal général. Ce mémoire avait été rédigé en 1673 à la suite du refus des maréchaux d'Humières, de Bellefonds et de Créquy de servir sous les ordres de Turenne, investi depuis 1660 du titre de maréchal général. Nous y voyons que André



seul un corps d'armée en Guyenne, en 1440, un autre corps d'armée en Rouergue, l'an 1435, et à la réduction de l'Armagnac, il est fait par le roi Louis XI, lieutenant au gouvernement de la ville de Paris et de l'Ile de France, 1467, et gouverneur de Picardie en 1471. [Le roi] lui donne la seigneurie de la ville de Pontoise et une compagnie de cent lances de la grande ordonnance (1482). Ce fut l'un des principaux chefs qui chassèrent les Anglois de ce royaume.

Après avoir brièvement touché ses emplois et ses actions militaires, disons quelque chose de ses mœurs et de son économie. Ce n'est pas toujours par l'aspect du visage, par la réflexion de la physionomie ni par la force dans un combat, où la fortune gouverne souvent, qu'on doit juger de l'intérieur de l'homme ; un jeu, une parole douce ou rude et les actions privées représentent, comme dans un miroir, les passions naturelles de l'âme. Gesland donne au maréchal la qualité de grand justicier, d'exact observateur de la discipline militaire au soulagement du commun peuple, mais les grandes exécutions qu'il fit faire contre les délinquants nous font remarquer en lui une nature trop austère et éloignée de cette belle générosité dont on relève la gloire des vainqueurs. Et, puisque l'histoire permet, après avoir rapporté les grandes actions des hommes magnanimes, de dire leurs faiblesses, afin que la postérité évite celles-ci pour imiter celles-là, je vais dire simplement que ce seigneur étant, pendant le temps de la paix, dans son château de Montmuran, ses gens se saisirent d'un malfaiteur ; après avoir entendu les cas dont il étoit accusé, il le fit resserrer en prison et le déféra à la justice du duc de Bretagne

de Laval, seigneur de Lohéac, fut fait maréchal de France par Charles VIII, fut déchargé de sa commission par le roi Louis XI, l'an 1461, qui la donna à Jean Bâtard d'Armagnac et la lui rendit en 1465.

[<sup>d</sup> Du Bouchet cite d'autres exemples de maréchaux « déchargés de leur commission. »]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





amiral tué au siège de Cherbourg pris sur les Anglois, qui néanmoins s'y défendirent vaillamment, animés du ressouvenir, que c'étoit la première place dont le roi d'Angleterre se fût rendu maître entrant en armes en [ce royaume de] France, réputée une des plus fortes places de Normandie et anciennement appelée *Cæsarbourg*, ayant été bâtie par cet empereur romain lorsqu'il conquirit les Gaules.

Plutarque raconte que César fit bâtir un fort sur le rivage de la mer à l'opposite de celui des Bretons Anglois, afin d'avoir la commodité de passer vers eux pour les soumettre à sa république; peut-être que cet auteur entend parler du fort de Cæsarbourg, qui par la longueur du temps a été nommé Cherbourg <sup>1</sup>.

Ce seigneur maréchal n'eut point d'enfants de ce second mariage. Il mourut âgé de soixante-quinze ans, dans son hôtel de Montjean, en la ville de Laval, le [14 de] décembre 1485; son corps gît dans le cœur de l'église de Saint-Tugal.

Louis de Laval, seigneur de Châtillon, porta les armes du roi Charles VII en toutes ses guerres contre les Anglois et le duc de Bourgogne; ce prince le fit gouverneur du Dauphiné, l'an 1447. Fait gouverneur de Gênes et de la côte maritime [de Ligurie, il] conduisit un secours au duc de Calabre en la dite cité de Gênes (1458). Le roi Louis XI le fit gouverneur de Champagne avec six mille livres de pension (1465) et grand maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts de France (1466) <sup>2</sup>.

1. Cette étymologie de Cherbourg, Cæsarbourg, va de pair avec Julii Balnea, Jublains.

2. [<sup>a</sup> Nous n'avons pas trouvé le texte des lettres le nommant grand maître des eaux et forêts; mais nous signalerons l'existence de lettres de Louis XI, en date du 21 mai 1483, « portant révocation de tous les officiers des eaux et forêts qui ont été pourvus par Louis de Laval, seigneur de Châtillon, grand maître... et réservant au roi de pourvoir aux dits offices. » Enregistrées au Parlement, le 8 juillet 1483, au fol. 203 du III vol. des Ordonnances de Louis XI.)



---

Le roi, étant à Angers, envoya devant lui à Paris la reine d'Angleterre et la princesse de Galles sa bru et, pour leur faire compagnie en leur entrée en la ville capitale, au mois d'octobre 1470, il ordonna les comtes de Vendôme, de Dunois et le seigneur de Châtillon ; les rues furent tendues pour l'ornement de cette entrée.

[<sup>1</sup> Il y avoit donation entre vifs entre le maréchal de Lohéac et son frère Châtillon de leurs meubles et acquêts, suivant la disposition des coutumes des lieux ; ce fut par ce motif que Châtillon donna à l'abbé de Saint-Aubin d'Angers, Pierre de Laval, son neveu, le château et la châtellenie de Montjean, laquelle, après son décès, fut unie au comté de Laval.

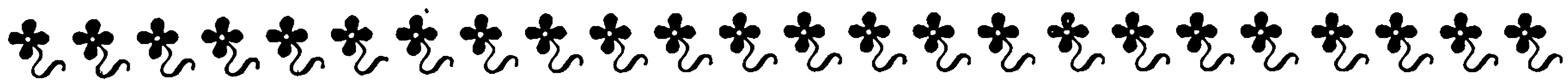
[<sup>1</sup> On a écrit que le maréchal et le seigneur de Châtillon eurent tous deux chacun une fille naturelle que Châtillon maria et dota de deux mille écus d'or avant son trépas.]

Enfin le seigneur de Châtillon mourut au château de Laval, sans avoir été marié, le 21 août 1489.

Son corps fut inhumé dans l'église collégiale de Saint-Tugal.







## CHAPITRE DIXIÈME

GUY XV

1486-1487

Guy XV, deuxième comte de Laval, fils de Guy XIV et d'Isabeau de Bretagne (fille de Jean duc de Bretagne et de Jeanne de France, tante du roi Louis XI, ainsi que nous avons dit,) fut leur principal héritier et successeur<sup>1</sup>.

Il commença à porter les armes sous le duc François de Bretagne, son oncle, lorsqu'après la surprise de la ville de Fougères par les Anglois, il entra en Normandie contre eux, où il prit, accompagné du maréchal de Lohéac, grand nombre de villes et de forteresses qui leur obéissoient.

Ensuite notre Guy XV étoit du nombre des seigneurs qui accompagnèrent le roi Charles VII dans la conquête des places fortes de Guyenne et à la deuxième réduction de la ville de Bordeaux l'an 1453.

Le roi Louis XI, après son avènement à la couronne, fit un voyage en Bretagne pour l'accomplissement d'un vœu ; et lors le duc de Bretagne lui faisant hommage de la Bretagne et du comté de Montfort, le seigneur de Ga-

1. [<sup>d</sup> Dans l'année même où il succéda à Guy XIV, le 3 novembre 1486, il s'engagea à vivre dans les meilleurs termes avec le vicomte de Rohan (Voir tome III, p. 525 des *Preuves de l'Histoire de Bretagne*).





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



des grands services que ses antécresseurs avoient rendus à l'état.]

Le comte accompagna toujours le roi dans les campagnes qu'il fit en Artois, ès frontières de Flandre et de la Franche-Comté et sur la fin de l'an 1479 il fut toujours en la Touraine, exerçant les fonctions de son office jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs d'Angleterre.

Si ce seigneur n'a pas eu des emplois éclatants dans les armes, sous le règne de Louis XI, son oncle *Britonum more*, disons avec justice que sa qualité l'a toujours fait paroître à l'auteur de ce mémoire, comme conseiller de son état, et que ce n'étoit pas peu que de pouvoir complaire à un monarque que l'histoire dépeint si terrible à son sang, si défiant et si jaloux de la grandeur de ses voisins.

Ce prince étant décédé sur la fin du mois d'août 1483, notre Guy, comme officier de la couronne de France, assista au sacre du roi Charles VIII en la ville de Reims, le 30<sup>e</sup> jour de mai 1484 <sup>1</sup>, portant *cercle*, dit l'histoire, *et habitué comme les pairs et comtes*.

Au commencement de la vie de Guy XV, le commerce de la ville de Laval n'étoit, selon G. Le Doyen, que de serges, draperies et teintures, pour lesquelles faire il se trouvoit plusieurs ouvriers qui travailloient avec succès. Quelques marchands, qui avoient leurs correspondances en la ville de Nantes, trouvèrent la manière de blanchir les toiles à Laval et pour ce, firent construire deux lavanderies auprès de Boz, sur la rivière de la Mayenne.

Les Espagnols, qui venoient à Nantes pour la vente

*neral des freres mineurs*. Paris, veuve Trepperel et Jean Jehannot (vers 1520), in-4<sup>o</sup> gothique.

C'est bien probablement en 1490, à l'époque de son passage au Mans, qu'il fit à Laval le sermon imprimé trente ans après.

1. [<sup>d</sup> Bourjolly omet ici de constater que le prélat qui sacra Charles VIII, étoit Pierre de Laval, archevêque de Reims de 1473 au 20 septembre 1493.]



des marchandises de leur pays, achetoient quantité de toiles des marchands de Laval qu'ils faisoient transporter en Espagne ; et, pour cet effet, descendoient jusqu'en la ville de Laval. Ce commerce, devenant beaucoup plus lucratif que celui des serges, plusieurs marchands délaissèrent [ce dernier] et embrassèrent celui des toiles, où ils employèrent leurs deniers.

Et pour avoir et faire des lavanderies, ils achetèrent jardins, terres et prés sur les bords de la même rivière et entr'autres le *pré du Pannival*<sup>1</sup> proche *les Lices* du seigneur comte de Laval<sup>2</sup> ou, si l'on veut, proche le lieu où ce comte et les gentilshommes ses amis faisoient des parties pour rompre en lices, en faisant adroitement des coups de lance, suivant l'usage de ce temps-là. Ce lieu des Lices est présentement le logement des religieuses Augustines, dites de Saint-Joseph.

[<sup>1</sup> D'anciens mémoires très curieux disent que le commerce et la manufacture des toiles avoit été établis à Laval dès l'an 1298, lors du mariage de Guy IX avec Béatrix de Gavre, qui étoit de Flandre ; elle se fit accompagner (à Laval) par plusieurs ouvriers Flamands qui donnèrent le secret et l'instruction de la fabrique des toiles, en firent et apprirent à les faire aux habitants de Laval ; et, peu à peu, cette manufacture s'est augmentée et perfectionnée et a fait la richesse de la ville<sup>3</sup>.]

Ce commerce des toiles s'étend aujourd'hui non seulement en France, Italie, Espagne, Hollande, mais encore aux Indes et jusqu'aux places qui bordent la mer

1. Ou *Panlivard*. Latin : *Pelliparius*. (V. L. Maître. *Hôpitaux de Laval*.) — Le *port du Panlivard*, qui avait remplacé, au XVIII<sup>e</sup> siècle, le *pré* et la lavanderie du *Pannival*, a été détruit par l'ouverture du quai Paul Boudet. Il était situé à l'endroit où la rue d'Anvers vient tomber sur ce quai.

2. [<sup>a</sup> Voir dans La Beauluère, *Le Doyen*, p. 343, une note sur les *Lices* de Laval.

3. Ce paragraphe qui n'existe pas dans le Ms. A doit être une addition faite par le copiste d'un des manuscrits de la seconde rédaction.



du Sud et pour ce, on embarque les toiles dans le port de la ville de Saint-Malo<sup>1</sup>.

1. « Le nombre des manufactures pour les blanchisseries augmentent tous les jours ; il est d'une grande ressource pour le pays, car il emploie les trois quarts de ses habitants tant à faire les toiles et à les blanchir qu'à préparer les lins et à les filer. La fabrique de toiles fut établie, dit-on, en 1298, lors du temps du mariage de Guy IX avec Béatrix de Gavre. En 1730 le duc de la Trémoille fit bâtir sur le champ de foire des Halles où le marché des toiles fut transporté en 1732, du faubourg Saint-Martin où il se tenoit autrefois. » (Note ajoutée par une main inconnue au manuscrit autographe. La première phrase se retrouve presque textuellement dans les *Mémoires concernant la Ville de Laval (in fine)* par J. C. Frin du Guy Boutier, manuscrit de la Bibliothèque de Laval, publié par M. E. Moreau dans l'*Annuaire de la Mayenne pour 1884*, et à part sous le titre : *Documents inédits ou rares concernant l'histoire du département de la Mayenne*. Voir aussi Le Clerc du Flécheray.)







**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





---

pour la commodité publique et qu'il indemniserait la place qui seroit choisie par eux de toutes rentes et charges.

Ces remontrances pieuses et généreuses de ce seigneur ayant été bien entendues par ses vassaux du Pont-de-Mayenne, paroissiens de Saint-Melaine, ils firent entre eux une solennelle assemblée, en laquelle il fut même considéré : l'incommodité qu'ils souffroient d'aller aux fêtes et dimanches pour entendre les messes, jusqu'à l'église de Saint-Melaine : les très mauvais chemins qu'il y avoit depuis leur faubourg jusqu'à cette église ; le danger qui se rencontroit quelquefois dans le passage de la chesnaye de la Coconnière, située au milieu du chemin ; l'inconvénient de porter, soit de jour, soit de nuit, des enfants pour être baptisés jusqu'en la dite église, quoi faisant plusieurs avoient péri sans avoir reçu le sacrement du baptême ; la difficulté et le travail des vieilles gens, spécialement des infirmes à s'y transporter ; la peine que ressentoient et le danger qu'en couroient les femmes nouvellement relevées de leur accouchement d'aller, foibles et par ce long chemin, pratiquer l'ancienne cérémonie introduite dans l'Eglise à ce sujet ; d'y recevoir et célébrer celle du mariage en toutes les saisons de l'année, les intempéries desquelles ne furent pas omises en cet endroit.

A ce que dessus, on ajoutoit le trouble de la perte causée par les ennemis depuis trente ans, lesquels pendant que le peuple du Pont-de-Mayenne assistoit au divin service en l'église de Saint-Melaine, avoient outrepassé les portes, pillé les maisons et emmené plusieurs prisonniers. Et enfin les larcins à eux faits par les ser-

1521, et les nombreux titres relatifs à l'église Saint-Vénérand, imprimés dans les *Notes et éclaircissements* de l'édition de Guillaume Le Doyen donnée par M. La Beaulière en 1858, p. 326-330, 353-361.



viteurs laissés à la garde de leurs maisons pendant ces heures de piété.

Toutes ces choses débattues et examinées, elles furent jugées incommodes et périlleuses et le résultat [de la délibération] des habitants fut qu'on érigerait une nouvelle église, sous les offres et avec l'autorité et le secours du seigneur comte de Laval.

Les habitants donc, après avoir visité l'emplacement des maisons du carrefour de la *Serène*, il fut jugé trop prochain de l'eau<sup>1</sup> ; un autre emplacement proche le *Puits-Rocher*<sup>2</sup> se trouvant trop chargé de rentes, il s'arrêtèrent enfin sur les maisons de Jean Dutay, où pendoit pour enseigne Saint-Julien-le-Martyr ; pour lesquelles les habitants donnèrent en échange aux héritiers de Dutay une maison dépendante de leur fabrique et une somme de deniers ; et le seigneur échangea huit livres de rentes dont les maisons étoient chargées, en les assignant sur la recette de la prévôté de Laval.

Et d'autant que les maisons de Dutay mouvoient du

1. Le carrefour de *la Sirène* (la prononciation populaire est : *Serène*) existe encore, sous le même nom, dans la rue du Pont-de-Mayenne, près de la rue Ambroise Paré. Une maison, datée de 1773, et sur le balcon de laquelle est figurée une sirène, s'élève à peu près à la place de l'ancienne hôtellerie.

On s'explique que la crainte du voisinage de la rivière ait empêché d'adopter l'emplacement de la Sirène, si on se reporte à l'histoire des inondations de la Mayenne. Avant la construction du quai Paul-Boudet actuel, l'eau débordait presque tous les hivers dans la « Vallée Saint-Julien. » Dans les grandes crues, elle arrivait par l'Arche-Noire et l'Arche-Couverte, qui s'ouvre encore aujourd'hui même au carrefour de la Sirène, jusque dans le faubourg du Pont-de-Mayenne. Le Doyen et Guïtet de la Houllerie nous ont conservé le souvenir de ces inondations, d'autant plus graves que le sol de la rue du Pont-de-Mayenne était autrefois plus bas que de nos jours. Il n'a été exhausé qu'en 1844.

2. Carrefour situé au point de jonction des rues des Trois-Croix, du Hameau, de Paradis et du Pont-de-Mayenne. Les manuscrits de Bourjolly portent *Puy-Rocher*. La prononciation populaire est *Py-Rocher*. Le puits a été remplacé par une fontaine.



fief de Chanteloup, appartenant au seigneur de Haute-rive, le dit seigneur comte lui donna en contre-échange fief et seigneurie sur la Chesnay, située près Thévalles et lui permit d'apposer un tiers pilier à sa justice de Hauterive, où auparavant il n'y en avoit que deux.

Ces maisons étant donc abattues, l'on prit le plan de l'église nouvelle sur celle d'Avesnières et les fondements furent commencés le lundi 15 mai 1485, sur les huit heures du matin. Le jeune comte de Laval et de Montfort<sup>1</sup> posa la première pierre de l'église. En attendant néanmoins la fin de l'édifice, on bâtit, au milieu du chancel<sup>2</sup>, une chapelle dans laquelle, chacun jour, on célébroit la sainte messe.

Le comte, de son côté, pour honorer cet ouvrage, fit apporter en grande cérémonie de sa terre d'Acquigny près Paris, en l'église de Saint-Melaine, la relique et chef du glorieux martyr saint Vénérand<sup>3</sup>, laquelle quelque temps après fut transférée, avec les processions de toutes les paroisses voisines de la ville de Laval, dans la chapelle dont nous venons de parler, où, en faveur des mérites du saint martyr, Dieu fit plusieurs miracles, choses qui attirèrent libéralement les dons et aumônes des gens de bien pour la continuation et augmentation de l'ouvrage ; et pour raison de ces miracles, l'église fut dédiée à Dieu, sous le patronnage de *saint Vénérand*.

L'an 1486 les paroissiens firent fondre une petite cloche pour sonner les messes dans la chapelle susdite, laquelle cloche fut nommée *Vénérand*.

1. « Guy XIV, père, vivoit encore à Châteaubriant. » (Note de Bourjolly.)

2. *Chanceau, cancel*. l'enceinte du chœur ordinairement entouré d'une balustrade. « *Au milieu du chanceau,* » signifie à l'endroit où l'on devait construire le chœur.

3. [<sup>1</sup> Le tome XI (1872-1873) de la *Semaine du Fidèle*, p. 711, contient une note sur les reliques de saint Vénérand, apportées d'Acquigny (Eure.)]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



de Bourbon, évêque du Mans, le jour et fête du martyr saint Sébastien, 20 janvier 1521.

Le pignon de l'église, avec deux portes d'entrée formées en icelui, s'élevait proche les deux gros piliers où sont placés les fonts baptismaux de métal, donnés par Pierre Boudy, marchand, et la grande statue de saint Christophe; il étoit monté et ouvré jusqu'au tiers, au pied duquel on avoit laissé un petit espace de terre servant de cimetière jusque sur la rue du Pont-de-Mayenne.

La chose en cet état, les habitants voyant la belle décoration de leur église et sa somptuosité, jugèrent qu'elle seroit encore plus magnifique, si le pignon et le portail affrontoient au pavé de la rue, et pour y travailler de suite Jeanne Lemercier Grasmenil, veuve d'André de Quesnay, seigneur de la Merveille, qui avoit fait couvrir à ses dépens la nef de l'église, et la veuve de Guillaume de Quesnay, son fils, donnèrent, en l'an 1522, pour commencer à bâtir le portail, chacune la somme de 100 livres.

Le reste a été fourni par les dons et aumônes des paroissiens de Saint-Vénérand; lequel portail paroît avoir été entièrement parachevé, suivant le chiffre qui est sur le frontispice, l'an 1594.

[<sup>a</sup> Le même registre de Saint-Vénérand porte que, cinq à six ans avant la construction de cette nouvelle église, les paroissiens de la Trinité firent hausser d'environ sept pieds la charpenterie et couvrir de neuf la nef de leur église, firent démolir les croupes pour y former le chef qui est à présent d'une belle décoration, avec un vitrage d'excellente peinture :

[<sup>a</sup> Que vers le même temps les chanoines du chapitre de Saint-Tugal avoient commencé leur nouvel édifice ;

[<sup>a</sup> Que les religieux de Saint-François firent faire et élever le clocher de leur église ;

[<sup>a</sup> Que les chanoines du Cimetière-Dieu firent bâtir leur église sous le patronage de l'archange saint Michel, y firent lever des chaires, n'ayant auparavant qu'une



vieille et simple chapelle dans laquelle il n'y en avoit aucunes.]

Les habitants du Pont-de-Mayenne solennisent tous les ans la fête de ce saint martyr, leur patron, le 25 de mai, auquel jour il y a exposition du Saint-Sacrement avec indulgences, suivant les rites de l'église romaine. La journée du samedi 25 de mai 1686 fut très belle et éclairée du soleil jusqu'à une heure après midi ; soudain l'air s'obscurcit tellement que la ville semblait couverte d'épaisses ténèbres ; sur les quatre heures du soir les éclairs brillèrent et le tonnerre commença à faire grand bruit ; une pluie abondante survint qui inonda toute la rue du Pont-de-Mayenne.

Lorsque le Saint-Sacrement est exposé dans une des églises de la ville et faubourgs de Laval, aux jours et fêtes des patrons, le clergé séculier et régulier des autres églises, qui ne chôment pas, a cette louable coutume d'y aller processionnellement pour adorer Dieu et recevoir la bénédiction qui se donne à l'issue des complies.

Environ cette heure-là, ou sur les cinq heures du soir les religieux de Saint-François et ceux de Saint-Dominique, quoique avec peine, étoient entrés dans le chœur de l'église de Saint-Vénérand ; lors on commença les complies ; [elles étoient] chantées si joyeusement par le clergé et par le peuple, les orgues étoient si bien touchées et les cloches sonnoient avec tant de force que ce peuple nombreux qui étoit en l'église n'entendoit quasi pas les grands coups de tonnerre. Lors donc que le vicaire chantoit à l'autel le verset *Adjutorium nostrum* pour donner la bénédiction, le tonnerre éclata si terriblement qu'on crut l'église renversée. La foudre entra dans le clocher par une lucarne sur le cimetière ; elle rompit un des poutreaux qui soutenoient les cloches, sans néanmoins les endommager ni blesser les sonneurs ; ensuite, comme en forme de globe de feu, elle coula dans l'église par le



tuyau de la corde d'une des cloches, et tombant brisa l'écrêteau qui étoit à la tête du crucifix attaché à la croix de bois, qu'elle fendit depuis le haut jusqu'aux clous des pieds, par le moyen desquels cette bénie statue du Christ resta suspendue ; du même trait ce globe sembla se rompre sur une des marches de pierre, allant de la nef au chœur, laquelle il cassa et remplit dans l'instant l'église d'un feu étincelant, avec un bruit effroyable. Le globe se divisa en trois parties, une se répandit sur la droite croisée, l'autre vers la fenêtre, brûla les nappes sur lesquelles étoient exposées les sacrées reliques de cette église, sans toucher aux reliquaires d'argent où elles sont conservées ; la troisième partie de cette foudre retourna par le chœur de l'église, plein de prêtres, de religieux et des principaux habitants, tous lesquels à l'aspect de ce feu, se prosternèrent contre le pavé avec grande frayeur. Le prêtre même qui tenoit entre ses mains le soleil où repose le Saint-Sacrement pensa le laisser tomber d'appréhension. Enfin cette foudre ayant froissé une corniche du grand autel, sortit visiblement par une vitre du haut de cette église.

Il y eut plusieurs personnes renversées de leurs places par la frayeur et l'impétuosité subtile de cette foudre, peu de blessées, quelques-unes évanouies et point de tuées.

La bénédiction se fit cependant, après quoi chacun se retira rendant humbles grâces à Dieu, le peuple attribuant à un miracle de sa présence réelle et aux prières du martyr saint Vénérand qu'ils avoient été garantis. peut-être de la mort, dans cette inopinée aventure.

En 1695, pour rendre l'église plus régulière, Jean Bidault des Landes, Pierre Hunault des Mazures<sup>1</sup>, marguilliers, et les habitants bâtirent et augmentèrent une aile

1. Un membre de cette famille Hunault des Mazures épousa plus tard une des sœurs de Bourjolly.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





fit appeler *Notre-Dame de Bonne Rencontre* ; les religieux, en attendant le grand bâtiment, firent une chapelle en laquelle ils disoient la messe, et montèrent au haut d'un grand poirier, proche cette chapelle, une cloche pour sonner les messes.

Le 9<sup>e</sup> jour de septembre 1489, le comte de Laval posa la première pierre de l'église vers le grand autel ; les religieux ayant commencé le chœur il fut entièrement parachevé, aux frais de Jean Tourte, marchand, lequel devenu veuf se mit de l'ordre de saint Dominique.

Antoine Coloueat, maître d'hôtel du seigneur comte, fit bâtir à ses dépens la grande chapelle voûtée, en laquelle est le sépulcre et puis de l'autre côté on édifia la sacristie bâtie à la sénestre du haut chœur.

Robin Touillon légua aux religieux quatre cents écus d'or pour faire la nef et enfin, par les dons et aumônes de plusieurs particuliers, la maison entière des religieux fut construite et bâtie [mais ils] n'obtinrent pas de décorer leurs parois des noms et des armoiries de leurs bienfaiteurs.

L'église fut consacrée et dédiée par messire Philippe, cardinal de Luxembourg, évêque du Mans, le 2<sup>e</sup> jour de juillet 1499.







## CHAPITRE DOUZIÈME

GUY XV (SUITE)

1487-1492

Le duc François de Bretagne, de la maison d'Etampes, ayant donné retraite en ses états à Louis duc d'Orléans, premier prince du sang, et aux princes et seigneurs mécontents de la régence de la duchesse de Bourbon, le roi Charles VIII, son frère, fut induit à se mettre en armes contre ces princes et seigneurs alliés. Ce prince, pendant que la guerre se mouvoit sous ses ordres en la Bretagne, se tint pendant tout le mois de mai à Laval, accompagné des ambassadeurs de Rome et de Venise, et, avec les duc d'Alençon, de Bourbon, d'Angoulême, de Vendôme, l'an 1488<sup>1</sup>. Le comte de Laval, bon serviteur du roi, lui remontrait doucement que ce n'étoit pas la force des

1. [<sup>d</sup> Sur cette guerre voir : la Trémoille, *Correspondance de Charles VIII et de ses conseillers avec Louis II de la Trémoille, pendant la guerre de Bretagne (1488)*, Paris, 1875, in-8° ; la Borderie, *La légende du souper de la Trémoille après la bataille de Saint-Aubin (28 juillet 1488)*, aux pages 63-80 du tome XXIII (1877) du *Cabinet historique* ; dans les *Notices et documents publiés pour la société de l'Histoire de France (1884)*, aux pages 253-282, la *Correspondance du roi Charles VIII avec le parlement de Paris (1487-1488)*, publiée par M. de la Borderie.

[<sup>d</sup> Nous avons pour preuve d'un séjour de Charles VIII à Laval en 1487 diverses lettres du roi datées de cette ville depuis le 4 mai jusqu'au 6 juin. En mai 1488 Charles VIII étoit à Angers.



armes qui faisoit régner les monarques heureusement, mais l'amour de leurs peuples par un parfait gouvernement, tâchant par ses raisons d'adoucir le roi irrité contre le duc de Bretagne son cousin. Le roi étant allé de Laval à Angers, [pendant ce temps] fut donnée *la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier* <sup>1</sup>, le lundi 27 de juillet 1488, en laquelle l'armée royale défit celles des ducs d'Orléans et de Bretagne, avec perte de six mille hommes, et pour trophée le duc d'Orléans y fut pris prisonnier <sup>2</sup>.

Bien que le comte de Laval ne servît pas le roi avec son épée dans cette guerre, sa majesté, reconnoissant la généreuse affection du comte pour son service, confirma par ses lettres patentes l'érection de la baronnie de Laval en comté, et le fit en outre donataire de la comté de Dreux, le 6 août 1488.

Et pour marque de faveur singulière, le roi prit en sa protection la ville et château de Vitré et les autres places que le comte possédoit en Bretagne et reçut en sa grâce François de Laval, seigneur de Châteaubriant, frère consanguin du comte, quoiqu'il eût eu le commandement de l'arrière-garde de l'armée bretonne contre le roi, à la susdite bataille de Saint-Aubin.

Le duc de Bretagne, vieil et chagrin de la perte de cette bataille, mourut le 7 de septembre ensuivant, laissant le maréchal de Rieux comme gérant du duché et Françoise de Dinan, veuve de Guy XIV, premier comte de Laval, gouvernante des deux princesses ses filles, Anne et Isabeau ; celle-ci mourut quelque temps après.

La connexité des choses m'engage de parler en cet endroit du mariage du roi Charles VIII. La princesse

1. [<sup>a</sup> Sur l'emplacement exact du champ de bataille de Saint-Aubin, voir aux *Notices et documents* cités ci-dessus, p. 270, la note de M. de la Borderie qui le fixe définitivement.]

2. [<sup>a</sup> Il fut d'abord conduit au château de Sablé. Voir Jaligny dans Godefroy, p. 54.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**




mariage n'avoit point été consommé. Quelques habiles François qui étoient du conseil du roi Charles VIII lui proposèrent de se marier avec la princesse bretonne. Cette affaire digérée, le roi trouva bon qu'avec un sauf conduit le comte de Laval adroitement ou plustôt discrètement conférat de la chose avec la dame de Laval, sa belle-mère. Elle trouva d'abord de l'opposition dans l'esprit de la princesse, qui lui remontroit qu'elle étoit liée par sa parole avec le roi des Romains, et que le roi de France étoit ouvertement son ennemi; mais la dame de Laval, qui la gouvernoit, la mania si bien qu'enfin la fille simple, sollicitée sur le désir qu'elle avoit de garder ses sujets de guerre, accorda facilement et condescendit à son mariage avec le roi Charles, au moyen duquel la paix fut faite entre les Bretons et les François et la province de Bretagne unie et incorporée à la couronne de France, au mois de février 1489.

le dauphin Charles (V. abbé C. Chevalier *Inventaire analytique des Archives communales d'Amboise (1421-1789)* Tours, in-8°, 1874.)







## CHAPITRE TREIZIÈME

GUY XV (FIN)

1492-1501

Notre Guy XV, ne se voyant point d'enfants, par la mort survenue de Jean, comte de Montfort, son fils unique, s'adonna fort aux œuvres pieuses. Il donna vingt livres de rentes annuelles sur sa châtellenie de Vaiges, à l'église et chanoines de Saint-Julien du Mans, pour célébrer et faire solenniser la fête de la Visitation de la Sainte-Vierge ; cette donation est du 4 décembre 1492 <sup>1</sup>.

Et en la même année il fut reconnu fondateur et protecteur de l'église de la Trinité de Laval.

Et Guy XVI, son successeur, par arrêt contradictoire du 18 juillet 1518, fit mettre sa litre dedans et dehors cette église.

Pierre de Laval, frère germain de Guy XV, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, abbé de Saint-Aubin d'Angers, décéda le 20 de septembre 1493. Son corps gît en l'église de l'abbaye de Saint-Aubin et sur son tombeau est écrit :

1. [<sup>d</sup> Nous trouvons dans la *Notice historique sur Evron* (Laval, 1840, in-8°), p. 125, une charte du 9 juin 1495 par laquelle Guy XV constitue à l'abbaye d'Evron une rente de cent sous tournois.]



HIC JACET PETRUS, RHEM. ARCHIEPISCOPUS, FILIUS ILLUSTRISSIMI COMITIS LAVALLENSIS.

Cette épitaphe où l'on donne à cet archevêque la qualité de fils du comte de Laval, fait reconnoître la grandeur de son nom.

Le Blanc a écrit que Guy XV fonda l'an 1496 et qu'il fit bâtir le couvent des religieuses de Sainte-Claire au lieu dit *Patience*<sup>1</sup> ; qu'il leur donna son clos de Paradis, et vingt livres de rentes à prendre sur la recette de Laval.

Ces religieuses sont appelées Urbanistes, parce que le pape Urbain IV approuva leur règle et leurs constitutions, lesquelles pour avoir la liberté de fermer de murailles leur clos de Paradis et pour l'indemniser, avec leur maison, des droits rectoriaux [<sup>1</sup> envers les curés de l'église de la Trinité] elles en composèrent et cédèrent à M<sup>e</sup> Jean le Meignan, docteur en théologie, curé de la Trinité, quarante sols de rente à prendre sur les vingt livres de rentes qu'elles avoient sur la recette de Laval.

Jeanne de Laval, reine de Sicile, sœur germaine de notre Guy XV, née le 2 novembre 1433, épousa René, duc d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, deuxième fils de Louis d'Anjou II du nom, roi de Naples et de Sicile et de la princesse Yolande d'Aragon<sup>2</sup>. Leur contrat de mariage fut passé au château de Laval, le 3 de septem-

1. V. Boullier. *Recherches historiques*.... p. 273. On y trouve d'intéressants détails sur cette maison de Patience.

[<sup>d</sup> La charte de Guy XV et de Catherine d'Alençon pour la fondation de l'abbaye de Patience du 3 juin 1497, est imprimée *in extenso* dans dom Piolin, tome v, p. 693.

2. [<sup>d</sup> Voir Lecoy de la Marche *Le roi René* (Paris, 1875, 2 in-8°) tome I, p. 298.

[<sup>d</sup> Voir dans la *Revue du Maine*, tome vi, p. 125-162, l'intéressant travail de M. Eugène Hucher : *Iconographie du roi René. de Jeanne de Laval, sa seconde femme, et de divers autres princes de la maison d'Anjou*. (Ce travail a été tiré à part à cinquante exemplaires avec addition de trois planches photographiées.)





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





honorablement ; et, pour l'amour d'eux ce prince fit faire jôûtes et tournois.

L'année suivante, 1470, le roi Louis XI fut aussi magnifiquement reçu en la ville d'Angers par le roi et la reine de Sicile et là, en présence de leurs majestés, fut traité le mariage du prince de Galles, petit-fils [de par sa mère] du roi de Sicile, avec la fille du comte de Warwick, anglois.

Nonobstant cette proximité de lignage et ces démonstrations d'amitié, ce vieil roi de Sicile, n'ayant point d'enfants mâles, s'allia de Charles, duc de Bourgogne, qui ambitionnoit l'adoption et la dignité de roi de Sicile et de Jérusalem, et du duc de Bretagne qui ménageoit secrètement une alliance avec les Anglois pour se maintenir contre l'autorité de Louis XI, lequel pour la dissiper dressa une armée et passant par la ville de Laval, occupa incontinent celles de la Guerche et d'Angers et par un traité fait aux Ponts-de-Cé, ces deux princes renoncèrent à toute autre alliance qu'à celle du roi de France, l'an 1474.

Guillaume le Doyen, qui en ses registres n'omet pas le plaisir et l'honneur qu'il eut de voir le roi en son passage, ne rapporte aucune réception faite à sa majesté de la part du comte de Laval, qui, étant déjà vieil, se tenoit ordininairement à Châteaubriant, principal domaine de Françoise de Dinan, sa seconde femme.

Je n'ose taire une disgrâce terrible arrivée à notre Jeanne de Laval au milieu du cours de son mariage ; le roi, son mari, ayant conçu d'elle un sinistre soupçon, fit faire une cage de bois, couverte de lames de fer, qu'on voit encore aujourd'hui dans une chambre du château d'Angers, en laquelle il la fit enfermer ; les uns plaignoient, les autres pleuroient le sort malheureux de cette vertueuse reine ; les écrivains d'Anjou blâmèrent cette violence extraordinaire de leur seigneur naturel ; mais ce fut ce grand Dieu protecteur de l'innocence qui la fit recon-



noître à ce prince, dont il toucha le cœur, lequel, s'étant désabusé, sembla rompre les fers de cette chaste prisonnière, en l'admettant en son lit nuptial. Cela passé, le roi de Sicile l'aima toujours tendrement et nous avons vu comme le roi de France, neveu du sicilien, lui donna dans toutes les occasions des marques de sa bienveillance singulière.

Tous les hommes étant sujets de l'empire de la mort, ce roi de Sicile tendant à la fin de sa vie, nomma Jeanne de Laval, son épouse, exécutrice de son testament, avec Charles d'Anjou son neveu et principal héritier, à laquelle ce bon roi fit don de ses meubles précieux et de ses joyaux, lui assignant pour sa demeure les villes et châteaux de Saumur et de Beaufort en Anjou, au mois de septembre 1478 <sup>1</sup>.

Etant veuve, le pape Paul II la requit de lui donner secours contre les Turcs par lettres de l'an 1478 <sup>2</sup>.

Le comte du Maine, Charles d'Anjou, ayant voulu lui contester la donation des meubles à elle faite par le défunt roi de Sicile, Louis XI, roi de France lui en ordonna la délivrance par lettre du 3 avril 1480. Et le roi Charles VIII permit, après la mort de Charles, comte du Maine, qu'elle jouisse de tous les autres dons d'immeubles que le roi son époux lui avoit faits et la qualifie de sa « *chère tante* » par ses lettres de l'an 1487.

[<sup>1</sup> Pendant la guerre de Bretagne entre le roi Charles et le duc François, cette reine donna retraite en son château de Saumur à la vicomtesse de Rohan et à d'autres grandes dames opprimées par les armes des alliés du

1. [<sup>d</sup> Selon M. Lecoy de la Marche (*Histoire du roi René*, tome I, p. 391) le troisième et dernier testament de ce prince est celui du 22 juillet 1474, dont on trouve le texte *in extenso* dans dom Calmet (*Preuves*, t. III, col. DCLXXVI) et dans M. de Quatrebarbes (*Œuvres du roi René*, t. I, p. 83)]

2. [<sup>d</sup> La mort du roi René est du 10 juillet 1480. (V. Lecoy de la Marche, *op. cit.*, t. I, p. 426.)]



duc, dont le roi de France lui écrivit des lettres gratulatoires, sur la fin de juin 1488.]

Enfin, après avoir mené une vie exemplaire, elle reconnut devant Dieu humblement sa fin, elle s'y disposa par son testament du 25 août 1498; elle déclara pour son principal héritier son cher frère Guy XV, comte de Laval; et, à cause de sa maladie et percussion de membres qui avoient débilité son sens, elle nomma pour exécuteurs de son testament Nicolas de Laval, sire de la Roche-Bernard<sup>1</sup>, son neveu, et François de Laval, sire de Châteaubriant, son frère consanguin, auxquels elle donna pour adjoints Jean de la Taille, seigneur de Maillé Brézé; Jacques, seigneur de Vaugirault; Jean des Vaux, ses maîtres d'hôtels, en présence de Thibault de Cossé, écuyer, capitaine de Beaufort, et M<sup>r</sup> Jean de Brellay.

Elle ordonne que son corps soit ensépulturé en l'église de Saint-Maurice d'Angers, auprès de celui de la reine Marie de Blois, femme de Louis I, duc d'Anjou et que son cœur soit mis en la chapelle de Saint-Bernardin des Cordeliers d'Angers avec celui du roi son mari.

Cette reine mourut à Beaufort en Anjou, le 10 de septembre 1498. L'exécution de son testament fut entièrement transmise à Nicolas de Laval, sire de la Roche-Bernard, son neveu, présomptif héritier de toute la maison de Laval, par traité fait avec les autres exécuteurs du 28 décembre du susdit an 1498.

Après le décès de cette reine, Nicolas de Laval aspira d'avoir l'administration des biens du comte de Laval,

1. Cette reine s'était toujours montrée très bienveillante vis à vis de son neveu Nicolas de la Roche-Bernard qui allait devenir bientôt Guy XVI, comte de Laval. M. Marchegay a publié à deux reprises (*Société archéologique de Nantes*, t. XII, 1873, p. 36 et *Revue de l'Anjou*, 1860, p. 378) une lettre du 9 juin 1493 adressée par François Lesné, chapelain du seigneur de la Roche à la veuve de René d'Anjou, dans laquelle il lui expose les grands besoins d'argent du jeune et fastueux seigneur à cette brillante cour de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

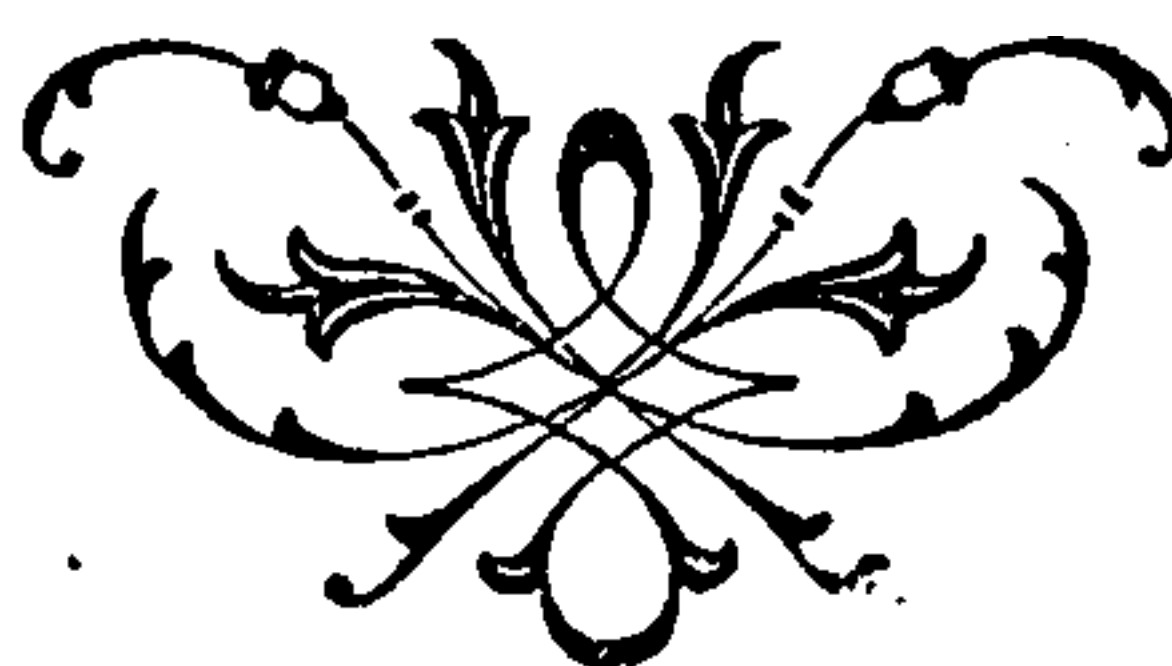
Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



ce fut sans doute à cette occasion que les enfants de Guy XIV, descendus de ce noble fondateur, ont eu leurs sépultures au côté gauche du grand autel de l'église des Jacobins de la ville de Nantes.







## CHAPITRE QUATORZIÈME

GUY XVI

1501-1509

Guy XVI, troisième comte de Laval, auparavant nommé Nicolas de Laval, seigneur de la Roche-Bernard, fils unique de Jean de Laval et de Jeanne du Perrier, comtesse de Quintin, succéda à Guy XV, son oncle paternel, aux seigneuries de Laval, Gavre, Montfort, Vitré, etc., le 22 janvier de l'an 1500.

Il perdit ses père et mère n'étant encore âgé que d'environ trois ans ; il fut élevé en sa première enfance, en la maison du comte de Quintin son aïeul maternel, lequel, étant décédé, Guy XV, comte de Laval, son oncle, fut institué son curateur devant le sénéchal de Nantes, le 3 de novembre 1486, n'ayant encore atteint la quatorzième année de sa vie <sup>1</sup>.

Guy XV et Catherine d'Alençon, n'ayant point d'enfants et étant hors d'état d'en avoir par la maladie et la diminution de sang de Guy, ce fut pour lors que l'on envisagea notre Nicolas de Laval, son neveu, comme le principal héritier de cette ancienne et puissante maison de Laval <sup>2</sup>.

1: Il était né en 1473. (*Art de vérif. les dates.* Comtes de Laval.)

2. [<sup>d</sup> D'après Duchesne, p. 577 de son *Histoire*, le testament de Guy XV fut fait en 1494.



Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille unique du premier mariage de Frédéric d'Aragon, roi de Naples et d'Anne de Savoie, tante du roi Charles VIII, fut envoyée à la cour de France avec cession et procuration du roi de Naples son père, pour avoir l'usufruit de Villefranche et d'autres seigneuries que le roi Louis XI avoit assignées à la reine Anne de Savoie, sa mère, par lettres patentes de l'an 1480<sup>1</sup>. Lorsque le roi de France Charles VIII renvoya à Maximilien, archiduc d'Autriche, Marguerite d'Autriche que ce roi avoit répudiée, l'histoire porte qu'elle étoit accompagnée de la princesse de Tarente, en l'année 1490.

La princesse<sup>2</sup> étant ainsi à la cour de France, auprès de la reine Anne de Bretagne, ne recevoit point un grand secours de la fortune du roi Frédéric, son père, marié en secondes noces avec Isabelle des Baux, dont il avoit des enfants. La reine [Anne], qui étoit libérale et prudente<sup>3</sup>, détermina de la marier avec ce présomptif héri-

1. [<sup>d</sup> Bourjolly fait ici allusion aux lettres patentes de Louis XI, données à la Mothe d'Esgruy en août 1480, portant érection des châellenies, terres et seigneuries de Villefranche en Rouergue en comté en faveur de Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, et d'Anne de Savoie, sa femme. (Archives nationales 2<sup>e</sup> vol. des *Ordonnances de Louis XI*, fol. 260.)

2. Sur cette princesse, sur sa vie à la cour, sur les poursuites dont elle fut l'objet de la part de César Borgia, voyez *Vie d'Anne de Bretagne* par Leroux de Lincy, 4 vol. in-12, Paris, Curmer, tom. I et tom. II. — Sur l'état de sa maison, voir *Histoire de Charles VIII*, par Godefroy, 1 vol. in-f°. Paris, 1684 : *Preuves*, pag. 708. — Sur la branche d'Aragon, dont Anne étoit sortie, branche bâtarde, voir *Mémoires* de S. Simon, Edit. Hachette, in-16, 1864, t. IV, chap. VI.

3. « Le père de Guy XVI avoit été constamment attaché au service de François II duc de Bretagne. Ce fut ce qui mérita au fils l'affection de la duchesse-reine Anne, fille de François, qui l'ayant fait venir auprès d'elle, le considérait et le distinguait entre tous ses parents. Ayant accompagné plus tard cette princesse et Louis XII, son époux, l'an 1500, au voyage de Lyon, il fut du tournoi qui s'y donna en l'honneur de leurs majestés et fut le chef du parti de la reine qui, dans ce même voyage, lui fit épouser Charlotte d'Aragon... » (*Art de vérifier les dates*. Comtes de Laval.)





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





---

sin de Frédéric, prétendant à la propriété de l'état de Naples, en firent entre eux un partage secret, le 11 de novembre 1500 <sup>1</sup>. La convoitise de ces deux princes fut blâmée de tout le monde. Cependant ils firent agréer au pape leur manifeste sous prétexte que Frédéric et Ferdinand, son fils, avoient fait alliance avec les Turcs pour troubler la chrétienté. Frédéric et son fils aîné ayant été surpris désarmés par les troupes de Louis XII et Ferdinand, furent aisément spoliés du royaume de Naples. Frédéric capitula dans Naples avec le maréchal d'Aubigny et se retira en France où le roi lui assigna trente mille ducats de pension avec la propriété du comté du Maine, par traité passé à Blois, l'an 1502.

De Serres rapporte en son histoire que Frédéric quitta trop légèrement les terres napolitaines et qu'eu égard aux révolutions arrivées depuis en ce pays-là, il auroit facilement recouvré son royaume. Il mourut à Tours le 9 de novembre 1504 et là fut inhumé avec pompe d'accoutrements royaux, la couronne en tête, la pomme d'or en la main droite, et le sceptre en la sénestre, en l'église nouvelle des Minimes

Le prince Ferdinand, duc de Calabre, qui désiroit aussi se retirer en France, ainsi qu'avoit fait le roi son père, fut, au préjudice d'un serment solennel fait sur l'hostie consacrée par Gonzalve de Cordoue, général espagnol, et de promesses vaines et étudiées, conduit de la ville de Tarente en une galère à la cour du roi d'Espagne, son cousin, où il étoit gardé à vue et ensuite constitué prisonnier, ayant tenté de s'évader de cette cour. Les peuples napolitains le rappeloient et quelques princes voisins donnoient espérance de contribuer de leurs forces pour le rétablir sur le trône de ses pères.

Le roi catholique Ferdinand II ordonna par son tes-

1. Hist. Marian. Lib. 26, ch. 16.



tament<sup>1</sup>, fait en l'an 1516, que le duc de Calabre fût mis en liberté, ce qui fut différé jusqu'en l'an 1523. Charles-Quint étant parvenu à l'empire et au royaume d'Espagne, pour aucunement adoucir la captivité de ce pauvre prince, lui fit épouser deux vieilles veuves ; la première Emincia de Mendocça, veuve de Henry de Nassau, son grand chambellan ; la deuxième Germaine de Foix, veuve du roi Ferdinand II ; et il n'eut d'enfants ni de l'une ni de l'autre : *Steriles viduas desponsare jussus, ut Alphonsi Magnanimi Neapol. Regis posteritas cum ipso esmoriturur*. Enfin ce prince, spolié par force de ses états de Naples et de Calabre, mourut à Valence en Espagne, le 5 d'août 1557, après cinquante et sept ans de captivité.

L'infant d'Aragon, dom Alphonse, frère germain de Ferdinand, mourut en France, âgé seulement de douze ans et ses trois sœurs alliées à des princes d'Italie y décéderent sans enfants. Par ces moyens tous les droits successifs aux états de Naples, de Calabre et de Tarente sont naturellement échus à Catherine et à Anne de Laval, seules filles du mariage de Guy XVI et de Charlotte d'Aragon ; or la ligne de Catherine de Laval, nièce du prince Ferdinand, ayant pleinement fini en la personne de Guy XX, tué en Hongrie l'an 1605, cette Anne de Laval, seconde nièce de Ferdinand, épouse de François de la Trémoille, fut légitimement fondée à succéder à tous les susdits états, comme nous le remarquerons dans notre ordre chronologique<sup>2</sup>.

1. [<sup>a</sup> Mariana, lib. 28.] — *Mariana*, savant jésuite, né à Talavera, près Tolède, en 1537, est l'auteur d'une histoire écrite en latin, intitulée *Historiæ de rebus Hispaniæ lib. xxx*, à laquelle Bourjolly emprunte ses citations. Cette histoire a joui d'une réputation méritée. Mariana est aussi l'auteur de ce fameux traité *De rege et regis institutione* où il enseigne sur le régicide ou plutôt sur le tyrannicide une doctrine que Pascal a criblée de ses traits les plus acérés dans *Les Provinciales*.

2. Guichardin. — Guichardin ou *Francesco Guicciardini*, né à Florence en 1482, auteur d'une histoire d'Italie publiée sous ce



Je n'ai point recueilli d'exploits militaires de notre Guy XVI pendant le cours de son mariage avec la princesse d'Aragon.

Cette dame, fille [comme nous l'avons dit] de Frédéric roi de Naples et d'Anne de Savoie, mourut à Vitré au mois de juillet 1509 et son corps fut inhumé dans l'église collégiale de la Madelaine <sup>1</sup>.

Le premier de leurs enfants <sup>2</sup> fut François de Laval, comte de Montfort, lequel parvenu à sa haute adolescence, passa en Lombardie sous les généraux de Montmorency et maréchal de Foix. L'armée royale assiégea le fort de la Bicoque; les Suisses qui composoient quasi toute cette armée s'étant portés avec furie au premier assaut de la place, d'où ayant été repoussés, ils ne voulurent plus tenter un second; ce qui obligea le général de Montmorency de faire mettre pied à terre à ses hommes d'armes, pour, en amusant l'ennemi à cet assaut, retirer le maréchal de Foix qui étoit entré valeureusement par-dessus un petit pont dans ce fort. Lors, le comte de Montfort (selon les mémoires de Langey) qui combattoit au côté du seigneur de Montmorency, fut tué en soutenant ce second assaut, d'une

titre : *Dell' historia d'Italia Libri xvi*, un des meilleurs ouvrages historiques de la littérature italienne, vingt fois réimprimé.

1. C'est le 6 octobre 1505 et non en juillet 1509 que Charlotte d'Aragon mourut à Vitré, quatorze jours après ses quatrièmes couches. Elle avait mis au monde, le 23 septembre, une petite fille dont la reine Anne de Bretagne, voulut être la marraine et qu'elle appela *Anne* comme elle. *Registre domestique de Jehan de Gennes*, commencé l'an 1497. *Journal historique de Vitré*.) Elle ne fut point enterrée à Vitré mais son corps, rapporté à Laval, fut inhumé à Saint-Tugal. (Le Doyen... pag. 112-113). V. sur cette princesse l'article *Anne de Laval*, par M. Le Fizelier. *Revue historique et archéologique du Maine*. 1880, et *Etudes et Récits*.

2. Guy XVI et Charlotte d'Aragon avaient eu un premier fils Louis, né à Vitré le 22 novembre 1501 et mort le 21 mars 1503. (Voir *Le Doyen*).





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**





## CHAPITRE QUINZIÈME

GUY XVI (*SUITE*)

1509-1526

Etant devenu veuf, comme nous avons dit, Guy XVI vaqua quelque temps à l'éducation de ses trois enfants ; accompagna le roi Louis XII en son armée de Flandre, contre le roi d'Angleterre assiégeant Thérouanne. Notre Guy eut le bonheur de n'être pas pris par les Anglois à la journée des Eperons, l'an 1513.

Ensuite la paix étant faite par le mariage de la sœur du roi d'Angleterre avec le roi Louis XII, notre Guy fut en la ville d'Amiens où sa majesté consumma son mariage au mois d'octobre 1514 <sup>1</sup>.

1. « Le roi Louis XII, neuf mois, jour pour jour après le décès de la reine Anne de Bretagne (9 janvier-9 octobre 1504) épousa une sœur du roi d'Angleterre Henri VIII.

Les regrets respectueux des seigneurs de la cour ne furent pas de plus longue durée que la douleur du roi. Un jour un conseiller du roi osa parler de la reine défunte avec peu de convenance. Un seul se trouva pour défendre sa mémoire. Ce fut le seigneur de Laval, Guy XVI, qui n'avait pas oublié qu'il lui devait son mariage avec la princesse de Tarente. Il se leva et dit aux autres avec indignation :

« Ne sais pourquoi vous parlez ainsi, ressouvenez-vous, et comptez que depuis l'établissement de votre royaume, vous n'avez pas eu de reine qui fût aussy grande dame et qui vous ait élevé si haut. Montrez-moi un pied de terre que vous aient apporté vos autres reines. La mémoire de celle-ci doit vous



François de Valois, duc d'Angoulême, ayant succédé à la couronne de France par le trépas du roi Louis XII; lequel, ayant été sacré à Reims le 25 janvier 1515, vint au commencement du mois de mars faire sa première entrée en la ville de Paris; le cérémonial qui articule la magnificence de cette entrée dit, en la page 159, qu'après les princes du sang, marchaient Monseigneur le comte de Nevers, Monseigneur le comte de Laval, etc.

Ces choses passées, le roi dressa une grande armée pour aller conquérir l'état de Milan qui lui étoit héréditaire comme chef de la maison d'Orléans; et, avant que de partir, il honora Guy XVI du gouvernement général de la province de Bretagne. En l'année 1517 le comte de Laval, étant à la cour du roi de France, se maria avec Anne de Montmorency sœur de ce grand Anne de Montmorency depuis créé connétable de France<sup>1</sup>.

Notre Guy, comme un des principaux seigneurs de ce royaume, assista à la cérémonie du baptême du premier fils du roi faite à Amboise le 25 d'avril 1518.

Soliman II, voyant les princes chrétiens s'entrefaire la guerre, porta ses armes en l'île de Rhodes appartenant aux chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui fut vaillamment défendue par le grand maître Philippe de Villiers de Lisle Adam, accompagné de six cent-trente chevaliers, pendant six mois. On écrit qu'un de ces chevaliers devenant traître contre ses frères, empêcha Soliman de lever son siège, par un billet qu'il lui envoya à la pointe d'une flèche qu'il lança vers les assiégeants, de sorte que cet empereur ottoman temporisant,

être recommandée entre toutes; par elle vous avez clos le pas à vos ennemis qui vous enfonçaient jusque dans le cœur du royaume, chaque fois que cela plaisoit aux ducs ses prédécesseurs, qui tenoient les clefs de vos portes. (D'Argentré *Hist. de Bret.*, n° 1034.)

1. [<sup>a</sup> Les fiançailles eurent lieu le 4 mai et le mariage le 5 mai 1517 (V. *Notes et documents sur Vitré*, p. 6). La nouvelle épouse fit son entrée à Vitré le 18 juin 1517 (*Ibid.*)



---

Rhodes lui fut rendue le jour de Noël l'an 1522, selon Paul Jove.

Dom Jean de Véra, auteur espagnol, dans la vie de l'empereur Charles-Quint, au temps duquel cette guerre fut entreprise, faisant un détail abrégé de la résistance extrême et magnanime des chevaliers, écrit que Rhodes ne fut pas prise par la valeur et par le nombre des assiégeants qui passoient deux cent mille hommes, mais qu'elle fut perdue par la jalousie de l'un des frères. Que Soliman voyant le grand Maître à ses pieds, prendre congé de Sa Hautesse, avant son embarquement pour se retirer à Nice, donna des larmes de compassion sur l'infortune de ce grand homme, et sur celle de sa religion ; et que sa générosité qui le portoit à la réintégration de ces illustres malheureux dans leur île, fut surmontée en cet endroit par les maximes politiques de sa religion mahométante.

Ce fut aussi environ ce temps-là que Martin Luther, docteur régent à Vittemberg, indigne compagnon des hermites de Saint-Augustin et frère bâtard de tant de fils illustres, démontra la malignité de son grand esprit par la composition qu'il fit en Allemagne de son opuscule *De Captivitate Babylonica*, où, après avoir combattu l'autorité des décrets des papes, vicaires souverains de Jésus-Christ en l'église militante, il résout que les évêques, les prêtres et les moines de l'un et l'autre sexe se doivent marier ; et il semble vouloir borner le culte de Dieu, en retranchant l'invocation et le suffrage des saints, en lesquels il plaît à ce grand Dieu d'être honoré. Il n'est pas de mon sujet d'approfondir les points ni les motifs de la doctrine condamnée par le sacré concile, qui est néanmoins encore suivie par quelques princes et communautés en Allemagne et en Hollande. On a donné le nom de protestante à cette secte ou religion luthérienne.

Revenant à notre Guy XVI, les deux chanoines laval-





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





de Loué, de Marcillé, d'Illiers, de Lezay, d'Espinay, du Bordage, de Bouillé et de Monbourcher, chevaliers. Cette fille n'avoit encore que l'âge de onze ans cinq mois ; néanmoins le comte de Laval consentit ses épousailles à la sollicitation de Jean de Laval, seigneur de Château-briant, son cousin germain, et à la prière de Marie de Rohan, mère de l'époux, son fils unique, qui la désiroit avoir en sa compagnie. .

Anne de Laval, mariée à Louis seigneur de Silly et de la Roche-Guyon.







## CHAPITRE SEIZIÈME

GUY XVI (FIN)

1526-1532

Notre Guy XVI, ne se voyant qu'un seul fils et d'une foible complexion, dans le désir de perpétuer le nom de sa famille, épousa en troisièmes noces, l'an 1526, Antoinette de Daillon<sup>1</sup> fille de Jacques de Daillon, baron du Lude, gouverneur de Fontarabie, et de dame Jeanne d'Illiers, son épouse<sup>2</sup>.

De ce mariage sortirent trois enfants :

François<sup>3</sup> et Louis, morts jeunes.

1. [<sup>d</sup> Aux *Lettres originales du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 82, se trouve une lettre d'Antoinette de Daillon à Anne de Laval, écrite vers 1530.]

2. [<sup>d</sup> Jacques de Daillon, né en 1462, épousa le 4 mai 1491 Jeanne d'Illiers et mourut en 1533. laissant trois enfants.

[<sup>d</sup> C'est à lui qu'est due la construction du magnifique château du Lude. V. les pages 66-71 du *Château du Lude*. (Paris, 1854, 144 p. in-8°).

3. En faisant des réparations en 1853, dans l'église Notre-Dame de Vitré, on a retrouvé, sous le dallage du chœur, une boîte en plomb renfermant le cœur et les entrailles de François, l'aîné des enfants de Guy et d'Antoinette de Daillon. On y lisait cette inscription :

CY, SONT LES CŒUR ET ENTRAILLES DE FEU FRANÇOIS, MONSIEUR DE LAVAL, FILZ AISNÉ DU MARIAGE DE MESSIRE GUY, CONTE DE LAVAL, DE MONTFORT ET QUINTIN, VICONTE DE RENNES, SIRE DE VITRÉ, DE LA ROCHE-DAGUIN, LIEUTENANT GÉNÉRAL EN BRETAGNE ET DE MADAME ANTHOINETTE DE DAILLON, FILLE AISNÉE DE M. DU LUDE, QUI DÉCÉDA LE PENULTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE 1530. (*Journal de Rennes*, 1853 et *La Beauluère : Les funérailles de Guy XVI...* etc. p. 14.)



Charlotte de Laval, mariée à ce fameux Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de France <sup>1</sup>, duquel sont descendus les ducs de Châtillon.

M. de Juigny donne encore à notre Guy un fils naturel, nommé François de Laval. [En effet] Guy XVI, devenu veuf de la princesse Charlotte d'Aragon, l'an 1505, ne se remaria point qu'en l'année 1517; pendant ces entre temps il eut un fils naturel d'une fille de la maison d'Espinay; lequel fut nommé François de Laval<sup>2</sup>. Il fut institué à l'école des bonnes lettres où il réussit si bien qu'il mérita d'être abbé de Paimpont et du Tronchet et enfin évêque de Dol; il fut grand amateur des hommes doctes, bon économiste, il acquit Villiers et Launay et fit bâtir Olivet. Guy XVII, comte de Laval, son frère lui donna le 15 février 1546 le lieu de Beauregard où étoit l'oisellerie des seigneurs de Laval; cet évêque se fit légitimer afin que le comte, son frère, lui succédât.

Ce prélat, qui se plaisoit à faire bâtir, considéroit avec affection les architectes. Un frère cordelier, fils d'un architecte de la ville d'Orléans, étoit souvent à sa suite; et un jour qu'ils passoient la rivière de Vicoïn à Saint-Berthevin proche Laval<sup>3</sup>, le moine aperçut une pierre ou caillou vert que l'eau avoit lavé, et l'ayant bien considéré il dit à l'évêque de Dol que cette pierre dure, ainsi qu'elle étoit, se pouvoit polir comme le jaspe ou le marbre. Lors il commanda à ce moine, qui étoit homme bien entendu à tailler et polir telles pierres, de la faire transporter au prieuré de Sainte-Catherine où l'évêque résidoit lorsqu'il venoit à Laval.

1. [<sup>a</sup> Leur mariage eut lieu en 1547. Charlotte mourut le 3 mars 1568 après avoir eu six fils et deux filles Voir *France protestante*, tome IV, p. 210.

2. [<sup>a</sup> Voir sur l'évêque de Dol la note de M. La Beauluère p. 218 de *Le Doyen*.]

3. « Selon Gesland, avocat fiscal. »





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



Etant à Laval, il fut atteint d'une violente goutte à la douleur de laquelle la fièvre se joignit; il se disposa pieusement à la mort. Par son ample testament il fit de considérables donations aux églises des bénéfices consistoriaux qu'il avoit possédés pendant sa vie. Il mourut au prieuré de Sainte-Catherine en l'année 1555, d'où son corps fut porté en la ville de Dol pour être inhumé en l'église cathédrale avec ses prédécesseurs.

On trouva, après son décès, quantité de pièces d'or dans ses coffres, qui furent très utiles aux comtes de Laval pour bien remettre en état les édifices.

L'historien Gilles écrit de Guy XVI <sup>1</sup> : « le 25 de mai

1. « Ce seigneur avoit paru en France dans toutes les occasions éclatantes de son temps et y avoit brillé. L'auteur de l'histoire manuscrite de Laval dit de lui : *Nous le nommons par excellence le grand Guion ; ainsi nos aïeux l'ont qualifié.* » (*Art de vérifier les dates.*)

Sur Gui XVI, sa vie, son caractère, v. *Guillaume Le Doyen*, pag. 90-266. — I. Boullier. *Recherches historiques sur... la Trinité de Laval...* 1 vol. Laval, 1845, p. 241. — La Beauluère. *Les funérailles de Gui XVI*, extrait du T. vi de la *Revue de l'Anjou et du Maine*. — Jules Le Fizehier. *Notice sur Anne de Laval, dame de la Trémoille.* (*Revue du Maine*, tome VIII.) — Sur la révolte des habitants de Laval contre Gui XVI : v. *Le Doyen*, p. 155 et 167. — Boullier, *Recherches historiques...* p. 305, d'après les mss. de Le Blanc de la Vignole. — Sur les constructions faites par Gui XVI, notamment au château : v. *Le Doyen...* p. 126, 138. — Un ancien magistrat *Essais historiques sur la ville de Laval...* 1 vol. in-8°. Laval, 1843, p. 295 et s.

Sur ses funérailles, V. : *L'ordre funeste triomphante en pompe pitoyable tenue à l'enterraige de feu... monseigneur de Laval...* le tout contenu en une épître envoyée à très haut et magnifique seigneur Gilles de Laval, seigneur de Loué... imp. en 1531 à Angers, Beaudoin, et composé par M<sup>e</sup> Daniel *al.* Mytou.

Quelques feuillets de cet imprimérarissime, format petit in-8°, caractères gothiques, retrouvés, servant de garde à un vol. provenant de l'abbaye de la Roë, sont conservés à la Bibliothèque de Laval.

La pièce entière a été copiée par Guillaume Le Doyen, et intercalée dans sa *Chronique rimée*, et imprimée avec la chronique dans l'édition donnée par M. La Beauluère en 1858. Seulement M. La Beauluère se trompe en prétendant que Le Doyen est l'auteur de cette relation. L'auteur véritable de cette pièce, ainsi que de l'épithaphe qui suit dans le manuscrit de Le Doyen, est messire Jean Daniel, *aliàs* Maître Mitou, organiste de Saint-

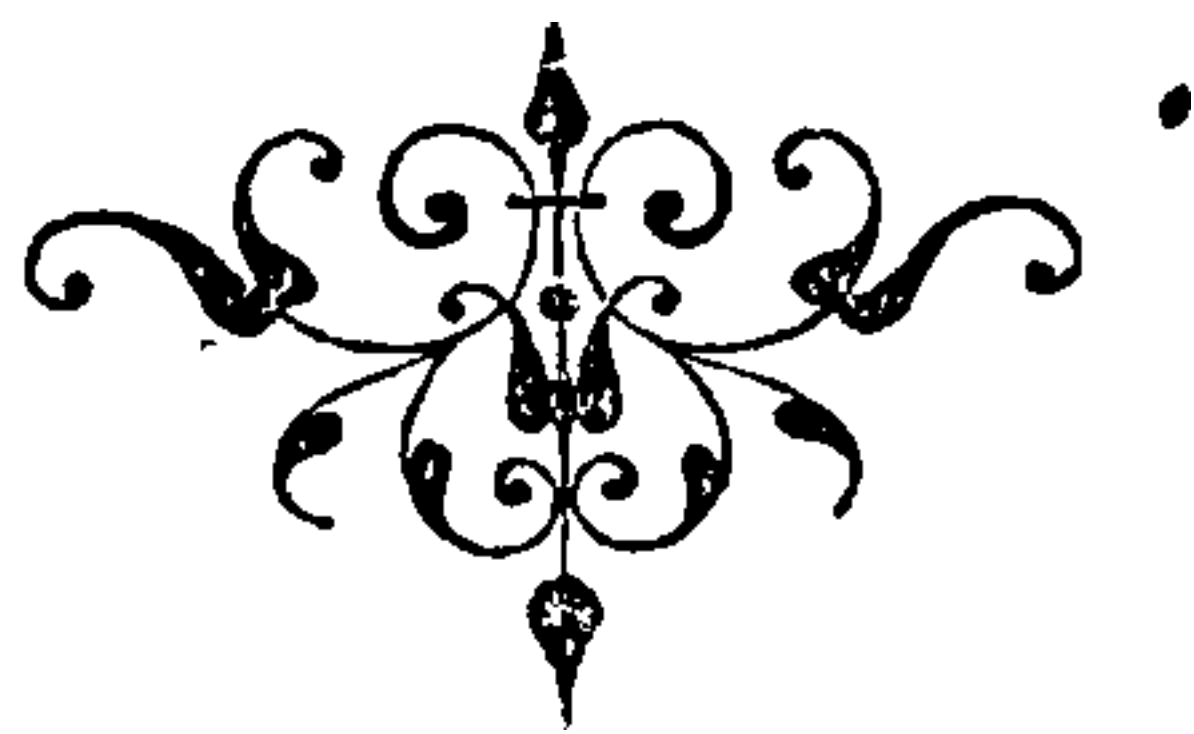


---

1532 mourut monseigneur le comte de Laval, grand gouverneur et amiral de Bretagne, fort plaint et regretté de ses sujets. La maladie de laquelle il mourut advint qu'en allant chasser avec les oiseaux vers la Gravelle, un cheval, d'un coup de pied, lui rompit une de ses jambes ; ce mal fut long, qui ne finit qu'avec sa vie. » [¹ Cette qualité de monseigneur que lui donne l'histoire, est une marque certaine de la grandeur et de la justice avec laquelle il a administré les affaires d'état qui lui ont été confiées, en conservant sa débonnairété envers ses vassaux. Son corps est ensepulturé dans l'église collégiale de Saint-Tugal.]

Maurice à Angers et auteur de plusieurs recueils de Noëls. Il ne peut plus y avoir de doute sur ce point, depuis la publication de l'intéressante notice de M. Henri Chardon sur Jean Daniel Mitou, insérée dans le tome xxii du *Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*.

Cette pièce est également reproduite dans la plaquette ci-dessus indiquée de M. La Beauluère : *Les Funérailles de Gui XVI*. Extrait du T. vi de la *Revue de l'Anjou et du Maine*.







## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

GUY XVII

1532-1547

Claude de Laval dit Guy XVII, quatrième comte de Laval, succéda à Guy XVI et à Anne de Montmorency ses père et mère ; lui et Anne de Laval sa sœur étoient encore en minorité lors du décès de leur père, si bien que le roi François I, par ses lettres patentes du 3 août 1531, en confirmant le testament de Guy XVI, ordonna et nomma pour curateurs à notre Guy XVII et à Anne sa sœur, nobles personnes Jean de Laval, seigneur de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne, et Anne de Montmorency, grand maître et maréchal de France ; ordonna en outre que les titres de la maison seroient gardés en la chambre des comptes de Laval.

Ce Jean de Laval<sup>1</sup> dont nous parlons étoit fils de Fran-

1. [<sup>a</sup> En 1868, un anonyme a fait imprimer à Genève un volume, dont nous ne recommandons la lecture à personne ; nous le signalons ici afin que son titre n'induisse pas en erreur ceux qui y chercheraient une œuvre historique : *Mémoires de messire Jean de Laval, comte de Châteaubriant, écrits par lui-même en 1538*. Genève, pour la Bibliomaniac Society, in-18, tiré à 108 exemplaires.

[L'un des portraits de Castle Howard représente Jean de Châteaubriant ; il est lithographié sous le numéro 136 des *Three hundred french portraits*.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





vière de Mayenne navigable, de la ville de Château-Gontier en celle de Laval, l'an 1534.

Anne de Montmorency, connétable de France, tuteur et oncle maternel de Guy XVII, sous le bon plaisir du roi, traita de son mariage avec Claude de Foix, fille d'Odet de Foix, vicomte de Lautrec et de Charlotte d'Albret d'Orval. Cette demoiselle étoit lors sous la tutelle de Jean de Laval-Châteaubriant, époux comme nous avons dit, de Françoise de Foix, si bien que de son consentement et de celui de Henry de Foix, comte de Comminges et vicomte de Lautrec, frère aîné de la demoiselle Claude, le contrat de ce mariage fut passé au châtel de Châteaubriant, le samedi 22 d'octobre 1535, et le lendemain dimanche, Guy de Laval et Claude de Foix <sup>1</sup> furent épousés en la chapelle dudit châtel par Louis d'Acigné, évêque de Nantes, en présence de plusieurs grands seigneur françois, savoir :

Guy de Laval, seigneur de Lezay; Jean d'Acigné, baron de Coëtmen; Jean d'Espinay, seigneur de Bois-du-Loix; François, baron de Sainte-Maure; René, seigneur d'Espeaux; René, seigneur de la Jaille; Gilles, François et Jean de Laval; François du Puy-du-Fou; Jean de Mallestroit; Antoinette de Daillon, comtesse douairière de Laval; Marguerite de Laval, princesse de Guéméné, sœur de l'époux; Françoise de Foix, tante de l'épouse; Philippe de Montespédon, dame de Montjean, etc.

Odet de Foix, vicomte de Lautrec, père de Madame de Laval, mériteroit un grand éloge <sup>2</sup>. Je dirai seulement qu'il seconda le grand Gaston de Foix, duc de Nemours,

1. [Aux *Lettres originales du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 161, nous trouvons une lettre de Claude de Foix à Anne de Laval, écrite de Laval, le 24 juillet 1445.

2. [<sup>a</sup> Le chevalier de Courcelles, aux pages 86-91 du tome VI de son *Dictionnaire... des généraux français* (Paris, 1820-1823, 9 vol. in-8<sup>o</sup>) a consacré un article détaillé à Lautrec, mort de la peste le 15 août 1528.



à la bataille de Ravenne, que lorsqu'une grosse troupe d'ennemis attaquèrent le duc, il couvrit son corps du sien, quoi faisant il reçut vingt blessures qui le mirent hors de combat; il repoussa par sa vaillance et par sa seule conduite les Espagnols de devant Bayonne, il fut gouverneur de Milan et de Guyenne, et mourut généralissime de l'armée françoise, d'une maladie contagieuse, devant la ville de Naples qu'il tenoit étroitement assiégée, l'an 1528.

Voici son épitaphe, placée sur son tombeau en une chapelle de Sainte-Marie la Neuve, en la ville de Naples : :  
 ODETO FUXIO LAUTRECO GONZALVUS FERDINANDUS, GONSALVI FILIUS A CORDUBA, MAGNI GONSALVI NEPOS, CUM EJUS OSSA, QUAMVIS HOSTIS, IN AVITO SACELLO, UT BELLIFORTUNA TULERAT, SINE HONORE JACERE COMPERISSET, HUMANARUM MISERIARUM MEMOR, GALLO DUCI MONUMENTUM HISPANUS PRINCEPS POSUIT.

Marquons encore le trépas de Henry de Foix, comte de Comminges, frère aîné de la dame de Laval, arrivé l'an 1536, et celui de la fameuse Françoise de Foix, sa tante, l'an 1537, l'un et l'autre décédés sans enfants. On écrit que cette jeune et vertueuse dame pleura sincèrement la perte de deux personnes qui lui étoient si chères et que son cœur fut moins pénétré de la haute qualité d'héritière unique de la maison de Lautrec, que de la privation de ce sien frère, digne d'en perpétuer le nom et qui avoit déjà donné des marques héroïques à soutenir la gloire qu'il avoit héritée de ses encêtres.

Le comte de Laval, ayant donc été marié dans sa première jeunesse, s'efforça de paroître à la cour du roi François I; il avoit été instruit aux lettres et aux autres exercices convenables à un grand seigneur; la beauté de son visage, sa riche taille et son grand esprit furent des voies par où il parvint à l'estime de toute la cour.

Sa magnificence n'a pas été omise par Paradin, dans



le rapport qu'il fait, en son histoire, de la solennité, joutes et tournois que firent les seigneurs françois au baptême de la princesse Elisabeth, fille aînée de Henri lors dauphin de France, remarquant [notre Guy] comme l'un des plus adroits cavaliers du royaume.

Il commença à porter les armes à l'âge de dix-neuf ans, dans les guerres qui se firent entre le roi François I et l'empereur Charles-Quint.

Ce seigneur, qui parut toujours avec éclat, fut obligé pour entretenir, son grand équipage [de constituer des rentes], de vendre beaucoup de bois sur les terres de la dame son épouse et d'engager sa châtellenie d'Olivet à l'évêque de Dol, son frère naturel ; et, comme s'il eût voulu revenir de cette grosse dépense, il fit rapporter au connétable de Montmorency, son oncle, le mécontentement qu'il avoit qu'il eût accepté la donation des biens de Jean de Laval-Châteaubriant, son oncle paternel, auquel le connétable, qui avoit la principale direction des affaires du royaume, avoit procuré le gouvernement de la Bretagne.

Le connétable parut piqué de la conduite de son neveu, disant qu'il avoit assez de moyens pour le récompenser six fois plus que ne valoient les biens de la maison de Châteaubriant qu'il avoit reçus. Le connétable vouloit une humiliation, une prière respectueuse de la part du comte qui ne fléchit jamais, en suivant les maximes de la maison de Laval et du défunt comte son père. Cette roideur rapportée au connétable, il voulut un peu mortifier la fierté du comte ; car, déportant les garnisons, on envoya la compagnie des gendarmes du duc de Longueville hiverner en la ville de Laval. Le comte reconnut incontinent ce trait de la puissance de son oncle, laquelle étoit même secrètement autorisée du roi pour éprouver le courage et le génie du jeune seigneur de Laval. Il eut donc son recours direct à Sa Majesté, la suppliant de





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



qui réclamoient son secours, qu'il s'adressa pour l'utilité de ses desseins. <sup>1]</sup>

[<sup>1</sup> L'empereur Charles-Quint, ayant été reçu magnifiquement en la ville de Paris par le roi de France, il lui avoit promis la restitution du duché de Milan ; mais étant sommé d'exécuter sa promesse, il assura le connétable qu'il l'accompliroit, sans y être forcé, dès qu'il seroit arrivé en la première ville de son obéissance en les Pays-Bas. Les enfants du roi l'accompagnèrent jusqu'à Valenciennes, suivis du comte de Laval et de la jeune noblesse de la cour ; ce fut alors que l'empereur, faussant sa parole, dit aux princes et au connétable qu'il n'étoit point résolu de rendre l'état de Milan <sup>2</sup>.

[<sup>1</sup> Le roi soupçonna que le connétable avoit été gagné par l'empereur contre ses intérêts, de sorte qu'il lui donna l'ordre] de se retirer en sa maison de Chantilly, le comte de Laval ne ressentit aucun trait de la colère du roi sur la disgrâce survenue au connétable son oncle, ayant toujours porté les armes sous les ordres du dauphin.

Guy XVII, comte de Laval, et dame Claude de Foix son épouse <sup>3</sup>, revenant de la cour accompagnés de plusieurs grands seigneurs et gentilshommes tels que furent les marquis de Laval-Lézay, Bois-Dauphin, Montjean, d'Illiers, d'Espinay, de Sainte-Maure, les capitaines Jean d'Averton, Jean d'Orange, d'Acigné, La Patrière, La

1. Nous avons adopté ici la rédaction du m. L., comme plus claire et plus conforme à l'ordre chronologique. Une note de Bourjolly, mise à la fin de ce troisième livre, indique qu'il avait l'intention de modifier sa première rédaction.

2. [<sup>d</sup> Le comte de Laval n'est cité nulle part dans le poème historique de René Macé : *Voyage de Charles-Quint par la France*, publié par M. Gaston Raynaud (Paris, 1879, in-8°). On trouve dans ce curieux volume, pages xxiv-xxxvi, une bibliographie du voyage de Charles-Quint.

3. [<sup>d</sup> Du chef de Claude de Foix, Guy XVII rendait hommage en 1540 de terres énumérées dans un aveu inséré au tome II des *Anciens hommages de France* (dom Bétencourt III, p. 33.)]



Boissière, des Vaux, etc.<sup>1</sup>, furent reçus, en leur ville de Laval, par leurs vassaux, avec une pompe et une magnificence non pratiquées vers aucuns seigneurs de ce temps-là, chacun des états de la ville marchant sous leurs enseignes distinctes et séparés les uns des autres.

Les rues de la ville étoient tendues à ciel et à chacun des carrefours il y avoit des arcs triomphaux portant fontaines qui jetoient par tuyaux vin et eau; plusieurs gentillesses et rares inventions aux parois des maisons; des épigrammes françois, latins et grecs à la louange de monsieur et de madame, et les armes de Laval et de Foix, environnées de chapeaux de triomphe, se remarquoient en plusieurs endroits de la ville.

Le seigneur et la dame étant arrivés entre Barbé et la Coconnière, une compagnie de cent sauvages, accoutrés de feuilles de lierre, se présentèrent devant eux; et, en leur langage, leur témoignèrent la joie de leur arrivée, tous les seigneurs bien ordonnés s'avancant vers la ville.

Une compagnie de lavandières vêtues de toile blanche et une de teinturiers vêtus aussi de taffetas noir, qui représentoient des Mores, les suivirent agréablement, leurs visages noircis et leurs habits blancs donnant aux yeux de la récréation.

Trois chariots de triomphe sortirent de la ville, remplis de nymphes représentées par des filles des meilleures maisons de la ville, superbement vêtues, qui tenoient des instruments musicaux; elles étoient accompagnées de violons, fifres et flûtes qui jouaient airs ou chansons bien harmonieusement.

Messieurs de la justice, en habits décents à leur caractère, les reçurent et les complimentèrent à leur première entrée dans la ville.

1. « Ici le mémoire [de M. Charles Marest] est rongé de vétusté. » (Note de Bourjolly.)



La somptuosité et la richesse paroissoient dans les habits et accoutrements des marchands, bourgeois et enfants de la ville ; les velours, les bagues et bijoux éclatoient singulièrement. Les manteaux d'aucuns étoient couverts de ducats à deux têtes, et d'autres d'écus d'or au soleil ; cette dépense qu'on ne croit pas pouvoir être égalée à l'avenir en faveur d'aucun seigneur, donna de l'admiration ; le bruit en alla à la cour et dans les meilleures villes de ce royaume, qui semblèrent jalouser les richesses qu'on avoit étalées pour la décoration de cette entrée, chose qui donna lieu à imposer des subsides et à faire des emprunts sur les bourgeois de la ville.

Notre Guy XVII ayant fait connoître, dès sa première jeunesse, son bel esprit, le roi l'avoit émancipé de ses tuteurs avant l'âge légal, par ses lettres du 3 octobre 1538. Le comte et la dame son épouse, [1 ne se voyant point d'enfants et] pour d'autant plus augmenter leur amour conjugal, se firent une donation mutuelle de leurs biens le 3 de février 1542.

Ils décorèrent en la même année l'église de la Trinité de Laval de belles vitres peintes, l'une représente l'histoire du grand prêtre Melchisédec offrant du pain et du vin à Abraham ; [1 l'autre la forte Judith tenant en sa main la tête coupée d'Holopherne.] Ils sont bien figurés l'un et l'autre dans la grande vitre qui est sur l'autel de Saint-Joseph<sup>1</sup>, avec l'écusson de leurs armoiries mi-parties de Laval-Montmorency, de Foix et de Béarn. Ces deux-ci sont au premier et quatrième quartier *d'azur à*

1. Cet autel Saint-Joseph est au haut de l'église près de l'autel du Sacré-Cœur. C'est lui qui renferme les reliques de saint Iomède. Avant la Révolution il s'appeloit l'autel de la Sainte-Famille ou de Saint-Joseph. Après la Révolution, en 1812, refait avec le retable d'un autel démoli de l'église des Cordeliers, il fut dédié à sainte Claire. En 1838, restauré et redoré, il a repris son ancien vocable de Saint-Joseph. Il restait encore après la Révolution des restes du vitrail donné par Guy XVII en 1544. (Isid. Boullier. *Rech. historiques*, passim.)





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





ment pour les chevaux. Le comte de Laval y perdit une partie de ses équipages <sup>1</sup>.

[<sup>1</sup> Le roi ayant entré en Hainaut, au mois de juin 1543, fit assaillir par les légionnaires et le corps d'armée qu'il commandoit, dans lequel étoit le comte de Laval, la ville de Landrecy qui fut vaillamment emportée sur les ennemis, laquelle le roi fit fortifier et, cela fait, sa majesté conduisit son armée vers Luxembourg pour s'opposer à l'empereur qu'on disoit le vouloir assiéger ; ce dessein de l'empereur ayant été changé par l'arrivée de Henri VIII, roi d'Angleterre, dans le pays Boulonnois, avec dix mille hommes de guerre, Charles Quint, renforcé des Anglois, assiégea sur la fin du mois d'août, la susdite ville de Landrecies, de sorte que le roi de France fit retourner son armée de Luxembourg pour secourir les assiégés ; les deux armées étant si proche l'une de l'autre, il s'y fit plusieurs escarmouches où le dauphin commandant l'armée royale contraignit l'empereur de lever son siège de devant Landrecies, avec une grosse perte de ses gens parmi lesquels l'histoire nombre six mille Anglois.

[<sup>1</sup> L'empereur, ayant passé de ses Pays-Bas en Champagne, avec une puissante armée, prit Saint-Dizier par composition, pilla la ville de Château-Thierry, tua et rançonna les habitants, dont ceux de Paris étant effrayés, le roi de France, pour les rassurer, se mit parmi eux avec grand nombre de gendarmerie, dans laquelle étoit notre comte de Laval, et ayant mis en armes quarante mille bourgeois, Sa Majesté les rendit bien délibérés de tenter la fortune avec lui contre l'empereur.

[<sup>1</sup> Enfin la paix fut faite entre le roi de France et l'empereur et proclamée dans les carrefours de Paris le 20 de septembre 1544<sup>2</sup>, pour sûreté de laquelle et jusqu'à

1. Selon Gesland.

2. [<sup>d</sup> Voir au tome v des *Ordonnances de François I*, fol. 33. Les lettres patentes, données à Fontainebleau en décembre 1544, portant confirmation du traité de Crespy, du 18 septembre 1544.



l'accomplissement des articles, le comte de Laval, avec d'autres seigneurs, fut en otage pour le roi, chez l'empereur, en Flandre, à ses propres dépens.

[<sup>1</sup> Après son retour de Flandre, le roi François l'honora du collier de son ordre de Saint-Michel, au mois de septembre 1545.]

Le roi, ayant été informé qu'il y avoit des troupes Angloises dans la comté d'Oye qui fourrageoient ses sujets du Boulonnois, le maréchal Du Biez <sup>1</sup>, par son ordre, y conduisit sur la fin de septembre 1545, un corps d'armée pour les défendre de cette oppression. Ce général étoit accompagné par les comtes d'Enghien, d'Aumale et de Laval. Il attaqua les ennemis, les chassa du Boulonnois et de la comté d'Oye, où il tua sept cents de leurs hommes, brûla leurs blés et quantité de paysans et soldats mêlés parmi eux, qui s'étoient retirés en des cavernes. Cette expédition faite, l'armée fut mise en ses garnisons sur la frontière. Le roi, reconnoissant la vertu et le courage du comte de Laval, l'honora du commandement d'une compagnie de cinquante lances ; ses provisions furent expédiées le 16 février 1546. Georges Lenfant de la Patrière étoit son lieutenant <sup>2</sup>.

Le comte donna, en la même année, son oisellerie, le lieu de Beauregard, à son frère naturel, François de Laval, depuis fait évêque de Dol.

Le roi François I étant décédé le 31 de mars 1546, Henry, dauphin, son fils unique, lui succéda, lequel rappela le connétable de Montmorency à l'administration des principales affaires du royaume. Marest écrit qu'il

1. [<sup>a</sup> Sur Odard du Biez, maréchal de France du 15 juillet 1542 à juin 1553, voir pages 298-303 du tome II du *Dictionnaire des généraux français* de M. de Courcelles.

2. [<sup>a</sup> Ce Georges Lenfant épousa Françoise du Plessis-Richelieu, grande tante du célèbre cardinal ; il eut un fils, Pyrrhus, auquel M. l'abbé Pointeau a consacré une notice aux pages 622-629 du tome I de la *Revue du Maine*.



conservoit toujours quelque dépit contre le comte de Laval son neveu, lequel ayant au col le collier de l'ordre du roi, le sieur de la Châtaigneraie eut la témérité de le lui ôter ; un affront pareil ne se répare que par l'épée ; le comte parut sage en cette occasion qu'il jugea provenir d'une puissance supérieure et par quelque préméditation. Le roi Henri ayant permis le duel à la Châtaigneraie et au baron de Jarnac, le comte fut parrain de celui-ci et lui ceignit l'épée, de laquelle il porta par terre la Châtaigneraie<sup>2</sup> qui ainsi fut puni de sa témérité [1 et vit son orgueil abattu.]

Guy XVII qui avoit déjà donné beaucoup de marques de piété et de valeur, mourut sans enfants, âgé seulement de vingt-sept ans, à Saint-Germain-en-Laye, le 15 de mai 1547.

Quelques-uns ont écrit que le comte de Laval, jouant à la paume, à Saint-Germain-en-Laye avec le roi Henri, en reçut un coup de dague pour punition d'une parole trop libre ; que la douleur de ce coup et le chagrin d'avoir déplu au roi lui causèrent cette fièvre de laquelle il mourut.

Charles Marest combat cette opinion comme fausse, après en avoir fait lui-même une exacte perquisition. Il écrit que ce seigneur n'avoit lors de son décès que vingt-sept ans trois mois et qu'on disoit de lui ce qui est écrit au chapitre xxvii d'Isaïe : *Præcisa est velut a texente vita mea, dum ad huc ordiner succidit me*<sup>1</sup>.

Ce seigneur, d'après Charles Marest, étoit de grande

1. Dans ce duel fameux, qui eut lieu à Saint-Germain le 10 juillet 1547, La Châtaigneraie eut pour parrain d'armes François, comte d'Aumale et Jarnac le grand écuyer de France, Claude Gouffier, marquis de Boisy. Dans le curieux récit du duel, adressé dès le 11 juillet par l'envoyé de Toscane Giambattista Ricasoli à Come 1, il n'est pas question du comte de Laval. (*Négociations de la France avec la Toscane*, tome III, p 197.)

2. [<sup>d</sup> Cette citation n'est pas exacte.]





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons  
aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



les chandeliers étant ornés des armoiries du seigneur défunt.

Ayant aspergé le corps, l'on chanta le *subvenite* ; lequel étant fini, le clergé commença les vigiles des morts, quoi faisant l'on vint poser le corps dans l'église des Jacobins sous une chapelle ardente couverte de cierges blancs.

Le lendemain, au son de la grosse cloche, s'assemblèrent derechef, en l'église de Saint-Tugal, les Cordeliers, les Jacobins et les prêtres des paroisses voisines sur les huit à neuf heures du matin, pour aller aux Jacobins lever le corps pour l'inhumer.

[Le clergé et les gentilshommes qui faisoient le deuil marchèrent dans l'ordre suivant] :

*Premièrement le clergé :*

Les Cordeliers,

Les Jacobins,

La paroisse de Grenoux,

Celle d'Avesnières,

La paroisse Saint-Melaine et Saint-Vénérand,

Celle de la Sainte-Trinité,

Les religieux de Sainte-Catherine,

La croix et les chanoines du Cimetière-Dieu,

La croix et les chanoines de Saint-Tugal,

Après le corps marchaient cent pauvres vêtus de deuil portant chacun une torche allumée.

*Deuxièmement les gentilshommes.*

Deux trompettes du comte défunt précédoient les seigneurs.

L'un [de ces seigneurs] portoit l'enseigne du défunt comte ; deux gentilshommes portoit les deux étendards ; [les autres,] les éperons, l'épée avec la ceinture, les gantelets, la cotte d'armes, l'armet, une enseigne de



taffetas simple, mi-partie de blanc et de rouge ; l'écu, le chapeau du comte ; une enseigne des armes de Laval, circuite du collier de l'ordre de Saint-Michel.

Tous, chacun en droit soi, rendirent les armes.

Suivait un cheval d'armes et un mulet couvert de velours noir.

Je n'ai pu donner au public le nom et les qualités des gentilshommes assistants à cette sépulture, n'étant point rapportés dans l'extrait qu'on m'a communiqué quoique daté de 1606.

Le corps ayant été apporté en l'église de Saint-Tugal avec cet appareil, les chanoines tous revêtus de chapes de velours noir, le suffragant de l'archevêque de Rouen, célébra la messe en grande solennité et lorsqu'on chanta l'évangile, l'on sonna longtemps les deux grosses cloches ; ensuite allèrent à l'offerte Messieurs qui portoient le deuil, l'un après l'autre conduits par le maître des cérémonies ; la messe finie le suffragant fit l'enterrement du corps du comte embaumé dans un cercueil, dans l'église collégiale de Saint-Tugal, [le 13 de novembre 1548.]

Ce seigneur Guy XVII a été le dernier des aînés mâles de Laval-Montfort, sa succession ayant passé aux filles de la maison de Rieux, ses nièces, ainsi que nous dirons en continuant ce mémoire <sup>1</sup>.

1. A la fin de ce livre, Bourjolly a mis cette note : « Ce livre ayant été à diverses reprises, extrait de divers auteurs, doit être corrigé et mis dans son ordre chronologique. »







## CHAPITRE DIX - HUITIÈME

### ARMOIRIES DES LAVAL-MONTFORT<sup>1</sup>

Nous avons dit que Jean de Montfort se mariant avec Anne de Laval, ce fut à condition que lui et ses successeurs prendroient le nom et les armes de Laval.

Guy XIV, son fils, premier comte de Laval, en considération des services rendus à la couronne de France par ses père et aïeul, et des troupes qu'il avoit conduites et levées à ses dépens pour les besoins de l'état contre les Anglois, le roi Louis XI lui permit de porter trois fleurs de lys en ses armes<sup>2</sup>.

1. [<sup>d</sup> Ici, comme nous l'avons fait page 187, nous renvoyons le lecteur aux pages 362-386 du *Le Doyen* de M. La Beauillère, où se trouve une importante note sur le *Blason de Laval*.

[<sup>d</sup> Il y révèle, d'après une poutre du musée de Laval, un écusson de Guy XIV : *d'or à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent, accostée au 1 des fleurs de lys de France, aux 2, 3 et 4 des alérions de Laval.*]

2. [<sup>d</sup> Nous ne possédons pas les lettres de concession mentionnées ici ; mais l'affirmation de Bourjolly est confirmée par une décision du conseil du Roi, rendue le 2 janvier 1463 (ancien style), autorisant M. de Laval, ses enfants et successeurs à porter d'autres armes que celles de Laval. Cette décision, dont le texte nous est communiqué par M. l'abbé Ledru, est conservée en expédition du temps aux archives de Thouars, dans le volume intitulé : *Lettres de Laval*.

« Le second jour de janvier l'an mil CCCCLXIII, le Roy estant à Marueil, près Abbeville, octroya à Monsieur de Laval et ses enfans et successeurs qu'ilz puissent dès en avant prendre et porter autres armes que celles de Laval que de présent ilz portent, non obstant certaines submissions pièce faictes, par lesquelles feu le conte de Montfort, et Madame la comtesse de Laval l'aisnée qui à présent est, en traictant le mariage d'eulx deux se soubzmidrent de ne porter autres armes que celles de





**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.





Louis de Laval seigneur de Châtillon-en-Vendelais, son frère, portoit *de Laval à la bordure de sable chargée de huit bezans d'argent*, ainsi que ses puînés de la deuxième race<sup>1</sup>.

Tous les Montfort ses successeurs, comtes de Laval, les ont portées comme lui, jusqu'à Monseigneur le duc de la Trémoille, qui met au 3<sup>e</sup> quartier, d'Aragon-Naples, qui est *d'or à quatre pals de gueules, flanqués d'argent à deux aigles de sable, membrés, becqués et couronnés d'azur*, et sur le tout de la Trémoille, *blasonné d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becqués et membrés de gueules, deux en chef et un en pointe*, pour cimier, *une tête d'aigle d'azur becqué d'or* ; pour supports : *deux anges*.

1. [<sup>d</sup> Le sceau de Jean de Laval-Châtillon, appendu à une charte du 11 juillet 1370, figure dans la *Collection des Archives* sous le numéro 2559 ; il porte : *de Laval à la bordure besantée*.

[<sup>d</sup> Dans celui de son frère Guy de Laval-Châtillon (n° 2556), les armes de Laval-Châtillon sont brisées par *un franc quartier à la croix ancrée*.

[<sup>d</sup> Dans le sceau de Louis de Laval, seigneur de Châtillon, chambellan de France, appendu au traité d'Achaine, le 17 juin 1465 (numéro 266 de la *Collection des Archives*), l'écu *de Laval à la bordure besantée* est penché, timbré d'un heaume et supporté de deux lions.]





# ABRÉVIATIONS

M. Le Fizelier a établi le texte du *Mémoire Chronologique* en coordonnant les diverses rédactions que Bourjolly nous a laissées de son œuvre.

La base de l'édition est le manuscrit des Archives de la Sarthe, autographe de Bourjolly, corrigé par lui-même et daté de 1711.

Tout ce qui, dans le texte, n'est pas entre crochets appartient à cette première rédaction.

[<sup>a</sup>] Nous plaçons entre crochets, accompagnés de la lettre <sup>a</sup>, les passages du manuscrit du Mans que Bourjolly n'a pas maintenus dans la rédaction de 1716, ainsi que certains passages qui figurent seulement dans la copie de ce manuscrit conservée par la Bibliothèque de Laval.

[<sup>1</sup>] Nous distinguons par la lettre <sup>1</sup> les emprunts faits à la deuxième rédaction, datée de 1716.

M. Le Fizelier possédait une copie de cette rédaction, faite en 1820 par sa grand'mère.

[<sup>s</sup>] La lettre <sup>s</sup> nous sert à indiquer les additions du manuscrit de M. Serveau empruntées jusqu'en 1500 à l'original, conservé à la Bibliothèque de Laval, et postérieurement à cette date à la copie Cerclot des Coudrières, propriété de M. Claude de Monti de Rézé.

[<sup>g</sup>] Les faits historiques de l'*Abrégé de l'Histoire de Laval* de Guitet de la Houllerie, antérieurs à 1717, placés en note.

[<sup>t</sup>] Extraits du livre de raison tenu à Laval par la famille L'Houllier et connu sous le titre de *Journal d'une famille de tisserands*.

[<sup>d</sup>] La lettre <sup>d</sup> équivaut, pour les notes entre crochets, à la signature de M. Bertrand de Broussillon qui, auteur de toutes les annotations sur Guitet de la Houllerie, a cessé, à partir de la page 257 du tome II, de placer ses notes entre crochets.

Les notes relatives au texte de Bourjolly et qui ne portent aucun signe spécial ont été rédigées par M. Le Fizelier.









**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**

Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

**ECONOMISEZ \$3,999,994**

Saviez-vous que nous vendons

aussi des livres papier?

Acheter notre catalogue  
complet sur papier  
couterait plus de 4,000,000.

Ayez un accès complet  
maintenant pour  
\$8.99/mois

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.

**Continuer**



VII	Jublains : 1° <i>Rédaction de Bourjolly</i> . . . . .	49
	2° <i>Rédaction de M. Serveau</i> . . . . .	52
VIII	Yves I . . . . .	61
IX	Beclio ou Bellailé. . . . .	64
	Yves II . . . . .	66
	Hugues . . . . .	68
X	Abbaye d'Evron : 1° <i>Rédaction de Bourjolly</i> . . . . .	70
	2° <i>Rédaction de M. Serveau</i> . . . . .	82
XI	Geoffroy ou Guy II . . . . .	99
XII	Hamon, 1048-1080. . . . .	116
XIII	Guy III, 1080-1095. . . . .	122
XIV	Guy IV, 1095-1144. . . . .	129
XV	Guy V, (1144-1194), 1144-1170 . . . . .	136
XVI	Eglise de la Trinité de Laval . . . . .	143
XVII	Guy V (Fin), 1170-1194 . . . . .	151
XVIII	Guy VI, 1195-1210. . . . .	162
XIX	Guyonnet, 1210-1211 . . . . .	175
XX	Emma, (1211-1234), 1211-1217 . . . . .	179
XXI	Armoiries de Laval et de Montmorency. . . . .	184

## LIVRE SECOND

### LES LAVAL-MONTMORENCY

1218-1412

I	Emma et Mathieu de Montmorency, 1218-1224. . . . .	189
II	Emma et Mathieu de Montmorency, 1224-1231. . . . .	195
III	Emma et Jean de Toucy, 1231-1264 . . . . .	200
IV	Guy VII, 1219-1264 . . . . .	206
V	Guy VII, 1264-1267 . . . . .	211
VI	Guy VIII, (1267-1295), 1267-1272 . . . . .	216
VII	Guy VIII (Fin), 1272-1295 . . . . .	221
VIII	Guy IX, 1295-1333. . . . .	227
IX	Guy X, 1333-1347. . . . .	234
X	Guy XI, 1347-1348. . . . .	242
XI	Guy XII, (1348-1412), 1348-1383. . . . .	244
XII	Bertrand du Guesclin, 1320-1380 . . . . .	253
XIII	Guy XII (Fin), 1383-1412 . . . . .	264



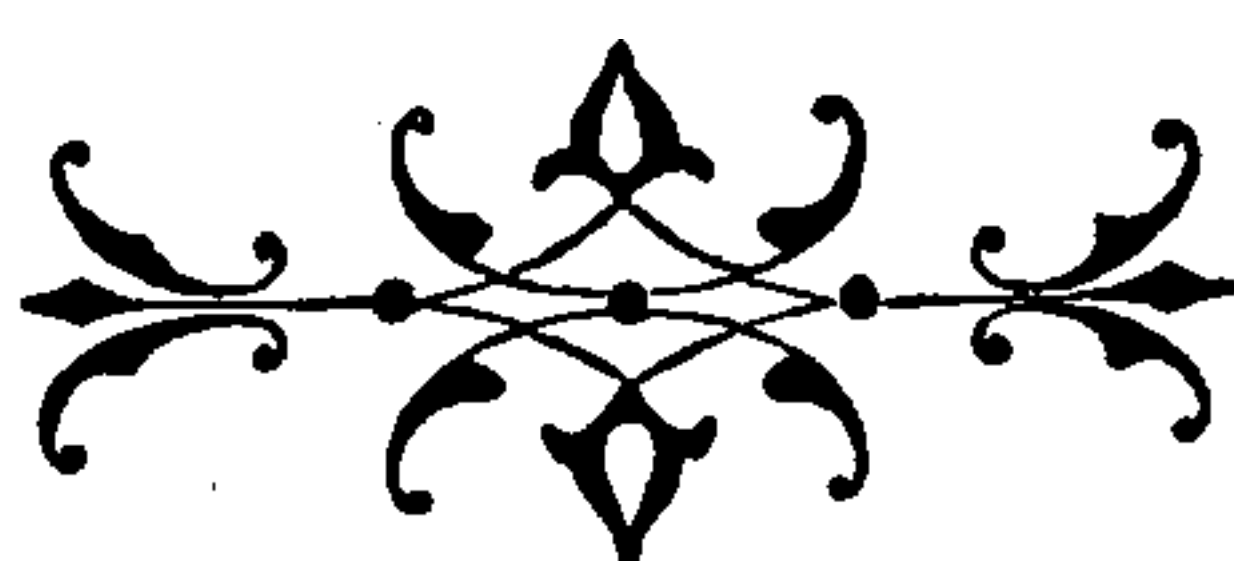
# LIVRE TROISIÈME

## LES LAVAL-MONTFORT

1412-1547

I	La maison de Montfort. . . . .	277
II	Jean de Montfort et Anne de Laval, 1405-1412. . . . .	281
III	Guy XIII, 1412-1414 . . . . .	286
IV	Jeanne et Anne de Laval, 1414-1415. . . . .	290
V	Guy XIV, (1415-1486), 1415-1428 . . . . .	298
VI	Guy XIV (Suite), 1428-1430. . . . .	302
VII	Guy XIV (Suite), 1430-1450. . . . .	312
VIII	Guy XIV (Fin), 1450-1486 . . . . .	323
IX	Le maréchal de Lohéac et Louis de Châtillon. . . . .	337
X	Guy XV, (1486-1501), 1486-1487. . . . .	342
XI	Eglise de Saint-Vénérand, 1485 . . . . .	347
XII	Guy XV (Suite), 1487-1492 . . . . .	357
XIII	Guy XV (Fin), 1492-1501. . . . .	361
XIV	Guy XVI, (1501-1532), 1501-1509. . . . .	369
XV	Guy XVI (Suite), 1509-1526. . . . .	376
XVI	Guy XVI (Fin), 1526-1532 . . . . .	381
XVII	Guy XVII, 1532-1547. . . . .	386
XVIII	Armoiries des Laval-Montfort. . . . .	402

FIN DU TOME PREMIER.











**CETTE PAGE EST VERROUILLÉE AUX MEMBRES GRATUITS**  
Achetez l'abonnement complet pour instantanément débloquer cette page

# HISTOIRE

Des dizaines de milliers de sources historiques importantes, dont de nombreuses étaient jusqu'à présent impossibles à obtenir, sont maintenant disponibles pour la première fois avec un abonnement complet à Forgotten Books.

Accès Illimité \$8.99/mois

**Continuer**

\*Une politique d'utilisation équitable s'applique.













- CHARLES.* — HISTOIRE DE LA FERTÉ-BERNARD, publiée par l'abbé Robert Charles. (Mamers, 1877, 304 p. in-8°, orné de dix huit vignettes et huit planches).
- L'abbé G. ESNAULT.* — MÉMOIRES DE NEPVEU DE LA MANOUILLEÈRE. — 1759-1807. — (Le Mans, 1877-1879, 3 vol. in-8° de xv-378-436-124 p.).
- CH. DE MONTZEY.* — HISTOIRE DE LA FLÈCHE. — 1050-1873. — (Le Mans, 1877-1878, 3 vol. in-8° de 286-356-377 p.).
- P. E. CHEVRIER.* — INVENTAIRE ANALYTIQUE DES ARCHIVES DE L'HOSPICE DE SABLÉ. (Sablé, 1877, in-8° de v-612 p.).
- CH. COSNARD.* — HISTOIRE DU COUVENT DES FRÈRES PRÊCHEURS DU MANS. — 1219-1792. — (Le Mans, 1879, in-8° de xii-336 p. orné de trois planches).
- L'abbé R. CHARLES.* — GUIDE ILLUSTRÉ DU TOURISTE AU MANS ET DANS LA SARTHE. (Le Mans, 1880, in-8° de xi-407 p. orné de seize planches et vingt-six vignettes).
- L'abbé G. ESNAULT.* — MÉMOIRES DE LEPRINCE D'ARDENAY. — 1737-1815. — (In-8°, Le Mans, 1880, de xvi-371 pages, orné d'une planche).
- G. FLEURY.* — CARTULAIRE DE L'ABBAYE CISTERCIENNE DE PERSEIGNE. (Mamers, 1880, in-4° de cxxi-271 p. orné de deux planches et soixante-quatre vignettes).
- LES BÉNÉDICTINS DE SOLESMES.* — CARTULAIRE DES ABBAYES DE SAINT-PIERRE DE LA COUTURE ET DE SAINT-PIERRE DE SOLESMES. (Le Mans, 1881, in-4° de xv-536 p., orné de trois planches et cinquante vignettes).
- L'abbé G. ESNAULT.* — MICHEL CHAMILLART, CORRESPONDANCE ET PAPIERS INÉDITS. — 1693-1719. — (Le Mans, 1884, 2 in-8° de viii-416-352 pages).
- ROBERT TRIGER.* — ETUDE HISTORIQUE SUR DOUILLET-LE-JOLY. (Mamers, 1884, in-4° de xviii-385 p., orné de douze planches et quatre vignettes).
- R. CHARLES et S. MENJOT D'ELBENNE.* — CARTULAIRE DE SAINT-VINCENT DU MANS — *le texte seul.* — (Mamers, 1886, in-4° de 478 p.).
- P. MOULARD.* — RECHERCHES SUR... ASSÉ-LE-BOISNE. (Le Mans, 1885, in-8° de iii-519 p.).
- DE LA BEAULUÈRE.* — NOTES SUR BOURJOLLY. (Laval, 1886, in-8° de viii-124 p. orné d'un plan de Laval en 1753).

---

En Vente chez tous les Libraires :

## ÉTUDES ET RÉCITS

SUR LAVAL ET LE BAS-MAINE

PAR J. LE FIZELIER

Un beau vol. in-8°, orné de figures, Prix 6 Fr.